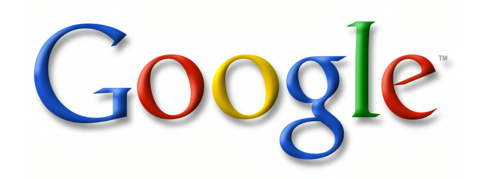
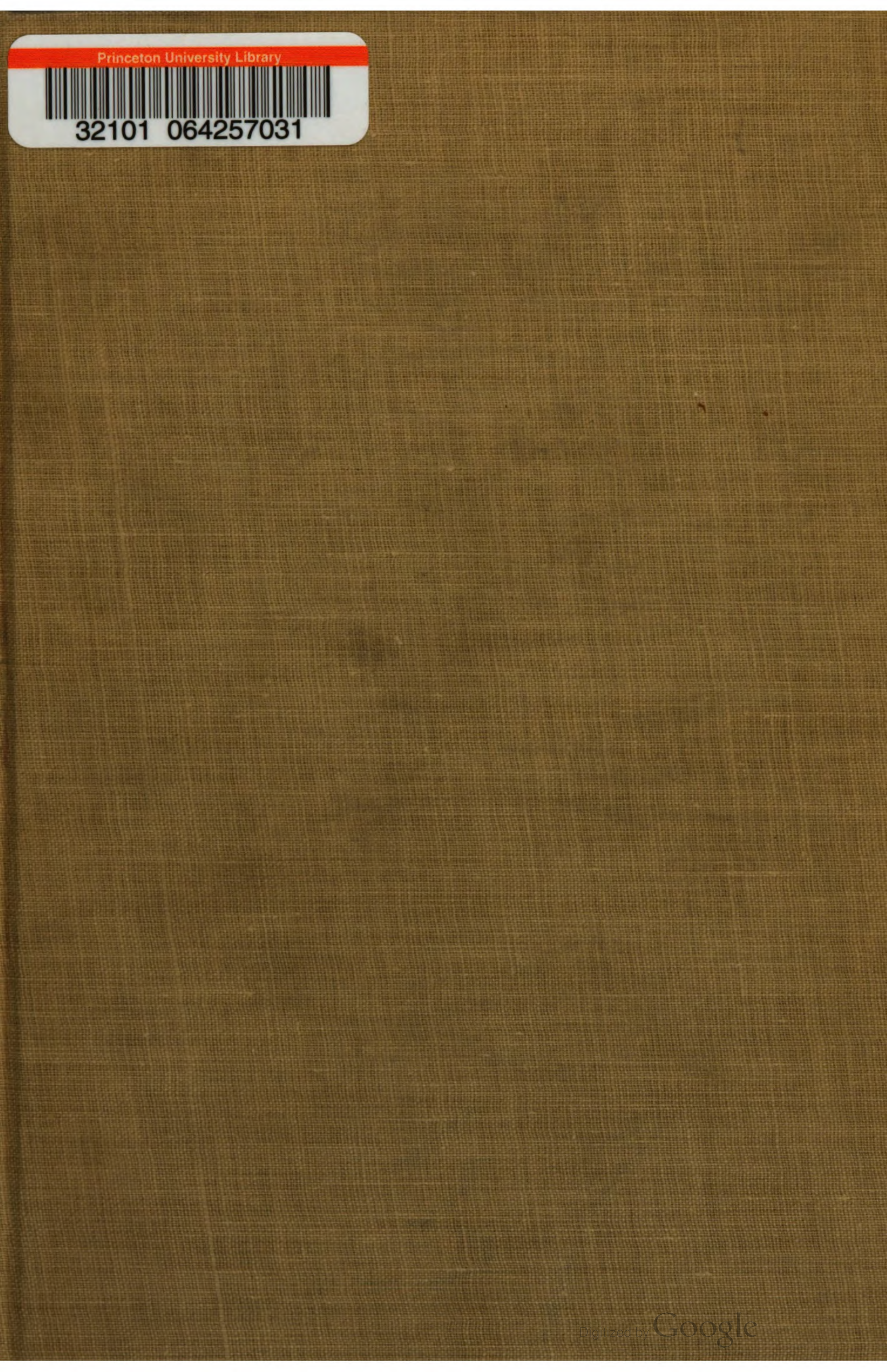
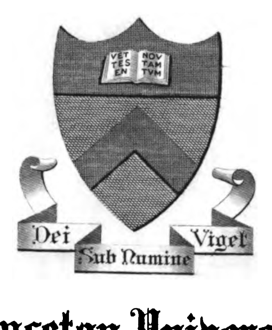
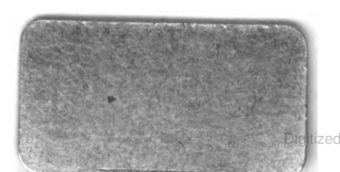



Princeton University Library
32101 064257031


VET TES EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget



MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

Successeur de F. Le Blanc-Hardel

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1886

MÉMOIRES

I.— PARTIE SCIENTIFIQUE

SUR

LES TUYAUX BIFURQUÉS

Par M. V. NEYRENEUF,

Membre titulaire.

I. J'ai appliqué mon bec *à flamme sensible* (Mémoires de l'Académie de Caen) à l'évaluation de l'intensité d'un son qui circule dans un long tuyau cylindrique, lorsqu'on établit une bifurcation en un point du circuit. J'ai été, dès le début de mes recherches, arrêté par une circonstance spéciale, bien mise en évidence par l'expérience suivante :

Le son, produit par un timbre, animé au moyen d'un mouvement d'horlogerie et enfermé dans une caisse ouatée, se propageait dans un tube cylindrique d'une longueur de deux mètres, implanté normalement à l'une des parois de la caisse. A 6 centimètres de l'ouverture placée devant la flamme sensible, se trouvait une dérivation formée par un tube dont on pouvait modifier la longueur et dont l'extrémité pouvait être maintenue béante ou fermée.

Pour des longueurs de la dérivation,

93 ^{mm}, 178, 450, 1056

la flamme sensible était plus violemment affectée quand l'extrémité du tube de dérivation était béante que lorsqu'elle était bouchée.

Pour des longueurs de la dérivation,

61 ^{mm}, 107, 195,

c'est l'inverse qui avait lieu.

Enfin, pour des longueurs,

82 ^{mm}, 100, 115, 165,

évaluées d'une manière nécessairement plus incertaine, on pouvait, sans faire varier l'effet sur la flamme, maintenir l'ouverture béante ou fermée.

On peut remarquer que les premiers nombres sont très-sensiblement des multiples du premier. Tout se passe, en effet, dans ce cas comme si le son se trouvait renforcé par un tuyau ouvert égal à *n* fois la longueur d'onde.

Pour la seconde, on les trouve en prenant 45 comme longueur d'onde propre au son du timbre, égaux à $n\lambda + \frac{\lambda}{2}$ environ, ce qui satisfait encore aux lois ordinaires.

Je n'ai rien à dire des nombres inscrits au 3[e] tableau ; il est clair que les limites doivent être pour eux plus étendues et qu'on ne peut que constater qu'ils sont intermédiaires entre ceux du premier et du second.

On peut remarquer combien est aigu le son qui se trouve renforcé ; il provient cependant d'un timbre dont la note grave se trouve compris dans la gamme ordinaire. On doit conclure de l'existence d'harmoniques d'un ordre élevé, que des dérivations de faibles longueurs, 45 ^{mm} ouvertes et 22^{mm} fermées donneront un renforcement très-appréciable, c'est ce que l'on peut constater sans difficulté.

Ces renforcements m'ont rappelé un phénomène acoustique remarquable que j'avais eu, il y a une vingtaine d'années, occasion d'observer et dont l'explication se rattache sans doute à quelque cause analogue. Il existe à Trôo, village des environs de Vendôme, un puits d'une grande profondeur, que les habitants tiennent soigneusement fermé et montrent comme une curiosité aux touristes. La chute d'un caillou dans ce puits ne manifeste rien d'extraordinaire ; mais il en est autrement de la chute d'une épingle qui produit par son choc contre l'eau un énorme fracas et les résonnances les plus surprenantes. On peut supposer que des vides existent dans la paroi, de profondeurs convenables pour renforcer les vibrations produites par le choc d'une épingle et impuissantes à produire le même effet pour des chocs plus forts. Le puits de Trôo a-t-il conservé sa propriété singulière ? Il suffirait, semble-t-il, de la chute de quelques pierres pour le rendre tout à fait semblable aux autres.

Mais revenons à nos recherches.

On se convainc sans peine, en prenant successivement plusieurs timbres, que les longueurs de dérivations renforçantes varient avec la hauteur du son.

J'ai essayé l'effet que pouvaient produire de simples ouvertures avec un tube, de 17^{mm} de diamètre, portant des ouvertures de 7^{mm} équidistantes, j'ai obtenu les résultats consignés dans le tableau suivant :

Distances de la flamme sensibles.	Nombre de trous béants.	Perte par trous.
140	0	
113	10	0,037
90	16	0,035
84	21	0,0304

on voit que la perte totale va en augmentant avec le nombre des trous, mais la perte par trou diminue.

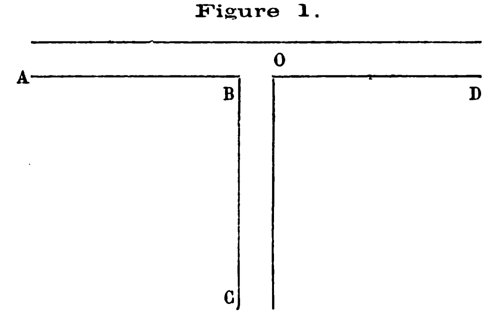
II. J'ai renoncé après ces déterminations sur des sons brusques et complexes, à l'emploi de la flamme sensible, qui ne permettait pas d'opérer avec assez de continuité dans la recherche des longueurs propres aux maximas et aux minimas. J'ai remplacé aussi le timbre à mouvement d'horlogerie par un petit tuyau que faisait parler un courant d'air continu. Il est possible, dans ces conditions, malgré les perturbations qu'amènent les interférences qui se produisent toujours, même

dans les salles les plus vastes, d'apprécier très-nettement des renforcements ou des diminutions d'intensités sonores. On verra, du reste, plus loin, un moyen de réduire à néant l'inconvénient de perception par l'oreille.

Avec un son continu, les résultats ne sont pas identiques à ceux fournis par les vibrations d'un timbre (1).

Soit (figure 1) ABD le tube principal et BC la dérivation. Supposons que les vibrations sonores

Figure 1.



arrivent par D. Le renforcement et l'extinction seront, du moins en valeur relative, indépendants de BD, et ne dépendront que de la somme AB+BC;

(1) Les vibrations produites par des ébranlements brusques et rapides diffèrent essentiellement dans leurs allures, de celles produites par des sources sonores continues. Avec ces dernières, la courbure du tube est sans influence, il en est autrement pour les premières comme le montre l'expérience suivante: soit que l'on fasse partir une étincelle électrique entre deux tiges dont les extrémités s'engagent dans un ballon, communiquant par un tube ouvert droit avec l'at-

de telle sorte que les choses se passeront comme si AB + BC rectifié se trouvait placé au voisinage de l'ouverture O.

Ceci résulte des nombres suivants qui se rapportent à des renforcements, les ouvertures A et C étant béantes.

AB	BC	AB + BC
935^{mm}	34^{mm}	969^{mm}
952	19	971
965	111	1.076
1.033	151	1.184
950	230	1.180

La somme AB + BC est constante ou présente des différences constantes variant de 104 à 108^{mm}. La longueur d'onde était, comme on va le voir, 106^{mm}.

Cette quantité peut s'obtenir par un grand nombre de déterminations successives en remplaçant la partie coudée ABC par un tube droit rentrant dans OD de manière à pouvoir faire varier la longueur totale. On peut produire ainsi très-aisément des maximas et des minimas correspondant à des variations égales de la longueur. L'intervalle constant, soit de deux minimas soit de deux maximas, est égale au nombre indiqué 106^{mm}.

mosphère; de la poudre de lycopode mise dans le tube indiquera par sa disposition la nature de l'ébranlement qui en résulte pour l'air. Si on courbe le tube, les stries ne se forment plus au-delà de la courbure.

Le partage d'un tube cylindrique en ventres et nœuds pour une longueur convenable peut se produire, dans le cas d'un son continu, pour de très-grands allongements. J'ai pu ainsi réaliser plus de 41 ventres successifs.

On peut opérer plus sûrement pour déterminer l'influence de AB + BC.

Il suffit pour cela de laisser AB constant (fig. 1) et de fermer BC qui seul variera de longueur. L'oreille de l'observateur peut alors être maintenue fixe par rapport à l'ouverture A et apprécier sans hésitation les maximas ou minimas qui se produisent.

Le cas où AB = BC ne donne lieu à mentionner aucune remarque expérimentale.

Les résultats ne varient pas en faisant varier l'angle de AB et de BC avec la disposition de la figure 2, C étant bouché, j'ai obtenu :

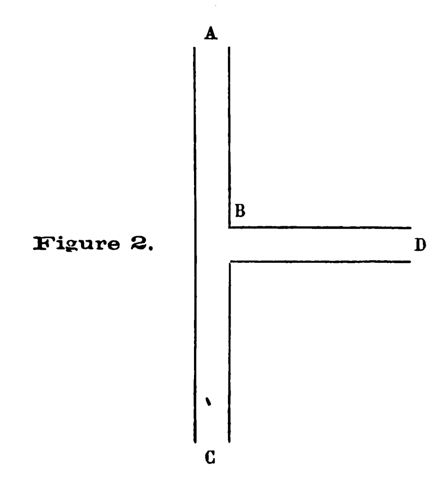


Figure 2.

Longueur de AB	Longueur de BC	Longueur de AB + BC
178	1090	1268
220	930	1150
280	880	1160
252	800	1052
800	240	1040
865	190	1055

Les différences moyennes s'éloignent peu de 108.

Chaque série a été, bien entendu, déterminée par le dernier procédé indiqué.

Un tirage installé en C permettait d'obtenir un assez grand nombre de maximas successifs équidistants.

J'ai essayé dans ces conditions le tube de Quincke, servant à démontrer l'interférence des sons. Je n'ai rien obtenu de satisfaisant, surtout à cause des harmoniques et des renforcements spéciaux dus à la longueur totale du tube (Seebeck et Terquem, *Journal de Physique,* III). La longueur de l'ajutage qui réunit les portions d'ondes bifurquées a aussi une influence marquée sur le renforcement et l'extinction du son.

III. La difficulté que présente, pour l'oreille, même maintenue fixe, la perception certaine de maximas et de minimas, par suite de la fatigue même de l'organe, donne un certain prix à une nouvelle méthode que j'ai déjà utilisée pour la

détermination de longueurs d'onde dans la vapeur d'eau bouillante (*Journal de Physique*, 1885).

Weber et Savart (*Journal l'Institut*, t. VIII, p. 196) ont signalé depuis longtemps l'influence de la longueur du porte-vent sur la hauteur du son produit par une anche. En modifiant cette longueur, ces physiciens ont pu obtenir une série de sons qui ne satisfait à aucune loi bien précise, sauf sur un point, à savoir que la note fondamentale de l'anche revient toujours pour une longueur du porte-vent, égale à un multiple entier quelconque de la longueur d'onde. On peut vérifier facilement qu'il en est bien ainsi au moyen d'une simple trompette d'enfant, fixée à l'extrémité d'un tube à tirage dans lequel on dirige un courant d'air.

Le phénomène prend une allure différente de la précédente en se servant d'une anche à vibrations longitudinales, c'est-à-dire dont la languette soit perpendiculaire à l'axe du porte-vent et en supprimant, au-delà de la région où se produit le son, toute portion du tube susceptible de vibrer sympathiquement ou non. On observe alors que le son commence à se produire faible d'abord pour une longueur déterminée. En augmentant graduellement cette dernière, l'intensité du son croît, passe par un maximum, puis décroît jusqu'à devenir nulle. Le silence se maintient pour un certain intervalle; puis, le son reprend dans les conditions précédentes, sans qu'il se manifeste aucun changement dans la hauteur même du son.

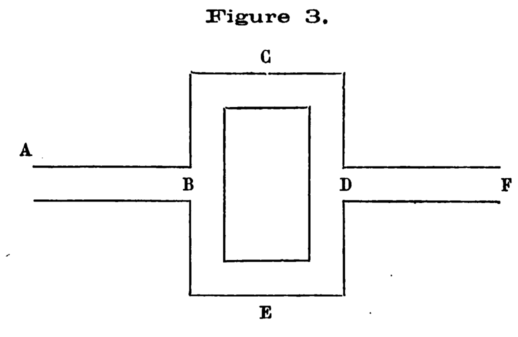
La variation de longueur du porte-vent, correspondante à une même phase du phénomène, est toujours constante et égale à la longueur d'onde du son propre à l'anche, — à la condition cependant que le volume du réservoir à air n'ait pas subi de trop grandes variations (1).

La pression du courant d'air a une influence sur le rapport des intervalles correspondants au son et au silence. Avec elle augmente la longueur de la partie pour laquelle le son se produit, mais la somme des deux intervalles reste bien constante.

Voici comment on peut appliquer les résultats aux recherches qui nous occupent :

Soit un tube ABCDEF (fig. 3) recevant, par l'extrémité A, un courant d'air amené par une

Figure 3.



pointe effilée, afin d'isoler du gazomètre la masse vibrante.

(1) Cela peut se produire, par exemple, quand la cloche du gazomètre est presque vide d'air.

Installons à l'extrémité F une anche. Il est clair que, suivant les dimensions relatives des différentes portions du système, l'anche parlera ou ne parlera pas. En modifiant les longueurs, soit de AB, soit de BCD, soit de BED, soit de DF qui sont à tirage, on pourra se placer dans des conditions identiques, telles par exemple que le son éclatera pour le plus petit allongement de DF. Il devient possible d'étudier, dans l'établissement des vibrations sonores, le rôle des parties de notre tube complexe.

1° Pour simplifier, traitons d'abord le cas où AB = 0. Le son propre à l'anche avait, pour longueur d'onde, 315 mm.

Les choses se passent comme si le tube était constitué par un tube unique de longueur DF + BCD + BED. Ce résultat ressort de l'examen du tableau suivant :

BCD + BED	DF	Total.
1275 mm	1230	2505
1220	1280	2500
1200	1312	2512
1710	1100	2810
1200	1015	2215
1247	970	2217
1308	873	2181

il n'est pas inutile de faire remarquer que 315 × 8 = 2520 ; les valeurs minimas de BCD

et de BED étaient de 580 millimètres. On voit nettement dans quelles limites leurs variations ont dû se produire pour les différents cas.

Nous arriverons à la même conclusion si DF = 0, c'est-à-dire si l'anche est installée à l'extrémité même D du tuyau coudé.

La longueur d'onde de l'anche étant 270^{mm}, j'ai obtenu les nombres suivants :

BCD + BED	AB	Total.
1470	740	2210
1760	790	2550 *
1825	745	2570
1870	715	2585
1200	743	1943
1282	715	1997
1554	650	2204

* La deuxième ligne correspond au cas où BCD — BED = λ. On voit qu'il ne se produit ici aucune particularité.

2° Prenons enfin à la fois AB = 0 et DF = 0.

Le phénomène change alors d'allure : les extinctions moins fréquentes que dans le cas précédent se produisent lorsque la somme

$$BCD + BED = 2\,n\,\lambda.$$

Les renforcements correspondent au cas où

$$BCD + BED = (2\,n + 1)\,\lambda$$

de sorte que de grandes variations ont lieu sans amener de modifications bien apparentes.

Les deux moitiés de BCDE se trouvent ici animées de mouvements contraires tels que le ventre qui existerait au milieu, dans le cas où

$$\text{BCD} + \text{BED} = 2\,n\,\lambda$$

ne peut pas exister. Il ne peut se former au milieu qu'un nœud, ce qui répond bien au cas du renforcement.

Voici quelques nombres relatifs aux extinctions et aux productions du son :

Pour BCD = 980 et BED = 590, il y a extinction.

Pour BCD = 980 et BED = 700, le son reprend faiblement.

Le maximum d'extinction sera donné pour

$$\text{BCD} = 980$$
$$\text{BED} = 640$$

en prenant le moyenne de 700 et de 590.

Or,

$$\text{BCD} + \text{BED} = 1620 = 270 \times 6 = 6 \times \lambda$$

avec

$$\text{BCD} = 1210,$$
$$\text{BED} = 590 = 810,$$

le son se maintient. Le maximum, en prenant la moyenne des deux longueurs de BED, correspondra à

$$\text{BCD} = 1210, \quad \text{BED} = 710$$

et de même pour BCD = 900
BED = 1030

on a dans les deux cas 1920 et 1938 très-voisine de 7 λ = 1890.

Il n'y a, du reste, rien de particulier à noter quand BCD + BED est différent de n λ et que BCD — BED = λ.

3° Après ces principaux cas traités successivement, on peut se demander comment les choses se passent quand on opère, sur le tube complet ABCDEF. Les résultats ont été très-incertains, et le phénomène se complique en raison des circonstances suivantes : l'augmentation de longueur tend, toutes choses égales d'ailleurs, à donner plus d'étendue à l'intervalle propre au son. De plus, la force du courant d'air qu'il faut faire varier pour que l'anche parle, modifie elle aussi les dimensions propres au silence.

Un résultat analogue à celui indiqué pour les cas où DF = O et BA = O semble probable, mais l'expérience ne donne pas assez de certitude pour affirmer que la somme AB + BED + BCD + BF est constante ou ne diffère que de n λ.

L'expérience de Quincke se réalise ici dans des conditions satisfaisantes : si l'on prend

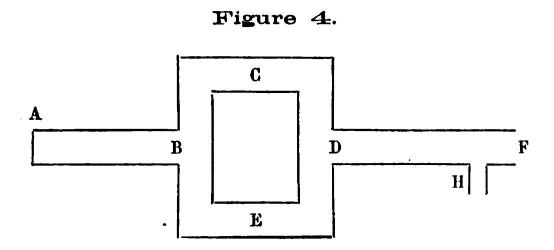
$$BCD - BED = \lambda,$$

on constate que la longueur de AB devient alors absolument indifférente.

IV. Le mouvement de l'air très-irrégulier, quand l'installation est complète, a certainement sur les effets observés une influence dont il est difficile d'apprécier l'importance. On peut parvenir à l'annihiler par l'artifice suivant :

Le tube ABCEDF (fig. 4) est fermé à l'extrémité A et porte sur H, au voisinage de F, une

Figure 4.



tubulure propre à donner passage au courant d'air nécessaire pour faire parler l'anche.

L'air qui remplit notre tuyau complexe se trouve ainsi comme en repos et peut obéir plus exactement aux ébranlements vibratoires.

J'ai vérifié par ce procédé très-exactement les conclusions du cas où l'on a en même temps

$$AB = 0$$
$$\text{et } DF = 0$$

et je l'ai fait avec d'autant plus de soin que le résultat semble en contradiction avec une conclusion de M. Terquem (*loc. cit.*).

M. Seebeck a trouvé par l'analyse qu'un minimum a lieu en un point du circuit si la différence

de longueur des deux branches est de $\frac{\lambda}{2}$ [1] ou si la longueur totale est de $(2n+1)\frac{\lambda}{2}$, et que le minimum le mieux marqué correspond au cas où ces deux conditions existent simultanément. M. Terquem en conclut que dans le cas où la la longueur totale est $(2n+1)\frac{\lambda}{2}$, le tube ne renforce pas le son produit en D. On voit que c'est l'inverse qui se produit et pour la raison que j'ai indiquée plus haut.

D'où vient alors le minimum dans l'appareil de Quincke? Sans doute que le partage d'une onde sonore entre deux portions d'un circuit ne se fait pas également et que si l'une d'elles est telle que les vibrations puissent s'effectuer plus facilement dans son parcours, elle se trouve favorisée. Le son reste donc intérieur dans ce cas, et il en passe très-peu dans la tubulure BA lorsqu'on la conserve. Nous verrons plus loin des expériences qui confirment cette manière de voir.

Pour $AB = O$ ou $DF = O$ les choses ne se passent plus de la même façon.

Soit $AB = O$.

On ne trouve plus que $DF + BCD + BED = \text{const.}$;
mais que $DF + \frac{BCD + BED}{2} = \text{const.}$
la partie BCED parcourue en sens inverse par

(1) λ est ici la longueur complète d'ondulation.

deux mouvements vibratoires équivaut à un tuyau fermé de longueur moitié moindre. Au milieu, en effet, de la longueur totale doit se trouver un nœud résultant du concours d'ondulations de même phase et dirigées en sens inverse.

Voici quelques nombres qui démontrent qu'il en est bien ainsi :

$\frac{BCD + BED}{2}$	DF	Total.
610	880	1490
675	830	1505
720	790	1510
785	760	1545
870	620	1490
320	910	1230
470	760	1230
610	900	1510

la longueur d'onde du son de propre à l'anche est 290.

Rien de particulier n'est à signaler quand la longueur de l'une des branches varie de n λ.

$$\text{Soit } DF = 0$$

ici, les résultats ne sont plus aussi nets, par suite de l'effet prédominant de la partie courbée BCED, si on a

$$BCD + BED = 2\,n\,\lambda$$

le son se produit avec grande difficulté même pour les longueurs de AB les plus favorables :

Le son peut se maintenir au contraire pour des longueurs défavorables si

$$BED + BCD = (2n + 1)\lambda.$$

AB joue donc presque le rôle de partie inerte, et il n'est pas besoin de réaliser de différences spéciales de longueurs pour reproduire sous la forme que nous lui avons donnée l'expérience de Quincke.

Soit AB et DF, différents de zéro.

Ici, deux cas sont à distinguer, suivant que l'on prend BCD et BED égaux ou inégaux.

Dans le premier cas, les deux parties égales du tube coudé BCDE équivalent simplement à une portion de tube de même longueur, c'est-à-dire que l'on a

$$AB + BCD + DF = \text{const.}$$

Voici des nombres obtenus en prenant BCD = BED = 600 :

AB	1050 mm	1000	1070	990	940	1310	900	1130
DF	670	770	640	770	810	1020	1120	870
Total,	1720	1770	1710	1760	1750	2330	2020	2000

la longueur d'onde était de 290.

En faisant varier BCD = BED on obtient des résultats du même ordre. La vibration bifurquée en B n'éprouve de ces modifications aucun changement appréciable, ou du moins les changements sont toujours les mêmes et indépendants de la distance à l'origine.

Dans le second cas, où BCD et BED sont différents, le plus souvent on trouve constante la longueur

$$AB + \frac{BCD - BED}{2} + BED + DF = AB + \frac{BCD + BED}{2} + DF \quad (1)$$

Ceci rentre dans le cas général de composition de deux mouvements vibratoires parallèles de phases φ et φ' donné par la formule.

$$\text{ty}\ \psi = \frac{\text{Sin}\ \varphi + \text{Sin}\ \varphi'}{\text{Cos}\ \varphi + \text{Cos}\ \varphi'}$$

qui suppose égales les intensités au point de jonction.

On trouve facilement, en calculant la valeur de ψ, la valeur indiquée dans la formule (1).

Cette valeur devait être, semble-t-il, applicable aux cas examinés relatifs à la disposition dans laquelle l'air circule dans le tuyau sonore complexe ; mais on obtient alors des sommes bien moins constantes que celles que j'ai obtenues avec le mode d'évaluation indiqué. Le mouvement de l'air isole sans doute entre elles les parties de l'appareil et leur laisse comme un régime propre.

Mais il arrive très-souvent quand la somme $BED + BCD = 2\,n\,\lambda$ ou que $BED + BCD = (2\,n + 1)\,\lambda$ que la partie AB semble comme impuissante à introduire une modification, soit pour le son, soit pour le silence.

Conclusions.

1° Nous avons constaté le renforcement des sons brefs se propageant dans des tuyaux cylindriques par des ajutages latéraux de longueurs déterminées par les lois ordinaires des tuyaux sonores. Ce renforcement peut se manifester pour des ajutages égaux à un grand nombre de fois la longueur d'onde ;

2° Avec des sons continus, l'ajutage plus l'extrémité du tube au-delà de l'insertion forment un tuyau sonore susceptible, s'il est de longueur convenable, de renforcer le son qui circule ;

3° L'inclinaison de l'ajutage n'a aucune action sur le phénomène ;

4° Dans des tubes plus complexes, comme le tube de Quincke, les lois de composition des mouvements vibratoires semblent applicables, à la condition cependant que le milieu vibrant soit en repos ;

5° Nous avons analysé le rôle des différentes parties constituant un pareil tube et constaté que la partie rectangulaire est susceptible de résonnance si sa longueur totale est $(2n+1)\lambda$, d'étouffement, au contraire, si elle est $2n\lambda$.

ÉTUDE

SUR LE

PROBLÈME DES DÉBLAIS

ET DES REMBLAIS

Par Albert de SAINT-GERMAIN,

Professeur à la Faculté des Sciences de Caen,
Membre titulaire.

I. Le Recueil des *Mémoires* de l'Académie des Sciences pour 1781 renferme un des mémoires les plus remarquables de Monge ; le grand géomètre s'y propose le problème suivant : *Deux volumes équivalents étant donnés, les décomposer en parcelles infiniment petites, se correspondant deux à deux, de manière que la somme des produits des chemins parcourus en transportant chaque parcelle sur celle qui lui correspond, par le volume de la parcelle transportée, soit un minimum.*

Pour simplifier le langage, Monge donne les noms de déblai et de remblai aux volumes qu'il considère, sans prétendre traiter une question relative à l'art de l'ingénieur : celui-ci doit trans-

porter ses matériaux suivant des routes généralement curvilignes, tracées sur un sol dont il faut considérer le relief et la pente ; Monge suppose que toutes les parcelles qu'il considère sont transportées sur des lignes droites dont la longueur seule lui importe ; il résoud un problème de géométrie pure, qui le conduit à une de ses plus belles découvertes, celle des propriétés fondamentales des congruences de droites et des normales aux surfaces ; d'ailleurs, ces propriétés, qui constituent les résultats de beaucoup les plus importants du Mémoire, y sont données sous forme de lemmes, presque de hors-d'œuvre. Quant au problème même que Monge s'est posé, sa solution laisse beaucoup à désirer, moins parce qu'elle est très-loin d'être explicite, que parce qu'elle s'appuie sur des propositions si mal établies qu'on peut douter de leur exactitude, quand on ne les trouve pas manifestement en défaut.

En 1818, Ch. Dupin reprend la question des déblais et des remblais à un nouveau point de vue : « Le seul moyen, dit-il, d'ajouter quelque chose aux recherches d'un illustre devancier est de considérer le cas où les routes ne sauraient être toutes rectilignes, mais dépendent de la forme et de la pente du terrain sur lequel elles doivent être tracées. » Dupin doit se préoccuper du tracé qu'il faut adopter pour les routes, et de la loi suivant laquelle on fera varier les surfaces du déblai et du remblai pendant le terrassement ; il a toutefois l'occasion de discuter et de rectifier

quelques-unes des assertions de Monge, mais il est loin de lever tous les doutes, et il n'est pas toujours à l'abri de l'erreur ; d'ailleurs les règles qu'il donne sont d'une application trop difficile pour pouvoir être regardées comme des règles pratiques.

Depuis Monge et Dupin, on n'était guère revenu sur la question des déblais et des remblais, lorsqu'en 1884 l'Académie des sciences proposa comme sujet de concours de reprendre le problème même de Monge, d'établir rigoureusement les principes qui peuvent conduire à la solution, et de pousser aussi loin que possible cette solution, qu'on n'aura sans doute jamais sous une forme tout à fait générale et explicite. Deux habiles géomètres, en se servant principalement de l'analyse, ont traité la question à la complète satisfaction de l'Académie des sciences, qui fera de leurs mémoires une publication extrêmement intéressante. Je demande néanmoins la permission d'exposer ici les principaux résultats établis dans un mémoire auquel l'Académie a accordé une mention honorable, et obtenus presque exclusivement par des considérations géométriques ; ces considérations, moins générales et peut-être moins puissantes que celles de l'analyse, ont souvent l'avantage d'être plus directes, plus faciles à suivre, et de s'adapter d'une manière plus simple aux cas particuliers.

Me plaçant exactement au même point de vue que Monge, j'adopterai les dénominations de déblai et de remblai ; de plus, j'appellerai *prix de transport* d'une parcelle le produit de son volume

par le chemin, toujours rectiligne, qu'on lui fait parcourir; la somme des prix de transport de toutes les parcelles du déblai sera le *prix total du transport;* l'ensemble des *routes* qu'il faudra adopter pour rendre ce prix total *minimum* sera le *meilleur système de routes.*

Étant données dans un plan deux lignes dont les longueurs sont égales, ou deux aires équivalentes, j'appellerai *équisécante* toute droite qui traverse les deux lignes ou les deux aires de manière à laisser d'un même côté de la sécante, soit des longueurs égales de chacune des deux lignes, soit des portions équivalentes de chacune des deux surfaces.

Considérons un déblai et un remblai équivalents; il est clair que si on effectue le transport de toutes les parcelles suivant des routes rectilignes, le prix total de ce transport devra rester compris entre certaines limites; il sera toujours susceptible d'un minimum. La méthode que je suivrai, après Monge et Dupin, consiste à déterminer les conditions auxquelles doit nécessairement satisfaire le meilleur système de routes, et à étudier les conséquences qui en résultent dans les principaux cas qui peuvent se présenter; lorsqu'un seul système de routes satisfait aux conditions requises, c'est nécessairement le système cherché. Si plusieurs systèmes y satisfont, on calculera le prix total du transport correspondant à chacun d'eux, et on aura les éléments nécessaires pour décider lequel est le plus avantageux : on n'aura qu'à comparer

quelques quantités connues, si le nombre des systèmes entre lesquels il faut choisir est limité; sinon, on devra recourir aux dérivées et parfois même au calcul des variations; mais, même dans ce dernier cas, on aura un problème théoriquement bien plus simple que si on eût cherché directement le minimum par la méthode des variations, parce que le nombre des systèmes de routes entre lesquels il faut choisir est infiniment moins grand qu'il ne l'était *a priori*. Mais, si l'on veut déterminer complètement le système de routes qui convient à un cas donné, on se heurte en général à des obstacles insurmontables; on s'en fera une idée par les difficultés relatives que nous rencontrerons pour obtenir une solution explicite dans quelques cas particuliers excessivement simples.

Après avoir établi quelques règles générales, je considère d'abord le cas où le déblai et le remblai peuvent être traités comme de simples lignes, que je supposerai généralement situées dans un même plan; quand les deux lignes sont fermées et convexes, les routes du meilleur système sont dirigées suivant des équisécantes, sauf certaines réserves que j'indique. Je dois compléter les indications données par Dupin pour les cas où les deux lignes ne sont plus fermées, et signaler une erreur commise par l'éminent géomètre quand il croit démontrer que la tangente à une extrémité du déblai appartient au meilleur système de routes si elle coupe le remblai.

J'examine ensuite le cas où le déblai et le remblai peuvent être traités comme deux surfaces situées dans un même plan. D'un raisonnement forcément inexact, Monge conclut que les routes du meilleur système doivent *toujours* être des équisécantes ; il remarque pourtant que cette règle conduirait dans certains cas à des contradictions et il indique sommairement un moyen inexact de subdiviser le déblai et le remblai en parties qui se correspondent, sans donner lieu à la difficulté qu'on a rencontrée. Dupin montre qu'il suffit de subdiviser l'une des deux aires et donne une propriété caractéristique de la ligne séparatrice; mais son analyse est très-incomplète. Je reprends la théorie de Monge, puis je complète l'analyse de Dupin ; je montre comment on peut obtenir une équation de la ligne séparatrice, et j'applique les résultats généraux à deux cas particuliers. Je traite ensuite un problème posé par Monge et qui a pour objet, connaissant le déblai et le bord interne du remblai, de déterminer son bord externe, de manière à diminuer autant que possible le prix total du transport des parcelles du déblai donné ; j'arrive au résultat à l'aide d'un calcul simple dont quelques détails me semblent intéressants.

J'aborde enfin le cas le plus difficile, celui où le déblai et le remblai sont des volumes quelconques. Monge débute par ce théorème fondamental, que les routes du meilleur système doivent être normales à une même surface ; mais

la raison qu'il invoque est si évidemment sans valeur qu'on peut absolument douter que le théorème soit vrai ; il l'est pourtant, et j'en donne une démonstration géométrique bien précise. Je forme ensuite, par une méthode simple, l'équation aux dérivées partielles de la surface orthogonale à toutes les routes, ainsi que l'intégrale qui exprime le prix total du transport. Quant à l'équation de la surface, il semble tout à fait improbable, et M. Appell en a précisé les raisons, qu'on puisse en trouver, sous une forme maniable, l'intégrale générale. Monge remarque avec raison que cette intégrale renferme deux fonctions arbitraires, mais il se trompe en pensant qu'il suffit, pour les déterminer, d'exprimer que les routes tangentes au déblai le sont également au remblai; on ne détermine aussi que l'une des fonctions, et nous chercherons comment on pourrait, au moins théoriquement, trouver la seconde; on ne saurait obtenir des résultats un peu explicites que dans des cas particuliers. Pour terminer, j'étudie avec quelques détails un de ces cas les plus simples, celui où le déblai et le remblai sont deux volumes de révolution autour d'une même droite. Et si je suis parvenu à établir d'une façon claire et rigoureuse les principes que Monge et Dupin ont indiqués et qui renferment implicitement la solution du problème, si les développements que j'ai donnés, les applications que j'ai faites montrent comment on peut tirer parti de ces prémisses, je n'aurai pas à regretter d'avoir voulu apporter une

modeste contribution à la solution du difficile problème des déblais et des remblais.

II. En tête des conditions auxquelles doivent nécessairement satisfaire les routes du meilleur système, il faut placer la règle fondamentale posée par Monge : pour que le prix total du transport soit minimum, les portions de droites parcourues par deux parcelles quelconques ne doivent jamais se rencontrer, si ce n'est au point de départ commun des deux parcelles, ou bien à leur point commun d'arrivée dans le remblai. Une figure bien simple montre que si les droites parcourues par deux parcelles, dont on peut supposer les volumes égaux, se rencontrent, il suffit d'échanger les points de destination de ces parcelles pour diminuer la somme de leurs prix de transport.

Un des premiers corollaires de la règle de Monge a une importance considérable : toutes les parcelles dont la position initiale ou finale se trouve sur la droite parcourue par une autre parcelle doivent suivre le même chemin ; donc sur chaque route du meilleur système, il cheminera en général une infinité de parcelles formant dans le déblai et le remblai deux *filets* infiniment minces équivalents. Dans tous les cas que je considérerai, les diverses parcelles qui sont transportées sur une route quelconque la parcourront dans le même sens ; nous dirons que c'est le sens dans lequel la route elle-même est dirigée.

Je désignerai par le mot de route une droite

indéfinie sur laquelle cheminent un nombre plus ou moins grand de parcelles : la partie de la droite réellement parcourue sera la *portion utile* de la route ; elle comprendra toujours le point où la route sort du déblai, celui où elle entre dans le remblai ; si elle s'étend à la fois jusqu'aux faces externes du déblai et du remblai, je dirai que la route est *entière*, sinon, ce sera une route *tronquée*.

III. La loi de correspondance entre les parcelles des deux filets desservis par une même route est indifférente ; le prix du transport est toujours égal au produit du volume V des deux filets par la distance qui sépare leurs centres de gravité.

Soient x, x' les abscisses, comptées suivant la route considérée, de deux parcelles dV qu'on fait correspondre ; le prix du transport de toutes les parcelles du filet donné s'exprime par une intégrale de la forme

$$\int (x' - x)\, dV = \int x'\, dV - \int x\, dV\,;$$

d'après une propriété bien connue du centre de gravité, cette formule démontre immédiatement le théorème énoncé. Pour avoir le prix total du transport, on fera la somme des prix de transport des filets dans lesquels on aura décomposé le déblai.

Quand le rapport entre les dimensions, tant du déblai que du remblai, et la distance qui sépare ces deux volumes, est inférieure à une petite

quantité ε, le prix total du transport est égal, en négligeant les termes de l'ordre de ε^2, au produit du volume V des deux espaces donnés par la distance Δ de leurs centres de gravité.

Soient a, b, c, a', b', c' les coordonnées rectangulaires des deux centres de gravité, $a+x$, $b+y$, $c+z$, et $a'+x'$, $b'+y'$, $c'+z'$ celles de deux parcelles dV que l'on fait correspondre ; le prix du transport total sera

$$P = \int\!\!\int \left[(a'+x'-a-x)^2 + (b'+y'-b-y)^2 + \ldots\right]^{\frac{1}{2}} dV$$

$$= \int \Delta \left[1 - (a'-a)\frac{x'-x}{\Delta} - (b'-b)\frac{y'-y}{\Delta} - \ldots + \frac{(x'-x)^2}{2\Delta^2} + \ldots\right] dV ;$$

Mais $\int x\,dV$, $\int x'\,dV$, etc., sont nuls en vertu d'une propriété élémentaire du centre de gravité ; si donc on néglige dans l'intégrale les termes de l'ordre de ε^2, il reste $P = V\,\Delta$.

Terminons ces considérations générales par une remarque évidente, mais utile : c'est que si l'on intervertit les rôles du déblai et du remblai, le meilleur système de routes sera le même dans les deux cas.

DU DÉBLAI ET DU REMBLAI DES LIGNES.

IV. Nous supposerons d'abord que le déblai et le remblai puissent être traités comme de simples lignes matérielles ; c'est ce qui arriverait en pra-

tique si l'on avait à combler un long fossé, peu large et peu profond, avec la terre fournie par le creusement d'un second fossé, analogue au premier et de même capacité, en négligeant le changement de densité qu'éprouve la terre remuée. Les lignes auxquelles nous réduisons le déblai et le remblai pourraient avoir une épaisseur différente en leurs divers points; pour simplifier, je supposerai que cette épaisseur soit la même en tous les points de l'une et de l'autre ligne; le prix de transport d'un élément est mesuré par le produit de sa longueur par le chemin qu'on lui fait parcourir. Il n'y aurait que de légères modifications à faire aux résultats que nous trouverons pour les étendre au cas d'une densité variable.

Il y a une distinction plus importante à établir, suivant que les lignes de déblai et de remblai sont, ou ne sont pas, dans un même plan; dans le premier cas, deux routes quelconques se rencontrent, tandis que dans le second une telle rencontre est exceptionnelle; alors, la règle de Monge n'a plus guère de portée, et le problème ne saurait être résolu que par l'analyse. L'emploi des dérivées est d'ailleurs suffisant: en effet, si l'on connaît deux points qui se correspondent sur le déblai et sur le remblai, on n'a qu'à cheminer de longueurs égales sur les deux lignes pour obtenir d'autres couples de points correspondants, à moins qu'on ne rencontre des points particuliers pour lesquels la direction des routes varie brusquement; tout revient à déterminer un couple de points corres-

pondants et les points exceptionnels dont j'ai parlé; mais on n'a pas de théorèmes généraux comme dans le cas où le déblai et le remblai sont deux lignes d'un même plan, hypothèse que je conserverai dorénavant.

V. Plaçons-nous d'abord dans ce qu'on peut appeler les conditions régulières : le déblai et le remblai sont fermés, convexes, n'empiètent pas l'un sur l'autre, n'ont ni point anguleux ni rayon de courbure infini. Les points de contact des deux lignes avec leurs tangentes communes extérieures divisent chacune d'elles en région intérieure et région extérieure.

Je désignerai habituellement le déblai par les lettres D, E, le remblai par R, S. Considérons (fig. 1) deux points M, P, infiniment voisins sur la face extérieure du déblai; ils seront, en général, desservis par deux routes infiniment peu inclinées l'une sur l'autre : supposons d'abord que les routes soient entières, sortant du déblai aux points N, Q, et coupant le remblai en M′, N′; P′, Q′.

Je dis que l'on aura

$$MP + NQ = M'P' + N'Q';$$

en effet, d'après la règle fondamentale de Monge, les éléments de MP et de NQ ne pourront être transportés que sur les arcs M′P′, N′Q′ : donc

$$MN + PQ \leq M'N' + P'Q';$$

maintenant, si l'on intervertit les rôles du déblai et du remblai, on verra qu'on doit avoir

$$M'N' + P'Q' \leq MN + PQ;$$

ces deux inégalités ne peuvent coexister que si elles se réduisent à l'égalité annoncée.

Considérons maintenant deux points très-voisins, m, p desservis par des routes tronquées mnm', pqp'; on trouvera d'abord, comme précédemment,

$$mp + nq = m'p' :$$

les points tels que m, p appartiennent à une région, nécessairement limitée, de la face extérieure de DE; les points extrêmes F, H de cette région sont desservis par deux routes entières FGF'G', HKH'K'; mais je dis que les extrémités G', K' doivent coïncider. En effet, les parties du déblai immédiatement au-dessus de FG seront transportées sur des routes dont les parties utiles iront jusqu'à la face extérieure du remblai et s'étageront au-dessus de F'G'; il y aura de même une série de routes s'étageant au-dessous de H'K', et l'on aurait deux zones qui empêcheraient toute parcelle du déblai de venir sur l'arc G'K', ce qui est inadmissible. Ainsi, le système de routes tronquées que je considère sera compris à l'intérieur d'un angle ayant son sommet sur le bord externe du remblai; l'arc de remblai compris dans l'angle sera égal à la somme des arcs de déblai correspondants.

On pourra de même avoir un système de routes tronquées du côté du déblai ; il sera limité par deux routes entières se coupant sur le bord externe de DE. Enfin, on pourrait avoir un système de routes tronquées s'étendant d'un côté jusqu'aux limites du déblai et du remblai, et terminé de l'autre côté par une route entière. Dans tous les cas, les arcs correspondants auront des longueurs égales.

Cela posé, envisageons l'ensemble des routes du meilleur système en suivant l'ordre dans lequel elles s'étagent les unes par rapport aux autres : nous trouvons d'abord une série de routes d'une certaine espèce, des routes entières, par exemple, puis viennent des routes tronquées, et ainsi de suite. Nous avons vu que les portions de déblai et de remblai comprises entre deux routes entières consécutives ont des longueurs égales, aussi bien que celles qui, s'étendant depuis une route entière extrême jusqu'à la limite du déblai et du remblai, seraient desservies par un système de routes tronquées; il en résulte cet important théorème :

Les routes entières appartenant au meilleur système de routes sont toutes dirigées suivant des équisécantes.

VI. Nous sommes conduits à étudier la distribution des équisécantes par rapport au déblai et au remblai que nous avons considérés. Prenons comme point de départ une tangente commune extérieure DR (fig. 2) : je dis qu'on peut mener

une équisécante infiniment voisine de DR. Imaginons une sécante GHG'H' qui coupe DR en A sous un angle infiniment petit α ; soient ρ, ρ' les rayons de courbure du déblai et du remblai en D et en R ; on a, en négligeant des infiniment petits du second ordre,

$$\overline{DG}^2 = \overline{DH}^2 = 2\alpha\rho AD,$$
$$\overline{RG'}^2 = \overline{RH'}^2 = 2\alpha\rho' AR;$$

pour que GH' soit une équisécante, il suffit qu'on ait $\rho AD = \rho' AR$, et il y a toujours une position du point A pour laquelle cette égalité a lieu. Remarquons que si ρ, par exemple, était infini, les relations que j'ai écrites ne subsisteraient plus ; on trouve que si la distance d'un point H, infiniment voisin de D, à DR est infiniment petite par rapport à $\overline{DH}^3$, on ne peut plus mener d'équisécante infiniment voisine de DR.

Ce cas particulier écarté, considérons la suite des équisécantes qui laissent sur leur gauche des arcs de plus en plus grands de déblai et de remblai ; elles forment une série régulière qui se termine à la seconde tangente commune extérieure ; il n'y a d'ailleurs pas d'équisécante en dehors de la série qui se présente naturellement. Supposons qu'il existe une sécante irrégulière L détachant du déblai et du remblai des arcs égaux à l ; nous avons dans notre série une équisécante MNM'N' qui détache aussi des arcs MDN, M'RN' aussi égaux à l ; mais si L coupe la face extérieure

du déblai en un point de la région MPE, elle devra passer au-dessus de MN avant de sortir du déblai, et détachera du remblai un arc $< M'N'$; si au contraire L part d'un point de l'arc MDN..., elle passera au-dessous de MN avant de pénétrer dans le remblai, d'où elle détachera un arc $> M'N'$; elle ne saurait, dans aucun cas, être une équi-sécante.

Il faut encore déterminer le point où une équi-sécante MNM'N' touche son enveloppe. Supposons qu'elle coupe l'équisécante infiniment voisine (fig. 2) en un point C à gauche de M; on aura d'abord

$$(1) \qquad MP + NQ = M'P' + N'Q';$$

soient maintenant $m, n, m', n', \varepsilon$ les angles sous lesquels MN' coupe le déblai, le remblai et l'équi-sécante voisine CPQ' : on a

$$(2) \quad \varepsilon = \frac{MP \sin m}{CM} = \frac{NQ \sin n}{CN} = \frac{M'P' \sin m'}{CM'} = \frac{N'Q' \sin n'}{CN'}.$$

Enfin la position relative des points C, M, N, M', N', donne les équations

$$(3) \quad CN = CM + MN,\ CM' = CM + MM',\ CN' = CM + MN'$$

$$(4) \quad CM = CN - MN,\ CM' = CN + NM', \ldots$$

$$(5) \quad CM = CM' - MM',\ CN = CM' - NM', \ldots$$

$$(6) \quad CM = CN' - MN', \ldots$$

Nous pouvons calculer CM à l'aide des équations

(1), (2), (3), CN au moyen de (1), (2), (4), etc., et les résultats se résumeront par les formules :

$$\frac{1}{\sin m}+\frac{1}{\sin n}-\frac{1}{\sin m'}-\frac{1}{\sin n'}=\frac{1}{\mathrm{CM}}\left(\frac{\mathrm{MM'}}{\sin m'}+\frac{\mathrm{MN'}}{\sin n'}-\frac{\mathrm{N'M'}}{\sin n}\right)$$

$$=\frac{1}{\mathrm{CN}}\left(\frac{\mathrm{NM}}{\sin m}+\frac{\mathrm{NM'}}{\sin m'}+\frac{\mathrm{NN'}}{\sin n'}\right)=\ldots=\frac{1}{\mathrm{CN'}}\left(\frac{\mathrm{N'M}}{\sin m}+\frac{\mathrm{N'N}}{\sin n}-\frac{\mathrm{N'M'}}{\sin m'}\right).$$

Pour que le point C soit placé comme je l'ai supposé, il faut que les valeurs trouvées pour CM, CN, CM', CN', soient positives ; si quelques-unes sont négatives, le résultat s'interprète en plaçant le point C d'après des règles bien connues ; on trouvera, et c'est évident *a priori*, qu'il n'est jamais entre N et M'. Comme d'ailleurs le point C se déplace d'une manière continue, en ne tenant pas compte de la discontinuité relative à l'infini, on voit que l'enveloppe Γ des équisécantes n'a pas de points d'arrêt ; si elle pénètre dans le déblai ou le remblai, elle n'en peut sortir qu'après un rebroussement.

VII. Quand l'enveloppe Γ ne pénètre ni dans le déblai ni dans le remblai, les équisécantes s'étagent sans se croiser dans la région occupée par les deux contours ; il est clair que ces droites formeront le meilleur système de routes, aucune région ne pouvant être desservie par des routes tronquées, puisqu'elle devrait être limitée par deux équisécantes se coupant sur le déblai ou le remblai, et il n'y en a pas dans notre hypothèse.

Il n'en est plus de même quand la caustique pénètre dans l'un ou l'autre des contours; si l'on n'employait que des routes entières, leurs portions utiles se rencontreraient. Suivons les équisécantes à partir de DR, et supposons que leur enveloppe, d'abord à gauche du déblai, pénètre dans cette courbe en un point a, pour en sortir, après un rebroussement, au point b, situé entre D et a; à mesure que ces droites laissent entre elles et DR des longueurs l de déblai et de remblai de plus en plus grandes, leurs points de rencontre avec la face extérieure du déblai s'éloignent d'abord de D jusqu'au point a, qu'elles atteignent quand l est égal à α; l croissant, le point d'insertion des équisécantes rétrograde jusqu'en b, pour $l=\beta$ et recommencera à s'éloigner de D quand l croîtra au-delà de β. Il est facile de voir que, dans ces conditions, on devra d'abord employer des routes entières à partir de DR, puis une série de routes tronquées limitées par deux équisécantes se coupant en un point m de l'arc ab et détachant du déblai et du remblai, l'une deux arcs $< \alpha$, la seconde deux arcs $> \beta$.

La règle de Monge ne suffit plus pour trouver la position du point m sur l'arc ab; supposons que cette position soit déterminée par la valeur d'un paramètre u; admettons encore qu'après être sortie en b du déblai, Γ reste ensuite toujours en dehors du déblai et du remblai, et par conséquent qu'après les routes tronquées comprises dans l'angle m, on ne doive plus employer que des routes entières.

On calculera le prix total du transport pour une valeur donnée de u, et on égalera à zéro la dérivée de ce prix par rapport au paramètre qui se trouvera ainsi déterminé. Si Γ pénétrait plusieurs fois dans le déblai ou le remblai, on aurait autant de séries de routes tronquées, autant de paramètres dont dépendrait le prix de transport et qu'on déterminerait de manière à le rendre minimum.

VIII. Quand le déblai et le remblai n'ont pas la forme simple que je leur ai supposée jusqu'ici, on détermine les routes par des considérations analogues à celles que nous avons exposées, mais il serait bien long de discuter tous les cas qui peuvent se présenter; j'en examine un seul, dont la discussion peut guider dans d'autres circonstances. Le déblai est une ligne convexe et fermée, le remblai a deux extrémités distinctes; tel serait un segment de droite. Il s'agit de voir dans quels cas il existe une équisécante infiniment peu différente de la tangente RD (fig. 3), et, s'il n'y en a pas, d'indiquer le système de routes qui doit desservir les régions voisines de D et de R.

Soient AFGH la sécante demandée telle que

$$\mathrm{FD} + \mathrm{DG} = \mathrm{RH},$$

α l'angle qu'elle fait en A avec DR, ρ le rayon de courbure du déblai en D, r l'angle sous lequel DR coupe le remblai. On a

$$\mathrm{RH} = \frac{\mathrm{AR}\alpha}{\sin r} = \mathrm{FD} + \mathrm{DG};$$

si, d'autre part, on regarde l'arc FG comme un arc de cercle de rayon ρ, l'expression de la mesure d'un angle dont le sommet est extérieur au cercle nous donne

$$2\rho\alpha = \mathrm{DG} - \mathrm{DF};$$

de cette relation et de la précédente je tire

$$\mathrm{DG} = \rho\alpha + \frac{\alpha}{2}\frac{\mathrm{AR}}{\sin r}.$$

Évaluant de deux manières la distance du point G à DR, j'ai

$$(\mathrm{AD} + \mathrm{DG})\,\alpha = \frac{1}{2\rho}\overline{\mathrm{DG}}^2;$$

d'où

$$\mathrm{AD} = \mathrm{DG}\left(\frac{\mathrm{DG}}{2\alpha\rho} - 1\right) = \mathrm{DG}\left(\frac{\mathrm{AR}}{4\rho\sin r} - \frac{1}{2}\right).$$

On voit que, dans tous les cas, AD est infiniment petit ; mais il faut encore que son expression soit positive, ou que AR soit au moins égal à $2\rho \sin r$. Si cette condition n'est pas remplie, il n'y aura pas d'équisécante s'écartant infiniment peu de DR ; mais il est évident qu'alors il y en aura une, DPQ, passant en D et faisant un angle fini avec DR. La partie du remblai comprise entre l'extrémité R et un certain point N du remblai sera desservie, en même temps qu'un arc IM du déblai, par une série de routes tronquées limitée par les côtés de

l'angle RIN; on emploiera ensuite des routes entières dont DQ fera partie. Quant à la position du point I sur l'arc DP, elle devra se déterminer par un calcul analogue à ceux que j'ai indiqués au paragraphe précédent pour trouver les sommets d'angles comprenant des systèmes de routes tronquées.

IX. Nous allons enfin dire quelques mots du cas spécialement considéré par Dupin, celui où le déblai et le remblai ont deux extrémités distinctes. On peut être amené à transporter certaines parties du déblai d'un côté de cette ligne et les parties suivantes du côté opposé; on peut même déblayer quelques régions, partie à droite, partie à gauche du déblai. Pour ces cas, Dupin a établi une règle qui vient s'ajouter à celle de Monge : si deux éléments très-voisins doivent être déblayés de côtés différents par rapport au déblai, c'est la route dont le point de départ est le plus loin du remblai qui doit faire le plus grand angle avec le déblai; il en résulte immédiatement que si un arc de déblai est desservi à la fois par des routes qui se dirigent des deux côtés du déblai, les routes issues d'un même point doivent faire des angles égaux avec l'arc considéré. Je vais compléter la dernière règle en cherchant dans quelle proportion doit se répartir à droite et à gauche la matière du déblai; nous serons amenés à trouver les conditions pour que l'emploi de ces routes divergentes soit admissible.

Soient ds la longueur de l'arc MM' (fig. 4), ρ son

rayon de courbure, p, q les angles des routes M P, M Q avec le remblai, m et $m+dm$ les angles que le déblai fait avec les routes issues de M et de M′; l'angle des routes M P, M′P′ est $dm+\frac{ds}{\rho}$, celui de M Q et M′Q′ $dm-\frac{ds}{\rho}$.

Exprimons la différence entre les distances des points P′, M′ à la droite M P, et entre celles des points Q′, M′ à M Q :

$$PP' \sin p - ds \sin m = \left(dm + \frac{ds}{\rho}\right) MP,$$

$$QQ' \sin q - ds \sin m = \left(dm - \frac{ds}{\rho}\right) MQ;$$

on a aussi $PP' + QQ' = ds$.

De ces trois égalités on tire l'égalité des rapports

$$\frac{ds}{MP \sin q + MQ \sin p}$$

$$= \frac{dm}{\sin p \sin q - \sin m (\sin p + \sin q) + \frac{1}{\rho}(MQ \sin p - MP \sin q)}$$

$$= \frac{PP'}{MP \sin q + (MQ - MP) \sin m + \frac{2}{\rho} MP.MQ}$$

$$= \frac{QQ'}{MQ \sin p + (MP - MQ) \sin m - \frac{2}{\rho} MP.MQ}.$$

Le rapport de PP' à QQ' montre comment se répartit l'arc MM' à droite et à gauche; mais il faut que les deux derniers dénominateurs soient positifs; si l'un d'eux est négatif, on devra transporter l'élément ds dans une seule direction. L'égalité des deux premiers rapports constitue une équation entre m et s.

Dupin a cru établir que si la tangente DT, à l'extrémité du déblai, rencontre le remblai, elle doit être une des routes du meilleur système; il est facile d'apercevoir le vice de son raisonnement: bornons nous à montrer que dans certains cas la considération seule des arcs voisins de D et de T ne permet pas de songer à prendre DT pour route. Veut-on transporter l'élément DF (fig. 4) sur les arcs GT, TH, à droite et à gauche de DT, les relations précédentes où il faut faire $m=0$, $MP=MQ=DT$, $p=q=t$, nous donnent

$$\frac{DF}{2\sin t}=\frac{\rho GT}{\rho\sin t+2DT}=\frac{\rho TH}{\rho\sin t-2DT};$$

il faut que $\rho\sin t$ soit au moins égal à $2DT$. Quand cette condition n'est pas remplie, on peut essayer de transporter DF d'un seul côté du point T; ce ne peut être à droite, car la partie du remblai immédiatement à gauche de T, en supposant toutefois le sens de la convexité du déblai constant, ne pourrait plus être remblayée sans couper quelques routes; il faut donc que DF soit porté sur un arc tel que TG. Mais la route issue du point F fait

avec DT un angle au moins égal à $\frac{ds}{\rho}$, et comme GT serait égal à ds, il faudrait avoir

$$ds \sin t \geq \frac{ds}{\rho} \mathrm{DT},$$

$\rho \sin t$ étant au moins égal à DT. Si donc $\rho \sin t < \mathrm{DT}$, il sera impossible de choisir DT comme route.

Le déblai et le remblai des lignes peut présenter un très-grand nombre de cas différents suivant la forme de ces lignes et l'on ne saurait formuler de règles générales pour le choix des routes; on emploiera, quand ce sera possible, des équisécantes; si le déblai est tout entier entre les droites qui joignent une de ses extrémités aux limites du remblai, on prendra pour première route celle de ces droites qui fait le plus grand angle avec le déblai; dans tous les cas, les règles de Monge et de Dupin permettront d'éliminer les routes désavantageuses.

DÉBLAI ET REMBLAI DES AIRES PLANES.

X. Nous allons maintenant considérer le cas où le déblai et le remblai peuvent être traités comme des surfaces matérielles infiniment minces; mais il n'en résulte de véritable simplification que si les deux surfaces sont contenues dans un même plan, et c'est ce que nous supposerons toujours

dans ce chapitre. Pour simplifier encore davantage, j'admettrai que l'épaisseur des deux surfaces soit la même en tous les points de l'une et de l'autre; le prix de transport d'une parcelle sera mesuré par le produit de son aire par le chemin qu'on lui fait parcourir. Enfin, je supposerai habituellement que le déblai et le remblai soient deux aires convexes et à contours simples.

Monge commence par affirmer qu'une équisécante quelconque A ne doit être traversée par aucune parcelle pendant son transport, d'où il résulterait qu'elle est une des routes du meilleur système; en effet, dit-il, si une parcelle, située au-dessus de A dans le déblai, passe au-dessous dans le remblai, il faudra que réciproquement une parcelle équivalente traverse A dans le sens opposé, ce qui ne peut se faire sans que les parties utiles des deux routes se coupent. Il est bien facile de faire la figure de manière que les chemins suivis par les deux parcelles dont parle Monge ne se croisent pas. D'ailleurs, si la loi proposée était générale, elle impliquerait souvent contradiction ; il peut se faire que deux équisécantes A et A' se coupent dans le déblai; dans le remblai l'une d'elles, A, sera au-dessus de l'autre ; mais alors il y aura dans le déblai une infinité de parcelles situées au-dessus de A et au-dessous de A' ; elles devraient encore être placées de cette manière dans le remblai, ce qui est évidemment absurde.

Pour voir exactement comment il faut choisir les routes, menons les tangentes communes exté-

rieures (fig. 1) D R, E S au déblai et au remblai ; les points de contact partageront les contours de chacune des aires en deux parties, l'une extérieure, l'autre intérieure. Deux points M, P, infiniment voisins sur le bord extérieur du déblai suivront, en général, deux routes infiniment peu inclinées l'une sur l'autre; elles entraîneront avec elles tous les éléments situés sur les cordes M N, P Q suivant lesquelles elles traversent le remblai ; toutes les parcelles de la bande M P N Q iront recouvrir une bande équivalente M' N' P' Q' de remblai comprise entre les prolongements des droites MN et PQ; cette seconde bande est toujours limitée du côté du déblai par un arc M' P' appartenant au bord intérieur du remblai. Supposons que les routes MN, PQ se coupent en un point C situé comme dans la figure (2) : on peut évaluer les aires M N P Q, M' N' P' Q' en les regardant comme des différences de secteurs circulaires, et on trouve aux infiniment petits du second ordre près,

$$\overline{CN}^2 - \overline{CM}^2 = \overline{CN'}^2 - \overline{CM'}^2.$$

Soient ξ, X_1, X_2, X'_1, X'_2 les abscisses, par rapport à un axe quelconque, des points C, M, N, M', N'; cette égalité nous donne

$$(X_2 - \xi)^2 - (X_1 - \xi)^2 = (X'_2 - \xi)^2 - (X'_1 - \xi)^2$$

ou encore

$$(1) \quad X_2^2 - X_1^2 - X'^2_2 + X'^2_1 = 2\xi (X_2 - X_1 - X'_2 + X'_1)$$

Si la route MN est entière, le point N' sera sur le bord extérieur du remblai, et son abscisse X'_2 sera déterminée, aussi bien que X_1, X_2 et X'_1, en fonction des deux paramètres, u et v, pour fixer les idées, qui définissent la position de la droite MN; ξ, abscisse du point où cette droite touche son enveloppe, sera fonction de u, v et de $\frac{dv}{du}$; par exemple, si MN est représentée par l'équation $y = ux + v$, ξ sera égal à $-\frac{dv}{du}$. L'équation (1) constituera une équation différentielle du premier ordre entre u et v; la constante d'intégration se déterminera au moyen d'un système de valeurs simultanées de u et v; si la série des routes entières telles que MN s'étend jusqu'à une tangente commune extérieure, on exprimera que cette tangente satisfait à l'équation intégrale obtenue.

Si l'angle des routes MN, PQ est α, le prix de transport de la bande MNPQ sera dans tous les cas

$$\frac{1}{3}\left(\overline{CN'}^3 - \overline{CM'}^3 - \overline{CN}^3 + \overline{CM}^3\right)\alpha.$$

Supposons maintenant que les routes MN, PQ soient tronquées; elles appartiendront à une série de routes desservant une région comprise entre deux routes entières, telles que FGF'G' et HKH'K', ou entre une route entière et les limites, d'un certain côté, du déblai et du remblai. Quand la région est limitée par deux routes entières, on

voit aisément, comme au § V, que les points G', K' où ces routes sortent du déblai doivent coïncider; dans tous les cas, les parties du déblai et du remblai qui sont desservies par un système de routes tronquées sont équivalentes. Nous retrouvons, avec une analogie complète, les résultats obtenus dans le cas d'un déblai et d'un remblai linéaires, et il suffira de les énoncer. D'abord, la considération de l'ensemble des routes du meilleur système conduit à cette conclusion que toutes les routes entières doivent être des équisécantes; la réciproque, affirmée par Monge, n'est pas vraie.

Si maintenant on considère toutes les équisécantes relatives au déblai et au remblai donnés, on trouve qu'elles forment une série unique dont les termes extrêmes sont les tangentes communes extérieures. Leur enveloppe se détermine sans peine en s'aidant de l'équation (1) qui convient à toutes les équisécantes. Quand cette enveloppe ne pénètre ni dans le remblai ni dans le déblai, les routes doivent être toutes entières et confondues avec les équisécantes ; quand, au contraire, l'enveloppe pénètre dans le déblai, par exemple, pour en sortir après un rebroussement, il faut employer une série de routes tronquées comprises dans un angle qui a son sommet sur le bord extérieur du déblai ; la position de ce sommet se déterminera par des considérations identiques à celles du § VII, en admettant qu'on sache calculer le prix de transport d'une région qui doit être déblayée à l'aide de routes tronquées; il y a nécessairement

une infinité d'équisécantes qui ne doivent pas servir de routes.

XI. Il s'agit maintenant de chercher comment doivent se terminer les diverses routes tronquées qui desservent deux régions correspondantes données. Comme les rôles du déblai et du remblai peuvent être intervertis, je supposerai, à l'inverse de ce que j'ai fait tout à l'heure, que les routes soient tronquées du côté du déblai ; cela facilitera le langage. La région du déblai que j'envisage sera un secteur APQ, et la partie correspondante du remblai sera un quadrilatère mixtiligne RTSU, RT étant le prolongement de la route AP, SU celui de AQ. Les routes tronquées que nous cherchons peuvent être regardées comme formant deux séries qui commencent, l'une à la route RT, l'autre à la route SU, et qui vont se rejoindre suivant une sorte de médiane du quadrilatère RTSU ; la première série desservira la région supérieure du secteur APQ, la seconde, la région inférieure ; ces deux régions seront séparées, dans le déblai, par une ligne dont chaque point marquera le commencement de la partie utile de chacune des deux routes qui en émanent et qui appartiennent à l'une et à l'autre des deux séries considérées. Cherchons à déterminer la ligne séparatrice.

Dupin imaginait une bande infiniment étroite répartie le long de la ligne cherchée et au déblaiement de laquelle il pouvait appliquer les résultats obtenus dans l'étude du déblai et du remblai des

lignes ; il faut, dit-il, que les routes issues d'un même point de la ligne à déblayer fassent des angles égaux avec cette ligne ; autrement on pourrait, en modifiant infiniment peu les routes, diminuer le prix du transport, qui n'aurait, par conséquent, pas atteint son minimum. C'est vrai ; toutefois, si on regarde les déplacements proposés pour les routes comme des infiniment petits du premier ordre, la diminution réalisée sur le prix total du transport sera du premier ordre par rapport au prix de transport de la petite bande considérée, mais d'ordre supérieur par rapport au prix de transport du secteur tout entier. Or, en général, quand une fonction n'est pas minimum, on peut, en faisant subir aux éléments dont elle dépend des variations infiniment petites, diminuer la fonction d'une quantité du même ordre, ce que n'obtenait pas Dupin ; de bons esprits ont regardé son analyse comme étant sans portée ; c'est aller trop loin, mais elle est certainement incomplète. Je vais montrer que, si les deux routes issues d'un même point de la ligne séparatrice font avec elle des angles inégaux, on peut, en faisant subir à cette ligne une déformation infiniment petite, obtenir sur le prix de transport une réduction du même ordre infinitésimal.

Décomposons un arc fini AM (fig. 5) de la ligne séparatrice proposée en éléments égaux, AB, BC, CD, ... KL, LM, que je prends pour infiniment petits principaux, et supposons que ces éléments fassent avec les routes AP, CP', EP″,... de la

région supérieure des angles moindres qu'avec les routes AQ, CQ', ... qui se dirigent vers le bas. Je puis construire une série de triangles équivalents A*a*B, B*b*C, C*c*D, ... de telle sorte que les droites $\alpha\beta$, $\gamma\delta$, ... qui joignent les centres de gravité du premier et du deuxième triangle, du troisième et du quatrième, et ainsi de suite, fassent respectivement avec AP, CP', etc., des angles moindres qu'avec AQ, CQ', etc.; l'aire ω de tous nos triangles est infiniment petite du second ordre.

Dans le système de déblaiement correspondant à la ligne séparatrice que je discute, l'aire A*a*B irait recouvrir un élément équivalent du remblai, ayant pour centre de gravité un point α_1; pour abréger, je désignerai les aires élémentaires par la même lettre que leurs centres de gravité ; je dirai ainsi que, dans le système proposé, α est transporté sur α_1, de même les triangles β, γ, δ, ... λ seront transportés sur les aires β_1, γ_1, δ_1, ... λ_1. Cela posé, imaginons qu'on porte α sur β_1 et β sur α_1; le prix de transport de ces deux aires sera diminué du produit de ω par la différence entre les projections de la droite $\alpha\beta$ sur AP et sur AQ, comme il est bien facile de le reconnaître ; échangeons de même les lieux de destination de γ et δ, ... de $\varkappa$ et λ : nous réaliserons un nombre infini de fois une économie infiniment petite du troisième ordre ; le gain total sera du second ordre, et on peut aisément l'augmenter. La figure montre que si au lieu de transporter α en β_1, β en α_1, on les transportait sur des éléments α'_1, β'_1, placés comme l'indique le dessin,

on éviterait des croisements de routes désavantageux, même quand ils se font sous des angles très-aigus. En faisant de même pour les autres triangles, on aura substitué à la ligne de séparation primitive une ligne brisée $AaBbCcD\ldots lM$, et obtenu une réduction du deuxième ordre sur le prix total du transport; ce n'est pas encore mieux que ce qui avait été obtenu par Dupin.

Ne changeons pas les lieux de destination de α et de λ, mais transportons β en γ'_1, γ en β'_1, de même δ en ε'_1, ε en δ'_1 et ainsi de suite : nous obtiendrons, comme par notre première opération, une nouvelle économie du second ordre, ce qui ne suffit pas; mais la ligne de séparation prend une forme remarquable; elle présente une brisure AaB, puis reprend son ancien tracé, pour se terminer par la brisure LlM. Cela étant, reprenons avec l'arc BCD... KL de la ligne séparatrice le même cycle d'opérations que sur l'arc AM; nous obtiendrons une nouvelle économie du second ordre, et la ligne séparatrice sera formée d'une double dentelure entre A et B, entre B et C, de l'ancien arc CK, et de deux dentelures terminales entre K et L, L et M. On pourra recommencer un nombre infini de fois; on arrivera à une ligne de séparation dentelée d'un bout à l'autre, la dentelure de la première moitié empiétant sur la région supérieure du déblai, celle de la seconde moitié sur la région inférieure; d'ailleurs, le prix de transport aura subi un nombre infini de réductions du second ordre, ce qui fait en définitive

une réduction du premier ordre infinitésimal : sa différentielle serait négative et non pas nulle comme avec l'analyse de Dupin ; il est ainsi bien établi que le prix de transport ne sera minimum que si la ligne séparatrice bissecte, en chacun de ses points, les routes qui en partent.

Voyons comment on pourra former l'équation de la ligne séparatrice. Soient α et φ les angles que la tangente au point x, y fait avec l'axe des x et avec chacune des routes qui en partent : l'équation de la route supérieure sera

$$Y - y - (X - x) \operatorname{tg} (\alpha + \varphi) = 0 :$$

on en déduira, en fonction de x, y, α et φ, les abscisses X_2, X'_1, X'_2 des points où la route coupe le déblai et le remblai, l'abscisse du point où commence sa partie utile étant x ; l'abscisse ξ du point où la route touche son enveloppe est donnée par l'équation

$$\frac{dy}{dx} + \frac{\xi - x}{\cos^2 (\alpha + \varphi)} \left(\frac{d\alpha}{dx} + \frac{d\varphi}{dx} \right) - \operatorname{tg} (\alpha + \varphi) = 0,$$

ou, comme $\frac{dy}{dx} = \operatorname{tg} \alpha$,

$$(\xi - x) \left(\frac{d\alpha}{dx} + \frac{d\varphi}{dx} \right) = \frac{\sin \varphi \cos (\alpha + \varphi)}{\cos \alpha}.$$

L'équation (1) du § X devient

$$X_2^2 - x^2 - X_2'^2 + X_1'^2 - 2 \xi (X_2 - x - X'_1 + X'_2) = 0.$$

Pour la route inférieure, on aura les mêmes résultats, sauf le changement de φ en $-\varphi$, et on sera conduit à deux équations simultanées, du premier ordre par rapport à φ, du second par rapport à y; l'élimination de φ donnera une équation du troisième ordre entre x et y pour représenter la trajectoire; l'intégration présentera d'excessives difficultés.

XII. Je vais appliquer brièvement nos formules générales à deux cas particuliers. Nous prendrons d'abord pour déblai et pour remblai deux triangles rectangles ODE, ORS égaux (fig. 6); OD est dans le prolongement de OR, et l'on a

$$\mathrm{OR} = \mathrm{DE} = a, \quad \mathrm{OD} = \mathrm{RS} = 2a.$$

Prenons DR et sa perpendiculaire en O, pour axes des x et des y, et étudions la distribution des équisécantes; soit

$$y = ux + v$$

l'équation de l'une d'elles $m_1 m'_2$. On trouve aisément les abscisses de ses points de rencontre avec les contours du déblai et du remblai :

$$X_1 = -2a, \; X_2 = -\frac{2v}{2u+1}, \; X'_1 = \frac{v}{2-u}, \; X'_2 = a.$$

L'abscisse du point où l'équisécante touche son

enveloppe est $-\frac{dv}{du}$: donc l'équation (1) du § X devient

$$\frac{4v^2}{(2u+1)^2}-5a^2+\frac{v^2}{(2-u)^2}+2\frac{dv}{du}\left(\frac{v}{2-u}+a-\frac{2v}{2u+1}\right)=0\ ;$$

on peut la mettre sous la forme

$$\left[\frac{4v\,dv}{2u+1}-\frac{4v^2du}{(2u+1)^2}\right]+\left[\frac{2v\,dv}{u-2}-\frac{v^2du}{(u-2)^2}\right]-2a\,dv+5a^2du=0.$$

On a des différentielles exactes, et l'intégration donne

$$\frac{2v^2}{2u+1}+\frac{v^2}{u-2}-av+5a^2u=\text{const.}$$

Pour déterminer la constante, exprimons que cette équation est satisfaite pour les valeurs $u=\frac{1}{3}$, $v=\frac{5}{3}a$, qui conviennent à l'équisécante ES; on trouve que la constante est nulle, et l'équation en u et v devient

$$(4u-3)v^2-2a(2u+1)(u-2)v+5a^2u(2u+1)(u-2)=0.$$

On en tire

$$v=a\frac{(2u+1)(u-2)\pm(3u-v)\sqrt{-2(2u+1)(u-2)}}{4u-3}.$$

On voit que u doit rester compris entre $-\frac{1}{2}$ et 2; mais pour suivre les variations de v il est avantageux de changer de variable; on peut remarquer que

$$(2u+1)(u-2) = \frac{1}{8}\left[(4u-3)^2 - 25\right]$$

et l'on est conduit à poser $4u - 3 = 5\mu$; il vient alors

$$v = \frac{5}{8}\frac{a}{\mu}\left[\mu^2 - 1 \pm (3\mu + 1)\sqrt{1-\mu^2}\right].$$

L'abscisse du point où l'équisécante touche son enveloppe est

$$\xi = -\frac{dv}{du} = -\frac{4}{5}\frac{dv}{d\mu} = \frac{a}{2\mu^2}\left(-1 - \mu^2 \pm \frac{1+3\mu^3}{\sqrt{1-\mu^2}}\right).$$

On a tous les éléments nécessaires pour discuter la forme de la caustique et pour voir la disposition de ses tangentes, c'est-à-dire des équisécantes. Je me bornerai ici à indiquer la forme des diverses parties de l'enveloppe qu'on trouve successivement en faisant varier μ de -1 à $+1$. Prenons d'abord les signes inférieurs dans la double expression de v et de ξ : nous trouvons une première branche qui reste tout entière dans la région des y négatifs; elle part de l'infini, avec OE pour

asymptote, touche la droite DR en un point P dont l'abscisse est $-\frac{5}{2}a$, puis la droite ES en un point Q d'abscisse $-(5+3\sqrt{2})\,a$, et retourne à l'infini en formant une branche parabolique quand μ tend vers zéro, u vers $\frac{3}{4}$. Pour les valeurs positives de μ, nous avons une seconde branche qui est aussi tout entière au-dessous de DR; elle part de l'infini, avec une forme parabolique, remonte, présente un point de rebroussement et retourne à l'infini, asymptotiquement à OS. En prenant les signes supérieurs, on trouve une branche unique ressemblant à une branche d'hyperbole qui aurait OE et OS pour asymptotes du côté des y positifs et ES pour tangente.

La courbe complète, telle qu'elle est définie par nos formules, est loin d'avoir une forme simple; mais si on l'a tracée, on reconnaîtra que ses tangentes ne traversent à la fois le déblai et le remblai que lorsque leur point de contact est sur l'arc PQ; or cet arc ne pénètre ni dans le déblai ni dans le remblai; il ne faut donc prendre que des routes entières dont l'enveloppe est l'arc PQ.

XIII. Comme seconde application, je supposerai que le déblai soit un cercle de centre O, de rayon a, et le remblai un rectangle RSTU (fig. 7) touchant le cercle au milieu du côté RS; les côtés RS et TU sont égaux à $\frac{3}{2}\pi a$, les côtés RT, SU à $\frac{2}{3}a$. Je

prends pour axes des x et des y deux rayons, l'un perpendiculaire, l'autre parallèle à RS ; je définis la position d'une droite par l'angle φ qu'elle fait avec Ox et par l'angle aigu θ qu'elle fait avec le rayon qui passe par un des points où elle rencontre le cercle. Quand on fait varier φ et θ, la droite enveloppe une courbe qu'elle touche en un point situé à la distance $a \cos\theta \dfrac{d\theta}{d\varphi}$ du pied de la perpendiculaire abaissée du point O sur l'enveloppée ; cette distance est portée vers la gauche quand φ est aigu et $\cos\theta \dfrac{d\theta}{d\varphi}$ positif.

Nous pourrions encore obtenir, sous forme d'équation différentielle, la relation qui doit exister entre θ et φ pour que la droite correspondante soit une équisécante; mais comme les aires que la droite détache du cercle et du rectangle sont quarrables, il nous suffit d'exprimer directement leur équivalence. Le calcul est facile; il faut toutefois distinguer deux cas, suivant que la droite sort du remblai en traversant RT ou TS ; dans le premier cas on trouve

$$\frac{\left(\frac{3}{4}\pi\cos\varphi - \sin\varphi - \sin\theta\right)^2}{\sin\varphi\cos\varphi} = \pi - 2\theta - \sin 2\theta.$$

Suivons les équisécantes au fur et à mesure que les segments de cercle et de rectangle vont en croissant; on a d'abord $\theta = 90^\circ$, $\varphi = 46^\circ\ 1'$; la

sécante passe en R et touche le cercle; puis θ et φ diminuent jusqu'à ce que l'équisécante vienne à passer au point T; alors $\theta = 51^\circ\, 54'$ et $\varphi = 38^\circ\, 53'$; il est facile de reconnaître que jusque-là l'enveloppe des équisécantes reste à gauche du cercle; ces droites doivent être prises comme routes et comme routes entières.

Quand les segments situés au-dessus des équisécantes augmentent encore, ces droites traversent le côté TU et on trouve

$$(\alpha) \qquad 2\theta + \sin 2\theta = \frac{4}{9}\ \frac{3\sin\theta + 4\sin\varphi}{\cos\varphi};$$

On en déduit aisément

$$a\cos\theta\,\frac{d\theta}{d\varphi} = \frac{a\sin\theta\cot g\,\varphi}{3\cos\theta\cos\varphi - 1}.$$

Cette formule montre que l'enveloppe des équisécantes reste d'abord à gauche du cercle; mais quand φ tend vers zéro, il en est de même de θ, et le second membre prend une forme indéterminée. On pourra remarquer que, pour de petites valeurs de θ et de φ, l'équation α se réduit sensiblement à la forme $4\theta = \frac{4}{9}(3\theta + 4\varphi)$; donc $a\cos\theta\,\frac{d\theta}{d\varphi}$ tend vers $\frac{2}{3}\,a$; c'est dire que l'enveloppe des équisécantes pénètre dans le déblai et qu'il faut employer un système de routes tronquées. J'ai signalé l'excessive difficulté que présente en général la

détermination de l'angle qui contient ces routes et de sa ligne séparatrice ; ici la raison de symétrie nous tire d'affaire, le sommet de l'angle est en D sur l'axe des x; le côté supérieur DH est tel que les aires DHE, EMNV soient équivalentes, ce qui donne HDE = 34° 29′, la ligne séparatrice est précisément le diamètre DE, et on aura en dessous un système de routes symétrique de celui que nous avons trouvé.

XIV. Je vais encore traiter un problème qui se rattache immédiatement à notre problème principal ; on suppose donnés le déblai ainsi que le bord intérieur du remblai, et l'on demande de déterminer le profil qui doit limiter extérieurement ce remblai de manière à former une aire équivalente à celle du déblai et à rendre minimum le prix de transport de toutes les parcelles du déblai. Il est clair qu'une fois le profil adopté, il faudra faire le transport d'après les règles établies ci-dessus ; mais il faut ici trouver une condition nouvelle qui caractérise le profil cherché. Monge annonce que ce profil doit être orthogonal aux routes, mais il en donne une démonstration tout à fait sans portée, et nous allons reprendre la question en employant, cette fois, la méthode des variations.

Prenant des axes rectangulaires (fig. 8), je définis la position d'une route HK par l'angle φ qu'elle fait avec Ox et par la longueur h de la perpendiculaire OH abaissée de l'origine. Soient m, n, p

les distances comptées positivement dans le sens HK depuis le point H jusqu'aux points d'intersection de la route avec le contour du déblai et avec le profil donné du remblai, u la portion de route depuis le point P jusqu'à la sortie du remblai en U; la distance du point H au point de rencontre de HK avec la route infiniment voisine sera, en tenant compte de notre convention sur les signes $-\frac{dh}{d\varphi}$ ou $-h'$. Les portions de déblai et de remblai comprises entre les deux routes doivent être équivalentes; cette condition nous donne (§ X) la relation

$$(1)\quad u^2+2(h'+p)u-2h'(n-m)-(n^2-m^2)=0.$$

Une autre formule du § X nous donne, pour le prix de transport de l'aire que je viens de considérer dans le déblai,

$$dP=\frac{1}{3}\left[(h'+p+u)^3-(h'+p)^3-(h'+n)^3+(h'+m)^3\right]d\varphi.$$

Je développe la quantité entre crochets, puis j'en retranche le premier membre de l'équation (1) après l'avoir multiplié par $\frac{3}{2}h'$; il se fait de grandes réductions et il reste $dP=\frac{1}{6}Vd\varphi$, en posant

$$V=2u^3+3(h'+p)u^2+6ph'(n-m)$$
$$+3(2p-h')(n^2-m^2)-2(n^3-m^3).$$

Pour que le prix total, $\frac{1}{6}\int V d\varphi$, soit minimum, on doit avoir, indépendamment des conditions limites,

$$\frac{\partial V}{\partial h} - \frac{d}{d\varphi}\frac{\partial V}{\partial h'} = 0. \tag{2}$$

Il s'agit de calculer les dérivées partielles $\frac{\partial V}{\partial h}$ et $\frac{\partial V}{\partial h'}$; pour cela, je prends la variation de V en regardant φ comme constante, et observant que m, n, p, dépendent seulement de φ et de h :

$$\delta V = 6u\,(u + h' + p)\,\delta u + 3\,(u^2 + 2pn - 2pm - n^2 + m^2)\,\delta h'$$
$$+ 3\left[u^2\frac{\partial p}{\partial h} + 2h'\,(n - m)\frac{\partial p}{\partial h} + \dots + 2m^2\frac{\partial m}{\partial h}\right]\delta h.$$

D'autre part, l'équation (1) nous donne la condition

$$(u + h' + p)\,\delta u + (u - n + m)\,\delta h' + \left[u\frac{\partial p}{\partial h} + \dots + m\right]\delta h = 0.$$

J'en tire δu pour porter sa valeur dans δV, et je trouve, après quelques réductions qui ont lieu en vertu de l'équation (1),

$$\delta V = 6\Big\{(h' + p)\,u\frac{\partial p}{\partial h} - \left[n^2 + nh' - (p + u)\,(n + h')\right]\frac{\partial n}{\partial h}$$
$$+ \left[m^2 + mh' - (p + u)\,(m + h')\right]\frac{dm}{dh}\Big\}\,\delta h$$
$$- 3\Big\{u^2 + n^2 - m^2 + 2\,(p + u)\,(m - n)\Big\}\,\delta h'.$$

Les coefficients de ∂h et de $\partial h'$ sont les dérivées partielles qui figurent dans l'équation (2), et nous pouvons former cette équation ; on a d'ailleurs

$$\frac{dm}{d\varphi} = \frac{\partial m}{\partial \varphi} + h' \frac{\partial m}{\partial h};$$

il en est de même pour les dérivées totales de n et de p, et l'équation devient :

$$(3)\quad \begin{aligned} &(p+u-m)\left(\frac{\partial m}{\partial \varphi} - m\frac{\partial m}{\partial h}\right) - (p+u-n)\left(\frac{\partial n}{\partial \varphi} - n\frac{\partial n}{\partial h}\right) \\ &- u\left(\frac{\partial p}{\partial \varphi} - p\frac{\partial p}{\partial h}\right) + (u+m-n)\left(\frac{dp}{d\varphi} + \frac{du}{d\varphi}\right) = 0. \end{aligned}$$

Pour évaluer géométriquement $\frac{\partial m}{\partial \varphi}$, je mène deux routes HM, H'M' (fig. 9), qui font entre elles l'angle $\partial \varphi$, et qui sont à la même distance de l'origine; soient M et M' leurs points de rencontre avec le bord gauche du déblai; $\frac{\partial m}{\partial \varphi}$ est égal au rapport de H'M' — HM à $\partial \varphi$. Abaissons ML perpendiculaire sur H'M'. Les longueurs HM, HL ne diffèrent que d'un infiniment petit du second ordre, et on trouve, en négligeant les quantités de cet ordre,

$$\frac{\text{H'M'} - \text{HM}}{\partial \varphi} = \frac{\text{HH'}}{\partial \varphi} + \frac{\text{LM'}}{d\varphi}$$

$\frac{\text{HH'}}{\partial \varphi}$ est évidemment égal à OH; d'autre part,

menons MG normale à MM′; on a $LM' = \frac{HG \times ML}{HM}$ $= HG\,\partial\varphi$; on a donc :

$$\frac{\partial m}{\partial \varphi} = OH + HG.$$

En menant de même deux routes parallèles dont les distances à l'origine différeraient de ∂h, on trouverait

$$m\frac{\partial m}{\partial h} = HG;$$

donc

$$\frac{\partial m}{\partial \varphi} - \frac{\partial m}{\partial h} = OH = h$$

On a pour n et p des identités semblables, et l'équation (3) devient

$$(u - n + m)\left(\frac{dp}{d\varphi} + \frac{du}{d\varphi} - h\right) = 0.$$

On peut écrire à volonté

$$(u - n + m)\,(dp + du - h\,d\varphi) = 0,$$
$$(u - n + m)\,h'\,(dp + du - h\,d\varphi) = 0.$$

Il faut que la dernière parenthèse soit nulle ; autrement on aurait à la fois

$$u - n + m = 0,\ (u - n + m)\,h' = 0,$$

et l'équation (1) donnerait, en remplaçant u par $n - m$,

$$(n - m)^2 + 2p(n - m) - n^2 + m^2 = 2(n - m)(p - m) = 0,$$

ce qui est évidemment impossible. Il faut donc que $d(p + u) - hd\varphi$ soit nul et la figure 8 montre que, sous cette condition, la projection de UU' sur HK est nulle, et le profil cherché orthogonal aux routes.

Pour avoir l'équation de ce profil, nous nous reporterons à l'équation (I) du § X : X_1, X_2, X'_1 étant les abscisses des points M, N, P, x et y les coordonnées du point U, on aura

$$\xi = x - \frac{dy}{dx}\frac{1 + \frac{dy^2}{dx^2}}{\frac{d^2y}{dx^2}},$$

et l'équation du profil cherché sera

$$(x^2 - X'^2_1 - X_2^2 + X_1^2)\frac{d^2y}{dx^2} = 2\left(x\frac{d^2y}{dx^2} - \frac{dy}{dx} - \frac{dy^3}{dx^3}\right)(x - X'_1 - X_2 + X_1);$$

on peut aussi la mettre sous la forme

$$(x^2 - X'^2_1 - X^2_2 + X_1^2)\frac{d^2x}{dy^2} = 2\left(x\frac{d^2x}{dy^2} + 1 + \frac{dx^2}{dy^2}\right)(x - X'_1 - X_2 + X_1).$$

Il est difficile de trouver des cas où cette équation puisse s'intégrer ; en voici cependant un très-

particulier : je suppose que les bords intérieurs du déblai et du remblai soient confondus avec l'axe des y, sans limiter d'avance leurs parties utiles; le bord extérieur du déblai sera une droite représentée par l'équation $X_1 = -a$; X_2 et X'_1 seront nuls, et notre dernière équation deviendra

$$(x^2 + a^2)\frac{d^2x}{dy^2} - 2\left(x\frac{d^2x}{dy^2} + 1 + \frac{dx^2}{dy^2}\right)(x - a) = 0.$$

On en déduit, en désignant par c une constante arbitraire,

$$dy = \pm \frac{(a^2 + 2\,ax - x^2)\,dx}{\sqrt{c^4 - (a^2 + 2\,ax - x^2)^2}}$$

Il est convenable de prendre pour c une valeur un peu supérieure à a; la partie utile du profil cherché est un arc terminé en deux points pour lesquels les centres de courbure sont sur le bord extérieur du déblai ; les normales correspondantes limitent le déblai et le remblai; le premier a la forme d'un trapèze isocèle, le remblai étant un quadrilatère mixtiligne avec un axe de symétrie.

DÉBLAI ET REMBLAI DES VOLUMES.

XV. Nous allons maintenant aborder le cas général où le déblai et le remblai sont deux volumes quelconques. Le problème de Monge revient, nous l'avons vu, à déterminer les routes du meilleur système, ces routes permettant de décomposer le

déblai et le remblai en filets infiniment minces qu'on fera correspondre deux à deux. Toutes les parcelles qui doivent passer par un point donné suivent, en général, une même route, la seule qui passe en ce point; l'ensemble des routes constitue ce qu'on nomme maintenant une congruence de droites et forme, comme on sait, deux séries de développables; pour que les développables de séries différentes se coupent partout à angle droit, Monge établit très-bien qu'il est nécessaire et suffisant que toutes les droites de la congruence soient normales à une surface. Il est beaucoup moins heureux quand il veut montrer que les routes du meilleur système doivent satisfaire à cette condition : il est évident, dit-il, que les angles sous lesquels se coupent les développables formées par ces routes « doivent être droits, car, sous ces angles, les espaces élémentaires compris entre quatre surfaces développables seront plus grands, et, à distance égale, la masse transportée sera plus grande. » Pour établir sa proposition fondamentale, Monge se borne à ce simple raisonnement, dont le manque absolu de portée est trop évident; aussi de bons esprits ont-ils mis en doute la vérité même du théorème. J'espère que la démonstration suivante lèvera toute incertitude à ce sujet.

Soit proposé un système de routes qui ne sont pas normales à une même surface et sur lesquelles on transportera les diverses parcelles du déblai en observant d'ailleurs toutes les conditions propres

à rendre minimum le prix total du transport ; je dis qu'on pourra, en faisant subir aux routes proposées des déviations infiniment petites, obtenir sur le prix de transport une réduction du même ordre infinitésimal.

Sur la face extérieure du déblai, je trace un contour quelconque C C′ (fig. 10), et par ses divers points je mène les routes du système proposé qui les desservent ; ces routes forment, au travers du déblai et du remblai, une sorte de tuyau à surface réglée. Par suite d'une condition reconnue nécessaire pour assurer le minimum du prix total de transport, les parcelles du déblai qui se trouvent sur la surface du tuyau seront transportées suivant ses génératrices.

A partir d'un point A, pris sur une génératrice C A de la surface, cheminons sur celle-ci de manière à couper orthogonalement toutes ses génératrices qui, on l'a supposé, ne sont pas normales à une surface ; lorsque nous reviendrons à la génératrice C A, nous la rencontrerons en un point O différent de A. Supposons O au-dessus de A ; il est évident que si l'on porte sur les diverses génératrices, à partir de la trajectoire orthogonale et au-dessous de cette trajectoire, des longueurs M N, M′N′, M″N″... proportionnelles aux arcs A M, A M′, A M″... ; on pourra choisir le rapport de manière que le lieu des points M, N′ N″... soit une ligne fermée A A′ ; cette ligne, parcourue dans le sens A M A′ A, fera des angles aigus avec les parties positives des routes.

Prenons maintenant, sur les mêmes génératrices, à partir de la ligne AA', des longueurs AB, NP, N'P', N''P'',... égales entre elles; le lieu des points B, P, P',... sera une nouvelle courbe fermée faisant encore des angles aigus avec les parties positives des routes. Les lignes AA' et BB' ont pu être choisies de manière que le segment qu'elles déterminent sur une génératrice quelconque soit parcouru par une multitude de parcelles ou, plus exactement, par leurs centres de gravité.

Considérons les arcs MM', M'M'', etc., comme des infiniment petits du premier ordre; je dis que dans un quadrilatère tel que NN'PP', les côtés NP, N'P' surpassent d'une quantité du premier ordre la diagonale N'P qui joint les sommets des angles obtus du quadrilatère; car cet excès est égal, sauf des infiniment petits du second ordre, à la projection de P'P sur P'N'.

Je puis supposer que toutes les parcelles dont le centre de gravité se meut sur les génératrices de notre tuyau aient des volumes égaux; parmi celles qui passent au point N', j'en prends un nombre extrêmement grand μ, ayant un rapport fini avec leur nombre total, et je leur fais parcourir la diagonale N'P au lieu de la génératrice N'P'; de même je fais parcourir la droite N''P' à μ des parcelles qui devaient parcourir N''P'', et ainsi de suite; il faut que μ soit au plus égal au plus petit nombre de parcelles qui passent en un point quelconque de AA'. Malgré la déviation que je fais subir à une partie des molécules qui devaient

circuler entre AA′ et BB′, je vois que le nombre de celles qui arriveront en un point donné de BB′ n'est pas altéré; si donc à partir de BB′ je reprends le transport suivant les routes proposées, le prix du transport, en dehors de la zone AA′BB′ ne sera pas modifié ; mais sur cette zone j'aurai diminué d'une fraction infiniment petite du premier ordre de sa valeur le prix du transport d'une partie des molécules qui y circulent. En traçant sur la surface du déblai une infinité de circuits analogues à CC′, je pourrai réaliser sur le prix de transport d'une fraction finie du déblai une économie qui en sera une fraction infiniment petite du premier ordre; cette économie sera du même ordre par rapport au prix total du transport, et celui-ci n'atteindra pas son minimum tant que les routes ne seront pas normales à une même surface.

XVI. Il s'agit maintenant de former l'équation de cette surface T orthogonale aux routes du meilleur système. Par les divers points d'un contour élémentaire tracé sur T menons les routes qui doivent les desservir; elles circonscrivent une sorte de canal qui découpera dans le déblai et le remblai des filets équivalents; l'expression de cette équivalence nous fournira l'équation de la surface. Monge prenait pour contour élémentaire un rectangle formé par quatre éléments de lignes de courbure; ce choix complique inutilement les calculs. Je prendrai un parallélogramme ABCE formé par les intersections de T avec deux plans

infiniment voisins, parallèles au plan des yz, et deux autres au plan des xz; les coordonnées sont rectangulaires. Le parallélogramme se projette sur le plan des xy suivant un rectangle dont les sommets a, b, c, e ont respectivement pour coordonnées

$$x, y;\ x+dx, y;\ x, y+dy;\ x+dx, y+dy.$$

Les parois du canal qui a pour contour directeur le parallélogramme ABCE sont des bandes de paraboloïdes hyperboliques; il nous suffirait de savoir que ce sont quatre bandes de surfaces réglées.

Je vais calculer le volume du filet que le canal découpe dans le déblai : en supposant ce déblai convexe, il sera rencontré en deux points D_1 et D_2 par la route qui part de A, normale à T. On peut, sans erreur appréciable, remplacer le filet par le volume dV compris à l'intérieur du canal entre deux plans menés par D_1 et D_2 parallèlement au plan des xy; or, le volume d'un pareil solide a une expression remarquable et bien connue. Soient Z_1 et Z_2 les ordonnées des points D_1 et D_2; Ω_1, Ω_2, ω les aires des sections faites dans le canal par des plans parallèles à Oxy et ayant pour ordonnées respectives Z_1, Z_2 et $\frac{Z_1+Z_2}{2}$; on a, si $Z_2 > Z_1$,

$$(1) \qquad dV = \frac{Z_2 - Z_1}{6}(\Omega_1 + \Omega_2 + 4\,\omega).$$

Nous allons chercher l'aire de la section faite dans le canal par un plan parallèle à Oxy et correspondant à l'ordonnée Z; cette section peut être considérée comme un parallélogramme dont trois sommets sont sur les normales à T en A, B et C. Si l'on désigne par x, y, z les coordonnées d'un point quelconque de T, par p, q, r, s, t les dérivées partielles du premier et du second ordre de z, on trouve pour les coordonnées des trois sommets dont j'ai parlé, outre Z,

$$X = x - p(Z - z) \qquad Y = y - q(Z - z);$$

$$X' = X + [1 + p^2 - r(Z - z)]\,dx, \quad Y' = Y + [pq - s(Z - z)]\,dx;$$

$$X'' = X + [pq - s(Z - z)]\,dy, \quad Y'' = Y + [1 + q^2 - t(Z - z)]\,dy.$$

Il vient alors

$$\Omega = \pm (X' - X)(Y'' - Y) \mp (X'' - X)(Y' - Y)$$

$$(2) \quad \Omega = \pm \left[\mathcal{A} - \mathcal{B}(Z - z) + \mathcal{C}(Z - z)^2\right] dx\,dy$$

en posant, pour abréger

$$(3) \quad \begin{cases} \mathcal{A} = 1 + p^2 + q^2 \\ \mathcal{B} = (1 + q^2)\,r + (1 + p^2)\,t - 2pqs, \\ \mathcal{C} = rt - s^2 \ (\star). \end{cases}$$

(*) Je rappelle que les rayons de courbure principaux de T au point A sont les racines de l'équation

$$\mathcal{C}\,R^2 - \mathcal{B}\,R\,\sqrt{1 + p^2 + q^2} + \mathcal{A}(1 + p^2 + q^2) = 0.$$

En remplaçant dans la formule (2), Z par Z_1, Z_2 et $\frac{Z_1+Z_2}{2}$, on aura Ω_1, Ω_2, ω ; je substitue dans dV, où, de plus, je remplace $Z_2 - Z_1$ par $(Z_2 - z) - (Z_1 - z)$, et j'obtiens après de simples réductions.

$$dV = \pm \frac{1}{3} \Big\{ 6\,\mathcal{A}\Big[Z_2 - z - (Z_1 - z)\Big] - 3\,\mathcal{B}\Big[(Z_2 - z)^2 - (Z_1 - z)^2\Big] + 2\,\mathcal{C}\big[(Z_2 - z)^3 - (Z_1 - z)^3\big] \Big\}\, dx\,dy.$$

On aura une expression analogue pour le volume du filet intercepté dans le remblai; il faudra remplacer Z_1 et Z_2 par les ordonnées Z'_1, Z'_2 des points où la normale AD_1D_2 rencontre la surface du remblai; le double signe $\pm$ est le même pour les deux volumes si, comme on doit le supposer, les portions utiles des routes ne se coupent pas. On aura donc, pour l'équation de la surface T,

$$(4)\quad \left\{\begin{aligned} &6\,\mathcal{A}\ [Z'_2 - z - (Z'_1 - z) - (Z_2 - z) + (Z_1 - z)] \\ &-3\,\mathcal{B}\ [(Z'_2 - z)^2 - (Z'_1 - z)^2 - (Z_2 - z)^2 + (Z_1 - z)^2] \\ &+2\,\mathcal{C}\ [(Z'_2 - z)^3 - (Z'_1 - z)^3 - (Z_2 - z)^3 + (Z_1 - z)^3] = 0. \end{aligned}\right.$$

XVII. Avant d'examiner cette équation, je vais former l'intégrale qui exprime le prix total du transport. Nous avons vu que le prix du transport du filet dV que j'ai considéré tout à l'heure est égal au produit de dV par la distance de son centre de gravité G au centre de gravité G′ du

filet correspondant dans le remblai. Au premier filet, je puis, comme ci-dessus, substituer le volume compris à l'intérieur du canal entre les plans $z = Z_1$ et $z = Z_2$; mais pour un volnme de cette espèce, M. Darboux a montré que les distances du point G aux plans des deux bases Ω_1 et Ω_2 sont entre elles dans le rapport de $\Omega_2 + 2\omega$ à $\Omega_1 + 2\omega$; l'ordonnée du point G est donc

$$\zeta = \frac{(\Omega_1 + 2\omega) Z_1 + (\Omega_2 + 2\omega) Z_2}{\Omega_1 + \Omega_2 + 4\omega},$$

d'où

$$\zeta - z = \frac{(\Omega_1 + 2\omega)(Z_1 - z) + (\Omega_2 + 2\omega)(Z_2 - z)}{\Omega_1 + \Omega_2 + 4\omega}$$

$$= \left[(\Omega_1 + 2\omega)(Z_1 - z) + (\Omega_2 + 2\omega)(Z_2 - z)\right] \frac{Z_2 - z - (Z_1 - z)}{6\,dV}.$$

On trouve une formule analogue pour l'ordonnée ζ' du point G'. Le prix de transport du filet considéré est

$$dP = (\zeta' - \zeta)\sqrt{1 + p^2 + q^2}.\, dV;$$

on remplacera dans ζ et ζ' les Ω par leurs valeurs, et en faisant la somme du prix de transport de tous les filets on aura pour le prix total,

$$P = \int\int \frac{dx\,dy}{12}\sqrt{1+p^2+q^2}\left\{\begin{array}{l} 6\,\mathcal{A}\left[(Z'_2 - z)^2 - (Z'_1 - z)^2 - (Z_2 - z)^2 + (Z_1 - z)^2\right] \\ -4\,\mathcal{B}\left[(Z'_2 - z)^3 - (Z'_1 - z)^3 - \ldots\right] \\ +3\,\mathcal{C}\left[(Z'_2 - z)^4 - \ldots + (Z_1 - z)^4\right] \end{array}\right.$$

L'intégration doit s'étendre à toutes les valeurs de x et de y pour lesquelles la normale à T au point correspondant rencontre réellement le déblai et le remblai; mais il est clair que l'intégration ne pourra être effectuée que si l'on a pu tirer de l'équation (4) l'expression de z en fonction de x et de y.

XVIII. L'équation des surfaces de Monge appartient à une classe d'équations étudiées par Ampère, mais elle est trop compliquée pour qu'on puisse espérer en obtenir, sous forme explicite, l'intégrale générale. Cette intégrale déterminerait z au moyen de x, y, et de deux fonctions arbitraires $\varphi(\alpha)$ et $\psi(\beta)$, α et β étant des fonctions connues de x et y; d'après Monge, on pourrait déterminer les deux fonctions arbitraires en écrivant que les normales à T qui touchent le déblai sont aussi tangentes au remblai; en réalité, on ne pourra, par ce moyen, déterminer qu'une des fonctions. En effet, choisissons à volonté la forme de la fonction ψ; comme x et y peuvent s'exprimer à l'aide de α et de β, la condition pour qu'une normale à T touche le déblai pourra être mise sous la forme

$$\beta = F[\alpha, \varphi(\alpha)];$$

pour qu'elle touche le remblai, on aura

$$\beta = F_1[\alpha, \varphi(\alpha)];$$

on peut choisir φ de manière que les deux valeurs

de β soient identiques, et rien n'a limité le choix que j'ai fait de la forme de ψ.

Après avoir exprimé la condition que je viens d'examiner, et trouvé une relation entre φ et ψ, on formerait l'intégrale qui donne le prix total en remplaçant x et y par leurs valeurs en α, β, et on égalerait à zéro la variation de l'intégrale ; on trouverait une seconde relation entre φ et ψ; mais il est trop clair que les calculs ne pourront s'effectuer que dans des cas tout à fait particuliers.

Il faut d'ailleurs que les parties utiles des routes ne se croisent pas ; si la surface, lieu des centres de courbure de T, pénètre dans le déblai ou dans le remblai, on devra diviser l'un de ces volumes, comme nous l'avons fait pour les aires planes, par une surface séparatrice : Dupin a établi, par un raisonnement qu'on devrait compléter comme au § XI, que les deux routes tronquées qui partent d'un point de la surface séparatrice sont dans un même plan avec la normale et font avec elle des angles égaux ; la surface séparatrice sera déterminée par une équation aux dérivées partielles du troisième ordre, et il n'y a pas lieu d'insister sur sa recherche.

XIX. L'équation de Monge se simplifie quand le déblai et le remblai sont deux portions de cylindres droits dont les bases sont situées dans les mêmes plans ; on est ramené au cas de deux aires planes ; elle se simplifie encore lorsque le déblai et le remblai sont deux volumes de révolution autour

d'une même droite; par raison de symétrie, la surface T doit être de révolution autour de cette droite. Je vais rapidement examiner ce cas en prenant l'axe de révolution pour axe des z. L'équation de T est de la forme $z = F(u)$, en posant $u = \sqrt{x^2 + y^2}$; une simple transformation de coordonnées nous donnera pour les fonctions $\mathcal{A}, \mathcal{B}, \mathcal{C}$,

$$\mathcal{A} = 1 + \frac{dz^2}{du^2}, \quad \mathcal{B} = \frac{d^2 z}{du^2} + \frac{1}{u}\left(\frac{dz}{du} + \frac{dz^3}{du^3}\right), \quad \mathcal{C} = \frac{1}{u}\frac{dz}{du}\frac{d^2 z}{du^2};$$

on voit d'ailleurs que Z_1, Z_2, Z'_1, Z'_2, peuvent s'exprimer au moyen de z, u et $\frac{dz}{du}$; il en résulte que l'équation (3), § XV, devient une équation différentielle ordinaire entre z et u.

Cette équation peut être encore simplifiée par un changement de variables. Dans le plan méridien, on peut représenter la normale à T par une équation de la forme

$$(1) \qquad U - u + \frac{dz}{du}(Z - z) = 0;$$

on en conclut que Z_1, Z_2, Z'_1, Z'_2, peuvent s'exprimer au moyen de $\frac{dz}{du}$ et de $u + z\frac{dz}{du}$; posons alors

$$(2) \qquad \frac{dz}{du} = \lambda, \qquad u + \lambda z = v;$$

on aura

$$dv = du + \lambda dz + z d\lambda = (1 + \lambda^2)\, du + z\, d\lambda,$$

d'où

$$du = \frac{dv - z d\lambda}{1 + \lambda^2}, \quad \frac{d^2 z}{du^2} = \frac{d\lambda}{du} = \frac{(1 + \lambda^2)\, d\lambda}{dv - z d\lambda},$$

$$\mathcal{A} = 1 + \lambda^2, \quad \mathcal{B} = (1 + \lambda^2)\left(\frac{d\lambda}{dv - z d\lambda} + \frac{\lambda}{u}\right), \quad \mathcal{C} = \frac{\lambda}{u}\,\frac{(1 + \lambda^2)\, d\lambda}{dv - z d\lambda}.$$

On voit d'abord que tous les termes de l'équation (3) sont divisibles par $1 + \lambda^2$; mais si on développe les termes de la forme $(Z - z)^2$, $(Z - z)^3$, et qu'on chasse les dénominateurs, on trouve que u et z ne se présentent qu'associés dans le binôme $u + \lambda z$, et l'équation devient

$$(3)\quad \begin{aligned} &6(Z'_2 - Z'_1 - Z_2 + Z_1)\, v\, dv - 3(Z'^2_2 - Z'^2_1 - Z^2_2 + Z^2_1)(v\, d\lambda + \lambda\, dv) \\ &\quad + 2(Z'^3_2 - Z'^3_1 - Z^3_2 + Z^3_1)\, \lambda\, d\lambda = 0. \end{aligned}$$

C'est une équation du premier ordre entre v et λ; l'intégrale fera connaître la loi de distribution des normales à T, c'est-à-dire des routes; pour avoir l'équation de la surface T, on remplacera dans l'intégrale λ et v par leurs valeurs (2) et on aura à intégrer une nouvelle équation du premier ordre.

XX. Pour terminer, j'indiquerai sommairement l'application des résultats précédents à un cas particulier : le déblai et le remblai sont deux cônes engendrés par la révolution des triangles rectan-

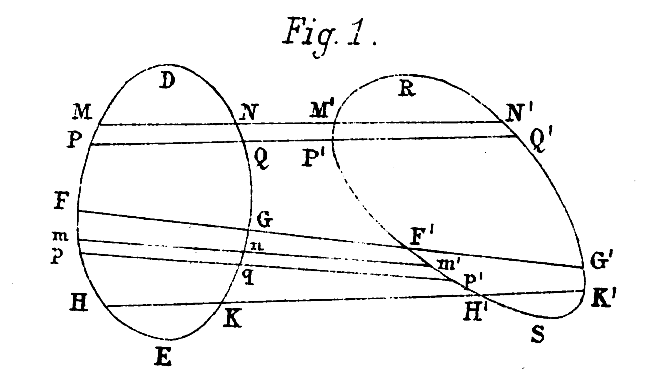


Fig. 1.

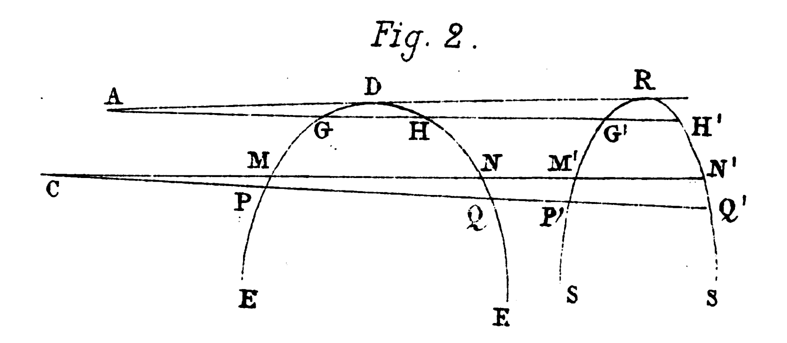
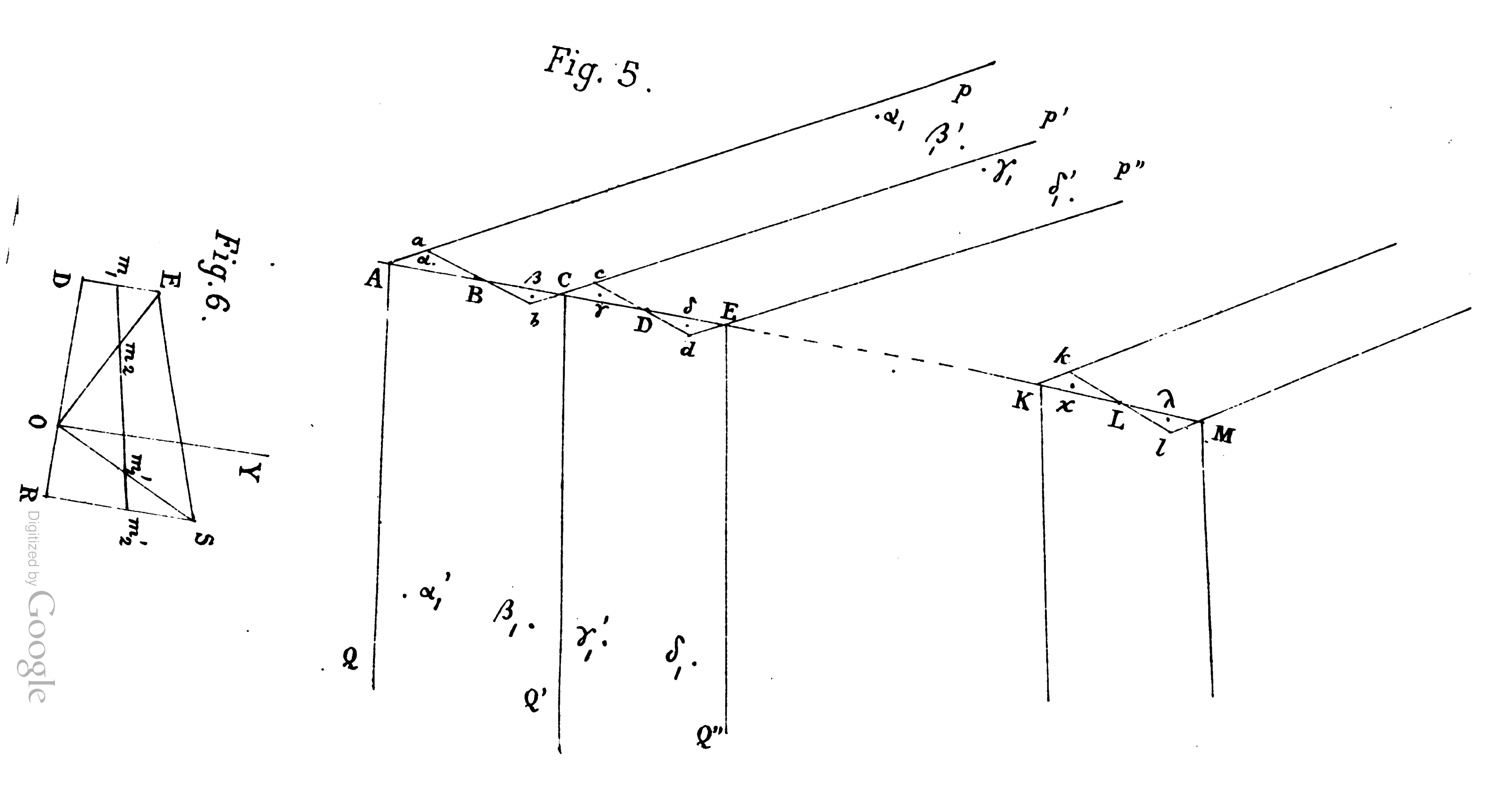
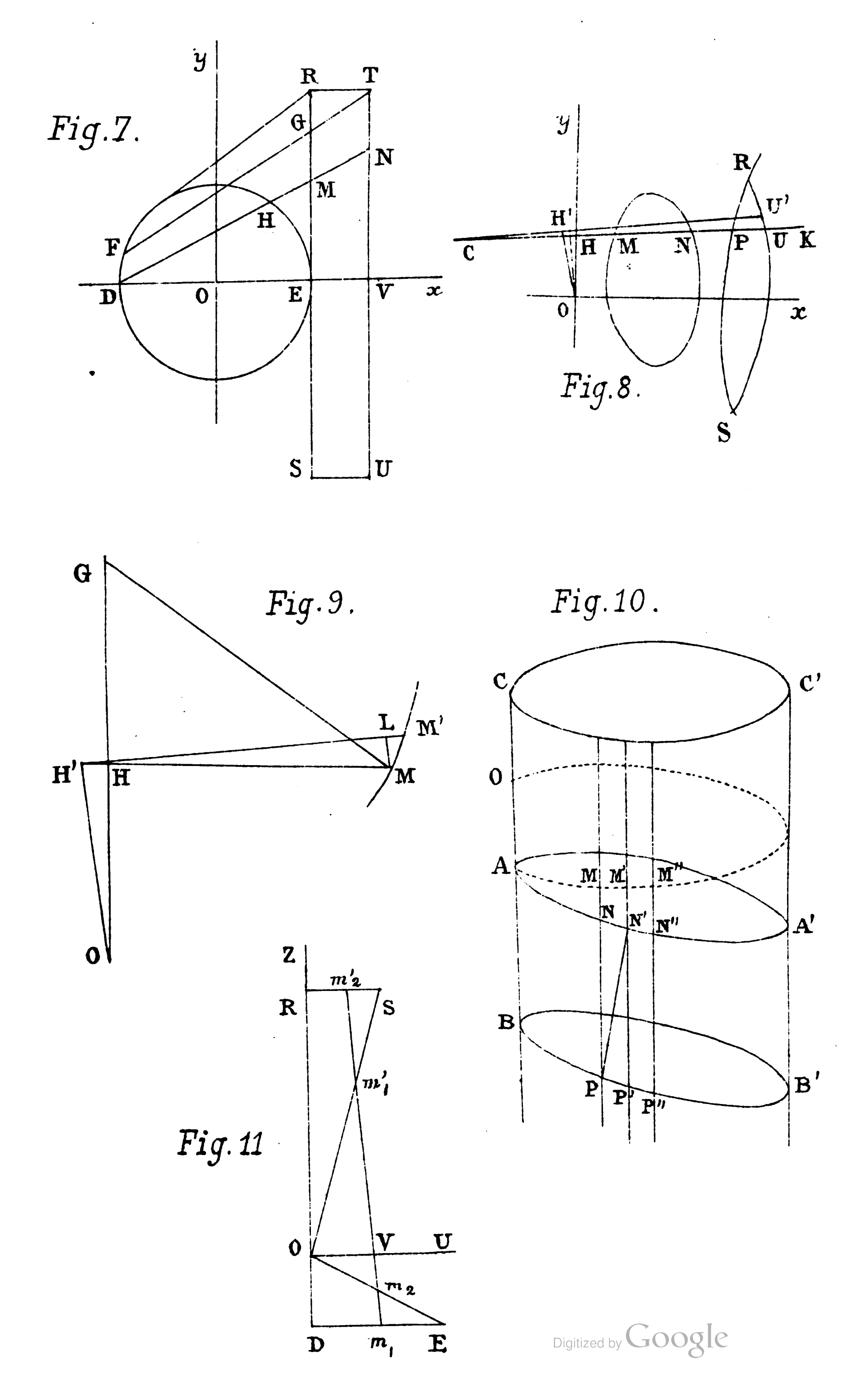


Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.


Fig. 5.
A
B
C
D
E
K
L
M
P
P'
P''
Q
Q'
Q''
Fig. 6.
Y
S
E
D
O
R


Fig. 7.
y
R
T
G
N
M
H
F
D
O
E
V
x
S
U
Fig. 8.
y
R
U'
H'
C
H
M
N
P
U
K
0
x
S
Fig. 9.
G
L
M'
H'
H
M
O
Fig. 10.
C
C'
O
A
M
M'
M''
N
N'
N''
A'
B
B'
P
P'
P''
Fig. 11
Z
R
S
O
V
U
D
E

gles ODE, ORS (fig. 11) autour de DR, que je prends pour axe des z, avec le sommet commun O pour origine ; on a

$$OD = RS = a, \quad DE = 2a, \quad OR = 4a.$$

Les Z des points d'intersection d'une route définie dans son plan méridien par l'équation $U + \lambda Z - v = 0$ avec les surfaces du déblai et du remblai s'obtiennent aisément, et on trouve que l'équation (3) devient

$$6\left[\frac{v}{\lambda - 2} + \frac{4v}{4\lambda + 1} - 3a\right] v\,dv - 3\left[\frac{v^2}{(\lambda - 2)^2} + \frac{16v^2}{(4\lambda + 1)^2} - 17a^2\right](v\,d\lambda + \lambda\,dv) + 2\left[\frac{v^3}{(\lambda - 2)^3} + \frac{64v^3}{(4\lambda + 1)^3} - 63a^3\right]\lambda\,d\lambda = 0.$$

Rien de plus facile que de grouper les termes de manière à former des différentielles exactes, qui conduisent à l'intégrale

(4) $$\frac{4v^3}{(4\lambda + 1)^2} + \frac{4v^3}{4\lambda + 1} - \frac{2v^3}{(\lambda - 2)^2} + \frac{v^3}{\lambda - 2} - 9av^2 + 51a^2v\lambda - 63a^3\lambda^2 = \text{const.}$$

On détermine la constante en écrivant que cette équation est vérifiée pour les valeurs $\lambda = \frac{1}{5}$, $v = \frac{9}{5}a$ qui conviennent au cas où la route est dirigée

suivant ES; on trouve que la constante est nulle. En général v est l'abscisse à l'origine de la route, λ la tangente de l'angle des directions mm'_2 et OZ.

L'équation (4), où la constante est nulle, fait connaître la loi de distribution des routes dans un plan méridien quelconque; l'élévation de son degré par rapport à v et λ rend la discussion difficile. Le point de contact d'une route quelconque avec son enveloppe a pour ordonnée $\frac{dv}{d\lambda}$; cette dérivée se présente sous forme indéterminée pour les valeurs extrêmes 0 et $\frac{9a}{5}$ de v quand on veut seulement prendre, parmi les droites déterminées par l'équation (4), celles qui peuvent réellement servir de routes; mais si l'on exprime l'équivalence des volumes engendrés par les triangles $m_1 E m_2$, $m'_1 S m'_2$, quand ils sont infiniment petits, on trouve $(9+5\sqrt{2})\,a$ pour l'ordonnée du point où la route ES touche la caustique. Pour $v=0$ et $\lambda=0$, $\frac{dv}{d\lambda}$ est égal à la limite h du rapport $\frac{v}{\lambda}$ tiré de l'équation (4); on a donc

$$3h^2 - 17ah + 21a^2 = 0.$$

Les deux racines de cette équation sont inférieures à $4a$; l'enveloppe des routes que je considère pénètre donc dans le remblai, et toutes ces

routes ne sont pas acceptables. La symétrie nous dispense d'appliquer la règle si peu pratique de Dupin : la dernière des droites (4) que nous puissions prendre comme route est celle qui passe en R; on a alors $v=4a\lambda$, et

$$64\lambda\left[\frac{16\lambda+8}{(4\lambda+1)^2}+\frac{\lambda-4}{(\lambda-2)^2}\right]-3=0;$$

la racine qui convient est sensiblement $\lambda=\frac{1}{142}$, d'où $v=\frac{2a}{71}$. A l'intérieur du cône engendré par la droite qu'on vient de déterminer, on emploiera des routes tronquées dont la partie utile se terminera d'un côté sur DR; les portions de déblai et de remblai situées à l'intérieur du cône engendré par une de ces droites sont équivalentes; cette condition donne, en conservant à v et λ leur signification géométrique,

$$\lambda v^3\left[\frac{16\lambda+8}{(4\lambda+1)^2}+\frac{\lambda-4}{(\lambda-2)^2}\right]+3av^2\lambda+3a^2v\lambda^2+a^3\lambda^3-v^3=0.$$

Lorsque v tend vers zéro, l'ordonnée à l'origine, $\frac{v}{\lambda}$ tend vers $\frac{a}{\sqrt[3]{2}-1}$, ce dont on se rend bien vite compte géométriquement. On voit les difficultés qu'on rencontre pour traiter complètement un cas des plus simples qu'on puisse imaginer; mais si

les principes que nous avons posés sont si difficiles à appliquer, ce n'est pas un résultat à dédaigner que de savoir qu'on peut s'appuyer sur eux avec certitude.

MÉMOIRES

I. — PARTIE LITTÉRAIRE

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. ÉMILE EGGER

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE CAEN

Par M. Eug. CHATEL

Membre titulaire

> « *J'ai toujours tenu à la vie plus encore*
> « *pour ses devoirs que pour ses plaisirs.* »
> « *Il y a entre l'autre monde et celui-ci*
> « *une communion des âmes où je m'atta-*
> « *che avec ardeur.* »
>
> É. EGGER.

Il y a aujourd'hui même (1) trente-neuf ans, date pour date, jour pour jour, à pareille heure, que notre Compagnie élisait, le vendredi 26 novembre

(1) Lecture (*) faite à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, dans la séance de rentrée, le 26 novembre, et dans la séance du 26 décembre 1885, à laquelle assistait M. F. Coppée.

(*) Pendant que s'imprimait cet essai de notice, je reçus communication de la belle et touchante notice que l'un des plus dévoués disciples de M. Egger, M. Bailly, avait lue le 27 novembre, dans une séance solennelle des trois Sociétés savantes d'Orléans, présidée par M. Baguenault de Puchesse, ancien élève et ami de M. Egger. — Ayant puisé aux mêmes sources, et pénétrés des mêmes sentiments de vénération, de reconnaissance et de tendresse quasi filiale, M. Bailly et moi, nous nous sommes souvent rencontrés dans l'expression de notre respectueuse affection pour le maître et l'ami que nous admirions et aimions d'un même cœur.

1846, membre associé correspondant de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, M. Émile Egger, alors maître de conférences à l'École normale, où il continuait, depuis 1839, l'enseignement de la *Grammaire comparée*, inauguré par l'illustre Eug. Burnouf, et suppléant depuis six ans M. Boissonade, dans la chaire de littérature grecque à la Faculté des Lettres, où il faisait sa première leçon le 26 novembre 1840. Je cite cette date, car elle est celle de notre vieille amitié de quarante-cinq ans, qui n'a fait que s'accroître avec les années. Le maître n'avait que sept ans de plus que moi, son humble élève, qui m'enorgueillissais des succès de ce vrai savant, « dont je résumais le fécond enseignement dans le » *Journal général* de l'instruction publique jusqu'en 1855 époque à laquelle ma nomination d'archiviste du Calvados, m'appelant à Caen, me permit d'inaugurer mes lectures à notre Académie par l'analyse de son « Apollonius Dyscole ou *Histoire des théories grammaticales dans l'antiquité* », que M. Egger venait de publier. — C'était, ainsi que le disait spirituellement M. Ernest Desjardins (1), président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, « comme sa carte de visite de candidat », et ce fut réellement sa carte d'entrée dans l'illustre Compagnie, où il occupa le siège laissé vacant par la mort de

(1) Discours de M. E. Desjardins aux obsèques de M. Egger, p. 6.

M. Guérard, notre vénéré maître de l'École des Chartres.

C'est donc de la première partie de la vie de mon maître et ami que je pourrai parler avec certitude, grâce à l'intimité dans laquelle j'ai eu la joie et l'honneur de vivre avec lui, dans un commerce quasi journalier durant quinze années, et grâce aussi à quelques notes autobiographiques, écrites en 1854, que Mme Egger a bien voulu me permettre de consulter dans ce même cabinet de travail, si connu, où j'avais passé, comme tant d'autres amis, de si précieuses heures d'inoubliables entretiens.

Émile Egger, né le 18 juillet 1813, à Paris, qu'il a toujours habité, était d'origine autrichienne, par son grand-père, qui, né à Klagenfurt, en Carinthie (1), vint en 1764, s'établir à 18 ans, à Orléans, où, devenu maître tailleur, il laissa à ses six enfants une honnête aisance que les malheurs de la Révolution réduisirent presque à rien. Son fils aîné, Gaston Maximilien, le père de celui qui devait illustrer son nom comme helléniste et comme savant, naquit, en 1779, à Orléans, et commença au collège de cette ville des études, que la Révolution le força d'interrompre, à son vif regret. Il alla, en 1797, à 18 ans, se fixer à Paris,

(1) Voir la spirituelle et savante lettre de M. Egger au baron de Tourtoulon, directeur de la *Revue du Monde latin* (p. 141, t. II, 2e livraison, du 25 février 1884).

parvint à s'y établir maître tapissier et se maria, le 1er octobre 1802, avec Anne-Victurnienne Decors, dont il eut six enfants ; deux seuls, Émile et sa sœur Ida, née le 30 décembre 1808, survécurent à leur père. Son industrie prospéra d'abord, grâce à son habileté de dessinateur et à son génie inventif (1) ; mais, en 1815, le départ précipité d'un haut fonctionnaire de l'Empire, auquel il avait fourni un luxueux ameublement, qui ne fut jamais payé, le ruina presque. Son travail et son rare talent pour sa profession, où il était fort estimé, eussent réparé cette perte considérable, si sa trop « vive prédilection pour la mécanique et la phy- « sique, où il apportait un véritable génie d'in- « venteur (2), » ne l'eût entraîné dans de trop fortes dépenses, nécessaires du reste aux améliorations de ses appareils orthopédiques, auxquelles il n'eut même pas l'honneur d'attacher son nom, n'ayant pas pris de brevet, car il ne savait guère poursuivre le gain de ses inventions. — Le nouveau système pour la construction des *tentes mobiles*, qu'il produisit à l'Exposition de l'Industrie de 1827, est encore un des fruits de cette incessante activité qui l'épuisa sans l'enrichir. En 1830, nouvelle invention : celle de son *Moteur à vent*, qui fut la source de bien des mécomptes avec un capitaliste, moins délicat que lui. Le chagrin et le travail de ses longues veillées déterminèrent la maladie

(1) *Le papier dans l'antiquité et les temps modernes* (p. 44).
(2) Notes autographiques de 1854.

et la mort prématurée du pauvre inventeur méconnu, déçu des vives espérances qu'il avait conçues d'assurer tout à la fois le bien-être de sa famille et l'honneur de son nom, en voyant clairement que le succès de sa découverte en couvrirait à peine les dépenses. Mais je laisse la parole à son fils, attristé des déboires de cette longue lutte de l'inventeur contre la persistante mauvaise chance qui épuisa les forces et le courage de son père :

« C'est un des plus tristes souvenirs de ma vie, « mais un des plus nobles aussi, car je ne songe pas « sans quelque orgueil à cette généreuse confiance de « l'inventeur et du père de famille. En 1827, aux jours « de congé, j'étais près de lui, sous la *tente modèle* (1) « exposée dans la cour du Louvre. Quelquefois même « en son absence, j'expliquais au public le secret aussi « simple qu'ingénieux de son invention. — Tout cela « m'a laissé des impressions ineffaçables et un goût « très vif pour les recherches de physique et de méca- « nique. J'ai eu même quelquefois la tentation de me « livrer tout entier à ces études, et en 1831, comme je « suivais, au Collège Henri IV, les leçons de phy- « sique de M. Despretz, je m'essayai même à quelques « innovations dans la construction des pendules com- « pensateurs. M. Vincent a présenté à la Société phi- « lomatique (29 juillet 1843) un petit projet dont l'idée « remonte à 1831, et qui n'a pas paru impossible à « réaliser (2). »

(1) Elle a été déposée avec les dessins et les notes explicatives au Conservatoire des Arts et Métiers.

(2) V. p. 365 et 366 des *Traditions et Réformes*.

La mort de son père le laisse, le 30 avril 1830, à peu près sans ressources, avec sa mère et sa sœur. Il a seize ans et demi, et le voilà chef de famille. On délibéra en famille s'il ne devait pas attendre, sous la direction d'un chef d'atelier, l'âge de succéder à son père. Il s'y résignait volontiers par respect pour le nom de son père; par bonheur, une parente et amie de la famille, Mme Duverdy, dont le nom lui fut toujours un objet de vénération reconnaissante, remontra que d'un côté, l'exemple de son pauvre père était peu encourageant, quelque honorable qu'il fût, et que d'un autre côté, les succès scolaires du jeune Émile, — qui venait d'obtenir, en rhétorique, avec le prix de vers latins bon nombre d'accessits à St-Louis, ainsi que deux accessits au Concours Général, — et la faiblesse apparente de sa constitution, le rendaient plus propre à une profession studieuse qu'à l'industrie. Ce sage avis prévalut heureusement.

Émile achèverait donc ses classes; élève studieux il avait toujours eu des succès plus solides que brillants, ayant obtenu des accessits dans toutes les facultés, aussi bien en histoire qu'en mathématiques, en grec, en latin qu'en français. Il ferait sa philosophie comme externe à Henri IV, tout en donnant des leçons pour ne pas être à charge à sa famille. Le voilà donc répétiteur improvisé. « Bis discit qui docet. C'est apprendre deux fois que d'enseigner. » Aussi ses progrès furent-ils en raison de ses besoins, et, en moins de quatre ans, le généreux écolier-maître obtint, grâce aux en-

couragements de sa tante Élisabeth Egger, directrice des études à l'institution de M[me] Place, qui subvint en partie aux frais les plus urgents de ses examens, les diplômes de bachelier (le 1[er] août 1831), de licencié ès lettres (27 juillet 1832), de docteur (27 juillet 1833); il est le premier au concours de l'agrégation des lettres (12 septembre 1834), comme il l'avait été aux examens de la licence. Lors de la soutenance de ses thèses (1), le savant doyen de la Faculté, M. Victor Leclerc, regrettant sans doute son indulgence dans quelques doctorats précédents, ouvrit la séance en disant au jeune candidat, qui avait vingt ans à peine : « Enfin, Monsieur, voilà des thèses qui « nous apprennent quelque chose. » Ces flatteuses paroles d'un maître, qui ne les prodiguait pas, firent sensation dans l'assistance. Au sortir des épreuves de l'agrégation, M. Villemain, qui avait présidé le concours et qui lui avait accordé les témoignages d'encouragement les plus flatteurs dans son rapport, où il signalait au Ministre la prodigieuse érudition du jeune docteur-agrégé, à propos du collège des Augustales, lui proposa la chaire de rhétorique au lycée de Rouen (2).

(1) Sa thèse française était une « *Étude sur l'Éducation littéraire chez les Romains;* et sa thèse latine traitait d'Archytas : *De* ARCHYTÆ, *Tarentini*, *Pythagorici*, *vita*, *operibus et philosophia disquisitio.* »

(2) Il y fût devenu le collègue de mon savant honoré maître d'histoire, M. Chéruel, à qui je dois, ainsi qu'au vénérable M. Floquet, dont j'avais entendu le mémoire sur la Fierte de

Mais M. Egger dut refuser ces bienveillantes avances pour rester à Paris, où l'attachaient d'impérieux devoirs de famille auprès de sa bonne mère, qu'il ne quitta jamais, et de sa sœur qui, l'une des meilleures élèves de Redouté, avait déjà acquis dans la peinture des fleurs un véritable talent et quelque célébrité par l'admission de ses tableaux remarqués au Louvre, mais qui ne pouvait seule suffire aux besoins de la maison. Il ne devait donc pas s'éloigner, et il se résigna aux modestes fonctions, fort peu lucratives alors, d'agrégé-suppléant au collège St-Louis; heureusement que ses répétitions particulières et ses articles lui rapportaient un honnête profit, qui contribua à l'aisance du ménage.

Ces fonctions furent d'abord assez pénibles, et ses débuts comme professeur, dans l'établissement même qu'il avait quitté, comme élève, quatre ans auparavant, durent être difficiles. Sa petite taille, sa naturelle timidité, sa grande jeunesse, vingt-et-un ans à peine, n'imposaient guère à une classe nombreuse de grands écoliers de Paris, qui l'avaient vu et tutoyé dans leur collège. Il lui fallut lutter pour conquérir l'ascendant sur de tels élèves ; il y réussit pourtant en deux ou trois mois par sa fermeté douce et le prestige de son savoir, « mais « non sans laisser derrière lui un souvenir de ses « premiers échecs, qui gêna fort son avance-

saint Romain, lu à une séance publique de l'Académie de Rouen, le goût des recherches historiques.

« ment. » — Ceux-là seuls qui appartiennent à l'administration, universitaire ou autre, savent ce que pèse pour leur avenir la moindre note défavorable au début et combien il faut obtenir de bons témoignages des chefs pour faire rectifier cette fâcheuse première impression.—Émile Egger en fit la rude expérience, car ce ne fut qu'au bout de trois ans et demi, le 15 mai 1838, seulement, qu'on lui accorda une chaire de rhétorique supplémentaire et qu'on lui confia les conférences de rhétorique au lycée Henri IV, puis le 25 septembre la deuxième division de seconde à Charlemagne. Mais pour en arriver là, quelle période (1831 à 1838) d'incroyable activité d'esprit et d'intrépidité de travail ! Il donne des leçons en ville, fait des cours dans des institutions, fait des conférences dans les lycées, prépare ses examens et suit assidûment à l'école des Langues Orientales, à la Sorbonne, au Collège de France, les cours de MM. Hase, Boissonade, Letronne, Eug. Burnouf, V. Le Clerc et Fauriel, voire même les cours de la Faculté des Sciences, mais il s'attache particulièrement aux cours de MM. Hase et Boissonade, dont il devait un jour allier le double enseignement archéologique et philosophique. Puis attaché, en 1833, par M. Dubois, à la rédaction du *Journal Général de l'Instruction publique*, il y publia ses savants articles sur *Les Journaux chez les Romains* et sur les *Annales des Pontifes* de M. Victor Le Clerc, sur les *Oracles Sibyllins* de M. Alexandre, sur les réformes et additions archéologiques à introduire

dans le *Conciones*, enfin ses comptes-rendus (1) des leçons de Fauriel sur Homère ainsi que des thèses de doctorat ès lettres et de tous les travaux d'érudition dignes d'être signalés; tous ces articles firent préjuger ce que l'on pouvait attendre du jeune savant, qui abordait avec tant d'aisance et de compétence les sujets les plus variés. Il justifia et dépassa toutes les espérances. Chargé de cours dans les lycées, il remplit consciencieusement tous ses devoirs de professeur et de répétiteur, et trouva encore le temps de se livrer à des travaux personnels. Il publia successivement les trois éditions de *Longin*, de *Varron* (1837) et les fragments de *Verrius Flaccus* et de *Festus* (1838) « qui témoi« gnèrent au moins, dit-il modestement, de ma « bonne volonté à user des ressources qu'offre le « séjour de Paris pour les études philologiques. » — Ce n'était là qu'un début, mais un début plein de promesses. En 1839, il concourut pour le prix de l'Institut en traitant la question proposée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur « *L'Examen critique des Historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste.* » Il avait lu tous ses auteurs la plume à la main et commençait à rédiger son mémoire, quand une chute lui brisant le coude du bras droit faillit ruiner tous ses projets et ses espérances. C'était la malechance de son

(1) M. Talbot en a donné un excellent résumé dans *l'Annuaire de l'Association pour l'encouragement des Études grecques en France* (1880).

pauvre père qui semblait le poursuivre ; heureusement que sa bonne et intelligente sœur se trouvait là. Elle laissa ses pinceaux et tint la plume sous la dictée du frère, tant qu'il dut garder son bras enfermé dans un appareil. Le Mémoire, achevé en temps utile, fut couronné, et ce succès fixa sur son auteur l'attention bienveillante de plusieurs savants de l'Académie ; il lui fit ouvrir, le 27 août, l'École normale Supérieure, dont il n'avait pas été élève et où il entra comme maître à vingt-six ans. — Il y professa vingt-et-une années de suite la grammaire comparée, d'abord comme suppléant d'Eugène Burnouf, de 1839 à 1842, et comme titulaire de 1843 à 1862, et en sortit avec l'honorariat de son titre de Maître de Conférences, et le précieux témoignage de M. Dubois, attestant, comme directeur de l'École, que M. Egger y avait « pour ainsi dire créé l'enseignement scientifique de la grammaire. » Il suivait plus tard, avec une cordiale satisfaction, les succès de ses anciens élèves devenus des maîtres, tels que MM. Bréal, Perrot, Heuzey, Foucart, Benoist et Bailly, pour ne citer que les plus en vue.

Sa nomination à l'École normale avait dès lors assuré son avenir universitaire. Il se réjouissait de cet honorable avancement dû à l'initiative de M. Cousin, alors ministre, et aussi, paraît-il, à l'intervention de M. Rinn, maître de conférences, avec lequel E. Egger n'avait pourtant aucune attache de famille ni de société. C'était donc son seul mérite qui lui avait conquis la bienveillance

efficace d'un juge éclairé. Dix jours après, le 7 septembre, il était appelé à faire partie du jury au concours d'agrégation de grammaire, présidé par M. Burnouf père.

Émile Egger était heureux de ces succès qui apportaient la joie et l'aisance dans la famille ; mais comme si tout bonheur se devait expier ici-bas par une douleur, il eut l'inconsolable chagrin de perdre, le 22 janvier 1840, sa bonne chère sœur, qui lui avait toujours été si maternellement dévouée. Ce deuil inspira à l'ami de la famille Aug. Chopin, le poëte du « Recueil au Coin du Feu » un sonnet exquis de mélancolie (1) ; et M. Villemain honora la mémoire de la sœur, en rappelant à E. Egger la touchante page de Fauriel sur la

(1) Une femme au front pâle, à la joue amaigrie,
Du chevet de son lit contemplait tristement
Dans une urne fêlée, où l'onde était tarie,
Une rose penchant son front languissamment.

Quand du sein de la fleur, vers son âme attendrie,
Une voix, s'exhalant comme un gémissement :
« Jeune femme, pitié pour la rose flétrie !...
« Pour la rose qui va mourir dans un moment !...

« Ton art peut lui donner une nouvelle vie...
« Ah ! pour voir à la mort son image ravie,
« Peintre que j'aime... Adieu ! Je reviendrai demain !

Et tu semblas sourire, et de ta faible main
Tu cherchas ton pinceau... Mais la rose infidèle
S'effeuilla tout à coup... Et tu mourus comme elle !

1840.

collaboration de Miss Herschell aux travaux de son frère. Cet heureux rapprochement émut jusqu'aux larmes E. Egger, car, écrivait-il : « A part l'impor-« tance de ces travaux mêmes et l'illustration « d'Herschell, il n'y a rien que de vrai dans cette « comparaison, »

Émile Egger engourdissait son chagrin en redoublant de travail pour répondre aux fermes espérances que la sœur avait conçues de l'avenir de son frère, c'était une foi chez elle. Sa tendresse l'avait rendue clairvoyante. En effet, quelques mois après cette perte cruelle, le Ministre de l'Instruction publique, M. Cousin, instituait, par ordonnance royale du 24 mars 1840, un Concours pour l'agrégation des Facultés, qui s'ouvrit le 16 septembre, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Émile Egger fut l'un des huit docteurs ès lettres qui se firent inscrire pour ce mémorable concours « le plus remarquable peut-être qui ait été ». L'un d'eux ne se présenta pas à l'appel, le septième se retira après les premières épreuves. Trois échouèrent malgré leur grand savoir et leur incontestable talent de parole. Les trois vainqueurs furent proclamés, le 2 octobre, dans l'ordre suivant :

1° Frédéric Ozanam, professeur de droit commercial à Lyon ;

2° Émile Egger, agrégé de seconde à St-Louis, chargé de conférences à l'École normale ;

3° Julien Berger, suppléant à la Faculté des Lettres de Caen.

Mais c'est là qu'il est bon de rappeler dans ce tournoi universitaire un trait de courtoisie vraiment chevaleresque qui dépeint tout entier M. Egger.

Ozanam et Egger se disputaient le premier rang, au point que les juges du Concours hésitaient fort à qui l'assigner. Tout semblait favoriser Egger, car sa dissertation française sur la vérité historique dans les Oraisons funèbres de Bossuet, jugée *tout à fait supérieure*, lui donnait une certaine avance sur ses concurrents (1). Restait une dernière épreuve orale, qui devait faire pencher définitivement le choix sur l'un des deux champions rivaux. Ozanam eut la malechance de tirer au sort un sujet de philologie à traiter le lendemain : « *Histoire des Scholiastes grecs et latins.* »

(1) Voici les termes mêmes du rapport du Président du concours au ministre : « M. Egger, qu'un prix remporté à « l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et des ser-« vices distingués dans les collèges de Paris avaient signalé « de plus près à notre attention, est, avant tout, un philo-« logue très-savant et très-habile ; mais, la rapidité de sa « pensée, la vivacité de sa parole et l'IMMENSE AVANTAGE « qu'il a obtenu dans la composition française, qui a fait « partie de ce concours, prouvent qu'il est appelé à joindre « au mérite de savoir beaucoup, le talent d'être écouté. » (*Bulletin Universitaire*, t. IX, 1840, p. 166.) Le Président terminait son rapport en sollicitant du Ministre un quatrième titre d'agrégé des Facultés en faveur de M. Demogeot : « Ce « concours... ne sera peut-être pas surpassé de longtemps, « et il nous a paru réellement assez *mémorable* pour ad-« mettre sur la liste des vainqueurs un nom de plus. »

Ozanam s'estimait vaincu et se désolait d'avoir à traiter un sujet si peu en rapport avec la nature de ses études et les tendances oratoires de sa brillante intelligence. Egger l'encourage de son mieux, lui procure les livres à consulter pour bien connaître et approfondir la susdite question. Ozanam passe la nuit à travailler et le lendemain, grâce à la courtoise générosité de son rival et à sa merveilleuse faculté de s'approprier ce qu'il étudiait, Ozanam remporta les suffrages de ses juges, de ses concurrents et du vaste auditoire qui avait accueilli la veille, par « un rire général de malice », la lecture du sujet à traiter, « ayant mis les rieurs de son côté (1). » — « Heureux « M. Ozanam, plus heureux M. Egger ! » lisait-on dans l'*Écho de l'Instruction publique* (2), « puis- « qu'il a montré une admirable générosité dans « des circonstances où l'on a souvent à déplorer « les effets d'une jalouse et basse rivalité. »

Le voilà à vingt-sept ans agrégé à la Faculté de Paris, ayant déjà une année d'apprentissage de l'enseignement supérieur, comme suppléant d'Eugène Burnouf à l'École normale. Dès 1838 M. Fauriel, qui voulait bien le traiter en ami, et dont il avait analysé les leçons, lui avait proposé de le suppléer dans sa chaire de littérature étran-

(1) Lettres d'Ozanam (du 14 octobre 1840, t. I, p. 304) : « Je « me croyais perdu, et bien qu'un de mes rivaux, M. Egger, « avec beaucoup de générosité, m'eût fait passer d'excellents « livres..... »

(2) N° du 18 octobre 1840.

gère ; « connaissant trop peu les langues mo-« dernes (3), je déclinai ce périlleux honneur, et « tout en gardant un souvenir reconnaissant de « la bonté de M. Fauriel, je m'applaudis d'avoir « réservé toutes mes forces pour l'étude des lan-« gues classiques (1). » Il eut, quelques jours après sa nomination d'agrégé des Facultés, l'honneur d'une proposition semblable de la part de son savant maître, M. Boissonade. Ce fut avec une joie reconnaissante qu'il accepta cette suppléance du grand helléniste, à laquelle il fut officiellement appelé le 29 octobre, et ce fut le 26 novembre 1840, sans plus de délai, qu'il fit sa première leçon dans cette chaire de littérature grecque à la Sorbonne, qu'il devait occuper quarante-quatre années, dont les quinze premières comme suppléant, de 1840 à 1855 (période pendant laquelle j'ai eu le bonheur de profiter de son savoir et de jouir de son amitié), et comme titulaire, de 1855 à 1885 ; et durant ces quarante-quatre ans, il se montra le plus exact, le plus régulier, le plus exemplaire des professeurs de la Faculté sans jamais manquer, qu'une seule fois et avec autorisation, de monter dans cette chaire, autour de laquelle se groupèrent quarante-quatre générations successives d'auditeurs, attentifs à recueillir la parole de ce Nestor de l'hellénisme. Le public ne se douta même pas, les trois dernières années, de la cécité du professeur. Car, par un prodige de volonté, M. Egger

(1) Notes autographiques de 1854.

dissimulait, grâce à sa merveilleuse mémoire, son infirmité afin de ne pas quitter ce sympathique auditoire, dont l'assiduité était la récompense de son zèle infatigable et la preuve de son autorité toujours croissante.

Quel était donc son enseignement? Théorique et pratique à la fois, car dès le début son esprit d'initiative et la passion d'être utile à la jeunesse studieuse, qui a été la constante préoccupation de sa vie de professeur et d'écrivain, lui inspirèrent l'idée d'une innovation pédagogique, en divisant, avec l'approbation qu'il avait demandée par déférence à M. Boissonade, ses leçons en deux séries parallèles, se prêtant mutuel appui, l'une consacrée aux idées générales, et l'autre, plus technique, réservée à l'explication et interprétation philologique des textes, devant servir de pièces justificatives aux assertions développées dans la leçon littéraire. Cette innovation de la « petite leçon » qui n'était certes pas la moins profitable, fut adoptée par plusieurs de ses collègues, les maîtres de la parole, entre autres par M. Saint-Marc-Girardin, et devint le principe des si utiles conférences qui rendent aujourd'hui tant de vrais services aux étudiants de nos Facultés. —*L'Histoire de la critique* qu'il publia en 1849, à laquelle il adjoignit, comme appendice, la traduction de la *Poëtique* d'Aristote, est l'écho fidèle de son premier cours, dans lequel il étudia à fond la question des poëmes d'Homère, en atténuant ce qu'il y avait d'exagéré dans la théorie de Wolf, et nous expliqua par

d'heureux rapprochements avec des passages de la *Politique*, de la *Morale* et des *Problèmes* d'Aristote, la théorie de la *purgation des passions* par la musique et le drame, à peine indiquée dans la *Poëtique;* « théorie sur laquelle un commentateur « d'Aristote, Paul Béni, comptait déjà treize explications en 1601, que Corneille et Saint-Évremont « comprenaient dans un sens aussi faux que subtil « et à laquelle Bossuet déclarait ne rien comprendre (1). » Il nous en fit saisir nettement le sens, jusqu'alors incompris, en commentant Aristote par Aristote lui-même, « attribuant la purgation des « passions à la tragédie, qui excite la terreur et « la pitié, et soulage ainsi ceux qui ont l'esprit « porté à la terreur et à la pitié, comme la co- « médie soulage par le rire ceux qui ont besoin « de rire. »

En 1844, il nous initia à l'épigraphie grecque, qu'il nous facilita par la publication de son petit recueil : « Epigraphices græcæ specimina selecta », dont les textes étaient empruntés au *Corpus inscriptiorum græcarum* de Bœckh. — Il nous habituait aussi à entendre le grec d'après la prononciation orientale, innovation hardie que s'efforçaient de propager MM. d'Eichthal et Dehèque. Mais je n'essaierai pas de citer tant de solides et charmantes leçons sur la comédie grecque et de judicieuses appréciations sur les auteurs grecs, poëtes et prosateurs, notamment sur Plutarque, son au-

(1) *L'Hellénisme en France*, t. II, p. 216, 217.

teur de prédilection, qu'il apprécie en des termes dont on peut lui faire l'application : « C'est un « esprit tout à la fois curieux et juste, qui profite « avec discernement des lectures les plus diverses, « se tient toujours loin des excès, et sait le se- « cret de charmer, dans les matières les plus ari- « des, par un style plein de finesse et de bon- « homie. » — Curiosité et justesse d'esprit, c'est ce qu'il possédait au suprême degré, ce qu'il voulait avant tout inspirer à ses auditeurs et surtout à ses élèves du « petit cours, » se préparant à l'enseignement, qu'il initiait aux recherches savantes, en vue de leurs examens et de leur futur professorat. Il veut qu'à l'éducation du talent s'allie celle du bon sens, qu'il importe de perfectionner à l'égal des facultés les plus brillantes. Il cherche donc à propager par le conseil et l'exemple, dans l'esprit des maîtres une curiosité plus généreuse, un sentiment plus juste de leurs devoirs envers les jeunes générations.

On ne saurait trop lire et relire la belle préface de ses « *Mémoires de Littérature ancienne* », où il expose sa théorie de l'enseignement : « Un préjugé « fort commun chez nous et qui contribue, je le « crains, au discrédit des études classiques, réduit « ces études aux *humanités*. Les *humanités*, mot « excellent d'ailleurs, en ce qu'il explique à mer- « veille cette politesse du cœur et de l'esprit que « doit enseigner, que doit entretenir un com- « merce assidu avec le plus pur génie de l'anti- « quité ; mais on abuse du mot et de la chose,

« quand on y veut réduire toute l'ambition comme « tous les devoirs de l'enseignement qui prépare « aux carrières libérales. Selon un axiome célèbre, « dont notre préjugé s'autorise, le beau n'étant « que la splendeur du vrai, les chefs-d'œuvre « littéraires contiendraient, à eux seuls, la sub- « stance de toute vérité. Ils suffiraient ainsi à « l'éducation de l'honnête homme, pourvu qu'une « analyse intelligente en fît sortir le suc divin « qu'ils recèlent : optimisme ingénieux et sédui- « sant, que dément l'expérience journalière. »

Il veut que l'enseignement intellectuel soit pratique et moral : « Chercher l'essence des choses « est bon, pourvu qu'on la cherche toujours par « l'histoire autant que par la théorie. A côté des « hautes vérités du goût, on conçoit un enseigne- « ment plus varié, plus vivant encore, si je puis « dire, et plus également profitable à tous les « esprits. J'entends par là certaines leçons de bon « sens et de sagesse que peut tirer des auteurs « classiques une étude curieuse sans minutie. — « Dans une éducation bien organisée, tous les « enseignements sont solidaires l'un de l'autre « pour la culture de l'esprit et du cœur. »

Il combat l'esprit de routine et nous montre l'Université travaillant toujours à mettre son enseignement en rapport avec la Société française. « L'éducation se propose de former l'homme ; pour « former l'homme, il faut lui apprendre ce qu'il est « et ce qu'il a été. Or, si la science de l'homme s'é- « largit par les progrès de l'observation, il faut que

« l'éducation participe à ces conquêtes de chaque « siècle. » L'étude des inscriptions gravées sur la pierre et le bronze dévoile chaque jour des aspects nouveaux de l'antiquité, en faisant revivre des cités entières, les institutions et tout le détail des usages anciens. Il mentionne l'immortelle découverte de Champollion et les travaux de l'École d'Athènes, « dont les savants élèves, jeunes hu-« manistes de notre Université, comprennent et « nous font mieux voir chaque jour ce que la « connaissance de l'antiquité, sous toutes ses « formes, peut ajouter de force au sentiment « moral, de précision et de finesse au sentiment « littéraire pour l'appréciation des œuvres que « nous ont léguées le génie grec et le génie « romain. » — A l'appui de sa thèse, il cite les travaux de Philippe Le Bas, ajoutant à son abrégé d'histoire romaine des documents originaux, tels que le texte du monument d'Ancyre, contenant le testament politique d'Auguste, et la collection des livres historiques dirigée par M. Duruy, ainsi que la traduction des vies de Plutarque que M. Dauban a ornée de dessins de médailles expliquant les récits de l'historien. — C'est donc animé de ce large esprit de critique, ennemi de la routine, que M. Egger introduisit l'épigraphie dans son cours de littérature grecque à la Sorbonne. — Nous ne pourrions du reste mieux caractériser son enseignement qu'en citant ce passage de l'article (1)

(1) *Journal des Débats* du 4 septembre 1885.

reconnaissant que M. Renan consacrait à son ancien maître :

« Son enseignement n'était pas la parole jetée « au vent et que personne ne recueille. C'était « une œuvre de communication personnelle, une « transmission sérieuse de quelque chose de vrai, « ce n'était jamais néanmoins une routine, une « doctrine fermée et hostile aux nouveautés. « Presque toutes les innovations, qui depuis ont « été réclamées et obtenues, furent pratiquées « par lui, sans les excès qui les ont parfois « compromises. Aucune hardiesse ne l'effrayait, « pourvu qu'elle fît ses preuves ; aucune réforme « ne l'alarmait, pourvu qu'elle fût discrète.

« Ce qu'il rendit de services dans l'Université « ne se peut estimer. Avant les facilités main- « tenant offertes à la jeunesse studieuse, et qu'il « faut hautement approuver, l'entrée dans les « professions savantes était hérissée de difficultés. « M. Egger a été pour une foule de débutants, « devenus ensuite des maîtres, le meilleur intro- « ducteur dans la carrière des travaux utiles. Le « mot d'élève, avec lui, avait une signification « sérieuse. »

En effet, notre maître ne crut jamais avoir assez fait pour ses élèves, tant qu'il croyait qu'il lui restait à faire pour leurs progrès et leurs succès ; aussi, non content de les aider dans la « *petite leçon* » de la Sorbonne, il organisa chez lui une conférence privée, ouverte aux seuls élèves sérieux — laïques ou ecclésiastiques, car

il ne regardait pas à la robe que l'on portait — se préparant aux examens de la licence, de l'agrégation et du doctorat ès lettres ; elle dura quinze années, c'est-à-dire tout le temps de la suppléance de M. Egger, qui dut y renoncer dès que, devenu titulaire, il participa au jugement de ces diverses épreuves.

On vit tour-à-tour figurer dans ce petit cénacle universitaire nombre de jeunes esprits distingués, devenus depuis des maîtres éminents et des hommes de marque, tels que : MM. Renan, l'abbé Cruice, devenu évêque de Marseille ; le père Lescœur, de l'Oratoire ; Guillaume Guizot, Antonin et Amédée de Pontalis, députés ; Georges Guiffrey, aujourd'hui sénateur ; Alexandre de La Mothe, l'intarissable conteur populaire ; Frédéric Poulin, d'Avallon, Pélissier, Magnabal, Daubigny, Allaire, précepteur du comte de Paris ; Francis Monnier, précepteur du prince impérial ; Francis Meunier, deux fois lauréat de l'Institut ; Joly, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Caen ; Ruelle, Talbot (1), le spirituel traducteur de Lucien,

(1) M. Talbot lui rend cet hommage dans sa notice sur son ami Alexis Pierron, qu'il avait connu en 1843 à la Conférence : « M. Egger groupait alors autour de sa science, puisée aux « sources germaniques, mais habillée à la française par une « expression alerte et solide, plusieurs jeunes gens, éclairant « de ses conseils et de son expérience les discussions philo- « logiques et les dissertations littéraires, animant de son zèle « les vocations hésitantes, charmant son auditoire par les « saillies de son esprit et par les jets lumineux de son éru-

Pierron, de Blignières, Morel, de Chambrun, Adolphe Dehenne, et tant d'ecclésiastiques et de professeurs, dont la liste serait trop longue, et qui tous ont gardé un souvenir reconnaissant de la direction imprimée à leurs travaux par ce maître qui savait humaniser l'érudition, en la rendant familière et vraiment aimable par d'ingénieux rapprochements, des remarques judicieuses et des arguments probants. Nul ne pensait plus juste et ne savait autant ni mieux que lui. Aucune question ne le trouvait au dépourvu. Il ne flattait jamais, louait rarement devant vous; son silence souriant était une approbation. Ses critiques étaient si mesurées et si justes, si sympathiques et toujours si empreintes de cordiale franchise et de bienveillance que l'on se sentait encouragé et fortifié de ses conseils, inspirés par son constant amour du vrai et de l'utile. Aussi l'aimions-nous autant que nous le vénérions. Chacun de nous sentait combien il nous aimait et combien il était foncièrement bon. Il l'a toujours été, il l'a été envers tous, même à l'égard de ceux qui lui furent malveillants, car ses succès, tout en lui procurant d'illustres amis et protecteurs tels que Boissonade, les deux Burnouf, Fauriel, Hase, Letronne, Villemain et surtout

« dition, formant pour l'Université des maîtres d'un savoir « éprouvé, et amassant pour lui-même des trésors inépuisés « de confiance, de gratitude et de dévouement amical. » (*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des Études grecques*, 12e année, 1878, p. XCII.)

Victor Le Clerc, lui attirèrent aussi des envieux, des détracteurs même, dont il ne se plaignit jamais, bien qu'ils missent un jour sa stoïque patience à bien rude épreuve, en 1843. M. Villemain, ministre alors, se souvenant de la pièce de vers archaïques que le jeune agrégé de 1834 avait composée sur le Songe d'Ennius, et la lui récitant de mémoire, lui conseilla de composer un recueil, où seraient marqués dans leur ordre chronologique et par des monuments authentiques, tous les âges de la langue latine ; il lui en traça le plan et, « avec l'impatience d'un ami puissant qui commande ce qu'il désire, » à force de vives instances, lui fit imprimer trop vite ce recueil du *Latini Sermonis reliquiæ selectæ*, œuvre d'innovation originale en France, qui rendit de vrais services, en ouvrant une voie toute nouvelle à l'enseignement universitaire. C'était l'appendice nécessaire du *Conciones*. Egger se rendait bien compte que ce travail hâtif n'était qu'un essai, signalant lui-même des omissions : « Outre ces omissions volontaires, il en « est encore que nous aurions évitées si nous « l'avions pu ; mais les juges équitables savent « que, dans ces sortes de travaux, il faut se con- « tenter de poser les fondements sans prétendre « achever l'édifice (1). » Aussi fut-il accueilli avec

(1) V. la préface de la 2e édition de ses *Notions élémentaires de Grammaire comparée :* « Le premier essai en toutes « choses atteint rarement la perfection ! Quoique je n'aie pas « abordé ce travail sans une assez longue expérience de l'en-

grande faveur par le public éclairé. « La critique, écrit-il, fut d'abord trop indulgente envers ce livre ; un jour elle se montra rigoureuse jusqu'à l'injustice. Ce coup me fut cruel, il m'arrivait la veille de mon mariage, et faillit me décourager, non pas de mes espérances de bonheur privé, mais de toute ambition philologique ou littéraire. » M. Villemain, cependant, plein de confiance dans le savoir et la sagacité de son protégé, le nomma, par arrêté ministériel, secrétaire de la commission instituée pour la composition d'un « *Recueil géneral d'Épigraphie latine* » analogue au « *Corpus inscriptionum græcarum* » de Bœckh. M. Egger avait déjà rédigé le rapport, où il avait exposé le plan et les divisions du recueil projeté, auquel Borghesi, Freund et Mommsen promettaient de collaborer avec les maîtres de l'érudition française, les Burnouf, Dureau de La Malle, Giraud, Victor Le Clerc, Letronne, Naudet, Patin et autres illustrations, dont le savoir approfondi garantissait la bonne exécution ; mais un changement de politique entraîna la chute du Ministre et celle de son entreprise, dont l'avortement désola M. Egger, qui devait, avec un tel concours de savants, la mener à bonne fin, à la gloire de la France. La malveillance en vint au point de dénoncer presque en public M. Egger comme un

« seignement auquel il est destiné, *je suis loin* de m'être « satisfait moi-même dans l'exécution qui, d'ailleurs, a dû « être bien rapide. »

ambitieux sans conscience! lui, le plus modeste et le plus sincère des travailleurs! Un ambitieux, oui, il l'était de saisir toutes les occasions de se dévouer; sans conscience! lui qui chercha et parvint toujours et partout à se mettre en règle avec ses devoirs de professeur, de savant et d'ami dévoué, car il était « par-dessus tout honnête homme « dans la vieille et complète acception du mot (1). « Ce qui dominait dans sa nature, c'était la curio- « sité active, l'ouverture facile d'une intelligence « toujours en quête du vrai, avec un caractère de « droiture intellectuelle et morale qui éclatait « partout. Tel il se montra dès ses débuts, tel il « était encore après un demi-siècle d'enseigne- « ment et de production scientifique incessante. »

Ses principes en matière de critique s'inspiraient de cette réflexion de Vauvenargues: « Il « faut exciter dans les hommes le sentiment de « leur prudence et de leur force. » Aussi a-t-il toujours préféré la critique qui encourage à celle qui blesse et dénigre, et jamais, ni avant, ni après cette douloureuse épreuve de sa vie, il n'eut à se reprocher d'avoir jamais attaqué un homme derrière son livre. « Les discussions d'ailleurs, nous ré- « pétait-il, ne gagnent rien à devenir des disputes, « ni les objections à laisser une blessure au cœur « de nos confrères. En somme, s'il est difficile de « concilier la justice avec le désir de ne pas blesser

(1) Leçon d'ouverture du Cours d'éloquence grecque, par M. Alfred Croiset (p. 13).

« et de ne pas décourager un auteur, il faut du « moins y faire effort, tôt ou tard le cœur s'en « trouve bien. »

Il semblerait en vérité que M. Claretie ait entendu cette parole pour avoir écrit (1) : « C'était « une figure aimable de vrai savant, indulgent et « obligeant que M. Egger » ; et ailleurs : « E. « Egger, ce fut la bonté faite homme. L'impec- « cable érudit ouvrait généreusement à qui le « consultait ses trésors d'érudition, sa biblio- « thèque, ses tiroirs, ses recherches. L'œuvre « d'autrui lui était aussi sacrée, aussi chère que « ses propres études. » — M. Egger ne s'estimait pas impeccable, loin de là. Il réclamait au contraire le droit de se tromper souvent, mais il en usait peu et provoquait de la part des autres un contrôle sévère et des recherches profitables aux progrès de la vérité. « Je ne défends, écrivait-il (2), « ni les fausses leçons ni les contresens qui peu- « vent déparer mes œuvres d'éditeur, je ne défends « que l'honnêteté de mon zèle. A tout prendre, « d'ailleurs, je serais injuste à mon tour si je me « plaignais des jugements qu'on a portés de mes « écrits ; j'en ai un recueil presque complet ; ils « me surfont presque tous et je me garde bien « de les relire, ils m'induiraient en péché d'or- « gueil (3). » Mais il n'avait d'autre orgueil que

(1) *Le Temps*, du 4 septembre 1855.

(2) Notes autobiographiques de 1854.

(3) V. l'avant-propos du second volume des *Mémoires d'His-*

de vouloir être utile, en se tenant toujours au courant de toutes les questions de sa compétence et en faisant profiter les autres des trésors amassés de sa science essentiellement communicative.

L'avortement du projet de Recueil des inscriptions latines, que reprit l'Académie de Berlin et qui fut si pénible à M. Egger, le détermina à se consacrer plus particulièrement aux études grecques, et en 1844 il publia, avec son savant ami, M. Galuski, le traducteur du *Cosmos* de Humboldt, et, plus tard, des *Antiquités grecques* de Schœmann, la « *Méthode pour étudier l'accentuation grecque.* » Mais cette même année, il eut la douleur de perdre le plus intime de ses amis, le poëte Auguste Chopin, qui, en mourant, lui légua une partie de sa fortune. Cet héritage inattendu lui permit de rechercher en mariage la fille de l'aimable et savant helléniste M. Dehèque, qui l'avait pris en particulière affection depuis qu'ils s'étaient liés d'amitié aux cours de grec de MM. Hase et Boissonade. Il eut le bonheur d'obtenir celle qui sut, quarante ans durant, le rendre heureux par son ferme courage, son ingénieuse tendresse, son sens pratique de la vie, la supériorité de son intelligence et la rectitude de son jugement. Digne du double nom qu'elle portait, elle fut la vaillante

toire et de Philologie, où, en remerciant le public lettré de l'accueil bienveillant fait à son premier volume, il se plaint presque que cette bienveillance ait été si grande que la critique s'est abstenue de l'éclairer sur les fautes qu'il a dû commettre et qu'il se serait empressé de corriger.

compagne du savant, qu'elle soutint et consola dans les épreuves et les mécomptes inévitables d'une longue carrière, même la plus honorée. Aucune vie ne fut plus honorée que celle de M. Egger, parce que nulle ne fut plus honorable. Un mois après son heureux mariage, le ministre, M. de Salvandy, décora, le 27 avril 1845, le jeune professeur, qui comptait déjà six années d'enseignement supérieur, tant à la Sorbonne qu'à l'École normale supérieure, où il était devenu maître-titulaire de la conférence de grammaire comparée, le 5 janvier 1843. — Dès lors, en pleine sécurité de l'avenir, non content d'enseigner de la parole avec une autorité toujours croissante à la Sorbonne, à l'École normale, de diriger sa conférence privée, de présider aux examens littéraires mensuels de l'École des Carmes pour préparer de jeunes ecclésiastiques aux examens de la licence et du doctorat, M. Egger enseignait de la plume en publiant, en 1844, son *Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste;* en 1849, son *Essai de la critique chez les Grecs*, et, dans l'intervalle, un nombre prodigieux d'articles dans les revues et recueils d'érudition ou de littérature, dont la liste serait trop longue, et qui atteste la merveilleuse souplesse de son esprit et l'inépuisable richesse de son érudition. On en trouve la trace dans le *Journal de l'Enseignement*, le *Journal général de l'Instruction publique*, le *Journal des Débats*, les *Revues des Deux-Mondes*, d'*Archéologie*, des *Cours litté-*

raires, des *Langues romanes*, de l'*Athenæum français*, dans les dictionnaires des *Sciences philosophiques*, des *Antiquités grecques*, dans les annuaires des *Études grecques*, de la *Société de Linguistique*, etc., etc., et tout cela, il le faisait avec une facilité acquise par un labeur incessant, méthodique et régulier; car il savait travailler, et « savoir travailler est déjà », a-t-on dit, « la moitié de la besogne. » Il suffisait à tous ses devoirs de professeur et de savant. En 1848, il fait partie de la commission d'examen pour l'*École d'administration*, et, en 1852, pour répondre à l'appel pressant du ministre, M. Fortoul, il rédige en quelques semaines son substantiel petit traité des *Notions de grammaire comparée*, qui, sans cesse amélioré, parvint à sa 8e édition, et qui fut traduit en plusieurs langues, notamment en italien et en hongrois.

En 1854, il publie son APOLLONIUS DYSCOLE, ou l'*Essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'antiquité*, qui lui ouvrit, le 28 avril de la même année, les portes de l'Institut.

Le voilà donc à 40 ans membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et, comme si toutes ses joies devaient être expiées par une douleur de famille, il eut la douleur de perdre, le 15 avril 1855, sa mère, qui eut du moins la consolation de savoir que son cher Émile allait enfin devenir titulaire de la chaire de littérature grecque, qu'il occupait depuis quinze ans déjà, comme suppléant de son savant maître, M. Boissonade, dont il était

3

le collègue à l'Institut. Il fut, en effet, nommé titulaire le 4 juillet 1854. Dès lors, M. Émile Egger devient une autorité de droit, comme il l'était déjà de fait. Membre de l'Institut et professeur titulaire, trouvera-t-il sa tâche accomplie et se reposera-t-il de ses fatigues et de son travail incessant? Loin de là, il puise dans ses nouvelles dignités une nouvelle énergie ; sa conscience d'honnête homme lui révélant qu'elles ne font que lui imposer de nouveaux devoirs et l'obligation de mettre sa notoriété au service de la science et de ceux qui la veulent aborder. Il la servait bien, il la servira mieux encore, et durant plus de trente-et-un ans, il sera à l'Institut, comme durant quarante-quatre ans à la Sorbonne, le plus exact, le plus laborieux de ses membres. Il ne se passa « pour ainsi dire pas de séance (1) où il n'ait attiré « et fixé l'attention de l'Académie par quelque « communication. Auditeur attentif, exigeant « pour les autres, comme il l'était pour lui-même, « sa présence suffisait pour tenir le lecteur sur « ses gardes et le bureau en haleine. » — Les *Mémoires* (2), les *Notices* et *Extraits des manuscrits*

(1) Discours de M. Ernest Desjardins, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

(2) V. dans le t. XXI, sa Notice sur un document inédit pour servir à l'étude des langues romanes (1857); t. XXIV, son Histoire des traités publics dans l'antiquité (1861), et son Mémoire sur un procédé de dérivation très-fréquent dans la langue française et dans les autres idiomes néo-latins (1864); t. XXVI, son Mémoire sur les fragments inédits du discours

et les *Comptes-rendus* de l'Académie attestent la part, exceptionnellement active, qu'il prenait aux travaux de l'illustre Compagnie, où il est devenu l'égal de ses maîtres les plus renommés. Aussi ses collègues honorent-ils son zèle en l'adjoignant à son ami, M. Brunet de Presles, pour achever la publication de la célèbre collection des *Papyrus grecs du Musée du Louvre*, commencée par Letronne; et le désignent-ils comme membre et plusieurs fois rapporteur des Commissions de l'*École d'Athènes;* des *Antiquités de France;* des *Travaux littéraires*, et de la Commission permanente des *Inscriptions et médailles*, et partout il se fait écouter, apprécier et aimer.

L'estime et l'affection qu'il a conquises à l'Académie lui méritent le titre de vice-président le 8 janvier 1864, c'est-à-dire moins de dix ans après son entrée dans la savante Compagnie, qui l'élit président le 6 janvier 1865; et, pour répondre à cet honneur, M. Egger publie, en 1866, ses *Études historiques sur les traités publics* qui font « reconnaître dans l'antiquité classique des usages et « des principes fort semblables à ceux de notre « droit des gens. » Ce livre devenu classique était le développement, — dû à « une vigilance toujours en quête de renseignements nouveaux, »

d'Hypéride contre Démosthène, dans l'affaire d'Harpalos (1870); t. XXVII, Les Historiens officiels et les panégyristes des princes dans l'antiquité (1873); t. XXX, son Mémoire sur le traité des *Œconomica* d'Aristote (1879).

— de la lecture faite à la séance publique du 8 août 1856. L'Académie le désigna plusieurs fois comme lecteur dans ses séances solennelles, et chaque fois M. Egger sut captiver l'auditoire d'élite par l'attrait de son ingénieuse érudition, qui, par d'habiles rapprochements, montrait les analogies frappantes entre les usages des temps anciens et ceux de notre temps. Il prenait plaisir à ces parallèles entre l'antiquité et le monde moderne.

C'est ainsi que le Congrès de Paris, terminant la guerre de Crimée, lui suggère son mémoire sur les traités publics dans l'antiquité. Il commente un sénatus-consulte contre les industriels spéculant sur la démolition des édifices comme le font nos *bandes noires* ; il a de piquantes recherches sur les avocats chez les anciens, sur les ventes au rabais pour cause de liquidation, sur les lettres de crédit, les assurances mutuelles, sur les expositions d'objets d'art, les voitures de louage, les pigeons voyageurs, le papier dans l'antiquité, etc., etc., si bien que l'on souriait à ces spirituels rapprochements entre le passé et le présent, en se répétant : « *Nil novi sub sole* », puisque presque toutes nos inventions modernes n'étaient après tout qu'un renouvellement perfectionné des usages des civilisations grecque ou romaine.

Cependant tous ses travaux de l'Académie ne nuisaient en rien à son enseignement à la Sorbonne, auquel il consacrait les plus vives forces de son talent. En 1862 et en 1863, il publie ses deux

volumes (1) de littérature ancienne et de philologie, où il se complaît dans l'alliance de la science et du goût ; et, en 1869, il édite sous le titre de l'*Hellénisme en France*, son célèbre cours de 1867-1868, qui avait coïncidé avec les vives discussions sur l'utilité des études de la langue et de la littérature grecques et des tentatives de réforme dont le public s'est vivement ému. « A lire « le livre, on croit l'entendre, dit M. Croiset. Ces « deux volumes sont l'image fidèle de son ensei- « gnement, arrivé par la convenance parfaite de « la matière et de la forme, aussi bien que par la « pleine possession du savoir et de la méthode, à « son expression définitive. »

Mais ce n'est point assez de toutes ces productions d'académicien et de professeur, il est l'un des principaux fondateurs de la *Société de Linguistique* qu'il préside en 1866, en 1870-1871 et en 1876, ainsi de l'*Association pour l'encouragement des Études grecques* en 1867, qu'il présida en 1868, et de l'Association pour l'enseignement des jeunes filles, fondée en 1867. On le trouve partout sur la brèche et suffisant à tout sans jamais paraître pressé ; jamais nature ne parut ni plus

(1) C'est dans le volume de 1872, aux pages 164-217, que se trouve l'ingénieux article sur les traductions françaises d'Homère, publié en 1846 dans la *Nouvelle revue encyclopédique*, où M. Egger démontrait la parenté naturelle qui unit le langage homérique et celui de nos anciennes chansons de gestes, théorie qui inspira à M. Littré son savant essai de traduction du 1er livre de l'*Iliade* en français du XIIe siècle.

ni mieux équilibrée. C'était vraiment un maître, mais un maître sans pédantisme, tant son affabilité était naturelle et d'une simplicité vraiment aimable ; aussi ses causeries pleines de tact et de mesure étaient-elles accueillies avec joie par les jeunes filles, enchantées d'un si grand savoir mis à leur portée. — Cet enseignement familier, il le varie suivant son auditoire, car il parle tour à tour devant les plus lettrés des Académies de province, et devant les plus humbles des illettrés à l'asile des vieillards de Vincennes ; — « cet enseignement, dis-je, toujours sérieux pour le fond, « toujours dirigé en vue d'élever le cœur autant « que d'éclairer l'esprit (1), » était un véritable délassement pour M. Egger, qui ne connaissait d'autre repos que la diversité de ses travaux.

Il était entré, en 1871, au *Journal des Savants* comme *auteur* à la place de M. Patin, et *assistant* à la mort de M. Naudet. Son étonnante facilité de travail lui permet de faire face à tant d'obligations, et tous les recueils, revues et journaux des *Savants*, des *Débats*, etc., recherchent ses innombrables articles, rapports et mémoires, tous empreints d'un cachet particulier d'aisance et d'érudition. Le *Magasin d'éducation et de récréation* publie, en 1878, sa charmante « *Histoire du Livre* ; » en 1879, il dédie à son fils Victor, agrégé de philosophie, ses intéressantes *Observations sur le déve-*

(1) *La tradition et les réformes dans l'Enseignement universitaire*, p. IX.

loppement de l'intelligence et du langage chez les enfants, fruit de ses observations personnelles sur les progrès de ses enfants et petits enfants, dont il était adoré. Il trouve encore le temps de répondre aux sollicitations des Sociétés savantes de Paris, de la province et de l'étranger, qui se l'associent à titre de membre honoraire ou de membre correspondant et qui lui font présider leurs séances solennelles. La Société de l'*Histoire de France* l'avait élu membre de son conseil administratif. Membre de la Société des Antiquaires de France, directeur de celle des Antiquaires de Normandie en 1864, président du Congrès d'Aix, de la Société d'Archéologie de l'Orléanais en 1869, 1875 et 1880 (1), des Académies d'Amiens, de Caen, de Dijon, de Dunkerque, de Montpellier, etc. Puis à l'étranger, membre des Sociétés archéologiques d'Athènes, de Belgique, de Berlin, de Constantinople, de Rome, etc., etc.

Il voit les honneurs lui venir de tous côtés, sans jamais altérer sa simplicité. Il est nommé successivement chevalier de la Légion d'honneur en 1845, officier en 1866, et commandeur en 1879, officier des ordres des SS. *Maurice et Lazare ;* du *Lion* de Belgique.

Il était aussi commandeur de l'Ordre du *St-Sauveur* de Grèce depuis 1876; mais c'est l'Empereur du Brésil, si apprécié et honoré des savants,

(1) Lire les discours qu'il prononça à Caen et à Orléans, pages 190, 208-285, de *La Tradition et les Réformes*.

qui, le premier, l'avait nommé, dès 1873, commandeur de la *Rose du Brésil*. Il avait assisté à son cours, il le lui rappelait et lui écrivait. M. Egger eut d'illustres amitiés à l'Institut et dans les plus hautes classes de la Société, sans les préférer aux amitiés dévouées de ses élèves reconnaissants, qu'il aimait en raison, en quelque sorte, des obligations qu'ils lui devaient. Sa haute situation universitaire, son grand crédit au ministère de l'Instruction, comme ami particulier de M. Villemain et d'autres ministres, ainsi que des directeurs de l'Enseignement, puis comme membre du Comité des souscriptions aux œuvres de littérature ; du Comité des impressions gratuites, près l'Imprimerie nationale, puis du Conseil supérieur, et du Comité consultatif de l'Enseignement supérieur de l'Instruction publique et autres commissions du Ministère ou de l'Institut, il en usait pour obtenir une récompense ou un légitime avancement à qui le sollicitait d'intervenir. Il réussissait le plus souvent, parce que l'on savait que les recommandés de M. Egger étaient dignes de l'être ; car sa bonté n'était ni aveugle, ni banale, et sa bienveillance était acquise à qui aimait le travail, bienveillance active, obstinée même pour faire valoir les droits méconnus de ses protégés, d'autant plus soutenus par lui qu'ils étaient plus timides et plus à plaindre ; combien lui ont dû de riches préceptorats, des préceptorats princiers même, ou des chaires de collèges et de lycées ! « Et s'ils parlaient tous aujourd'hui, si

« chacun venait raconter à son tour ce qu'il doit « à M. Egger, le monde serait tout étonné de voir « ce que peut tenir de bienfaits dans une vie de « professeur, et ce qu'il peut y avoir de bonté « dans le cœur d'un savant (1). »

Cette bonté fut profitable à la science, car le nombre est bien grand des jeunes docteurs qui n'hésitaient pas à le venir consulter, comme une autorité reconnue de tous, sur le choix et le plan de leurs thèses, et plus tard de leurs travaux. Le savant M. Bréal, qu'il avait engagé à traduire la *Grammaire comparée des Langues Indo-Européenne* de Bopp, le remercie « du concours efficace « que trouvent auprès de lui toutes les entre- « prises utiles aux lettres. » Il est le promoteur de bien des travaux de linguistique et de philologie; citons entre autres : le *Dictionnaire étymologique de la Langue française*, par M. Brachet, qu'il orne d'une préface ; le manuel pour l'*Étude des Racines grecques et latines*, ainsi que la *Grammaire grecque*, de M. Bailly; la très-savante *Mythologie de la Grèce antique*, que lui dédie M. Decharme; les *Études épigraphiques sur l'Architecture grecque*, de M. l'ingénieur Choisy; les études et traités de MM. Edon et Boucherie, enfin, de Francis Meunier, « dont la vie et les travaux peuvent être signalés à la pieuse émulation de notre jeunesse française (2). »

(1) *Journal de Genève*, du 6 septembre 1885.

(2) *La Tradition et la Réforme*, p. XI.

M. Bréal en fit son collaborateur pour l'achèvement de la traduction de Bopp, et M. Egger lui consacra une touchante notice nécrologique (1); enfin je citerai mon savant cousin, M. le Dr Fournier, avec qui il traduisait le *Traité des plantes* de Théophraste. Bien d'autres encore lui doivent d'avoir été guidés dans le choix et le plan de leurs travaux. Si donc M. Egger a beaucoup produit, il a aussi beaucoup aidé à produire. Ses conseils d'helléniste ont été utilement suivis par des esprits distingués tels que MM. Plongoulm, Dareste, le duc de Clermont-Tonnerre, le marquis de Saint-Hilaire, les abbés Cruice et Thénon, etc., etc., et par tous ceux qui le venaient consulter.

Le dimanche matin, son cabinet de travail ne désemplissait pas de visiteurs de tout âge, amis fidèles, anciens et nouveaux élèves. « Nous étions « là, » écrit (2) M. C. Huit, professeur à la Faculté catholique de Paris, « venus des quatre coins de « Paris, de la France ou même de l'Europe, le « plus souvent inconnus les uns aux autres, et « sous l'empire de préoccupations bien différentes, « mais une chose nous rapprochait : c'était un « même sentiment d'affection ou de déférence « pour l'homme éminent aux lumières duquel « nous venions recourir. Chacun prenait la parole « à son tour : les questions les plus diverses, sou- « vent les plus techniques, étaient ainsi abordées.

(1) *La Tradition et les Réformes*, p. 25-29.
(2) *Le Monde*, du 9 septembre 1885.

« Non seulement aucune ne trouvait M. Egger en « défaut, mais il avait le don spécial de les rendre « intéressantes pour tous... On s'en allait charmé, « après avoir goûté jusqu'au bout le plaisir d'é- « couter. — Fort d'une longue et intelligente pra- « tique de l'enseignement, fort surtout du dé- « vouement affectueux qu'il témoignait à la « jeunesse studieuse, M. Egger était par excel- « lence ce qu'on peut nommer « une autorité ». — Apprendre toujours, enseigner sans cesse, telle a été la persistante ambition de sa vie de savant et de professeur, depuis sa thèse de 1833, sur l'*Éducation chez les Romains*, écrite à 20 ans, jusqu'à son recueil des « Souvenirs et Conseils », qui est comme son testament universitaire, qu'il publia en 1883, à 70 ans, sous le titre de : « La *Tradition et les réformes de l'Enseignement universitaire.* » Il y a inséré les morceaux où se marque le mieux la maturité de l'esprit et de l'expérience et qui répondent plus directement aux préoccupations actuelles de l'esprit public en matière d'enseignement.

« S'il se mêle, dit-il (1), quelque inquiétude aux « réflexions provoquées par les dernières réformes « de l'enseignement secondaire, on ne pourra « guère s'en étonner. Les pouvoirs nouveaux sont « impatients de justifier leur avènement par des « actes décisifs. Mais, de quelques conseils qu'ils « s'entourent, leur ambition, d'ailleurs bien légi-

(1) P. XI.

« time, devance volontiers les besoins réels de la « société qu'ils poussent dans la voie du progrès. « Sans me rendre morose, l'expérience et l'âge me « rendent un peu défiant; et certains effets déjà « produits par le nouveau régime de nos établis- « sements scolaires laissent craindre que bien des « espérances ne soient trompées. Si l'avenir « dément ces craintes, je ne serai pas le dernier à « me réjouir d'un tel démenti. »

Ces lignes, dictées par un aveugle, sont d'un sage, qui, toujours ennemi de la routine, avait devancé bien des réformes; animé d'esprit d'initiative, il voulait que toute innovation fût discrète pour devenir un progrès.

Des rudes épreuves de sa vie, l'une des plus cruelles pour un travailleur tel que lui, fut sa cécité; il s'y résigna, parce qu'il put encore travailler.

Tous ceux qui l'ont vu aller à la Sorbonne et à l'Institut, conduit par son jeune fils ou l'un de ses secrétaires ou amis, admiraient l'inaltérable sérénité de son stoïcisme à subir le lent dépérissement de sa vue, sans jamais cesser de faire son cours et de poursuivre avec ardeur ses travaux commencés. La cécité devint complète sans le décourager. Il la supporta avec une patience souriante, car elle était, pour ce vaillant invalide de l'érudition, comme pour le soldat mutilé, la glorieuse cicatrice attestant l'excès du travail et le généreux abus qu'il avait fait de ses yeux, usés à la lecture de tant de textes grecs et latins, au déchiffrement de tant d'inscriptions et de médailles, de manuscrits,

de papyrus, de pierres et de bronzes portant des caractères à demi effacés. Ils lui avaient du moins servi à graver, à buriner même dans sa mémoire ces textes, si méthodiquement classés qu'ils ne lui faisaient jamais défaut. « Il lisait réellement en lui-même les textes qu'il avait à commenter. » — Ayant eu le privilège d'assister, par faveur, à l'une de ses dernières conférences aux boursiers de la Faculté, je l'ai entendu citer de longs passages de grec et diriger l'interprétation d'une pièce de Sophocle, et cela sans la moindre hésitation, tant sa mémoire était fidèle. « C'est, disait Montaigne, un « utile et merveilleux service que la mémoire, sans « lequel le jugement faict bien à peine son office, « c'est le receptacle et l'estuy de la science. » M. Egger possédait une mémoire prodigieuse, qu'il réglait à son gré, selon ses besoins, et qui le servait à son heure et non pas à la sienne. Elle lui fournissait à propos l'idée et le mot propres à la thèse qu'il développait ; on ne savait ce qu'il fallait le plus admirer de la promptitude d'un souvenir évoqué, prompt comme une saillie, ou de la fermeté de son jugement corroboré par tant de faits et d'allusions aux textes des auteurs les moins connus ; et cela coulait de source avec une aisance spirituelle et toute familière, comme dans les conversations si aimables qu'il entretenait avec enjouement dans son salon, le dimanche soir. On s'émerveillait de ce qu'un tel savant eût pu conserver tant de fraîcheur de mémoire, tant de vivacité d'esprit, sans nulle trace de fatigue, après une

journée si activement consacrée à de savantes recherches, d'autant plus pénibles, qu'il lui fallait indiquer de mémoire à ses secrétaires le carton ou le livre où se trouvait le renseignement nécessaire à la leçon ou à l'article qu'il préparait.

L'une de ses distractions était de condenser sa pensée dans des vers latins qu'il retraduisait parfois en vers grecs et quelquefois, mais plus rarement, en vers français, sur les divers incidents de sa vie ; tantôt c'était un remerciement à un ami chez qui il avait passé quelques jours de vacances, tantôt un conseil affectueux, tantôt une inscription pour une bibliothèque de château, tantôt sur un évènement public (1), et il ornait souvent de ses petites pièces et de ses distiques les lettres écrites à des amis ; j'ai dit écrites, car malgré sa cécité, il tenait encore et jusqu'au dernier moment de sa vie à tracer lui-même, à l'aide d'une tablette anglaise, ses idées et ses sentiments à ceux qu'il aimait.

Sa correspondance devait être immense à en juger par celle que je possède de lui, qui avait tant d'amis, aussi avides que moi de ses lettres si touchantes et si charmantes de naturel, de bonne humeur et d'aimable simplicité. Il y parlait en termes sobres, mais émus, de ses joies paternelles :

(1) On le savait et on lui en demandait. Ainsi, c'est pour l'*Académie des Sciences* qu'il composa ce vers éloquent dans sa concision, qui fut gravé sur la médaille commémorative frappée à l'occasion du passage de Vénus :

« Quo distent spatio sidera juncta docent.

de son fils aîné Victor, dont la remarquable thèse sur *La parole intérieure* lui faisait bien augurer de son avenir, ainsi que des succès de son jeune fils Max, que sa double agrégation de grammaire et des lettres allait bientôt désigner au choix du directeur du collège Stanislas, et de son cher gendre, M. le docteur Lereboullet, l'une des notoriétés médicales de Paris, ainsi que des espérances qu'il concevait de l'avenir de ses chers petits-enfants si tendrement respectueux envers leur bien-aimé grand-père. Mais avec quelle pénétrante émotion il exprimait ses regrets de la mort de ses amis : Auguste Robert, dont la durable affection lui rappelait Auguste Chopin, l'autre poëte de sa jeunesse ; M. Brunet de Presles, son cher et savant collaborateur ; le docteur Eug. Fournier, l'abbé Thenon, puis Albert Dumont et Francis Meunier, tous deux enlevés par une mort foudroyante qui l'attrista si profondément. Et pour faire diversion à cette obsédante tristesse, il travaillait toujours pour mettre la dernière main à la nouvelle édition de son *Histoire de la critique chez les Grecs*.

Au mois de juillet, nous faisions des projets qui ne devaient pas, hélas ! se réaliser. Le 22 août, je recevais, avec son dernier article du *Journal des Débats*, sur l'inscription de Gortyne, sa dernière lettre, où après quelques conseils aimables, il ajoutait : « Donc *Laboremus*, selon la devise du vieux romain » — qui était la sienne. — « Je vous « donne de mon mieux l'exemple, en remaniant « l'article « couronne », jadis rédigé en commun

« avec le bon Dr Fournier, votre cousin, que « M. Saglio attend pour le mettre sous presse. « D'un autre côté, je livre à l'imprimeur les pre- « mières feuilles de la nouvelle édition de mon « *Histoire de la Critique.* » — J'allais le remercier de sa bonne lettre et le féliciter de son dernier article, quand je reçus la foudroyante nouvelle de sa mort, qui nous surprit tous, excepté lui, car

La mort ne surprend point le sage,
Il est toujours prêt à partir,
S'étant su lui-même avertir.....

M. Egger était un sage et n'a pas été pris au dépourvu, ayant toujours vécu comme s'il devait mourir d'un instant à l'autre. C'est ce que nous confirma la belle citation qui termine l'excellent discours, plein de cœur et d'une justesse éloquente de M. Himly, doyen de la Faculté des Lettres : « Il vieillissait doucement, avec la sérénité du « sage, quand le 30 août, un coup imprévu le fou- « droyait dans la plénitude de la santé et de « l'intelligence. Il avait eu, longtemps aupara- « vant, le pressentiment d'une fin pareille. Voici, « en effet, quelques lignes écrites par lui au mois « de novembre 1856, et qu'on n'a lues qu'après « sa mort :

« J'ai le pressentiment d'une mort subite et « prématurée ;... il m'afflige sans me troubler. — « Ma vie est en ce moment si heureuse que je dois « la quitter avec regret ; la tâche d'ailleurs que j'ai

« à y remplir est loin d'être achevée, et j'ai toujours « tenu à la vie *plus encore pour ses devoirs que* « *pour ses plaisirs;* mais je veux me défendre de « toute faiblesse. Si je suis frappé subitement, « que ma chère femme, que mes chers enfants, « que tous mes amis sachent que l'âme du moins « n'aura pas été surprise, qu'elle est depuis long- « temps clairvoyante et résignée. La Providence a « ses secrets où je me confie sans murmure....... « La volonté du bien, une volonté constante, me « fait espérer que Dieu me jugera avec indulgence, « et que, s'il reste ici-bas quelque souvenir de « moi, ce sera pour tous les miens un titre acquis « à l'estime des honnêtes gens (1). »

(1) En avril 1857, M. Egger écrivait :

« Quel triste spectacle que celui de ce monde avec l'insta- « bilité de nos fortunes et la brièveté de notre vie, si l'âme « ne trouvait pas un appui hors d'elle-même et au-dessus « d'elle-même... *Sursum corda.* Non, ces misères de la vie « ne peuvent être une fin. Elles commencent au contraire « quelque chose qu'elles n'achèvent pas (*). Les liens sacrés « et doux qui m'attachent à ma famille, à mes amis, à mes « élèves, ne peuvent être rompus sans retour par la mort. « Il y a entre l'autre monde et celui-ci une communion

(*) En 1869, il exprimait la même idée à propos de M. Vincent : « Combien on est heureux de croire que ces fortes âmes ne quittent nos « étroits horizons que pour en embrasser de plus larges et de plus purs, « où brillera sans nuages devant elles la vérité si longtemps et si ar- « demment poursuivie au milieu des misères de ce monde : — et en 1878 « il condensait sa pensée dans le projet d'épitaphe pour lui-même « adressée à M. Bailly et qui sera gravée sur sa tombe :

Quantalibet cœcutit in his sapientia terris;
Jamdudum alterius lucis amore trahor.

M. Himly, s'avançant alors vers la tombe, étendit vigoureusement le bras et s'écria avec une vive émotion : « Il en sera ainsi, n'en doutons « pas ! »

Vous dire l'effet de cette citation d'outre-tombe m'est impossible. Il y eut comme un frémissement dans tous les cœurs, et bien des larmes mouillèrent les yeux de l'immense concours d'assistants groupés et pressés autour des orateurs devant cette tombe écrasée de fleurs, de bouquets et de couronnes portant ces inscriptions : « à notre « père, à notre grand-père, à notre cher vénéré « maître, à notre bienfaiteur. »

Les obsèques de notre illustre savant ont été celles d'un homme modeste et bien aimé ; mais si l'appareil militaire, dû à sa dignité de commandeur de la Légion d'Honneur, manquait à son convoi, l'assistance remplissait la grande nef de St-Sulpice ; et à qui s'en étonnait, un des plus illustres académiciens répondait : « L'assistance serait plus nombreuse encore si nous n'étions en pleines vacances ; car Egger était très-estimé et très-aimé. » La plus grande partie de l'assistance suivit le cercueil, malgré la pluie, jusqu'au cimetière Montparnasse, où nous entendîmes avec un douloureux bonheur rendre pleine justice au « *Vrai patriarche*

« des âmes où je m'attache avec ardeur. Dieu est, donc il « est juste, et j'ai besoin de sa justice, non tant pour moi, « que peut-être il a comblé déjà, que pour ces milliers « d'autres âmes plus éprouvées et plus malheureuses que la « mienne. »

des études grecques en France », par M. Ernest Desjardins, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; — « au maître, au guide, « au modèle vivant de zèle professionnel, dont « l'activité laborieuse, non moins que les hardies « initiatives, ont exercé une influence marquée « sur l'enseignement classique », d'après le témoignage du doyen de la Faculté des Lettres ; au « savant rédacteur du *Journal des Savants* » qui, « au dire de M. Hauréau », donnait d'une voix « simple et modeste, tant le conseil que l'exemple, « du respect à l'égard des anciens, de l'indulgence « envers les nouveaux, envers ceux-là même dont « la témérité choquait le plus sa prudence ; — au « plus serviable des savants qui aimait à obliger, « au maître accompli au Lycée Charlemagne, à « l'École Normale et à la Sorbonne, à l'Helléniste « de premier ordre, au fondateur de « l'Associa- « tion des Études Grecques », par M. Jourdain qui, « de tant de mérites qui avaient élevé si « haut Émile Egger dans l'estime et dans la re- « connaissance de tous », rappelait surtout *sa « bonté*. Le nombre de ceux qu'il a servis, « éclairés, dirigés, est incalculable. » Enfin, au nom de la Grèce, qui était comme une seconde patrie pour M. Egger, M. Saripolos vint littéralement pleurer son adieu à son vieil ami de près d'un demi siècle et à l'ami de la Grèce moderne. « Il était notre *proxène* à Paris. Tout Grec qui « arrivait dans la capitale de la France, ne pou- « vait se dispenser de se rendre au foyer du véné-

« rable vieillard, qui lui faisait le plus charmant « accueil. Egger a été ainsi, toute sa vie, le trait « d'union entre la France et la Grèce. S'il est « parti, son œuvre lui survivra, attendu qu'il « laisse après lui deux monuments impérissables, « son *Histoire de l'Hellénisme en France* pour les « temps antérieurs; l'*Association pour la propa-* « *gation des Études grecques en France* pour « l'avenir », et il ajoute que la Grèce revendique pour elle une part de la gloire d'Egger : « Elle le « pleurera comme un fils digne d'elle. »

Et avant et après ces touchantes obsèques de M. Egger, les journaux ont tous parlé, en France et à l'étranger, sur le même ton de sympathie, de regrets et d'admiration pour ce vrai grand savant, honnête homme accompli, l'une des illustrations de notre pays. Aussi parvinrent de tous côtés de l'étranger à sa digne veuve et à ses fils ou à l'Institut d'unanimes et de très-honorables témoignages de l'estime et de la vénération qu'il imposait. S. M. l'Empereur du Brésil, qui le premier l'avait fait commandeur, exprima ses vifs regrets à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans une lettre adressée à M. Hauréau.

Il y aura quelque jour un précieux recueil à faire de tous les regrets de ses amis et de ses élèves reconnaissants, ainsi que des éloges et notices disséminés dans les Mémoires et Bulletins des Sociétés savantes de France et de l'Étranger. Ce recueil aurait sa moralité consolante, car, ainsi que l'écrivait M. Egger, dans sa notice sur

son collègue et ami M. Vincent : « L'hommage
« que nous rendons à nos morts est plein d'au-
« gures heureux et fortifiants : il affermit en nous
« l'amour du devoir et la confiance en l'avenir par
« la certitude que nul bon exemple ne sera perdu
« et que l'œuvre commencée ne manquera jamais
« de continuateurs. » — Et quel meilleur exemple
pourrons-nous avoir que celui de ce maître qui
travailla sans cesse et toujours pour devenir plus
savant et meilleur avec les années, selon le pré-
cepte d'Horace :

« Lenior et melior fis accedente senecta. »

Car, comme le dit Montaigne « le gaing de nos-
« tre estude, c'est en estre devenu meilleur et
« plus sage. » C'est ce à quoi visait sans cesse ce
maître aimé et vénéré de tous, qui ne sépara
jamais l'érudition de la morale, voulant que le
savoir servît à la saine pratique de la vie, et n'ap-
préciant la beauté d'une œuvre que par le bien
qu'elle pouvait produire ; c'est cet amour du bien
qui le rendait éloquent et persuasif : « Vir bonus
« dicendi et *docendi* peritus. »

BAYLE ET JURIEU

Par M. J. DENIS,

Membre titulaire et membre correspondant de l'Institut.



Le despotisme, cédant à sa propre nature et aux imprudentes suggestions du dogmatisme religieux, avait, en révoquant l'Édit de Nantes, jeté le gant à l'esprit moderne; l'esprit moderne le releva, et ce fut désormais une guerre à mort où la pensée finit par avoir raison de la force. La plume des réfugiés français ne fut pas moins funeste à la monarchie catholique de Louis XIV que l'épée de Guillaume, prince d'Orange, avec lequel on vit triompher, à la paix de Riswick, la cause du protestantisme et le principe de la liberté des peuples. Louis, ce Constantin, ce Théodose, ce destructeur de l'hérésie, ce type et ce défenseur de la légitimité, fut forcé de reconnaître l'usurpateur qui avait exterminé d'Angleterre tout espoir de restauration catholique avec le roi Jacques II, et qui avait assis sur le trône la monarchie constitutionnelle en face de la royauté de droit divin : double défaite dont on ne sentit pas d'abord toute l'étendue et la profondeur.

Louis, avec son clergé, n'en restait pas moins maître absolu au dedans : il le paraissait du moins. Guillaume n'avait pas eu la même générosité que la France au traité de Westphalie : il avait oublié de rien stipuler en faveur des protestants français, qui l'avaient fait vaincre à La Boyne, et qui avaient versé leur sang pour lui sur les champs de bataille du continent ; et personne ne voyait encore, en 1698, filtrer goutte à goutte les idées qui allaient miner et dissoudre peu à peu l'édifice théologico-despotique, fondé par le grand roi. Bossuet se riait de Jurieu, et, du haut de son grand style, il croyait confondre le principe de la souveraineté du peuple comme la plus absurde des chimères. D'un autre côté, le dogmatisme était si pleinement triomphant, que je ne sais s'il y eut à cette date un seul homme assez clairvoyant pour comprendre toute la puissance de Bayle. Ces deux proscrits, Bayle et Jurieu, avaient pourtant le secret de l'avenir. Voltaire était déjà dans Bayle, et Rousseau dans Jurieu.

Je joins donc l'un à l'autre le sceptique moqueur et le fougueux théologien, quoiqu'ils aient été ennemis de leur vivant, et que Jurieu ait essayé d'écraser Bayle sous le poids des préjugés et des haines théologiques, tandis que Bayle décochait à son rude et pesant adversaire les traits les plus acérés de sa malice. Il n'est pas rare, dans l'histoire des idées, de voir des alliés naturels se méconnaître ainsi et tirer l'un sur l'autre comme sur l'ennemi. Ces deux adversaires sont pourtant

le complément l'un de l'autre, et malgré leur inimitié, ils se rejoignent *quand même* au terme et à la conclusion de leur dispute. Car à quoi sert la ruine universelle que le scepticisme de Bayle fait autour de lui, si ce n'est à préparer la place au droit nouveau que proclame Jurieu ?

Ils apparaissent l'un et l'autre, au milieu de la persécution, comme deux revenants du XVIe siècle et tout ensemble comme deux précurseurs du XVIIIe, envoyés pour annoncer que tout ce qui avait été fondé dans l'intervalle était contraire à l'esprit moderne, et devait disparaître ainsi qu'une décoration de théâtre, magnifique, mais éphémère. Qu'est-ce, en effet, que notre XVIIe siècle, pris dans son ensemble, au point de vue moral et politique, si ce n'est une halte dans l'ornière de la tradition ou dans le principe d'autorité? Le scepticisme du commencement de cet âge, véritable libertinage d'esprit ou simple débauche d'érudition, avait à peu près succombé sous le dogmatisme philosophique et religieux des Descartes, des Saint-Cyran, des Pascal et des Bossuet ; mais il était toujours prêt à renaître à la première violence qui serait faite aux esprits : il se releva donc plus puissant et plus formidable dans la dialectique de Bayle ; et ce *fâcheux questionneur,* comme il s'appelle lui-même, était bien autrement dangereux que Montaigne et que Charron avec toute leur lignée. Il ne doutait pas pour le simple amusement de douter : il poursuivait un but, celui de réduire enfin à la raison ce dogmatisme

incorrigible qui venait d'exciter une nouvelle persécution. C'est là la différence de son scepticisme et de celui de Gabriel Naudé ou de Lamothe Le Vayer, que Bayle cite quelquefois comme son maître. L'interrègne entre les derniers représentants de l'esprit du XVI[e] siècle et l'homme qui fut l'antécédent de celui du XVIII[e], n'avait pas été de longue durée. Car Lamothe Le Vayer aurait pu servir de parrain à Bayle, et, quand celui-ci mourut, Voltaire était déjà né.

Quant au ferment républicain qui était au fond de la Réforme, principalement du Calvinisme, il paraissait mieux éteint en France depuis la prise de La Rochelle, et quoiqu'on en découvre quelques traces dans certains pamphlets de la Fronde, on peut dire cependant que la tradition en paraissait morte dans notre pays, et que la Réforme n'y conservait plus de son origine que la liberté d'examen dans les questions religieuses. C'est ce qui fait de la révocation de l'Édit de Nantes une faute d'autant plus énorme politiquement. Attaquer le Calvinisme français dans la seule liberté qui lui restât, c'était courir risque de réveiller en lui toutes les autres, en le poussant du côté de l'Angleterre et de la Hollande, où elles s'étaient mieux conservées. Et c'est ce qui arriva. Jurieu ressuscita le principe de la souveraineté du peuple et le proclama avec plus de netteté, de décision et de force, que les Hotman et les Languet, les Buchanan et les Milton. Ainsi, pour avoir voulu courber violemment l'esprit humain dans un grand

pays sous le joug de l'autorité, devant laquelle il n'avait que trop de penchant à s'humilier, on le força de se relever de toute sa hauteur et de regarder en face, non seulement les droits de l'Église, mais encore ceux de la Royauté. Le principe monarchique était si solidement établi en France, qu'il paraît beaucoup moins ébranlé que le Catholicisme du coup qu'ils viennent de frapper ensemble. On ne voit plus cependant, de 1685 à 1715, cette sérénité et cette unanimité de dogmatisme religieux et politique, caractère distinctif des belles années du grand règne.

Bossuet n'en continue pas moins à triompher dans son imperturbable imprévoyance et à s'applaudir qu'on ait purgé la France de l'hérésie et de l'incrédulité. Il écrit à Nicole, qui l'avait félicité de son *VI[e] avertissement aux Protestants* : « J'ai été très aise de vous voir appuyer particulièrement sur une chose que je n'ai voulu dire qu'en passant..... C'est, Monsieur, le triste état où était la France, quand elle était obligée de nourrir et de tolérer, sous le nom de Réforme, tant de Sociniens cachés, tant de gens sans religion et qui ne songeaient, de l'aveu même d'un ministre (Jurieu), qu'à renverser le christianisme (1). Je ne veux

(1) Bossuet aurait bien dû citer le texte de Jurieu: quelque emporté que soit ce ministre, je voudrais voir la chose écrite en toutes lettres pour y croire, tant elle est en soi invraisemblable. C'est sans doute une fausse interprétation de quelques paroles de Jurieu.

pas raisonner sur tout ce qui s'est passé en politique raffiné; j'adore avec vous les desseins de Dieu, qui a voulu révéler par la dispersion de nos protestants ce mystère d'iniquité et purger la France de ces monstres..... » Eh bien! en admettant que le mal fût tel que le représente Bossuet, je dis, en me plaçant à son point de vue, que le remède était pire que le mal. Lui-même l'avoue, lorsqu'il se plaint que les protestants montrent une répugnance invincible à s'approcher des sacrements, et qu'ils vivent comme des déistes ou des athées, sans culte et forme de religion. Quelle condamnation sans réplique de cet acte qu'il ne cesse de célébrer de sa voix la plus retentissante! Les évêques du midi qui le consultent, de concert avec le proconsul Bâville, sur les moyens les plus efficaces d'obliger les nouveaux convertis à aller à la messe, laissent échapper les mêmes aveux. Ils craignent que, si l'on n'avise au plus tôt, toute cette belle conversion ne consiste à avoir fait des athées, dont l'exemple se propagera par contagion parmi les anciens catholiques. Voilà donc les fruits de la violence : l'irréligion va reprendre plus profonde et plus générale qu'au commencement du siècle, par le seul effet d'un zèle aussi mal entendu que fanatique. On a préparé le champ où germera le scepticisme de Bayle en attendant celui de Voltaire; et Fénelon, quelques années après, entend déjà « un bruit sourd d'incrédulité » qui vient du Nord et qui menace la société jusque dans ses fondements. L'esprit hu-

main se venge de ceux qui ont méconnu et outragé ses droits.

Né en 1647, à Sarlat, d'un ministre calviniste, Bayle sentit de bonne heure les effets de l'intolérance religieuse Je ne sais par quelle surprise il lui arriva, en 1669, d'abjurer. Dix-sept mois après, il rentra dans la communion protestante : ce qui le fit tomber sous le coup des Déclarations de 1663 et de 1665, portant peine de bannissement contre les relaps. Le voilà donc forcé de quitter la France à l'âge de 23 ans. Précepteur, à Coppet, des enfants du comte de Dhona, nous le retrouvons à Rouen en 1674, puis à Sédan en 1675, avec le titre de professeur de philosophie. Mais le Conseil d'État ayant supprimé l'Académie de Sédan en 1681, lors de la réunion définitive de cette ville à la France, Bayle fut forcé de se réfugier en Hollande, à Rotterdam, où l'on érigea pour lui une chaire de philosophie et d'histoire. C'est là qu'il fit, en 1682, les Pensées diverses sur la comète de 1680-1681, premier acte de sa vie de publiciste, première attaque — bien légère et bien détournée encore — contre la superstition et l'intolérance.

Bayle était loin d'être par tempérament un opposant et un révolutionnaire. S'il n'eût souffert et s'il n'eût vu ses frères souffrir de la persécution, il aurait été probablement un de ces érudits et de ces curieux, comme on en avait tant vu à la fin du XVI[e] siècle, peu crédules, mais peu agressifs, à la manière de Gabriel Naudé et de Lamothe Le Vayer, heureux d'être eux-mêmes déniaisés

sans se soucier beaucoup de déniaiser les autres. Il semble n'avoir qu'une passion, celle des livres. « Je continue à solliciter votre curiosité en faveur de la mienne, écrit-il à M. Minutoli (27 février 1673); car je vois bien que mon insatiabilité de nouvelles est une de ces maladies contre lesquelles tous les remèdes blanchissent. C'est une hydropisie toute pure ; plus on lui fournit et plus elle demande : *Crescit indulgens sibi dirus hydrops.* J'en ai donc pour toute ma vie. » S'il n'avait pas été poursuivi par son malheureux titre de protestant et qu'il eût pu se fixer à Paris, au centre des belles-lettres et des études, il n'aurait été sans doute qu'un savant à la mode de Ménage, mais avec plus d'esprit, de sens critique et de solidité de raisonnement. Voilà le Bayle que Sainte-Beuve a si finement esquissé ; mais ce n'est guère que l'auteur des *Nouvelles de la République des lettres*, le Bayle *naturel* peut-être. Sans changer sa nature, les circonstances déterminèrent le sens de ses idées et le tour de son talent ; et son scepticisme, qui n'était qu'une vaste impartialité, touchant de bien près à l'indifférence, est devenu une arme de guerre pour les nécessités de la défense se tournant en offensive, afin de mieux repousser l'ennemi. Il y eut alors chez Bayle plus qu'un curieux insatiable et par cela même assez indifférent, plus qu'un érudit et un critique à l'esprit ouvert et étendu ; il y eut un homme de cœur qui combattit énergiquement, et par tous les moyens, par la science et par l'ironie, par la

vérité et par le sophisme, pour une grande cause, pour cette cause de la liberté de conscience qui semblait désespérée et comme frappée à mort par la révocation de l'Édit de Nantes. C'est ce but devant les yeux qu'il commença à écrire (1), et il ne le perdit jamais de vue. Ses divagations, ses fantaisies, ses excentricités mêmes y convergent. Il paraît quelquefois frapper au hasard, mais il sait où vont ses coups. Il a une idée dominante qui le dirige sûrement, comme malgré lui, alors même qu'il ne cherche qu'à se jouer. Bayle est avant Voltaire le plus grand exemple de cette persistance et de cette unité de dessein, au milieu des écarts les plus capricieux et les plus étranges.

L'Édit de Nantes n'est pas encore révoqué, mais

(1) J'ai l'air de commettre un anachronisme, le premier écrit de Bayle étant de 1682, tandis que la révocation n'est que de 1685. Mais dès 1683 et même avant, on pouvait prévoir cette fatale déclaration, qui devait achever ce qu'avaient fait les autres depuis 1663. Maimbourg donnait la chose comme certaine; Jurieu, dans sa réponse au factum de ce jésuite, ne doutait pas qu'elle fût décidée. A la dernière page de son introduction, intitulée *Caractère du sieur Maimbourg,* on lit : « Après cela, vous étonnerez-vous que ce moine de cour se soit avisé de faire un effroyable libelle contre les Calvinistes, dans un temps comme celui-ci? Pouvait-il mieux prendre son temps et pouvait-il mieux faire sa cour? Le P. Lachaise a juré la perte de ces misérables. Le P. Maimbourg le sait. Il soutient qu'on a raison; il justifie toutes les déclarations qui ont été données, il nous prépare à une entière et absolue révocation de l'Édit de Nantes; il fait voir que ces édits de pacification sont des chansons, et qu'on se doit attendre à les voir bientôt anéantis. » Jurieu, *Histoire du Calvinisme,* etc.

il est détruit pièce à pièce, et il y a longtemps que la persécution sévit sournoisement et hypocritement (1), quand Bayle publie son premier ouvrage. Aussi, comme je l'ai déjà donné à entendre, les *Pensées diverses sur la comète* sont une vraie déclaration de guerre au principe d'autorité triomphant et oppresseur. Bayle poursuit cette lutte, la même année (1682), par la *Critique générale de l'histoire du Calvinisme* du P. Maimbourg ; ce second ouvrage eut le plus grand succès et l'honneur d'être brûlé à Paris par la main du bour-

(1) Elle venait pourtant de lever le masque dans le Poitou, avec la connivence ou même à l'instigation de l'intendant Marillac. Sans croire à toutes les violences dont parlent les auteurs calvinistes, par exemple « qu'on a traîné les gens à la messe par les cheveux; qu'on a pendu, brûlé les pieds, battu, tué, assommé de coups de bâton, chassé dans les bois, mangé, consumé jusqu'aux os, ceux qui n'ont pas voulu se convertir pour de l'argent » (Jurieu, *Hist. du Calvinisme,* Préf.), il est à croire qu'on avait désespéré, terrifié les gens, par ces cruels logements de gens de guerre, imaginés par Louvois. C'est à quoi font allusion les mots « mangé, consumé jusqu'aux os », les seuls peut-être qui soient absolument vrais dans la phrase de Jurieu. C'est vainement que le P. Soulier, Arnaud et autres catholiques nient ces violences. Ils les avouent indirectement quand ils nous parlent de 40,000 protestants convertis dans cette unique expédition. N'est-il pas merveilleux, selon la remarque de Jurieu, « que des soldats qui ne font aucun mal aux huguenots aient le don de les convertir en si grand nombre ? » La fuite de ceux qui se sont expatriés (40,000, au dire de Jurieu : mettons-en le quart) est une preuve que les convertisseurs ne se sont pas bornés aux moyens de douceur et de persuasion.

reau. A la *Critique générale*, il faut ajouter les *Nouvelles lettres critiques*, qui parurent en 1685. Bayle avait commencé dans l'intervalle (en 1684) son journal des *Nouvelles de la République des lettres*, qu'il rédigea jusqu'en 1687, date à laquelle il fut obligé de l'interrompre par la fatigue et la maladie. Il a lui-même caractérisé sa critique littéraire lorsqu'il compare ses *Nouvelles*, etc., à une foire où il y a beaucoup de choses dont l'homme d'un goût délicat peut se passer. C'est une véritable foire, en effet, où tous les livres, bons ou mauvais, sublimes ou médiocres jusqu'à la platitude, sont admis indifféremment, pourvu qu'ils soient nouveaux. Quand il ne parle que d'œuvres purement littéraires, Bayle se contente d'être un rapporteur, parfois infidèle à force d'exactitude et d'impartialité (1). Mais s'agit-il d'œuvres de théologie, de philosophie ou d'histoire, il retrouve sa critique pénétrante et hardie : « C'est que pour lui, comme le dit très-bien M. Lenient, la question religieuse domine toutes les autres. On n'a jamais proscrit et dragonné personne pour une tragédie ennuyeuse ou pour un mauvais sonnet. Mais les théologiens, les philosophes, les historiens mêmes ont eu part tour

(1) C'est ainsi que, ne voulant pas contrarier le jugement des spectateurs, et peut-être ne sentant pas la différence des deux œuvres, il accorde les mêmes éloges à l'*Hippolyte* de Pradon et à la *Phèdre* de Racine, « deux tragédies très-achevées. »

à tour, eux et leurs livres, aux honneurs de l'interdit et du bûcher (1). »

En même temps qu'il rédigeait son journal de critique, Bayle écrivait sa *France toute catholique sous Louis le Grand* (1685) et son *Commentaire philosophique sur le Compelle intrare* (1686) : l'une, pamphlet violent contre la lâche complicité de la France dans la persécution ; l'autre, réfutation serrée et véhémente des raisons que l'intolérance a toujours tirées du *Compelle* de l'Évangile. Quelque indignation que la persécution de Louis XIV lui causât, Bayle, resté français au fond du cœur, ne pouvait souffrir les diatribes, hélas ! trop justes, des réfugiés contre le pays qui les avait traités si indignement, ni les espérances qu'ils fondaient sur nos revers. Il lança, en 1690, son *Avis aux réfugiés sur leur prochain retour en France.* Le livre était anonyme ; il souleva pourtant des tempêtes contre Bayle, qui nia jusqu'au bout en être l'auteur. La haine perspicace et les cris obstinés de Jurieu lui firent retirer, en 1693, sa chaire, sa pension et jusqu'à la faculté d'enseigner en particulier. Notre philosophe, quoique peu fortuné, supporta le coup assez facilement, ne regrettant pas « les entremangeries qui se font entre professeurs (2). » Il se livra tout entier à la composition de son *Dictionnaire philosophique*

(1) *Étude sur Bayle*, p. 218.

(2) Les prôneurs des Universités allemandes ne nous disent pas si ces jolies habitudes subsistent toujours.

et historique, dont la première édition, en deux volumes in-folio, parut en 1696-1697, et la seconde, considérablement augmentée (quatre in-folios), fut publiée en 1704. Poussé par Jurieu, le consistoire de l'Église wallonne imposa des corrections et des retranchements à l'auteur, qui ne paraît pas en avoir tenu beaucoup de compte. Son Dictionnaire était et resta le plus formidable arsenal de scepticisme qu'on eût vu jusqu'alors. Bayle fit paraître encore, en 1704, par manière de délassement, la *Réponse aux questions d'un provincial,* dont le commencement n'est qu'un assemblage d'aménités littéraires ; mais ses disputes avec Leclerc, Bernard, Jacquelot, ameutés contre lui par Jurieu, envahissent toute la suite de l'ouvrage. Bayle avait déjà mené vivement Jurieu dans sa *Cabale chimérique.* Il ne ménage guère plus les alliés de ce turbulent personnage. Ces disputes achevèrent d'user les restes de sa santé si frêle ou de ce qu'il appelle *sa petite complexion.* Il mourut en 1706 ; mais il avait accompli son œuvre, et Voltaire trouvera bientôt un public tout prêt à l'écouter.

On ne peut prétendre faire connaître dans une courte notice les huit gros in-folio de Bayle ; mais on peut préciser le fond de sa pensée au milieu de toutes ses incartades d'érudition et de dialectique. Ce qui paraît le plus en vue dans ses écrits, c'est le scepticisme ; seulement, il l'entend d'une façon nouvelle. Le but du pyrrhonisme, tel que nous le voyons défini par Sextus Empiricus,

c'est d'arriver par l'époque ou suspension de jugement à cet état appelé métriopathie (modération des passions) ou ataraxie (exemption de trouble), qui est à la fois le bonheur et la liberté. Mais pour Pyrrhon, pour Sextus et pour tous les sceptiques de l'antiquité, suivis en cela par Montaigne et par Charron, par tous les libertins de la première moitié du XVII[e] siècle, cette douce et sage indifférence « n'est, comme le dit M. Lenient, qu'une vertu privée, une vertu d'école ou de cabinet, à l'usage du sage et de ses amis : Bayle veut en faire une vertu publique qui pénètre dans les mœurs et dans les lois. Le sceptique est un médecin, un ami de l'humanité (ἴατρος καὶ φιλάνθρωπος) ; il guérit l'homme de la crédulité, de l'orgueil, de l'entêtement. Bayle veut étendre le remède à la société tout entière, ou du moins à ceux qui l'instruisent et la gouvernent, à tout ce qui lit, pense et raisonne (1). » Là, en effet, était la question : créer une opinion publique, capable, par son indifférence pour tout ce qui n'était pas principes élémentaires de la religion et de la morale, de contenir le zèle et la bile des *infaillibilistes.* Car (il est triste de le dire), l'opinion publique qui, à part les parlements et le clergé séculier et régulier, n'aurait pas demandé la révocation de l'Édit de Nantes, était prête à l'approuver, si le coup était proprement fait et réussi ; et, de fait, elle l'ap-

(1) Lenient, *Étude sur Bayle,* p. 18.

prouva. C'est qu'elle était gagnée à la cause catholique ou à la cause de l'autorité, non moins par le talent que par la vertu de ses principaux représentants. Je ne crois pas qu'elle le fût au point d'imposer au pouvoir un attentat contre les dissidents ; mais elle l'était assez pour qu'on n'eût pas à craindre sa réprobation. Voilà ce qui fit la force des conseillers néfastes, qui arrachèrent, à force d'obsessions, le consentement de Louis XIV (1). Il fallait donc changer l'opinion publique et la mettre en défiance et contre elle-même et contre l'infaillibilité de ces docteurs, dont les cris incessants l'égaraient. L'œuvre de Bayle fut, comme le dit justement M. Lenient, « d'inquiéter et d'ébranler les vérités les mieux établies, d'obscurcir les démonstrations les plus claires, de ressusciter les erreurs condamnées depuis des siècles, et de prêter pour un moment à ces fantômes l'apparence de la réalité. » Mais il n'était pas assez naïf, je suppose, pour espérer de rendre les docteurs plus modestes, plus tolérants, plus faciles à supporter le repos, la liberté et la pensée d'autrui, en les déconcertant sans

(1) Une seule chose pourtant le fit hésiter au dernier moment. *Sa gloire* ne pouvait soutenir la pensée que Duquesne et Scomberg, allant chercher un asile à l'étranger, y portassent le témoignage de son ingratitude. Dès qu'il se crut sûr qu'ils ne partiraient pas, il n'hésita plus. Mais cette même *gloire* l'aurait fait hésiter et reculer, s'il avait pu penser que la révocation serait accueillie par un morne silence, au lieu des applaudissements dont il ne pouvait se passer.

cesse et les étourdissant par les contradictions qu'il fait passer et repasser devant leurs yeux. On ne ramène pas des infaillibles, et notre « fâcheux questionneur », comme il se qualifie lui-même, n'aurait fait qu'irriter leurs opinions impérieuses, au lieu de les adoucir et de les rendre plus traitables. Il n'y a qu'un moyen de venir à bout de leur rage dogmatique, c'est de leur ôter les complicités secrètes qu'ils trouvent dans la crédulité des esprits. Seuls et relégués dans leur hargneuse suffisance, ils ne sont plus dangereux ; leur autorité tombe dès qu'on ne les croit plus détenteurs de la vérité. Qu'ils se lancent mutuellement l'anathème, qu'ils portent contre leurs adversaires les accusations les plus atroces, qu'ils noircissent et calomnient le passé pour bouleverser le présent : leurs fureurs font long feu, si elles ne rencontrent dans le public qu'indifférence et mépris. Mais on ne peut espérer ces heureuses dispositions de l'opinion publique qu'autant qu'on lui aura fait sentir combien les démonstrations de ces ergoteurs sont peu concluantes, la certitude de ces infaillibles mal assurée, l'autorité de ces prétendus vice-Dieu contestable. Et voilà Bayle qui accumule questions sur questions, difficultés sur difficultés, doutes sur doutes, nuages sur nuages, non pour discréditer la raison, — car ce serait contre son intention donner des armes à l'ennemi qu'il s'est proposé de combattre et de réduire, — mais pour faire sentir aux gens sensés qu'il est bien pardonnable et bien permis de se tromper au

milieu de ces incertitudes et de ces ténèbres. Bayle n'en veut au fond qu'à l'esprit dogmatique et de système ; et, généralement, il a soin de réserver les premiers principes de la religion et de la morale, comme ceux de la raison. Ce n'est pas qu'il ne leur porte plus d'une atteinte ; cela tient à son tour d'esprit plus qu'à un scepticisme décidé. C'est un curieux affamé de tout connaître, et plus amateur des particularités et des exceptions que des généralités, à la manière des érudits du XVIe siècle. Par nature, il se contenterait de voyager d'une idée à une autre, et de s'amuser un moment à voir tout ce que les hommes ont pensé, s'éprenant tour à tour de la partie plausible de toute thèse et de toute doctrine, pourvu qu'on ne prétendît l'enchaîner à aucune. Mais les circonstances ont voulu qu'on vînt le troubler dans ce spectacle toujours divers, dans cette fête toujours changeante qu'il se plaisait à donner à son esprit. Il ne quitta point son amusement ; il fit de son jeu une sorte de stratégie contre ces importuns dogmatiques, qui, non satisfaits d'être fous pour eux-mêmes, veulent imposer, bon gré, mal gré, leur folie à tout le monde. Il y a, sans doute, beaucoup de caprice dans la polémique de Bayle ; mais s'il se joue trop souvent des idées, il ne perd jamais de vue la fin qu'il poursuit, et ses fantaisies, quelque peu sophistiques, n'ont pas été inutiles à cette fin. Elles secouèrent et réveillèrent les intelligences endormies dans la quiétude d'un respect excessif pour l'autorité.

Bayle n'en demandait pas davantage, sûr que tôt ou tard les opinions, ainsi froissées les unes contre les autres, désarmeraient et apprendraient à se supporter mutuellement. Voilà le sens de son rôle de « Jupiter assemble-nues. » Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait ni raison ni vérité, et que la vérité ne doive pas être la reine de l'âme humaine? Nullement. Seulement, la vérité n'a qu'une manière légitime de régner et d'être maîtresse : c'est de convaincre et de persuader. Toute autre autorité que la persuasion, quand il s'agit d'opinions et de croyances, n'est qu'une tyrannie; et toute obéissance qui n'est pas le *rationabile obsequium*, dont parle saint Paul, n'est qu'une basse et dégradante servitude. C'est donc au fond la liberté de l'âme humaine et, par suite, sa dignité, que ce sceptique défend ; c'est la raison dont il soutient les droits, en repoussant les imtempérances dogmatiques de la raison.

Comme c'est là le grand et sérieux côté de Bayle ; comme, malgré son merveilleux talent de dialecticien, il appartiendrait à peine à la philosophie et à l'histoire des idées, s'il n'avait été le défenseur d'une cause sainte, d'un droit inviolable, mais toujours violé jusqu'alors, j'insisterai surtout sur les deux écrits qui touchent plus particulièrement à cette polémique : *La France toute catholique sous Louis le Grand* et le *Commentaire philosophique sur le Compelle intrare.*

La France toute catholique n'est qu'un pamphlet dont j'accuse moins la violence et l'emportement

que la pesanteur et le manque d'éloquence. Bayle argumente, incidente, ergote en mauvais avocat, au lieu de laisser parler sa juste indignation. Mais il n'en émet pas moins quelques bonnes vérités. Il se montre, par exemple, je ne dirai pas seulement plus clairvoyant, mais encore plus religieux que Bossuet, que Fléchier et que tout l'épiscopat de France, lorsqu'il écrit : « Vous croyez en gros, et par un honteux préjugé, que tout ce qui a été fait contre nous est juste, parce qu'il a été suivi d'un si glorieux succès à la religion. Mais ne vous y trompez point : vos triomphes sont plutôt ceux du déisme que de la vraie foi. Je voudrais que vous entendissiez ceux qui n'ont d'autre religion que celle de l'équité naturelle. Ils regardent votre conduite comme un argument irréfutable; et lorsqu'ils remontent plus haut et qu'ils considèrent les ravages et les violences sanguinaires que votre religion catholique a commises pendant six ou sept cents ans par tout le monde, ils ne peuvent s'empêcher de dire que Dieu est trop bon essentiellement pour être l'auteur d'une chose aussi pernicieuse que les religions positives; qu'il n'a révélé à l'homme que le droit naturel, mais que des esprits ennemis de notre repos sont venus de nuit semer la zizanie dans le champ de la religion naturelle, par l'établissement de certains cultes particuliers, qu'ils savaient bien qui seraient une semence éternelle de guerres, de carnages et d'injustices. Ces blasphèmes font horreur à la conscience, mais votre Église en répondra devant

Dieu, parce que son esprit, ses maximes et sa conduite les excitent dans l'âme de ces gens-là. » Bayle prophétise si juste, qu'avant la mort de Louis XIV, toute la France était pleine de déistes et d'athées, et que l'argument le plus terrible dont Voltaire s'est servi dans sa longue guerre contre le Christianisme, c'est précisément cette rage de persécution, qui faisait déjà dire à un écrivain du IVe siècle, Ammien Marcellin, qu'il n'y a pas de bête féroce plus cruelle que les chrétiens dans leur conduite les uns à l'égard des autres.

Bayle continue, et il indique les projets de Louis XIV et des furieux catholiques de son conseil, comme s'il y eût lui-même assisté. On sait les desseins qu'ils nourrissaient sur l'Angleterre (1), les funestes suggestions par lesquelles ils poussèrent Jacques II à sa perte, les guerres qui s'en suivirent contre l'Angleterre et la Hollande, secondées de l'Empire, et dans lesquelles la France faillit s'abîmer. Bayle dénonce par avance ces folles pensées, suivies bientôt de plus folles entreprises, tout en continuant son raisonnement, que la victoire de l'Église romaine serait la ruine du Christianisme et le triomphe des esprits forts. « On dit que vous prenez tant de plaisir, écrit-il, à voir fourrager les maisons des hérétiques par le soldat, que vous vous demandez déjà les uns aux autres :

(1) Ceux qui pourraient douter de ces desseins n'ont qu'à lire la préface de l'*Histoire des Variations*, parue quelques mois seulement avant la révolution de 1688.



— Est-ce que nous ne pousserons pas le roi à nous envoyer avec ses armées victorieuses à la conversion de tous les États protestants ? Est-ce que nous n'irons pas aider le roi d'Angleterre à faire dans son royaume ce qu'on vient de faire dans celui-ci ?... Si jamais vous regagnez ce que la Réformation avait délivré de votre cruelle tyrannie, je ne sais où se cacheront ceux qui tiennent encore bon pour la Providence. Mais il faut espérer que Dieu ne nous abandonnera pas à une telle insulte des esprits forts. »

Bayle s'étonne de la complicité universelle de la France dans les persécutions et les desseins extravagants du grand roi. Il en donne cette très-mauvaise raison, dont il a fait lui-même justice, que la France n'était plus composée que de malhonnêtes gens. Mais il en touche une cause plus vraie dans son *Commentaire philosophique sur le Compelle intrare :* c'est l'esprit de cour et la servilité que cet esprit développe. A ceux qui disent que l'on doit une obéissance *quand même* au roi, il répond par cette rude apostrophe : « Je demande à ces Messieurs ce qu'ils penseraient si Louis le Grand ordonnait par un édit, que tous ses sujets s'agenouillassent devant la statue que le duc de Lafeuillade lui a fait dresser. Je n'examine pas ici les conjectures de certains esprits oisifs qui disent que, si les choses allaient du train dont elles vont, encore quinze ou vingt ans, il arriverait de ces trois choses l'une : ou que la cour de France ordonnerait un culte public à

cette statue ; ou que, si la cour ne le faisait pas, le peuple s'y porterait de lui-même ; ou que, si le peuple ne le faisait pas, le clergé commencerait le branle par ses processions et ses apostrophes de chaire. Il en sera tout ce qu'il plaira à Dieu..... Mais je demande, si cela arrivait, je veux dire si le roi ordonnait qu'on invoquât sa statue, qu'on l'encensât, qu'on se prosternât devant, à peine d'une amende arbitraire ou d'un châtiment corporel, les catholiques de France qui refuseraient de le faire (et je ne doute pas qu'il ne s'en trouvât, surtout parmi les laïques), ne seraient-ils pas mis à l'amende très-injustement et châtiés criminellement ? Ni Maimbourg, ni Varillas, ni Ferrand n'oseraient aujourd'hui dire le contraire. » Quelle sanglante ironie, malgré la lourdeur du style ! Quelle vérité même dans l'hyperbole ! Bayle, tout royaliste qu'il est, met ici la main sur la plaie : la France s'était tellement abandonnée corps et âme à la royauté, que tout ce que le maître ordonnait paraissait légitime et obligatoire pour les sujets. Jamais peuple ne fut sur la pente d'une servitude plus profonde et plus honteuse par suite d'une adoration indiscrète pour la personne du roi et par manque de sens politique.

Bayle relève vivement l'hypocrisie et l'imposture des convertisseurs, qui ne cessaient de répéter que la France était toute redevenue catholique volontairement et sans violence ; et du même coup, il explique comment il s'est pu faire

que tant d'hommes aient renoncé ou paru renoncer à leur foi. C'est en même temps une accusation des catholiques et une justification des malheureux convertis. Bayle arrive presque à l'éloquence à force de bon sens : « Croyez-vous, crie-t-il aux persécuteurs, que mourir sur un échafaud pour sa religion soit plus pénible et plus difficile à s'y résoudre, que se voir manger par des soldats qui vous font mille indignités, qui vous cornent aux oreilles, qui vous empêchent de dormir, qui vous ruinent et qui vous mettent en état que vous ne voyez aucune fin à vos maux, ni par la fuite, ni par la mort ? Vous fermez tous les ports et toutes les issues du royaume. Vous condamnez aux galères ceux qui se voudraient sauver. Vous empêchez d'avoir de quoi vivre ceux qui ne changent pas de religion. On ne voit aucune fin à la misère ; et, après cela, vous pourriez vous glorifier de ce qu'on ne pend personne. C'est un nouveau genre de cruauté plus insupportable que celui de vos pères. Car encore, sous leur direction, avait-on le plaisir de ne souffrir pas longtemps et de mourir pour sa cause ; mais, de la manière que vous vous y prenez, offrant à un homme de la religion une longue suite de misères, sans autre ressource que la patience qui s'épuise aisément, lorsqu'on ne sait pas jusqu'où on en aura besoin, vous ôtez toute consolation et vous réduisez une âme au plus triste état où elle puisse être. » Remarque profonde : il est plus aisé de mourir avec éclat et sur un théâtre pour son pays

ou pour son Dieu, que de souffrir sans fin des tourments obscurs, sans que rien vous soutienne, pas même la fureur des bourreaux et la grandeur du supplice. Bayle, je l'ai déjà dit, n'est donc pas simplement un sceptique ; c'est un homme de sens et de cœur qui combat pour une grande cause en apparence vaincue, et qui réclame, au nom du droit et de la liberté, contre la violence hypocrite, contre une persécution sans fanatisme et sans grandeur, où l'on sent partout non la sauvage, mais loyale brutalité du gentilhomme ou du peuple, mais la politique tortueuse, froide et lâche du prêtre.

La Réforme (et c'est à la fois sa faiblesse et sa gloire) implique le libre examen. Mais elle ne s'explique pas très-bien sur ce principe, et l'on pourrait croire qu'il consiste uniquement à s'enquérir de ce qu'a dit l'Écriture et, quand on l'a découvert, à s'y soumettre absolument, en toute humilité. C'était bien là, en effet, que se bornaient les vues des premiers Réformateurs. Mais les faits allèrent toujours plus loin que leurs intentions, parce que la liberté, une fois mise en avant, ne se limite pas au gré et selon le bon plaisir d'hommes à l'esprit court. Bayle, dans son *Commentaire philosophique*, pose des principes bien autrement larges et dont les conséquences peuvent aller loin. On ne doit pas prendre ces mots *compelle intrare* dans le sens littéral, parce que tout sens littéral, qui contient l'obligation de faire des crimes ou qui est contraire à la conscience naturelle, est

par cela même convaincu de fausseté. Bayle voudrait bien distinguer entre les mystères et la morale, mais la logique ne peut souffrir ces distinctions artificielles, et il dit catégoriquement: « Il y a des axiomes contre lesquels les paroles les plus expresses et les plus évidentes de l'Écriture ne gagneraient rien, comme que le tout est plus grand que sa partie; que, si de choses égales on ôte choses égales, les résidus seront égaux; qu'il est impossible que deux contradictoires soient véritables, etc. Quand on montrerait cent fois dans l'Écriture le contraire de ces propositions, quand on ferait mille et mille miracles plus que Moïse et les apôtres, pour établir la doctrine opposée à ces maximes universelles de sens commun, l'homme, fait comme il est, n'en croirait rien; et il se persuaderait plutôt que l'Écriture ne parlerait que par métaphores et par contre-vérités, ou que ces miracles viendraient du démon, que de croire que la lumière naturelle fût fausse dans ses maximes. » Cela est si vrai, que tous les théologiens, catholiques ou protestants, nient contre les Sociniens, que la Trinité et l'Incarnation soient des dogmes contradictoires, et soutiennent que les Sociniens ne prouveront jamais qu'il y a entre ces dogmes et la raison une répugnance manifeste et invincible. « Ainsi, ajoute Bayle, tous les théologiens, de quelque parti qu'ils soient, après qu'ils ont relevé, tant qu'il leur a plu, la révélation, le mérite de la foi et la profondeur des mystères, viennent faire hommage de tout cela aux pieds du trône de

la raison, et ils reconnaissent, quoiqu'ils ne le disent pas en autant de mots (mais leur conduite est un langage assez expressif et assez éloquent), que le tribunal suprême, et qui juge en dernier ressort et sans appel de tout ce qui nous est proposé, est la raison parlant par les maximes de la lumière naturelle..... Qu'on ne dise donc plus que la théologie est une reine dont la philosophie est la servante..... Tout dogme qui n'est pas homologué pour ainsi dire, vérifié et enregistré au parlement de la raison, ne peut être que d'une autorité chancelante et fragile comme verre. »

Je ne m'arrêterai pas à rechercher si les conséquences de ce principe n'aboutissent pas à la négation de toute religion positive. Bayle ne va pas, ne veut pas aller jusque-là. Mais voilà, on en conviendra, de singulières idées pour un homme qu'on cite souvent comme le sceptique par excellence. Il y a plutôt apparence de contradiction dans Bayle que contradiction effective. Ce qu'il attaque généralement, ce sont les systèmes, qui, construits à grand renfort de raisonnements, ne peuvent, selon lui, soutenir le choc des raisonnements opposés ; et c'est dans ce sens qu'il faut prendre, sans doute, son jugement sur la raison qui « est plus propre et plus habile à démolir qu'à édifier. » Quoi qu'il en soit, que Bayle se soit contredit ou non dans ses volumineux ouvrages, il est constant qu'aucun philosophe moderne, à l'exception de Spinosa, n'avait affirmé, avec cette netteté et cette décision, l'indépendance de la

raison et sa souveraineté dans les matières de croyance ou de foi. Descartes, le plus résolu et le plus catégorique de tous, est ferme quand il s'agit de la lumière naturelle appliquée aux vérités purement philosophiques. Mais il craindrait, comme il dit, de soumettre les vérités de la foi à la faiblesse de ses raisonnements. Bayle entend que la foi même soit soumise à la raison, et il ne conçoit pas l'axiome, si célèbre parmi les théologiens, que la foi précède l'intelligence *(fides præcedit intellectum)*. C'est principalement de la conscience ou de la raison, en tant qu'elle nous enseigne les premières notions de la morale, qu'il faut affirmer cette autorité supérieure et indiscutable. Car la conscience n'est autre chose que la voix de Dieu, qu'une révélation intérieure et muette, par laquelle Dieu nous apprend les premiers principes de toute droiture et de toute équité. C'est la révélation primitive, perpétuelle, universelle de la divinité à l'homme. Il ne se peut donc pas que les préceptes de Jésus-Christ, s'ils sont divins, la contredisent. Bien loin d'être contraire aux notions de la raison et aux plus purs principes de l'équité naturelle, sa doctrine les étend, les éclaircit, les développe, les perfectionne et les confirme. « La raison, dit Bayle, a donc trouvé tout à fait dans l'ordre la morale de l'Évangile, et bien loin que cette morale ait dû la porter à douter si les miracles de Jésus-Christ prouvaient sa divinité, elle a dû, au contraire, en être la solide confirmation. Il n'en serait pas de même de la morale qu'on

prétend trouver dans ces paroles : *Contrains-les d'entrer*. Car, si elles signifiaient : Emploie les prisons, les tortures et les supplices pour obliger à la profession du christianisme tous ceux qui ne voudraient pas s'y soumettre de bon gré, notre raison et notre religion naturelle auraient eu sujet d'entrer dans de grandes défiances et de regarder Jésus-Christ comme un émissaire du démon, qui venait sous les belles apparences d'une morale austère et fort spiritualisée, glisser le plus mortel venin qui puisse ruiner le genre humain et le rendre le théâtre affreux et continuel des plus sanglantes et des plus effroyables tragédies. »

Mais si la conscience ou la raison est le juge en dernier ressort et sans appel du vrai et du faux, du bien et du mal, il s'ensuit que vouloir dominer sur la conscience ou sur la raison autrement que par elle-même ou par la persuasion, et qu'imposer par la force ce qu'on est incapable de persuader, c'est à la fois la plus absurde et la plus tyrannique des violences. Bayle fait entendre cette vérité par une comparaison frappante. « On parle, écrit-il, de Basilidès, grand duc de Moscovie, qui faisait les lois les plus dures (1) et qui y apposait la peine de mort pour les contrevenants. Il commandait à ses sujets de traverser en hiver les rivières à demi-glacées, de s'ensevelir tous nus dans la neige, de sauter dans les bra-

(1) Les plus arbitraires et les plus absurdes, faudrait-il ajouter.

siers ardents, de lui porter à son lever, quand il gelait à pierre fendre, un verre de leur sueur ou un millier de puces de compte fait, tant de grenouilles et de rossignols. C'était la plus énorme tyrannie du monde ; cependant, à le bien prendre, il ne commandait pas des choses plus impossibles que l'est à certaines gens de croire ceci ou cela en matière de religion. Ils sueraient plutôt au milieu des neiges, ils tireraient plutôt de leurs chairs et de leurs os du vin ou de l'huile que de leur âme une telle ou une telle affirmation. J'avoue que la difficulté n'est pas, à beaucoup près, si considérable pour la langue et pour la main ; on peut dire aisément de bouche et signer de sa main qu'on croit ceci ou cela, et faire toutes les postures du corps qu'un convertisseur exige ; mais ce n'est pas ce qu'un roi, qui conserve du moins les apparences de la religion, doit exiger en première instance. Il ne doit point exiger que l'on parle ou que l'on signe qu'après que l'âme a changé intérieurement. C'est donc ce changement intérieur, ces affirmations et ces négations de l'âme qu'un roi, qui fait des lois pour la conversion de ses sujets, leur doit commander; or, c'est ce que je dis aussi impossible et plus même que la sueur qu'exigeait le grand duc de Moscovie. Car, pour peu que l'on sache que nous ne croyons les choses que quand elles nous paraissent vraies, et qu'il ne dépend point de nous qu'elles nous paraissent vraies, non plus qu'il ne dépend de nous qu'elles nous paraissent blanches ou noires,

on verra qu'il est plus facile de trouver des puces ou de la sueur en hiver que d'affirmer mentalement ceci ou cela, quand on est stylé à voir d'abord les raisons qui nous portent à le nier, et qu'on est accoutumé à prendre cette négative pour le service du vrai Dieu, et qu'on est prévenu d'une frayeur religieuse contre les raisons qui portent à affirmer. » Il suit de là que toute loi qui viole la liberté de conscience n'est pas une loi, et qu'elle est nulle dans son principe comme toute loi arbitraire, absurde et tyrannique ; en second lieu, que l'homme ne pouvant voir que par ses yeux, connaître et croire que par sa raison, se sentir obligé que par ce qui paraît vrai et bon à sa conscience, il doit être permis à tout homme de se tromper, puisque nul n'est libre de voir ou de ne pas voir, de sentir ou de ne pas sentir, comme il voit et comme il sent. « Je ne vois pas plus de crime, dit Bayle, dans ceux qui se trompent que dans ceux qui ne se trompent pas. » Quant aux fanatiques, ou impérieux, ou imbéciles, qui croient avoir le droit de persécuter pour n'être pas eux-mêmes persécutés par la seule présence des hétérodoxes, sous prétexte que ce voisinage est dangereux pour leur foi, il faut leur répondre par un haussement d'épaules. Et Bayle se contente de se moquer de ces gens « qui conservent la vérité comme un vase de porcelaine et qui semblent convaincus que,

> Comme elle a l'éclat du verre,
> Elle en a la fragilité. »



On comprend maintenant que si Bayle paraît attaquer la raison, c'est moins pour l'ébranler elle-même que pour affaiblir le dogmatisme, afin de faire pénétrer dans les esprits sa conclusion favorite sur la tolérance. Qu'il discute contre les protestants ou contre les catholiques, c'est toujours à cette conclusion qu'il aboutit, et il l'exprime de la façon la plus piquante à propos de cet aveu de Jurieu que la foi vient de la grâce et non des lumières de la raison ou de l'Écriture : « Il y a peut-être des gens, écrit-il, qui souhaiteraient que la doctrine du ministre de Rotterdam fût embrassée par tous les docteurs. Ils s'imaginent qu'après cela on ne disputerait plus, et que ce serait le véritable tombeau des controverses. Car, comme on ne dispute point des goûts, on ne discuterait plus sur la religion, dès que tous les théologiens réduiraient au goût l'analyse de la foi. — Je crois, dirait l'un, posséder la vérité, parce que j'en ai le goût et le sentiment. — Et moi aussi, dirait l'autre. — Je ne prétends pas, dirait l'un, vous convaincre par des raisons évidentes ; je sais que vous pourriez éluder toutes mes preuves. — Ni moi non plus, dirait l'autre. — Ma conscience est convaincue, dirait celui-ci ; elle goûte mille consolations, encore que mon entendement ne voie pas clair dans ces matières. — Et la mienne aussi, dirait celui-là. — Je me persuade, dirait le premier, que l'opération intérieure de l'esprit de Dieu m'a conduit à l'orthodoxie. — Et moi aussi, répondrait le second. — Ne nous dis-

putons donc plus, ne nous persécutons plus, s'entre-diraient-ils. Si je vous propose des objections à quoi vous ne puissiez pas répondre, je n'aurai point lieu d'espérer de vous convertir. Car, puisque vous ne prétendez pas que l'évidence soit le caractère des vérités théologiques, l'obscurité de vos raisons et la faiblesse de vos preuves ne vous paraîtront jamais une marque de fausseté. Ce serait donc vainement que je vous réduirais au silence. Votre goût vous tiendrait lieu de démonstration, tout de même qu'à l'égard des viandes (1), nous nous fions plus à notre palais et au bon effet qu'elles produisent sur notre santé qu'aux raisonnements spéculatifs d'un cuisinier ou d'un médecin, encore que nous ne sachions aucune raison pourquoi ces viandes nous plaisent et nous fortifient. Convenons donc, les uns les autres, de ne point nous inquiéter et contentons-nous de prier Dieu les uns pour les autres. » (Voilà ce que devrait dire le ministre de Rotterdam ; mais il dit tout le contraire), « tant il est incomparable en travers d'esprit. »

Bayle aurait pu gratifier, sans leur faire tort, de cet incomparable travers d'esprit, tous les théologiens de toutes les sectes, catholiques ou protestants, orthodoxes ou hétérodoxes. Car toute leur doctrine, avec des différences subtiles à peu près insaisissables, revient à la nécessité de la grâce, de cette grâce qui seule peut toucher les

(1) Viande, toute espèce de nourriture.

cœurs, éclairer les esprits, forcer ou entraîner doucement les volontés, et sans laquelle non-seulement il n'y a point de salut, mais il n'y a pas même le moindre commencement de foi. Tous, ils la disent infaillible, inévitable, victorieuse, insurmontable, irrésistible, aussi indépendante des moyens humains que de la volonté de celui sur lequel elle agit. La grâce est donc le commencement et la fin, l'alpha et l'oméga de leurs discours interminables. Et cependant, ils agissent comme s'ils n'y croyaient pas, ou plutôt comme s'ils ne croyaient qu'à la grâce administrée par les dragons, les geôliers, les garde-chiourme et les bourreaux. Voilà ce que Bayle combat par le scepticisme et par le ridicule, seuls moyens de mettre un frein à la fureur de persécuter.

Si l'on faisait une monographie de Bayle, il faudrait examiner son scepticisme théologique, son scepticisme philosophique, son scepticisme historique et indiquer au moins quelques-unes des thèses, dès longtemps décriées, auxquelles il s'est plu à rendre quelque apparence par les subtilités de sa dialectique. Mais cela me paraît inutile au but que je poursuis. Il me suffira d'expliquer le caractère de son scepticisme historique, après avoir dit un mot de deux thèses paradoxales qui firent grand bruit quand elles parurent, et qui sont généralement admises aujourd'hui, au moins implicitement, dans les législations de tous les peuples civilisés.

M. Lenient appelle avec raison l'attention sur la

lettre de Bayle, qu'on pourrait intituler : *De la conscience errante* (1). « C'est là, dit-il, qu'est la nouveauté et l'audace du système de Bayle. Jusqu'alors, la vérité seule a réclamé le respect des hommes. Quand Luther et Calvin soulèvent la moitié de l'Europe contre le Saint-Siège, quand Descartes renverse le vieil édifice de la scolastique, quand Bossuet et Jurieu entassent réfutations sur réfutations, au nom de qui parlent-ils ? De la vérité..... Voici un philosophe qui se fait le patron avoué de l'erreur, et qui réclame pour elle la protection de la loi, la tolérance de l'opinion, le privilège (2) de la propagande et de la publicité. » C'était une grande nouveauté, en effet, et la lettre de Bayle est peut-être le morceau le plus original, comme le plus suivi et le plus complet, qui soit sorti de sa plume. Mais elle aurait plus de singularité que d'originalité, si elle n'était qu'une boutade ou qu'un paradoxe bruyant et sans raison. Bayle y perce à jour le sophisme ou la confusion d'idées, d'où tous les fanatismes sortent fatalement. Ceux qui prétendent *per fas et nefas* ranger les dissidents à leur foi, parlent comme s'ils étaient évidemment en possession de la vérité absolue ; et l'homme, quelque grand qu'il soit, ne possède jamais qu'une vérité purement humaine, puisqu'elle

(1) *Nouvelles lettres critiques*, IX. Cette neuvième lettre a pour titre : « Où il est parlé de la conscience erronée et des erreurs de bonne foi. »

(2) Droit et non privilège.

passe par son esprit faillible pour devenir la vérité pour lui. Quand donc on prétend imposer la vérité aux autres, c'est sa vérité à soi qu'on leur impose, sans admettre, dans l'orgueil dogmatique dont on est infatué, qu'ils puissent avoir leur vérité à eux, ou voir la vérité autrement qu'on la voit soi-même. Vous êtes la vérité, leur crie Bayle; vous êtes le bien, soit. Mais si vous voulez que je croie comme vous, faites donc, si vous le pouvez, que j'aie les mêmes yeux que vous, car alors, mais alors seulement, voyant et pensant comme vous, ma foi sera naturellement conforme à la vôtre. La vérité n'a de droits sur mon âme qu'autant qu'elle m'apparaît sous la forme de la vérité. Je serais responsable de ma croyance erronée, si je n'avais pas fait ce que je puis pour me détromper et m'éclairer. Mais si je l'ai fait ou si je suis des hommes qui l'ont fait et qui me paraissent à la fois honnêtes et capables, mon erreur, si erreur il y a, est aussi respectable et a les mêmes droits que votre vérité. Aussi n'est-ce pas seulement la tolérance, que Bayle réclame, parce que celui qui tolère pourrait croire qu'il a droit de ne pas tolérer; mais il se propose de « montrer à ceux de l'Église romaine le droit inaliénable qu'ont les protestants, comme tous les autres hommes, de faire profession des doctrines qu'ils croient la vérité. Et ce droit inaliénable, ajoute-t-il, renferme tous les moyens honnêtes de répandre nos sentiments, d'avoir nos docteurs et nos ministres, et d'écrire contre ce que nous appelons des erreurs. »

Le second paradoxe que j'ai annoncé sur la possibilité d'une société d'athées a fait, je ne sais pourquoi, beaucoup plus de bruit que celui des droits de la conscience errante. Mais quelque scandale qu'il ait excité, il ne serait ni d'une moindre portée que le précédent, ni d'une moindre vérité, malgré les apparences, s'il était nettement développé. Bayle a eu, en effet, le pressentiment de nos états modernes où la loi est plus ou moins athée, comme disent les fanatiques, c'est-à-dire plus ou moins indépendante des croyances et des passions confessionnelles. Mais ce pressentiment est fort obscur. Bayle a bien l'air de supposer qu'il pourrait subsister des états composés effectivement d'athées; et c'est à peine si ses raisonnements interminables laissent soupçonner qu'il entrevoyait un état qui ne serait athée, que parce qu'il éviterait de dogmatiser et de s'ingérer dans les controverses religieuses, se contentant de protéger toutes les croyances et de maintenir la paix publique entre les sectes différentes. Et de plus cette vue confuse est perdue dans une fastidieuse et énorme discussion sur cette thèse empruntée à Plutarque, que mieux vaut l'absence de religion qu'une religion qui déshonore Dieu (1). La conception de l'état complètement sécularisé, sans religion, mais non contraire à la religion, se

(1) Pourquoi cette thèse aurait-elle soulevé les clameurs des contemporains? Ils la lisaient en toutes lettres dans le traité du pieux Plutarque sur la superstition.



rattachait pourtant intimement à la liberté de conscience telle que Bayle l'a définie plus haut, et l'on s'étonnerait qu'il ne l'eût pas exprimée clairement, si l'on ne connaissait le défaut de son génie, qui était plus disputeur que philosophique.

Le paradoxe sur l'athéisme nous a, du moins, valu cette profession de foi qui nous annonce les qualités qu'il portera dans l'histoire. « On aurait voulu, écrit-il, en réponse aux accusations de Jurieu, que j'eusse laissé le monde dans la persuasion où il est, qu'un athée est nécessairement plongé dans toute espèce de crimes. Car cette persuasion, quoique peu conforme à l'histoire, est d'un grand usage à la religion. Je vous entends; mais vous chercherez, s'il vous plaît, ailleurs que parmi les professeurs de philosophie, les gens que vous souhaitez. Adressez-vous à des professeurs de rhétorique ; cherchez des orateurs, des déclamateurs ; ces messieurs-là ne se soucient guère d'éclairer l'esprit ; ils se contentent de persuader par l'entremise des passions ; ils vont droit au cœur et non pas droit à l'entendement ; ils tâchent d'exciter l'amour, la haine, la colère ; ils ne montrent les objets que d'un côté, les uns seulement du côté du mal, les autres seulement du côté du bien ; ils outrent, ils exténuent, ils déguisent, ils suppriment selon l'intérêt de la cause. Ce n'est pas notre méthode : nous cherchons l'heure de l'assoupissement des passions ; nous ne voulons pas qu'on laisse la fausseté par prévention, mais par une connaissance exacte, ni

qu'on représente les gens plus criminels qu'ils ne sont. En mon particulier, je veux bien qu'on sache que je ne ferais pas contre le diable ce que mon délateur souhaite. Si j'avais mis dans un livre qu'un magicien avait massacré son père à l'instigation du démon, et que j'apprisse avec certitude, pendant le cours de l'impression, que le magicien n'avait pas tué son père, ou qu'il l'avait fait sans que le diable s'en fût mêlé, je ferais faire un carton pour réparer la méprise. Si mon délateur n'approuve pas une équité de cette étendue, tant pis pour lui. Je ferai toujours gloire d'avoir empêché qu'on ne fasse les gens plus noirs et plus laids qu'ils ne sont. Hé quoi! si Dieu ne s'est point laissé sans témoignage envers les athées mêmes; s'il a voulu qu'ils tinssent à lui par les idées de l'honnêteté civile, par la sensibilité pour la louange, par un bon tempérament; si en un mot l'histoire nous donne comme un fait certain que leurs mœurs ont été réglées, leur envierons-nous ce petit bien? Les en dépouillerons-nous par une fraude pieuse? Le fera qui voudra. Pour moi, je ne me prêterai jamais à ce ministère politique. La destinée de David Blondel ne me fera jamais peur. La médisance se déchaîna contre lui d'une manière très-scandaleuse, lorsqu'il eut écrit contre la tradition de la papesse (Jeanne). Notre délateur, s'il avait été de ce temps-là, n'aurait point manqué de crier que ce livre était scandaleux, et qu'il tendait à diminuer l'aversion pour l'ante-christ, et à ôter aux bonnes âmes la consolation qu'elles

tiraient de cette aventure burlesque et honteuse au siège romain. De tels vacarmes font mille fois plus de tort au bon parti que notre méthode philosophique, qui veut que l'on fasse justice à tout le monde sans exception, et que l'on préfère la vérité à toutes choses. »

La critique historique, il faut bien le dire, a, dans Bayle, plus d'étendue et d'indépendance que de profondeur et de solidité. Mais c'est précisément ce qui la rendit si contagieuse et si efficace ; s'il se fût attaché à quelque grand problème pour l'éclairer dans tous les sens, en y appliquant les principes de la critique (1), aurait-il rendu un plus grand service à l'histoire que par les éternelles questions et les doutes multipliés qu'il soulève? Histoire sacrée et histoire profane, histoire ancienne et histoire moderne, histoire des opinions philosophiques et histoire des croyances religieuses, Bayle a touché à tout; il a partout poursuivi de son ironie érudite le *convenu* qui, lors même qu'il n'est point sans fondement, est

(1) Ces principes n'étaient plus à découvrir. Qu'on lise, si on en a le courage, les volumineuses compilations de Tillemont, ou même le *Théodose* de Fléchier : on se convaincra qu'ils n'ignorent ni les devoirs de l'historien, ni les conditions de la recherche historique. Ils citent, ils comparent les témoignages et les contrôlent l'un par l'autre, afin d'arriver à la certitude ou à la plus grande probabilité. Cependant l'esprit critique leur manque, je le dis même de Tillemont, malgré sa science énorme, parce que des préjugés qui n'ont rien à démêler avec la science libre et désintéressée, s'interposent presque partout entre l'objet et leur intelligence.

bien près d'être le faux. Ce qui paralysait l'esprit critique, sans lequel l'histoire du passé n'a que des enseignements troubles et trompeurs, c'était le culte, l'idolâtrie de la tradition. On admirait plus qu'on ne s'attachait à comprendre; on ne voyait dans l'histoire de l'antiquité profane que des héros, dans l'histoire sacrée que des saints, dont les adversaires étaient nécessairement des misérables ou des scélérats. Dès lors, on ne pouvait être difficile, ni sur la vraisemblance et la possibilité des faits, ni sur les causes qui les avaient produits, et surtout les actions de ces personnages surhumains, notamment des saints, par exemple d'un David, d'une Judith, d'un Jahel, lorsqu'elles n'étaient pas expressément blâmées par l'Écriture, ne pouvaient manquer d'être louables, et, ce qu'il y avait de pis, devenaient des exemples à suivre malgré les réclamations de la conscience. Que dis-je? Elles faisaient taire, elles faussaient la conscience de l'historien qui les approuvait sans sourciller (1). Bayle, peu enthousiaste de tempérament, fit redescendre en ce bas

(1) Que des esprits bornés et des fanatiques acceptent de pareilles légendes et soient prêts à y conformer leur conduite, à la bonne heure! mais quel empire devait avoir l'idolâtrie de la tradition pour qu'un Bossuet, dans un livre pour l'éducation d'un prince, cite l'exemple de Judith, de Jahel: même celui de David, qui, réfugié chez un roitelet philistin, pillait et tuait les voisins et compatriotes de ce roi: exemple d'une insigne sagesse! Il est vrai que Bossuet, par un euphémisme singulier, représente ainsi les choses: « Enfin, il fit son traité avec Achis, roi de Geth, et *se ménagea* telle-

monde, saints et héros, que le préjugé traditionnel plaçait dans une sphère supérieure; il les ramena à des proportions humaines, et ce n'est qu'à grand'peine qu'il s'interdit généralement de faire passer les personnages de l'Ancien et du Nouveau-Testament sous le niveau de l'équité naturelle. On sait quel bruit et quel scandale causa l'article de son *Dictionnaire* sur David. Même son style bourgeois avec ses gauloiseries et jovialités contribuait à la dégradation des vieilles idoles sacrées ou profanes qui avaient ébloui la génération précédente et qui continuaient à éblouir la plupart de ses contemporains. Allez donc vous prosterner dans une adoration muette et presque sans pensée devant des héros en robe de chambre.

L'irrévérence de la critique et du style de Bayle secoua vivement les esprits sans leur déplaire. Outre qu'on commençait à être las de rester toujours en extase devant le passé, elle était accompagnée non-seulement d'assez de connaissances précises, mais encore d'assez de bon sens et de droiture pour séduire. « Méfions-nous des satires et des flatteries, écrivait-il, et ne nous décidons qu'après une forte discussion des faits..... Un historien en tant que tel, est, comme Melchisédec, sans père, sans mère, sans généalogie. Si on lui demande : D'où venez-vous ? je veux qu'il réponde :

ment, que, sans jamais rien faire contre son roi (Saül) et contre son peuple, il s'entretint toujours dans les bonnes grâces d'Achis. »

Je ne suis ni Français, ni Allemand, ni Anglais, ni Espagnol ; je suis citoyen du monde. Je ne sers ni l'empereur ni le roi de France, mais je suis au service de la vérité. » Et il tint suffisamment parole. M. Lenient ne lui rend pas, ce semble, entière justice à cet égard, lorsqu'il dit : « Quand Bayle vient se poser sur un terrain neutre pour discuter et contrôler toutes les légendes, quand il réclame l'égalité de toutes les causes devant l'histoire, ce n'est pas seulement au nom de la vérité. *La vérité ! Il y croit trop peu pour y attacher tant de prix.* Il assigne à sa critique un but plus pratique, plus immédiat. Il veut la faire servir au triomphe de la tolérance. » Sans doute. Mais ce n'est pas en cela évidemment que Bayle, comme le montre ailleurs M. Lenient, a exercé sur le mouvement de la science historique une incontestable influence beaucoup plus grande que celle d'hommes plus savants que lui. S'il a plus fait que Valois et que Vossius pour la réforme et pour le progrès de l'histoire, c'est que, avec une confiance médiocre dans la vérité, il avait une horreur à la fois instinctive et raisonnée du mensonge, et que cette horreur reposait chez lui sur un profond sentiment de l'équité. Les calomnies des protestants contre les catholiques ne lui paraissent pas plus respectables que les calomnies des catholiques contre les protestants. S'il fait bonne et rude justice des sottises débitées par Varillas, Maimbourg et autres sur Luther et sur Calvin, il ne se croit pas tenu d'ajouter foi aux satires de d'Aubigné contre saint Do-

minique ni de Jurieu contre Sixte IV. Il reconnaît volontiers le talent politique de Jules II et des Borgia. Il proclame Grégoire VII un grand homme, « digne de figurer à côté des Alexandre et des César. » Il va plus loin : « Le pouvoir auquel sont arrivés les papes » lui paraît « une œuvre plus étonnante que la vaste monarchie de l'ancienne Rome, une de ces merveilles qui ne se réalisent qu'une fois dans le cours des siècles. » Juifs et Musulmans, Manichéens de toutes les nuances, et Vaudois, Sociniens, Arméniens et anabaptistes, tous bénéficient non-seulement « des indulgences de son scepticisme », comme dit M. Lenient, mais encore de sa répulsion sincère pour tout ce qui est partialité et injustice. Aucun homme de ce temps n'eut une pareille ouverture d'esprit. Cela fait passer sur bien des légèretés et des malices déplacées. Aussi a-t-il été accusé, sans être intimidé, de trahison, de peur et de vénalité par les protestants, scandalisés et furieux qu'il eût osé disculper les Jésuites de l'assassinat de Henri IV. Il répondit avec une noble simplicité à M. Pécher, qui lui avait écrit la douleur et l'étonnement de ses co religionnaires : « Ceux qui savent comment j'ai parlé des Jésuites dans ma réponse au *Calvinisme* de Maimbourg, et même dans son *Dictionnaire* à l'article Loyola, peuvent être bien assurés que je ne les crains ni ne les ménage ; mais il est vrai qu'un dictionnaire historique ne doit point porter les marques d'une prévention passionnée, et je m'en suis éloigné

autant que j'ai pu, tant à leur égard qu'envers toute autre sorte de sujets. Si j'ai détaillé l'assassinat de Henri III à la charge des Dominicains, c'est que *je pouvais citer des pièces authentiques*, au lieu que la part que peuvent avoir eue les Jésuites à l'assassinat de Henri IV par Ravaillac n'a point passé le soupçon. *Les actes du procès de ce misérable ne prouvent rien contre eux. Il n'y a point de documents à alléguer ; et ainsi un historien n'a rien à dire, car il doit prouver ce qu'il avance.* » Scrupules bien nouveaux au milieu des passions déchaînées par la révocation de l'Édit de Nantes, et dans un temps où les deux partis, catholiques et protestants, ne se faisaient pas faute d'user même sciemment du mensonge utile.

Jurieu est loin d'avoir la valeur de Bayle. Ce serait cependant une curieuse étude que celle de ce personnage, controversiste, pamphlétaire, publiciste politique, prophète même. Tour à tour apôtre de la tolérance ou fanatique prêt à persécuter ses frères sur la terre d'exil, il a bien cet esprit emporté qui étonne Bossuet, ce tempérament atrabilaire qui amuse Bayle et quelquefois l'irrite, cette intempérance de caractère et de pensée qui l'entraîne continuellement dans ces assertions tranchantes et contradictoires dont ses adversaires triomphent ; et, avec cela, Jurieu eut un ascendant incontestable sur le parti protestant, soit sur les nouveaux convertis de France, qu'il soutint par ses écrits dans leur sourde résistance

à l'Église qui avait opprimé leur conscience, soit sur les réfugiés dont il entretint l'irritation et le courage. Je n'entends pas le considérer sous tous les points de vue. Il me suffira, pour l'objet que je me propose, d'examiner rapidement l'auteur des *Lettres pastorales* et des *Soupirs de la France esclave.* Voilà le Jurieu qui nous intéresse ; quant au Jurieu prophète et théologien, on peut facilement l'abandonner à l'oubli dans lequel il est tombé et au ridicule que ses adversaires ne lui ont pas épargné.

Il a trop écrit, avec trop de précipitation et de passion pour ne pas donner prise et pour éviter les assertions les plus hasardées. C'était, comme on dit vulgairement, un des mauvais coucheurs de son parti, et l'enfant terrible du siècle. Il en avait à tout le monde, aux protestants comme aux catholiques, à Bayle et à Basnage, comme à Bossuet, Arnauld et Pélisson. On l'appelait Jurieu l'injurieux. Trop souvent il a mérité ces mots d'un décret d'Athènes, que Pélisson lui applique : « Il est permis aux Clazoméniens d'être sans pudeur. » Esprit remuant et batailleur, plus contentieux que droit et que souple à la riposte, s'irritant et s'animant de la contradiction, se lançant comme un dogue après les objections dont les catholiques prétendaient accabler la Réforme pour les dévorer en quelque sorte et les transformer en preuves nouvelles de la vérité du protestantisme, il tombait sans cesse dans les assertions les plus risquées ou les plus inconciliables

entre elles ; et Bayle n'a point tort de le qualifier d'incomparable en travers d'esprit. Soit qu'il repoussât les attaques des catholiques, soit qu'il reprît pour les développer les systèmes des protestants, il se plaçait toujours dans les extrêmes. « Sur les chimères communes aux autres docteurs, dit Pélisson, M. Jurieu, grand architecte en ce genre, a édifié ses chimères propres et particulières ; leur nombre est infini, et il les défend avec acharnement... La colère ne le quitte point. » Lorsqu'il s'était ainsi avancé, il fallait bien reculer, faire mille tours et détours pour rattraper quelque vérité et pour se sauver des mauvais pas où il avait donné tête baissée. « Attendons un peu, reprend Pélisson ; il va monter sur son grand savoir. » Il monte, court et s'égare bien loin. « ... Sa théologie ou technologie ordinaire est un jeu de gobelets, un art de dérober les difficultés sans les résoudre. » Enfin, Jurieu jouait au prophète ou, prenant ses désirs et ses rêves pour des illuminations d'en haut, il était arrivé à se croire réellement l'Isaïe ou l'Ezéchiel de la monarchie théologico-despotique de Louis XIV. Il s'attirait par là force plaisanteries sur « sa théologie mystique, apprise sans doute (c'est un mot de Chrysostome) au quatrième ciel ; car saint Paul n'en avait rien trouvé au troisième. » Bayle, Arnauld, R. Simon, Bossuet confirment ces critiques de Pélisson ; et pourtant cet insensé, ce grotesque de Jurieu, qui excitait leurs rires ou leurs colères, voyait sur bien des points plus loin que ses adversaires.

Bossuet venait de publier son *Histoire des Variations* en 1688, au plus fort de la persécution contre les Calvinistes. C'était accabler des vaincus et leur prêcher la soumission absolue à l'Église et à la Royauté, au moment où la Royauté et l'Église méritaient le plus leur exécration. « J'admire, dit Michelet, de quel froid courage Bossuet, dans ces années lugubres, pousse sa thèse de l'obéissance sans bornes à l'Église et à la Royauté. Son livre des *Variations* parut en 1688 ; il y ajouta en 1689 celui des *Avertissements :* œuvres superbes d'outrageuse éloquence et de risée altière. » Jurieu lança en 1689 ses *Lettres Pastorales*, antérieures aux *Avertissements* qui en sont la réponse ; puis de 1690 à 1691 ses mémoires des *Soupirs de la France esclave*. J'en rappellerai rapidement la partie religieuse et la partie politique, l'une en réponse aux prétentions de l'Église, l'autre à celles de la Royauté.

Jurieu, dans son *Système de l'Église*, avait déjà posé les bases de son étrange théologie. Il avait composé le corps de l'Église *catholique* ou *universelle*, de toutes les sectes qui font profession de christianisme, et il appelait l'opinion contraire « inhumaine, cruelle, barbare, en un mot, une opinion de papistes et de bourreaux, qui se plaît à damner le monde, et la plus tyrannique qui fut jamais. » Ses *Préjugés légitimes* reprenaient et développaient la même thèse. « Toutes les sectes du christianisme, y dit-il, hérétiques, orthodoxes, schismatiques, pures, corrompues, saines, ma-

lades, vivantes, mortes, sont toutes parties de l'Église chrétienne, en tant qu'elle fait profession d'une même doctrine, qui est Jésus-Christ crucifié, fils de Dieu et rédempteur. » Mais non seulement il met dans l'Église les sectes qu'on reconnaît pour chrétiennes, quoique dissidentes ; il y fourre encore, de vive force et de son autorité privée, les mahométans qui « croient que Jésus-Christ, fils de Marie, a été conçu du Saint-Esprit (1) et qu'il est le Messie, promis aux Juifs. » On ne voit pas pourquoi il s'arrête là et n'ouvre pas à deux battants la porte du Paradis, comme avait fait Zwingle, à tout ce qu'il y a eu d'hommes courageux, fidèles, vertueux et saints dans tous les siècles, dans tous les pays, dans toutes les religions. Ce serait détruire l'Église, il est vrai ; mais le système de Jurieu la conserve-t-il davantage dans son intégrité ?

Il semble qu'avec de telles opinions, Jurieu aurait dû au moins admettre la tolérance ; il n'en est rien. Il répète dans son livre des *Deux souverains* la vieille doctrine protestante que le magistrat est armé du glaive contre les hérétiques et les incré-

(1) C'est une grave erreur. Rien ne revient plus souvent dans le Coran que cette déclaration : « Dieu n'a ni frère, ni femme, ni fils ; autrement dit : Dieu est Dieu, et il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu. » Jésus-Christ est admis par les musulmans comme prophète et non comme Dieu fils de Dieu. Ils devraient donc être exclus d'une Église pour qui la divinité de Jésus, en tant que fils de Dieu et que conçu du Saint-Esprit, est un dogme essentiel.

dules. Mais ne nous arrêtons pas aux inconséquences ; elles ne doivent pas nous étonner dans Jurieu, quand nous voyons l'auteur du *Commentaire philosophique* reprocher à ce ministre d'ouvrir les portes du ciel à toutes les religions : *Janua cœlorum reserata* (1). Ces petites misères ne sauraient nous cacher la tendance générale du protestantisme, dès cette époque. A mesure qu'il s'éloigne de ses origines, il se défait de l'intolérance que Calvin avait posée en principe et pratiquée, que Luther n'avait point réprouvée, que De Bèze avait justifiée, mais qui était contraire à l'esprit d'une religion fondée sur le libre examen. Basnage, au lieu de glorifier Calvin du meurtre de Servet, n'y voit qu'un crime et « un reste de papisme », et vante la sécurité dont jouissent les dissidents dans les États réformés. Jurieu et Bayle, malgré leurs querelles, se rejoignent, comme je l'ai dit, et se donnent la main, dans l'idée ou le sentiment de la liberté ; car l'extension que Jurieu donne à son Église universelle conduit logiquement à la tolérance et, j'oserai dire, à l'indifférence religieuse de Bayle.

Les *Lettres pastorales* contiennent un point théologique plus nouveau et non moins important. Les Réformés s'étaient contentés jusqu'alors de refuser à l'Église romaine la perpétuité dogmatique et l'immutabilité dont elle fait gloire, tout en poursuivant pour eux-mêmes une perpé-

(1) C'est le titre d'un pamphlet latin de Bayle contre Jurieu.

tuité, une immutabilité chimérique. Jurieu nie résolûment que la foi soit invariable et que la vérité, quoique venue de Dieu, ait été d'abord en sa perfection dans l'Église. Selon lui, la vérité de Dieu n'a été ni bien connue d'abord, ni heureusement expliquée. Elle n'a été connue que par parcelles, et en quelque sorte composée par pièces et par morceaux. Que l'on ne dise pas que les changements et les variations n'étaient que dans les termes et que l'Église a toujours cru la même chose. Non ; « les manières dont les anciens ont exprimé la génération du Fils de Dieu et son inégalité avec son Père donnent des idées très-fausses et très-différentes de celles d'aujourd'hui. » Le dogme de la Trinité est de la dernière importance et essentiel au christianisme. Cependant, chacun sait combien « ce mystère demeura informe jusqu'au premier concile de Nicée, et même jusqu'à celui de Constantinople. » Ce n'est pas tout : la grâce, qu'on regarde avec raison aujourd'hui comme l'un des articles les plus importants de la religion chrétienne, « était entièrement informe » jusqu'au temps de saint Augustin. Auparavant, les uns étaient stoïciens et manichéens (1) ; d'autres, purs pélagiens ; les plus orthodoxes ont été sémipélagiens. Enfin (car je ne veux pas parcourir tous les dogmes de la théologie chrétienne ni les principales conséquences de ces dogmes),

(1) J'avoue ne pas voir le rapport entre le stoïcisme et le manichéisme.

« s'il y a, dit Jurieu, quelque doctrine importante dans toute la religion et qui soit clairement expliquée par l'Écriture, c'est celle de la satisfaction de Jésus-Christ, qui a été mis à notre place et qui a souffert les peines que nous avons méritées. Ce dogme, si important et si fondamental, est demeuré si informe jusqu'au IVe siècle, qu'à peine peut-on trouver un ou deux passages qui l'expliquent bien. On trouve même dans saint Cyprien des choses très-injurieuses à cette doctrine. » Quant à la justification, les Pères n'en disent rien, ou ce qu'ils en disent est faux, mal digéré, imparfait. » Ainsi une doctrine imparfaite, mal digérée, informe, et très-souvent fausse et contraire à l'Écriture bien entendue, voilà, selon Jurieu, ce que présentent les premiers siècles de l'Église, cet âge d'or de la vie et de la doctrine chrétiennes. Et il ne faut pas s'en étonner. Outre que les Pères étaient, selon lui, « de pauvres théologiens qui ne marchaient que rez pied, rez terre, la vérité n'a pris sa dernière forme que par une longue et attentive lecture de l'Écriture sainte, et il ne paraît pas que les anciens docteurs des trois premiers siècles s'y soient beaucoup attachés. Ils sortaient des écoles des Platoniciens ; ils étaient pleins de leurs idées, et ils en ont rempli leurs ouvrages, au lieu de s'attacher uniquement aux idées du Saint-Esprit. »

On peut juger quels haut-le-corps fait Bossuet à la lecture de ces assertions qui étaient pour lui autant de blasphèmes. Quelles exclamations, quels

cris d'aigle ne pousse-t-il pas ? Mais il donne peu de raisons contre les affirmations de Jurieu. « Il a beau affirmer, dit Michelet, que les plus grands chrétiens furent d'aussi grands docteurs que saint Augustin même, que le progrès du temps n'ajouta rien à cette doctrine, née complète ; il a beau entasser les témoignages des Pères qui, en changeant toujours, disaient ne pas changer ; on lui prouve invinciblement que l'Église, modifiée de siècle en siècle comme un arbre vivant, a poussé de nouveaux rameaux (1). Rien d'immuable que la mort. Tout ce qui vit vraiment procède par évolutions successives. » Toute la question est de savoir si le christianisme a varié en se contredisant et en adoptant de nouveaux principes, ou en se développant organiquement par voie d'explication et de conséquence. Bossuet le nie de toutes manières; et, chose remarquable ! Basnage et d'autres protestants ne le nient pas moins fortement. Jurieu cependant avait raison. Si le christianisme ne s'est pas fait pièce par pièce, comme il l'avance, il est certain qu'à partir du moment où il s'est séparé du tronc judaïque et où du Fils de l'Homme il a fait le Fils de Dieu, Dieu lui-même, pour sauver les

(1) J. de Maistre est le premier, que je sache, qui ait appliqué au développement de l'Église le vers d'Horace : « Crescit occulto velut arbor ævo. » Cela est aussi vrai de la doctrine que du gouvernement ecclésiastique, où l'évêque de Rome arriva insensiblement à la supériorité, et Michelet a raison d'étendre à la théologie ce que de Maistre ne dit que de la papauté.

hommes, il s'est formé peu à peu par voie de développement et d'évolution ; c'est ce que la plupart de ses apologistes ne font aujourd'hui aucune difficulté d'avouer. Bossuet, quoi qu'il en dise, l'avoue lui-même, lorsqu'il cite et accepte ce passage de saint Augustin : « Il y a plusieurs choses, appartenant à la foi catholique, lesquelles étant agitées par les hérétiques, dans l'obligation où l'on est de les soutenir contre eux, sont considérées plus soigneusement, plus clairement entendues, plus vivement inculquées, en sorte que la question, émue par les ennemis de l'Église, est une occasion de les apprendre. » En effet, qu'est-ce qu'apprendre, sinon voir clairement et distinctement ce qu'on ne voyait d'abord que d'une vue confuse et obscure ? C'est voir dans le particulier et dans les conséquences ce qu'on ne voyait auparavant qu'en gros et dans les principes ; et pour me servir du langage d'Aristote, c'est voir actuellement et d'une manière expresse et formelle ce qu'on ne voyait que virtuellement et en puissance, autrement dit ce qu'on ne voyait pas, mais pouvait voir, à condition de l'expliquer et de l'éclaircir par le raisonnement. Cela même est un développement, une évolution, un progrès, et par suite un véritable changement. Soutenir le contraire, c'est parler contre toute vraisemblance philosophique et contre l'histoire. Jurieu pouvait donc avoir tort dans la forme et sur certains détails ; il avait mille fois raison dans le fond et en gros contre Bossuet et contre ses adversaires protestants. De plus, il ouvrait une

vue nouvelle sur l'histoire ecclésiastique, si pleine d'idées convenues, et sur la manière d'étudier la formation des dogmes, en suivant le progrès siècle par siècle, au lieu de supposer gratuitement avec Bossuet, Nicole, Arnauld et Pélisson, qu'ils sont d'abord dans leur perfection, et de rechercher ensuite arbitrairement et sans ordre des textes de toutes les époques pour confirmer cette hypothèse. Quoique cette méthode fût déjà dans le livre d'Aubertin et dans les disputes de Claude contre Arnauld au sujet de ce livre, c'était pourtant une nouveauté au point de troubler les protestants eux-mêmes. C'est que Jurieu appliquait à la théologie tout entière ce que Claude et Aubertin s'étaient bornés à appliquer au seul article de l'Eucharistie ; c'est qu'il généralisait hardiment ce que jusqu'alors on avait seulement pratiqué d'une manière particulière et sans bien se rendre compte de ce qu'on faisait.

Mais la plus grande nouveauté des *Lettres pastorales*, c'est la doctrine politique qui y était exposée et qui contenait déjà tout le *Contrat social* de J.-J. Rousseau.

Guillaume d'Orange, passant en Angleterre, avait détrôné le roi légitime quelques mois à peine après la publication de l'*Histoire des variations*, c'est-à-dire, après que Bossuet, donnant à Jacques II les mêmes conseils que les ministres de Louis XIV, l'invitait à faire cesser le schisme et à ramener l'Angleterre dans le giron de l'Église

catholique (1). La brusque invasion de Guillaume ne déconcertait pas seulement les vues de nos convertisseurs français sur l'Angleterre; son triomphe renversait encore cette politique idéale de la royauté de droit divin, que l'Église anglicane ne prêchait pas moins à cette époque que Bossuet, plus effrayée encore pour elle-même et pour ses privilèges que menaçait le fanatisme égalitaire des indépendants, que pour la royauté, en souvenir de l'attentat sur la personne de Charles Ier. « Ils ont voulu, écrit Jurieu, mettre la souveraine autorité des rois et leur propre conservation sous le même asile (c'est la souveraine indépendance des rois), enseignant que, sous quelque prétexte que ce soit, ou de religion, ou de conservation de lois et de pri-

(1) A la fin du VIIe livre des *Variations,* après une éloquente comparaison de Thomas de Cantorbéry et de Crammer, rappelant tous les saints qui ont fondé et illustré le Christianisme en Angleterre, et dont les réformateurs noircissent les intentions et les services qu'ils ont rendus à la foi en s'efforçant d'effacer leurs noms, Bossuet continue: « Voilà ce qu'on publie en Angleterre; et sa réformation s'établit en foulant aux pieds, jusque dans la source, tout le christianisme de la nation. Mais une nation si savante ne demeurera pas longtemps dans cet éblouissement : le respect qu'elle conserve pour les Pères et ses curieuses et continuelles recherches sur l'antiquité, la ramèneront à la doctrine des premiers siècles. Je ne puis croire qu'elle persiste dans la haine qu'elle a conçue pour la chaire de saint Pierre, d'où elle a reçu le christianisme. *Dieu travaille trop puissamment à son salut en lui donnant un roi incomparable en courage comme en piété.* Enfin, les termes de vengeance et d'illusion passeront, et Dieu écoutera les gémissements de ses saints. »

vilèges, il n'est jamais permis de résister aux princes et d'opposer la force à la violence. » Quoique l'avènement de Guillaume pût sembler une quasi-légitimité, c'était cependant une usurpation, la violation formelle et éclatante de la majesté et du droit divin des couronnes, le droit de la nation opposé aux privilèges de la royauté. Jurieu le comprit ; et dans l'espoir peut-être d'amener en France une révolution semblable à celle d'Angleterre, élevant et généralisant la question, au lieu de se borner à une simple justification de Guillaume III, comme faisaient plusieurs calvinistes français, entre autres Abbadie, il plaida la cause du droit éternel des peuples avec une précision et une netteté jusqu'alors sans exemple.

Le principe de la souveraineté du peuple reparaît donc dans les spéculations politiques. Il avait toujours subsisté parmi les calvinistes de France au moins dans leur administration religieuse, où ils continuèrent à l'invoquer et à l'appliquer, au lieu du principe d'autorité, qui plaisait seul aux catholiques.

C'est là un fait considérable dans l'histoire des idées de notre pays ; et l'opposition de la république protestante et de la monarchie catholique ou romaine, qui était comme le prélude de l'opposition des deux Églises dans la politique, me paraît d'une telle importance que je ne craindrai pas de citer un long passage des *Variations*, où Bossuet l'exprime avec sa magnificence et sa véhémence ordinaires.

« Après avoir mis, dit-il, dans la tête d'un peuple, qu'il est particulièrement inspiré de Dieu, il n'y a pour l'achever qu'à dire encore qu'il peut faire à son gré des conducteurs, déposer tous ceux qui sont établis, en établir d'autres qui n'agissent que par le pouvoir qu'il leur a donné. M. Claude et M. Jurieu s'accordent encore dans cette doctrine.

L'Église catholique parle ainsi au peuple chrétien : vous êtes un peuple, un état et une société; mais Jésus-Christ qui est votre roi ne tient rien de vous, et son autorité vient de plus haut. Vous n'avez non plus le droit de lui donner des ministres (1) que de l'instituer votre prince. Ainsi, ses ministres, qui sont vos pasteurs, viennent de plus haut comme lui-même, et il faut qu'ils viennent par un ordre qu'il ait établi. Le royaume de Jésus-Christ n'est point de ce monde, et la comparaison que vous pourrez faire entre ce royaume et ceux de la terre est caduque. En un mot, la nature ne vous donne rien qui ait rapport avec Jésus-Christ et son royaume, et vous n'avez aucun droit que celui que vous trouvez dans les lois ou dans les coutumes immémoriales de ces sociétés. Or, ces coutumes immémoriales, à commencer par les temps apostoliques, sont que les pasteurs déjà établis, établissent les autres... Voilà comme on

(1) Bossuet nie-t-il la participation du peuple ou des laïques (λάος peuple) à la nomination des évêques dans la primitive église (au moins du IIe siècle au IVe siècle inclusivement) ?

parle dans l'Église, et les peuples ne présument pas au-dessus de ce qui leur est donné.

Mais la Réforme leur dit tout le contraire. En vous, leur dit-elle, est la source du pouvoir céleste (1) ; vous pouvez non-seulement présenter, mais établir les pasteurs. S'il fallait prouver ce pouvoir par les Écritures, on y demeurerait court... N'importe : faites toujours, ô peuple. Croyez que le pouvoir de lier et de délier, d'établir et de détruire est en vous, et que vos pasteurs n'ont de pouvoir que comme vos représentants ; que l'autorité de leurs synodes vient de vous ; qu'ils ne sont que vos délégués ; croyez, dis-je, toutes ces choses, encore que vous n'en trouviez pas un seul mot dans l'Écriture ; et croyez surtout que, lorsque vous vous croirez inspirés de Dieu pour réformer l'Église, dès que vous serez rassemblés en quelque manière que ce soit, vous pourrez faire ce qu'il vous plaira de vos pasteurs, sans que personne puisse vous enlever cette liberté, à cause qu'elle est naturelle (2). » Voilà donc l'esprit des deux communions dans les affaires religieuses ; c'est le même esprit qui s'est développé de plus en plus en politique, le catholicisme inclinant à la royauté absolue et le protestantisme à la monarchie constitutionnelle et à la république. Les calvinistes français qui avaient conservé cet esprit démocra-

(1) Je ne sais ce que veut dire Bossuet par ces mots. Jamais, que je sache, les protestants n'ont rien dit de tel.

(2) *Hist. des Variations,* liv. XV, p. 635, éd. de Besançon.

tique dans leur Église, l'avaient oublié depuis soixante ans dans les choses de gouvernement ; ils n'étaient pas moins zélés royalistes que leurs adversaires au moment de la Révocation, même après tant de violations partielles, soit directes, soit indirectes de l'Édit de Nantes. La persécution les remit dans leur voie naturelle et les rappela plus ou moins à leurs vrais principes. Mais Jurieu fut le seul qui comprit pleinement que la cause de la Réforme et celle des institutions libérales n'étaient qu'une seule et même cause. Ce Français, né et nourri dans des idées toutes monarchiques, saisit mieux que les Anglais eux-mêmes la portée et le sens de leur Révolution de 1688.

Je laisse de côté la question de savoir si les chrétiens, en tant que chrétiens, ont le droit de résister aux puissances établies qui les persécutent et de repousser la force par la force. Que Bossuet et Jurieu se battent là-dessus, tant qu'ils voudront, à force d'exemples, de textes sacrés, de commentaires et de gloses ; je ne m'attache qu'aux principes du droit naturel, qu'aucune religion positive ne saurait détruire. Or, voici ces principes d'après Jurieu. Le peuple fait les souverains et donne la souveraineté ; donc le peuple possède la souveraineté dans un degré plus éminent ; car celui qui communique doit posséder ce qu'il communique, d'une manière plus parfaite. Et quoiqu'un peuple qui a fait un souverain n'exerce plus la souveraineté par lui-même, c'est pourtant la souveraineté du peuple qui est exercée par le souverain ; et

l'exercice de la souveraineté qui se fait par un seul n'empêche pas que la souveraineté ne soit dans le peuple comme dans sa source et comme dans son premier sujet. D'où il suit que le peuple peut exercer sa souveraineté par lui-même dans certains cas, même sur les souverains, et qu'il a droit de les juger, de leur faire la guerre, de les priver de la couronne, de changer l'ordre de succession et même la forme du gouvernement. Car le gouvernement repose sur un contrat, et il est contre la raison qu'un peuple se livre à un souverain sans pacte, absolument et sans condition : un tel traité serait nul de soi, étant contre nature. Ce serait donner au souverain le droit de nuire au peuple et même de le détruire, droit monstrueux que le peuple ne possède pas lui-même. Il ne s'agit pas ici de la constitution de quelque État ; il s'agit du droit naturel et universel que le ministre protestant veut retrouver dans tous les États, si peu que le gouvernement en soit raisonnable et légitime. Il est contre la nature, dit Jurieu, de se livrer sans quelque pacte, c'est-à-dire de livrer sans réserve le droit souverain.

Cela paraît prodigieux à Bossuet (1) ; rien, au

(1) Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que Bossuet est peut-être de tous les écrivains celui qui a le plus fortement exprimé le consentement des sujets, impliqué dans ce pacte fondamental. On lit dans la *Politique tirée de l'Écriture sainte* (liv. I, art. IV, prop. VI) : « Pour entendre parfaitement la nature de la loi, il faut remarquer que tous ceux qui en ont bien parlé l'ont regardée dans son origine comme un pacte et

contraire, ne nous semble aujourd'hui plus naturel et plus vrai. Il n'y a donc point de relation au monde, continue Jurieu, qui ne soit fondée sur un pacte mutuel, tacite ou exprès, lequel entraîne des obligations réciproques, excepté l'esclavage, tel qu'il était entre les païens, qui donnait droit de vie et de mort sur un esclave, sans au-

un traité solennel par lequel les hommes conviennent ensemble, par l'autorité des princes, de ce qui est nécessaire pour former leur société. On ne veut pas dire par là que l'autorité des lois dépende du consentement et acquiescement des peuples, mais seulement que le prince, qui d'ailleurs par son caractère n'a d'autre intérêt que celui du public, est assisté des plus sages têtes de la nation et appuyé sur l'expérience des siècles passés. Cette vérité, constante parmi les hommes, est expliquée admirablement par l'Écriture. Dieu assemble son peuple, leur fait à tous proposer la loi, par laquelle il établissait le droit sacré et profane, public et particulier de la nation, et les en fait tous convenir en sa présence. .....Tout le peuple consent expressément au traité. Les lévites disent à haute voix : — Maudit celui qui ne demeure pas ferme dans toutes les paroles de cette loi et ne les accomplit pas ! — Et tout le peuple répond : Amen, qu'il soit ainsi ! — Il faut remarquer que Dieu n'avait pas besoin du consentement des hommes pour autoriser sa loi, puisqu'il est leur créateur, qu'il peut les obliger à ce qui lui plaît (Non ! !), et toutefois, pour rendre la chose plus solennelle et plus ferme, il les oblige à la loi par un traité exprès et volontaire. »
Si Dieu respecte assez la liberté des hommes pour demander leur libre consentement à ses lois, ce consentement, quoi qu'en dise Bossuet, est donc nécessaire pour valider et ratifier la loi proposée par de simples mortels. C'est ce que dit Jurieu, mais non pas avec l'éloquence de l'exemple cité par Bossuet.

cune connaissance de cause. Mais ce droit était faux, tyrannique, purement usurpé et contraire à tous les droits de la nature. Il est donc certain, poursuit Jurieu, qu'il n'y a aucune relation de maître et de serviteur, de père et d'enfant, de mari et de femme, qui ne soit établie sur un pacte mutuel et sur des obligations mutuelles, en sorte que, quand une partie anéantit ces obligations, elles sont anéanties de l'autre côté. Jurieu prend peut-être mal ses exemples ; ainsi les relations de père et d'enfant sont fondées purement sur le droit naturel et non sur un contrat. Mais Bossuet a beau crier au prodige ; Jurieu n'a pas moins raison de dire : « Il n'y a rien de plus inviolable et de plus sacré que les droits des pères sur leurs enfants ; néanmoins les pères peuvent aller si loin dans l'abus de ces droits qu'ils les perdent. » A plus forte raison, lorsqu'il s'agit des droits réciproques de femme et de mari. Car un mari qui abuse de son pouvoir sur sa femme, la met par cela même en droit de demander la protection des lois, de rompre tout lien et toute communion, de résister, en un mot, à toutes ses volontés. « C'est avec une audace, une autorité extraordinaire et décisive, écrit Michelet, que Jurieu proclame ceci : Dieu même a fait pacte avec l'homme; il n'use point du pouvoir sans borne ; il veut régner par le droit. Nous devons dire que si, par impossible, Dieu cessait d'être juste, ruinait sans cause des sociétés innocentes, il n'aurait plus autorité sur elles. Si Dieu damnait un juste, il ne serait plus

Dieu. Quelle chose monstrueuse est-ce donc d'attribuer à des hommes une puissance que Dieu ne s'attribue pas à lui-même (1). » Bossuet dit la même chose lorsqu'il prononce ce grand mot : Dieu lui-même a besoin d'avoir raison, ou, ce qui revient au même, il n'y a pas de raison contre la raison et par conséquent de droit contre le droit ; et pourtant Bossuet, dans son *Ve Avertissement*, reconnaît partout comme un droit, dans des hommes mortels non moins qu'en Dieu, l'indépendance absolue et l'usage illimité et arbitraire de l'autorité. A ceux qui se scandalisent des principes politiques qui précèdent et du droit d'insurrection que ces maximes impliquent, Jurieu répond simplement : « Nous ne disons pas qu'il soit permis de résister aux rois jusqu'à leur couper la tête. Il y a bien de la différence entre attaquer et se défendre. La défense est légitime contre tous ceux qui violent le droit des gens et les lois des nations. Mais il n'est pas permis d'attaquer les rois et surtout des rois innocents pour leur faire subir un honteux supplice. »

Bossuet s'est efforcé de répondre à Jurieu dans le *Ve Avertissement*, et si nous en croyons le cardinal Bausset, il l'a fait victorieusement. Mais

(1) Jusqu'ici, n'ayant pu me procurer les *Lettres pastorales*, j'ai fait mon exposition avec des textes de Jurieu, cités littéralement par Bossuet, et je l'ai fait sans le moindre scrupule. Je suis moins assuré que les paroles que je cite ici soient textuellement de Jurieu. C'est sans doute un résumé, et j'en laisse la responsabilité à Michelet.

j'avoue que j'entre tout d'abord en défiance de ces raisonnements victorieux de Bossuet, quand je le vois soutenir l'esclavage dans une longue page, dont il m'est impossible d'admettre une syllabe. Cela ne lui suffit pas. Il vient de justifier et par le droit des gens et par l'Écriture l'esclavage individuel; il va maintenant justifier l'asservissement de nations entières. « Cela, dit-il, va plus loin que ne pense M. Jurieu. Car il méprise le droit de conquête jusqu'à dire que la conquête est une pure violence; ce qui est dire manifestement que toute guerre en est une, et par conséquent contre le propre principe du ministre qu'il ne peut jamais y avoir de justice dans la guerre (1), puisqu'il n'y a rien qui s'accorde moins que la justice et la violence. Mais si le droit de servitude est véritable, parce que c'est le droit du vainqueur sur le vaincu, comme tout un peuple peut être vaincu jusqu'à être obligé de se rendre à discrétion, tout un peuple peut être serf, en sorte que son seigneur en puisse disposer comme de son bien, jusqu'à le donner à un autre sans demander son consentement. » Ne serait-ce pas le cas de pousser les exclamations dont Bossuet abuse à l'égard de Jurieu : « Où en sommes-nous, bon Dieu ! Quel prodige de doctrine, etc., etc. ? » Mais la question de l'esclavage individuel et celle de la conquête

(1) Mais, sans doute, dans la guerre d'agression. Si Jurieu parle de guerre défensive, lorsqu'il fait une exception à la condamnation de la guerre, où est la contradiction ?



est tellement jugée, grâce aux philosophes du XVIIIe siècle, qu'il suffit de citer de pareilles thèses pour les réfuter. Je ferai seulement une remarque : Bossuet était bien de son temps. On vit rarement moins de souci du droit et de l'humanité qu'au XVIIe siècle. On sacrifiait tout à l'État, à la gloire du roi, à je ne sais quelle règle et discipline. Cela tient, je crois, à un attachement aveugle et sans borne à la tradition, d'abord à la tradition romaine et à la plus mauvaise, c'est-à-dire à celle de l'empire, et ensuite à la tradition biblique qui, au moins dans l'Ancien Testament, n'est pas une meilleure école de liberté, de droit, de justice et d'humanité que le Césarisme. Cette double tradition était surtout vivante dans les familles parlementaires où se recrutait en grande partie le personnel du gouvernement et de l'administration, et dans l'Église, qui était en possession de la morale et de la direction des âmes, et d'où sortirent à peu près tous les publicistes de cette époque. Comment le droit, sans lequel il n'y a pas d'humanité véritable, aurait-il présidé au gouvernement d'une société dont les deux classes les plus éclairées, les deux classes dirigeantes, ne surent jamais ce que c'est que l'individu, ce que c'est que la liberté personnelle, et furent toujours prêtes à sacrifier l'un et l'autre à l'État, personnifié dans un seul homme, comme au temps des Césars ? Cette absence du sentiment du droit et ce défaut d'humanité sont un des caractères les plus profonds de la belle période du grand règne. On est confondu

de la froide sérénité avec laquelle des écrivains de génie qui, malgré quelques apparences, ne manquaient pas d'entrailles ni de cœur, immolent la réalité à des abstractions, et l'humanité à la divinité fantastique d'un homme. Les revendications de Jurieu devaient leur sembler bien étranges, pour ne pas dire monstrueuses et folles (1).

Il est inutile de suivre Bossuet dans sa longue et pompeuse réfutation des principes démocratiques du ministre protestant : Michelet en a fait justice dans une page pleine de verdeur et dont les vivacités mêmes ne sont pas sans vérité et sans philosophie. Rien ne lui paraît plus pauvre que cette argumentation toute composée des vieilleries de la paternité royale, de l'État-famille, des sophismes usés de Hobbes sur la nécessité de se donner un maître. « Bossuet, s'écrie l'historien, croit embarrasser notre ministre en lui demandant : Où et comment s'est fait le contrat entre le prince et le peuple? Belle demande ! C'est à peu près celle d'un élève en géométrie qui ne voudrait admettre les propriétés du triangle qu'autant qu'il aurait vu des corps triangulaires. Que de tels corps existent ou n'existent pas, cela ne fait rien à l'affaire. Le triangle n'en subsiste pas moins d'une vérité éternelle. En justice, c'est comme en justesse, les rapports légitimes ne tiennent nullement

(1) Rien n'est plus curieux et plus triste à cet égard que la correspondance de Colbert au sujet du recrutement de ses galères ou de sa marine à rames.



à tel fait matériel, moins encore à la durée, à l'antiquité de ce fait. Si les Anglais ont dit très-justement notre glorieuse constitution, ce n'est pas parce qu'ils trouvèrent un parchemin troué dans les tombeaux des rois normands; c'est parce que pour la première fois fut posée simplement, hors du nuage théologique, la pure lumière du droit invariable qui a toujours existé, non comme fait, mais comme vérité. »

Jurieu, d'ailleurs, a victorieusement répondu à la question de Bossuet dans *les Soupirs de la France esclave.* Après avoir représenté, dans les cinq premiers mémoires, l'état actuel de la France, l'esclavage du clergé, la dégradation de la noblesse, l'asservissement de la magistrature, l'anéantissement de tous les droits du peuple, l'oppression et la misère générale sous un gouvernement sans frein et aussi tyrannique que celui du grand Turc, après avoir analysé les causes de cette déplorable servitude et les moyens par lesquels elle se maintient, Jurieu prouve par l'histoire que c'est le despotisme qui est nouveau en France, et non la liberté. Les rois, au moins, dans les deux premières races, quoiqu'ils succédassent à leurs pères, n'étaient rois que par élection et du consentement du peuple, lorsqu'ils avaient été élevés sur le bouclier ; ni les dépositions ne sont rares, ni les interruptions dans le droit de succession. Le pouvoir des rois était limité par les grandes assemblées qui se tenaient tous les ans au mois de mars, puis au mois de mai, où les lois présentées étaient

sanctionnées, où se réglaient les grandes affaires de paix et de guerre ; il fut limité plus tard par le parlement, qui n'était dans l'origine qu'un abrégé des états-généraux. Les grands seigneurs, hors l'hommage, étaient indépendants des rois par leurs droits et privilèges. La justice ne se rendait pas par des juges, serviteurs du roi et choisis par lui ; chacun était jugé par ses pairs ; et le jury, dont il ne restait plus de traces en France sous Louis XIV, n'est pas moins ancien dans nos institutions que dans celles d'Angleterre. Enfin, le roi n'avait point de finances ; et lorsque les impôts commencèrent, ils durent être consentis par la nation. Voyez les États de 1355. « Il y fut ordonné que nul trésorier ou officier du roi n'aurait la direction et le maniement des deniers votés par l'assemblée, mais que les trois États commettraient des gens d'une probité connue, bons et solvables, qui en ordonneraient selon leurs instructions, et que ces commissaires généraux en nommeraient en chaque province neuf particuliers, trois de chaque ordre..... Le roi s'engagea par serment de ne pas employer ces deniers à autre usage qu'à celui de la guerre ; et les trésoriers généraux jurèrent aussi sur les Évangiles qu'ils ne permettraient pas qu'on les employât à autre chose, quelque mandement qu'ils pussent recevoir du roi, et en cas qu'il voulût les contraindre de détourner ces deniers à un autre usage, il leur fut permis de s'y opposer par voies de fait, c'est-à-dire par armes, jusqu'à demander du secours aux villes voisines. Et il fut de plus or-

donné que le mois de mai suivant les États se rassembleraient à Paris pour voir et examiner le compte de ce qui aurait été levé et employé. » Certes ce style de greffier est loin du grand style de Bossuet; mais il suffit à exprimer des notions exactes et précises. Ce ne sont pas des discours magnifiques et des raisonnements en l'air; ce sont des faits incontestables; ce ne sont point des idées *à priori* ou tirées soit de la tradition biblique, soit de la tradition césarienne, qui n'ont rien à voir avec notre droit public; c'est l'enseignement que donne notre histoire elle-même. Or, conclut très justement Jurieu, cela a-t-il l'air d'une puissance absolue, telle que celle dont on se sert aujourd'hui?

Il insiste sur ce fait des finances, fait capital en effet. Car on peut appliquer à la royauté le dicton vulgaire : Point d'argent, point de suisse. Point d'impôts arbitrairement levés et employés, point d'armées permanentes pour opprimer le pays, et par conséquent point de royauté absolue. C'est le droit que les rois de France se sont arrogé de lever à leur gré et sans le consentement des peuples des tributs sur les sujets, qui peu à peu a établi leur autorité despotique et sans bornes. Jurieu indique et suit ces empiétements; il en donne la date et dissipe par là le fantôme d'une monarchie de 14 siècles, à la façon de celle de Louis XIV. Je le laisse parler lui-même : « Dans la suite (c'est-à-dire depuis Charles VII), on ne voit qu'entreprises et attentats sur la liberté publique. Peu à peu les

rois se sont attribué le droit de régler les impositions. Ils les ont fait recevoir par leurs créatures et leurs officiers. Ils ont érigé des tribunaux et des cours de justice, des charges d'intendants et de surintendants des finances, des trésoriers et des receveurs généraux absolument dans leur dépendance ; enfin, ils ont fait passer pour une loi et un droit incontestable cette énorme et détestable maxime que le roi est maître de tous nos biens, qu'il peut lever sur nous tels tributs qu'il lui semble bon, qu'il peut employer les finances sorties des veines du peuple non seulement à la défense de l'État, mais aussi à soutenir les prodigieuses dépenses de sa cour, de son luxe, de ses bâtiments et de ses débauches. Cependant il est constant : 1° que le droit de lever les impôts sans permission du peuple n'est pas attaché aux rois de France ; 2° que cette coutume est très nouvelle ; 3° que ce droit a toujours dépendu des peuples et des États ; 4° que les rois n'ont pu et n'ont dû faire aucun changement dans la quantité des impôts et dans la manière de les lever que par le consentement des trois États ; 5° qu'il n'était pas au pouvoir des rois d'employer ces deniers selon leurs caprices, et qu'ils en étaient responsables aux États dans la personne des officiers qui travaillaient à ces levées et à l'emploi de ces deniers. Avant Charles VII, ces prodiges d'opinion étaient inconnus, que le roi peut lever des impôts sans le consentement des peuples et qu'il est en droit d'en faire ce qu'il veut. Mais Louis XI, l'oppresseur de

nos libertés, gagna. par crainte ou par bienfaits, des esclaves qui débitèrent cette maxime, à laquelle on s'opposa fortement. »

Jurieu n'invente rien; il énonce simplement le témoignage de l'histoire; et il n'a même pas besoin d'interpréter ce témoignage, toute interprétation pouvant dépendre des vues de l'auteur et être fausse. Il cite la pensée même des contemporains, seuls interprètes irréfutables de leurs franchises et des vieilles coutumes. Ce n'est pas Jurieu, c'est Commines qui nous explique la vraie théorie de la monarchie française, lorsqu'elle se tenait dans ses limites légitimes. « Y a-t-il roi ni seigneur sur terre, dit cet historien, qui ait pouvoir, outre son domaine, de mettre un denier sur ses sujets sans octroi ni consentement de ceux qui doivent payer, sinon par tyrannie et par violence ? On pourrait répondre qu'il y a des saisons qu'il ne faut pas attendre l'assemblée, et que la chose serait trop longue. A commencer la guerre et à l'entreprendre, il ne faut pas tant se hâter, et a-t-on assez de temps. Et si vous dis que les rois et princes en sont trop plus forts, quand ils l'entreprennent du consentement de leurs sujets.... Notre roi est le seigneur du monde qui le moins a cause d'user de ce mot : J'ai privilège d'user sur mes sujets ce qui me plaît. Car ni lui ni autre ne l'a ; et ne lui font nul honneur ceux qui ainsi le dient pour le faire estimer plus grand. Mais ils le font haïr et craindre aux voisins, qui pour rien ne voudraient être sous sa tyrannie; même aucuns du royaume s'en pas-

seraient bien, qui en tiennent. Mais si notre roi et ceux qui le veulent louer et agrandir, disaient : J'ai les sujets si bons et si loyaux, qu'ils ne me refusent chose que je leur sache demander, il me semble que cela lui serait grand los, et non pas dire : Je prends ce que je veux et en ai privilège. Le roi Charles Quint ne le disait pas ; aussi ne l'ai-je entendu dire aux rois, mais à de leurs serviteurs, à qui il semblait qu'ils fesaient bien la besogne. Mais selon mon avis ils (se) méprenaient envers leur seigneur et ne le disaient que pour faire les bons valets.... » C'est ainsi, ajoute Jurieu, qu'on parlait sous le règne de Charles VIII, c'est-à-dire il y a moins de deux cents ans, et il n'y a pas cent ans que la liberté n'était pas encore tout à fait morte. Car Pasquier, auteur de notre siècle, appelle ces maximes de la puissance absolue pour lever tels tributs que l'on veut, « les maximes de certains esprits hagards. »

Il faut, en effet, beaucoup d'ignorance ou une singulière illusion pour se représenter le gouvernement de Louis XIV, comme l'ancienne et légitime forme de la monarchie française. Qu'on le trouve bon ou mauvais, juste ou injuste, utile ou funeste, il faut avouer, à moins d'ignorer ou de contredire impudemment l'histoire, que ce fut un gouvernement révolutionnaire qui abattit tous les privilèges, tous les droits, toutes les libertés, tous les ordres de l'État devant lui. Le mouvement vers le despotisme avait été fortement imprimé par le dur régime de Richelieu ; mais ce fut

Louis XIV qui le précipita, et qui poussa les choses jusqu'aux derniers excès. Jurieu est donc ici non-seulement l'homme de la raison et du droit naturel, il est encore l'homme de la vraie tradition, tandis que Bossuet n'est en réalité que l'homme de son temps et de Louis XIV, ou que, s'il représente une tradition, ce n'est toujours pas de la tradition française qu'il est l'organe.

Cependant les grandes qualités et même les défauts brillants de Louis, autant et plus que sa fortune et sa puissance, avaient tellement saisi les esprits, on s'était fait du respect et de l'obéissance *quand même* une telle habitude, les Calvinistes de France s'étaient tellement rompus à l'opinion du droit sacré des rois et de leur indépendance souveraine, que Bayle, qui n'était fanatique ni superstitieux en rien, s'éleva avec autant de véhémence que Bossuet, contre ce qu'il appelait la lèpre de Buchanan, contre cette hérésie politique, qui lui semblait saper les fondements de toutes les Sociétés, sans excepter les républiques les plus populaires, contre ce dogme le plus monstrueux dont se puisse infatuer le monde. « Je ne veux point disputer avec vous, dit-il dans son *Avis aux réfugiés*, sur l'origine de la monarchie, ni entreprendre de vous prouver par l'Écriture, que le droit des rois vient de Dieu et non pas des hommes (1), je me contente de vous dire que soit que la souveraineté émane du peuple,

(1) Et celui des Républiques ?

soit qu'elle émane de Dieu, il est absolument nécessaire que la souveraineté soit à pur et à plein ou entre les mains d'un seul comme dans les monarchies, ou entre les mains de plusieurs comme dans les républiques, c'est-à-dire qu'il faut nécessairement dans toutes les Sociétés qu'une ou plusieurs personnes jugent en dernier ressort et sans appel, avec l'autorité de punir les contrevenants, que telles ou telles choses doivent être faites, que c'est ceci ou cela qui est la vraie interprétation ou la bonne application des lois. Car si les peuples se réservaient le droit d'examen et la liberté d'obéir ou de n'obéir pas (1), selon qu'ils trouveraient de la justice ou de l'injustice dans les ordres de ceux qui commandent, il ne serait pas possible de conserver le repos public, ni de rien exécuter pour le bien commun, puisqu'il n'y a point de règlement ou de loi qui plaise de telle sorte à tous les sujets, que la véritable raison pour laquelle chacun obéit, est qu'après avoir bien examiné la chose, on la trouve juste. » Bossuet poussa un long cri de joie en

(1) Bayle confond ici deux choses. Une loi est mauvaise ou mal interprétée, si chacun a le droit d'obéir ou de n'obéir pas : il n'y a plus de société possible. Mais en obéissant, je conserve le droit d'examiner la loi en elle-même, de montrer par la parole qu'elle est mauvaise ou qu'on l'interprète mal, par conséquent d'en provoquer ou l'abolition ou une rédaction plus claire. Tant pis pour les sociétés qui ne laissent pas le libre usage de ce droit à leurs membres : elles les condamnent ou à l'esclavage ou à la révolte.

lisant ces lignes imprudentes : il avait trouvé un auxiliaire dans le camp ennemi.

Que veut donc Bayle? Qu'est-il en politique? Quelle est sa pensée? Il ne le sait pas trop bien lui-même. A coup sûr, il veut le repos à tout prix; hors de là, il n'est pas plus pour les préjugés monarchiques de Bossuet, que pour les préjugés républicains dont il accuse ses coreligionnaires. Bayle incline fortement à la monarchie dont il aime la stabilité. Mais sa foi monarchique ressemble plus à celle d'un bon et timide bourgeois de nos jours qu'à celle de Louis XIV ou de Bossuet. Il ne croit guère au droit divin ; il n'admet pas que les souverains aient qualité pour intervenir dans les matières de conscience ; il doute fort que les Français aient pour leur monarque cet amour sans bornes dont on fait tant de bruit ; il fait remarquer, bien avant les disgrâces de Louis XIV, que les républiques ont souvent humilié les rois ; il oppose l'abondance et la prospérité de la Hollande où les paysans mêmes sont bien vêtus, bien logés, bien nourris, à la misère où croupissent les sujets de tant de royaumes; aux admirateurs indiscrets d'Auguste, il rappelle ce que Rome devint sous Tibère et sous Néron ; et citant le mot de Tacite : *Dedimus profecto grande patientiæ documentum*, il oppose aux maux du despotisme les biens et les charmes de la liberté. S'il blâme les libelles politiques que ses coreligionnaires publiaient en Hollande contre Louis XIV, il avoue qu'ils ont souvent raison au fond, mais il veut qu'on ait des égards

même pour le sultan et sa famille. « Quelque Turcs que soient les gens, il faut toujours respecter le caractère du monarque. » Quant aux vertus surnaturelles des rois, il est trop déniaisé sur toutes choses pour ne pas en rire. « Vous me demandez, répond-il à quelqu'un, si je pense que les princes de la maison d'Autriche ont le don des miracles, je n'en sais rien. » Il croit bien toutefois qu'ils ne font pas plus de miracles que les rois de France ne guérissent les écrouelles en les touchant. Car il ajoute ironiquement : « Je puis seulement vous dire ce que j'ai lu dans un livre composé par un conseiller du duc de Wittemberg, qu'ils ont reçu trois grandes grâces de Dieu et de la nature : de la nature, en ce qu'ils ont tous le menton long et les lèvres grosses, ce qui témoigne de leur piété' constance et intégrité ; de Dieu, en ce que, donnant de leurs mains un verre d'eau à un goutteux, ils le guérissent, et baisant un bègue, ils lui dénouent la langue. » Voilà la superstition monarchique de Bayle.

Ce qui l'embarrasse, ce qui le fait royaliste et contraire aux opinions de son parti et de Jurieu, c'est la difficile question de savoir où commencent, où s'arrêtent les droits des gouvernés. L'Évangile lui paraît répondre oui et non sur cette question comme sur tant d'autres. Si Pierre et Paul disent en termes formels qu'il faut obéir aux puissances, non seulement par le motif de la crainte, mais encore par un motif de conscience, Pierre ne dit pas moins expressément qu'il vaut mieux obéir

à Dieu qu'aux hommes. La raison ne répond pas d'une manière moins ambiguë que l'Écriture. Reconnaît-on aux sujets le droit illimité d'examen et de résistance, c'est exposer l'État à des révolutions continuelles. Mais faudra-t-il imiter Ignace de Loyola, qui se laissait martyriser par un médecin ignorant pour ne pas manquer au grand principe d'autorité ? Cela paraît bien absurde. Il semble que les embarras de Bayle auraient dû cesser à la vue d'un gouvernement mixte et pondéré, qui conciliait et l'obéissance indispensable et les libertés nécessaires des sujets. Mais soit que le gouvernement constitutionnel n'eût pas encore fait assez ses preuves, soit que Bayle, par suite de ses habitudes de dialectique, aimât à s'entortiller dans de vaines questions, comme il y prenait les autres, il a peine à admettre cette constitution politique qui aurait dû plaire à son caractère modéré. Il traite donc très-cavalièrement cette machine compliquée, qui doit toujours dégénérer, selon lui, en monarchie ou en république, selon que les rois ou les sujets sont les plus forts. « On met, dit-il, trop ou trop peu de ces ingrédients, et c'est ce qui gâte tout. C'est un principe nouveau d'altération et de maladie. » D'ailleurs n'y a-t-il pas là aussi une fiction, une illusion ? « Le pauvre peuple se persuade qu'il jouit d'une perpétuelle souveraineté, sous prétexte que tous ces ballottements (du régime représentatif) ne dépendent pas du caprice d'une seule tête, mais de celui de deux ou trois cents. » Bayle accepterait donc volontiers

une monarchie absolue, pourvu qu'on pût discuter, enseigner, publier ses opinions sans être inquiété, et que les souverains se contentassent d'administrer les affaires civiles sans penser à opprimer les consciences. Le scepticisme, toujours égoïste et par conséquent aveugle par quelque côté, trompe ici cette intelligence si droite et si lucide. Car, ainsi que le dit éloquemment Michelet, la liberté politique (cette liberté dont Bayle paraît si peu se soucier) est logiquement la première, parce qu'elle enveloppe et protège toutes les autres. L'État libre garde seul le foyer, la foi, la pensée. A tort, la pensée solitaire dans son orgueil stoïque croirait se sauver seule : on ne peut se sauver qu'ensemble. A tort, la foi et la famille s'enveloppant d'innocence, croiraient subsister seules. Regardez nos protestants, humbles royalistes et martyrs, que deviennent-ils au martyre de leurs femmes et de leurs enfants ? La plupart succombent et ne peuvent conserver leur foi. » Les faits donnaient raison à Jurieu, à cet insensé qui excitait les rires et parfois les colères de Bayle. Désavoué par Genève, par l'école de l'orthodoxie calviniste et de l'obéissance, moqué par les indifférents et les sceptiques, combattu et paralysé dans sa lutte contre le despotisme persécuteur par le doux Saurin et le pacifique Basnage, Jurieu, seul contre tous, ressemblait à la prophétesse antique rendant en vain des oracles qui ne rencontraient que risée et qu'incrédulité. Seul pourtant il semblait lire dans l'avenir ; et bientôt les catholiques de France

eux-mêmes, par leurs plaintes autant que par leurs utopies politiques, donnèrent raison à l'auteur des *Lettres pastorales* et des *Soupirs de la France esclave.*

Voilà donc, pour finir par où j'ai commencé, les beaux résultats de la Révocation. L'esprit de contradiction qu'on aurait cru anéanti pour jamais dans le règne de l'autorité, reparaît avec une puissance jusqu'alors inconnue. La souveraineté du peuple, à laquelle personne ne pensait plus, même en rêve, se réveille, et menaçante, se dresse en face du despotisme tout-puissant ; et ces deux revenants creuseront lentement, mais sûrement, la fosse où tomberont d'une chute commune la religion d'État et la royauté de droit divin.

NOTICE

SUR

M. JULES CAUVET

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT DE CAEN

Par M. E. DE BEAUREPAIRE

Membre titulaire

Le 24 août 1884, la Faculté de Droit et les Sociétés savantes de la ville de Caen perdaient l'un de leurs membres les plus doctes et les plus distingués, M. Jules Cauvet, professeur titulaire de droit romain, ancien président de l'Académie et de la Société des Antiquaires de Normandie.

Né à Caen, le 24 juillet 1811, d'une vieille, honorable et riche famille, ayant contracté dans la même ville un mariage qui lui avait donné le bonheur, M. Cauvet eût pu, comme bien d'autres, vivre au gré de sa fantaisie et jouir tranquillement de sa fortune. Une existence oisive et sans but n'était ni dans ses goûts ni dans ses aspirations.

Comme M. Carel l'a justement remarqué, notre compatriote, libre de ses décisions, choisit spon-

tanément une carrière où la faveur ne pouvait tenir lieu de titre, et il eut le mérite bien rare, à notre époque, de mettre uniquement son honneur dans les travaux de l'esprit.

Le professorat, avec l'existence calme, indépendante, exclusivement intellectuelle qu'il comportait alors, l'avait attiré et séduit, et, plus heureux que la plupart des hommes, sans quitter son pays natal, sans imposer à ses affections ou à ses habitudes aucun sacrifice, il put réaliser son idéal et atteindre par le cours naturel des choses le but qu'il s'était tout d'abord proposé.

Nommé professeur suppléant à la Faculté de Droit de Caen au concours ouvert en 1846, il fut appelé comme titulaire à la chaire de droit romain de la même Faculté, par décret du 12 septembre 1853, sur la présentation unanime de ses collègues, et au rang que lui assignaient à la fois la durée de ses services et son dévouement à la science.

Quand nous aurons ajouté que M. Cauvet avait été nommé successivement chevalier de la Légion d'Honneur, membre du Conseil académique, nous aurons noté tous les points saillants de sa carrière universitaire.

Mais à côté de la vie officielle il en est une autre que nous avons à cœur de faire connaître, parce qu'elle est moins banale, plus attachante et qu'elle laisse en définitive plus de traces dans le souvenir.

M. Cauvet n'était pas, en effet, un professeur absorbé entièrement dans la préparation routinière des leçons quotidiennes. Sans jamais négliger aucun

de ses devoirs professionnels, il portait volontiers ses investigations sur une infinité de sujets, aimant ainsi à éclairer les textes juridiques à la lumière de l'histoire, de la philosophie, de l'économie politique. De là la variété de ses publications et le sérieux intérêt qui s'attache encore à quelques-unes d'entre elles.

M. Cauvet débuta, en 1843 et 1844, par deux articles insérés dans la *Revue académique de Caen: Les ruines en Italie, — Une procession de la Fête-Dieu à Cologne,* où l'on sent bien l'influence directe de Chateaubriand et des grands écrivains du commencement de ce siècle. Ce sont plutôt des impressions notées au passage et relevées par des réflexions religieuses et morales, que des constatations précises et minutieuses dans le goût de notre temps.

Mais, si des relations de voyage ainsi comprises nous renseignent peu sur les hommes et les choses, elles nous apportent, en revanche, de précieuses révélations sur la tournure d'esprit, sur les idées favorites, sur les sentiments intimes de l'écrivain. Comment douter de la nature douce et affectueuse de M. Cauvet en lisant *Les ruines*, et de l'ardeur de ses convictions religieuses, en parcourant *Une procession à Cologne?*

« Je me suis souvent demandé, écrit M. Cauvet « au début du premier de ces opuscules, à quel « ordre d'idées il convient de rapporter le plaisir « extrême que nous éprouvons à contempler les « débris du passé. Faut-il croire que l'origine de

« cette jouissance est un sentiment de personna-
« lité égoïste semblable à celui qu'éprouve Lu-
« crèce à la vue d'un naufrage? J'ose assigner à
« l'émotion que produit sur nos âmes la vue des
« ruines une source plus noble et plus pure. Loin
« de venir de l'égoïsme, elle dérive à mon estime
« de la sympathie (1). »

Ces lignes sont significatives; elles nous édifient complètement sur les dispositions morales de l'auteur, dont la compassion attendrie évoque au milieu des plus splendides décors la muette tragédie du passé.

A un autre point de vue, *Une procession de la Fête-Dieu à Cologne* peut prêter à des observations analogues. Personne mieux que notre confrère n'était à même de comprendre la poésie des fêtes catholiques et le charme profond des grandes et pacifiques manifestations de la religion populaire.

Bien qu'elles réveillent des souvenirs douloureux pour notre patriotisme, il y a encore aujourd'hui profit à lire les réflexions que lui suggère cette excursion faite en 1843 en pays allemand. M. Cauvet y note en effet, d'un trait net et ferme, le caractère étroit et formaliste du gouvernement prussien, son despotisme intolérant à l'égard du culte catholique, la tendance invariable de l'administration à effacer jusqu'aux moindres vestiges du régime français, et par dessus tout l'évocation

(1) *Les ruines en Italie*, p. 3.

perpétuelle de la vieille patrie avec sa langue à part, ses idées, ses traditions et ses mœurs.

M. Cauvet avait visité et décrit d'autres pays. Nous ne saurions dire pourquoi les pages relatives à ces voyages, et dont la rédaction était achevée, n'ont pas été livrées à l'impression.

Pour lui tout au moins, ces excursions multipliées n'avaient pas été stériles. De l'Italie notamment notre confrère avait remporté un goût très-vif pour les Beaux-Arts. Tous les chefs-d'œuvre parlaient à son imagination, les peintures religieuses parlaient en outre à son cœur. On trouverait aisément la trace de ces sentiments dans deux mémoires publiés en 1856 et en 1862 : *Venise et Florence expliquant le génie de leurs peintres. — Les anciennes écoles italiennes au musée Campana.*

Mais ces récits de voyage, ces études esthétiques n'occupent qu'une place restreinte dans l'œuvre de M. Cauvet. Comme on devait s'y attendre, le droit avec les recherches historiques et philosophiques qui en relèvent, voilà, quand on veut y regarder de près, son véritable domaine.

En 1884, la *Revue académique de Caen* publiait, de M. Cauvet, un article un peu général sur la philosophie du droit (1) ; à la même date, la *Revue de législation et de jurisprudence* publiait de lui une esquisse de la constitution judiciaire d'Athènes (2).

(1) *De la philosophie du Droit.* In-8° de 15 pages. Extrait de la *Revue académique de Caen.* Février 1844.

(2) *Revue de législation*, t. XX, p. 129 et 289.

Le sujet était neuf, la manière dont M. Cauvet le comprit l'était également. Le travail fut justement remarqué et, l'année suivante, encouragé par les plus honorables sympathies, l'auteur compléta son aperçu de la civilisation hellénique par une étude sur l'organisation de la famille dans la même région (1). Depuis, l'érudition moderne, dont un de nos compatriotes, M. Caillemer, est devenu l'un des maîtres, a pour ainsi dire renouvelé tous ces sujets par une vue plus précise et plus profonde; mais, à la date où il parut, l'essai de M. Cauvet était digne à tous égards de l'accueil favorable qu'il reçut. A défaut de textes juridiques proprement dits, le professeur avait fait le plus judicieux emploi des mentions éparses dans les philosophes, dans les poètes, dans les orateurs de l'antiquité. Démosthène surtout, si intéressant à ce point de vue spécial dans ses harangues judiciaires, avaient été l'objet des plus persistantes, et, nous pouvons le dire, des plus fructueuses investigations.

Le Droit romain, qui devait par la suite former la base de l'enseignement de notre confrère, ne tarda pas à attirer son attention et à provoquer ses recherches.

Une étude sur le génie littéraire des jurisconsultes latins ouvrit la voie. Dans ces pages d'une

(1) *De l'organisation de la famille à Athènes.* Tirage à part de 296 pages. (Extrait de la *Revue de législation;* n[os] d'octobre et décembre 1845.)

lecture facile, M. Cauvet paraît s'être inspiré de la maxime célèbre de Leibnitz, plaçant les Romains au second rang dans les lettres, dans les arts, dans la philosophie et au premier dans la science du droit : « In una jurisprudentia regnant (1). »

Plus important est le mémoire relatif à l'empereur Justinien et à son œuvre législative. Les temps ne sont plus où la gloire du grand législateur était hautement proclamée et universellement reconnue. Un mouvement en sens inverse emporte aujourd'hui les historiens et les jurisconsultes. Justinien est chez nous traité avec un sans façon analogue à celui dont on use à l'égard de Louis XIV ou de Napoléon. Quant à la compilation célèbre qui porte son nom, les érudits de la nouvelle école n'y voient guère qu'un assemblage indigeste de textes primitifs déplorablement mutilés.

M. Cauvet n'a jamais goûté ces exagérations ; il avait la faiblesse de croire aux hommes providentiels, et, en ce qui concerne Justinien, il a exprimé son opinion dans des lignes très-nettes et très-explicites qui forment la conclusion de sa notice (2).

Quelle que soit cependant la valeur de cette dis-

(1) *Génie philosophique et littéraire des jurisconsultes romains.* Mémoires de l'Académie de Caen, 1882 (in-8° de 55 p.).

(2) *L'empereur Justinien et son œuvre législative.* Cette étude, publiée dès 1880 dans les *Mémoires de l'Académie*, est postérieure en date, comme composition, à la brochure précédente. In-8° de 106 pages.

sertation, elle ne saurait être mise sur la même ligne que les *Recherches sur le droit pontifical chez les anciens Romains dans ses rapports avec le droit civil* (1). Ce traité, que des juges compétents considèrent comme l'un des meilleurs de ceux auxquels M. Cauvet a attaché son nom, comprend, avec une sorte d'introduction, quatre sections distinctes : Le mariage chez les anciens Romains, selon les règles du droit civil.—Les règles du droit pontifical pour la constatation des filiations et la formation des adoptions. — La propriété du sol Romain dans ses rapports avec le droit des pontifes. — Les règles du droit pontifical sur la sépulture des défunts et les hérédités testamentaires.

Dans ce dernier chapitre, le droit confine de très près à l'archéologie et peut servir par ses textes à élucider et à résoudre quelques-uns des problèmes que la science des antiquités soulève.

Dans la composition de ce mémoire, M. Cauvet était resté fidèle à sa méthode ordinaire. Son travail, appuyé sur de nombreuses citations de poètes, d'historiens, de jurisconsultes, de pères de l'église, tire de ces témoignages accumulés un intérêt plus varié, une plus grande et plus incontestable autorité.

Mais l'amour du pays, l'étude de ses origines, et, il faut aussi le dire, la participation assidue

(1) *Le droit pontifical chez les anciens Romains, Étude sur les antiquités juridiques de Rome*, in-8° de 92 pages. (*Mémoires de l'Académie*, 1869.)

aux travaux des Sociétés savantes de sa province devaient imprimer aux recherches de M. Cauvet une autre direction et l'entraîner forcément vers les monographies locales.

Parmi les œuvres fort nombreuses qui rentrent dans cet ordre d'idées, on distingue les biographies de trois normands d'une notoriété fort inégale : Charles de Bourgueville, sieur de Bras, le chroniqueur Beaullart et notre éminent compatriote, le grand archéologue Arcisse de Caumont.

Si Beaullart ne l'intéresse guère que par les particularités sur la vie intime de la cité consignées dans son journal (1), il en est tout autrement des deux autres.

Notre vieil historien Bourgueville, si patriote et si catholique, avec ses scrupules de moralité, sa bonhomie naïve, sa phrase colorée et quelque peu incohérente, exerce sur lui une véritable séduction, et c'est avec une sympathie si sincère qu'il s'exprime sur son compte, que la notice en prend une physionomie à part d'un tour original et attachant (2).

Quant à M. de Caumont, M. Cauvet l'avait beaucoup connu ; il avait vécu dans son rayon et s'était même, dans une certaine mesure, associé à ses libérales entreprises. Le mouvement imprimé aux

(1) *Un chroniqueur caennais au XVII*e *siècle*, in-8° de 32 p. (Extrait du *Bulletin des Antiquaires de Normandie*, t. VII.)

(2) *Charles de Bourgueville sieur de Bras, Histoire normande de la fin du XVI*e *siècle*, in-8° de 11 pages.

études archéologiques par l'initiative du maître était resté d'autant plus cher au disciple qu'il l'avait vu naître et se développer sous ses yeux :

« Je me souviens avec bonheur, nous dit-il, « d'avoir assisté, vers 1833, à la partie de ses leçons « dans laquelle il décrivait et classait les monu- « ments d'origine celtique laissés sur le sol de la « France. La parole du maître était grave et mé- « thodique, un peu lente peut-être. Mais, à part « l'intérêt du sujet, bien peu exploré alors, la « justesse et l'abondance de ses idées captivaient « promptement l'attention de ses auditeurs ; aussi « ceux-ci vinrent toujours l'entendre nombreux « et recueillis, convoqués par une simple annonce « de journal, sans aucun appareil de publicité « insolite (1). »

Mais là encore, sur le terrain local, ce sont les questions de droit qui le préoccupent avant tout. Jurisconsulte par goût et par tempérament, c'est vers les institutions civiles et politiques de la province qu'il tourne de préférence ses regards et qu'il porte son examen.

Le premier travail rentrant dans cette catégorie parut en 1850, dans la *Revue de législation et de jurisprudence* sous ce titre : *De l'organisation de la famille d'après la Coutume de Normandie*. C'était, appliquée à une autre civilisation, la recherche qu'il avait déjà menée à fin sur les rela-

(1) *Notice archéologique sur M. Arcisse de Caumont*, in-8° de 16 pages, p. 8.

tions de famille à Athènes et dans le monde grec. M. Cauvet n'avait pas vu fonctionner la coutume de Normandie, mais il avait vécu dans un milieu imbu de son esprit, il avait connu et fréquenté d'anciens praticiens rompus aux difficultés de ce droit spécial, et se trouvait par suite bien placé pour en disserter compétemment :

« Soixante ans à peine, écrit-il, nous séparent « de l'époque où nos anciennes coutumes étaient « en pleine vigueur, et déjà ces législations, si « longtemps chères aux populations qu'elles « étaient appelées à régir, nous semblent vieillies « de plusieurs siècles.

« Fruit d'une législation sans exemple dans « l'histoire, tant elle a changé profondément les « idées et les mœurs, le code civil a fait oublier « bien vite ces antiques monuments. Chaque jour, « la mort vient frapper au milieu de nous le petit « nombre de jurisconsultes qui les virent prati- « quer dans leur jeunesse, et bientôt, sauf de « rares exceptions, les traditions qu'ils laissèrent « après eux auront entièrement disparu des sou- « venirs (1). »

M. Cauvet, lui, se souvenait encore ; mais, malgré son respect pour la *sage Coutume* qui continue à régir les Iles anglo-normandes, comme c'était avant tout un esprit libéral et éclairé, il se

(1) *De l'organisation de la famille d'après la Coutume de Normandie*, in-8° de 111 pages extrait de la *Revue de législation*, 1847-1848, n° 1.

gardait bien de méconnaitre les progrès accomplis et proclamait en toute occasion la supériorité de l'ordre de choses issu de la Révolution. Il ne faut pas, d'ailleurs, le perdre de vue, M. Cauvet est, en réalité, un pur romaniste, comme on disait autrefois, et s'il s'occupe de la *Coutume* par patriotisme, il est bien évident que sa pensée est toujours tournée vers le droit de Justinien, source et point de départ des législations qui nous régissent aujourd'hui.

Les *Origines du droit civil dans l'ancienne Normandie*, le *Droit civil de la Normandie au XIII*e *siècle*, qui parurent plus tard, complètent la pensée de l'auteur. Ce ne sont toutefois là que de simples esquisses que M. Cauvet se réservait de reprendre et de publier avec de nouveaux développements.

Les *Trèves établies entre particuliers, selon les principes du droit normand*, dont le cadre avait été sagement limité à l'avance, présentent plus d'intérêt (1).

Nous en dirons autant des dissertations sur le *Droit de patronage ecclésiastique* et sur le *Droit de colombier*, qui sont pourtant l'un et l'autre bien loin d'épuiser le sujet (2).

Le *Droit de patronage*, par exemple, eût singulièrement gagné à quelques emprunts faits au

(1) Extrait du XXVIIIe vol. des *Mémoires des Antiquaires de Normandie*, in-8o de 20 pages.

(2) Extrait du XXIIIe vol., in-8o de 30 pages. — Extrait du XXe vol., in-8o de 42 pages.

traité si curieux des *Cas de conscience* de La Paluelle, et il eût été désirable que l'auteur eût indiqué, ne fut-ce qu'en quelques lignes, l'influence de ce privilège honorifique sur l'architecture, les réparations, la décoration intérieure et extérieure des églises.

Le *Droit de colombier*, bien que plus profondément fouillé, eût été aussi susceptible d'utiles adjonctions par un plus large recours aux décisions judiciaires.

Telles qu'elles sont, avec toutes leurs lacunes, les deux dissertations ont au moins le mérite de nous donner les grandes lignes et de mettre en pleine lumière, même pour les profanes, la physionomie de ces institutions d'ancien régime aujourd'hui oubliées. C'est tout le but que se proposait M. Cauvet, et nous pouvons dire que ce but a été atteint.

Cependant, si opposé qu'il fût à tout ce qui de près ou de loin rappelait les abus de la féodalité, notre confrère, en sa qualité de membre de la Société des Antiquaires, ne tint pas rigueur aux colombiers, en tant que contructions, à raison de leur aspect monumental et pittoresque, mais il n'eût pas fallu cependant lui demander de partager les opinions largement tolérantes de feu Toussenel sur les pigeons bisets. On pourra en juger par les lignes qui terminent la brochure et que nous nous faisons un devoir de reproduire dans leur entier :

« Dans mon enfance, il y a quarante ans à peine,

à l'époque de l'année où les champs sont dépouillés de leurs récoltes, les plaines de notre Basse-Normandie étaient sillonnées de bandes nombreuses de pigeons bisets au plumage ardoisé et bleuâtre. Ces oiseaux, sortis des colombiers que l'on rencontrait encore à cette époque dans tous les manoirs de quelque importance, étaient un fléau véritable pour les grains restés dans la campagne. Leur petitesse, leur chair dure et noire en faisaient un aliment assez peu estimé. Leurs propriétaires, d'ailleurs, étaient exposés à des pertes fréquentes. Tantôt le maître d'un champ dévasté par eux se vengeait en les faisant tuer en grand nombre. D'autres fois, plus souvent encore, il constituaient la ressource des chasseurs peu scrupuleux auxquels la fortune avait refusé la rencontre du gibier véritable.

« Aujourd'hui, les pigeons fuyards ou bisets ont presque entièrement disparu du milieu de nos campagnes. Beaucoup de colombiers ont été démolis pour donner aux pierres dont ils se composaient une destination profitable. Quant à ceux qui sont restés debout, ils ont été affectés généralement à des usages rustiques, et ils servent ainsi l'agriculture après avoir constitué longtemps une menace contre elle (1). »

« Ainsi métamorphosés, ils rappelleront sans amertume le passé aux générations nouvelles qu'ils inviteront en quelque sorte à mieux jouir

(1) *Le droit de colombier*, p. 3.

du temps présent par le souvenir d'un abus ancien évanoui sans retour (1). »

Aux différentes publications que nous venons de rappeler se rattachent, par un lien plus ou moins étroit, une infinité de rapports disséminés dans les Mémoires et les Bulletins de la Société des Antiquaires de Normandie, et parmi lesquels nous citerons : *Rapport sur une notice relative aux manuscrits juridiques de la bibliothèque d'Avranches,* t. XX, p. 492-495 ; *Rapport sur l'histoire de l'abbaye de St-Étienne de Caen,* t. XX, p. 30 ; un *Registre de la paroisse de St-Étienne-le-Vieux,* Bulletin, t. VII, p. 186.

Ces notices détachées nous amènent à une publication plus importante, qui est la maîtresse œuvre de notre savant compatriote, l'*Histoire du Collège des droits de l'ancienne Université de Caen.* Tout ce qui touchait à l'enseignement public ne laissait jamais notre confrère indifférent ; mais ses sentiments revêtaient un caractère d'intérêt plus accusé lorsqu'il s'agissait de l'ancienne Université normande. Il lui tenait, en effet, par une infinité de liens.

Professeur à la Faculté, n'était-il pas, en définitive, le successeur légitime des vieux maîtres qui, dans le même édifice, avaient distribué l'enseignement à de nombreuses générations d'étudiants ? La dignité de leur vie le ravissait ; leurs convictions religieuses étaient les siennes ; l'in-

(1) *Le droit de colombier,* p. 30.

stitution elle-même lui tenait d'autant plus au cœur qu'il y voyait l'une des grandes illustrations de sa cité et de sa province.

Tous ces sentiments se font jour dans la brochure du *Collège des droits*, dont le mérite fut universellement reconnu dès le jour de sa publication.

L'Académie des Inscriptions le proclama elle-même, en décernant à l'ouvrage une mention honorable.

Aux notions que nous fournissent sur ce sujet, d'un intérêt si actuel, Bourgueville, Daniel Huet et l'abbé De La Rue, M. Cauvet avait beaucoup ajouté, et il avait réussi à nous donner enfin une monographie instructive, puisée aux bonnes sources, riche de neuves et sérieuses informations.

C'est ce que le dernier historien de l'Université de Caen, M. le comte Amédée de Bourmont, a constaté dans les termes suivants :

« Si nous n'avions retrouvé le matrologe de « l'Université dans la collection Mancel, nous « n'aurions rien à ajouter au travail de M. Cauvet. « Que notre honorable devancier nous permette « de lui rendre hommage : nous aurions purement et simplement renvoyé à un ouvrage « auquel une mention accordée au concours des « Antiquités nationales par l'Institut de France a « donné la consécration officielle d'un succès bien « dû au mérite de l'auteur et du livre (1). »

(1) *Bulletin des Antiquaires de Normandie*, t. XII, p. 295 et 315.

Dans le cours de son travail, M. Cauvet rencontra un problème d'une nature assez délicate qu'il convient tout au moins d'indiquer.

Pendant les XVII[e] et XVIII[e] siècles, le nombre des étudiants à Caen était considérable. En 1682, nous relevons sur les registres de l'Université, pour la Faculté de droit, 268 inscriptions ; il y en a encore 239 en 1788, à la veille de la Révolution. Pour nous borner à un seul point de comparaison, à Orléans, la situation était beaucoup moins favorable, et, dès 1717, le nombre des étudiants ne dépassait pas 75.

Mais, nous devons le reconnaître, pendant la même période, la notoriété des maîtres ne paraît pas avoir répondu à ce qu'eût exigé un pareil auditoire. Malgré ses tendances naturelles à l'indulgence, M. Cauvet lui-même a été frappé de ce contraste et l'a signalé en ces termes :

« Pour illustrer véritablement une corporation « enseignante, ce n'est pas assez d'un nombre « considérable d'auditeurs écoutant les leçons qui « leur sont données, il faut avant tout que ses « membres aient laissé après eux des écrits im- « portants et témoigné par là de leur zèle pour la « science. Or, sous ce point de vue, si essentiel « aux yeux de la postérité toujours oublieuse, « les docteurs en droit de Caen, pendant le XVIII[e] « siècle, n'ont fourni, il faut l'avouer, qu'un « contingent très-faible (1). »

(1) *Le Collège des droits*, p. 129.

A quelles causes attribuer un pareil désaccord entre la valeur présumée des maîtres et le succès au moins apparent de leur enseignement? Est-ce à l'influence de l'époque ? Ne serait-ce pas plutôt à l'influence du milieu ?

Sans doute le XVIII[e] siècle, bien qu'illustré par le génie de Pothier, n'a pas été généralement, en France du moins, une ère féconde pour la science juridique ; mais, quand on veut apprécier à ce point de vue le mouvement intellectuel dans l'Université, ne serait-il pas juste de tenir compte de ce fait que la Coutume de Normandie, qui formait le droit en vigueur, était manifestement réfractaire aux principes et aux théories du droit romain, et que ce dernier droit, formant la base unique de l'enseignement officiel jusqu'en 1779, ne pouvait rencontrer dans notre province la vogue et la popularité qu'il obtenait ailleurs?

Cette considération n'avait pas échappé à M. Cauvet, ainsi qu'il est facile d'en juger par les lignes suivantes :

« Grâce à cet état de choses, l'activité d'intelli-
« gence des jurisconsultes normands, négligeant
« le droit romain, se porta de préférence vers
« l'étude de notre législation provinciale, si ori-
« ginale et pourtant si peu connue hors de la
« Normandie. Aussi, tandis que les écoles de
« Caen ne présentent qu'un petit nombre de pro-
« fesseurs dont les noms aient échappé à l'oubli,
« la magistrature et le barreau comptèrent au-
« trefois, sur les différents points de la Normandie,

« une foule d'écrivains célèbres. Terrien, Gode-
« froy, Basnage, Berault, Pesnel, Flaust, Houard
« et beaucoup d'autres encore, ne laissèrent au-
« cune portion des institutions coutumières de
« leur province sans l'éclairer de commentaires
« savants, encore en renom de nos jours (1). »

Quelle que soit d'ailleurs la valeur de cette remarque, s'il ne se rencontra pas dans l'ancienne Université de Caen de professeur comparable au maître illustre dont notre Faculté s'honore aujourd'hui, il s'en trouva cependant un certain nombre qui firent preuve d'un sérieux talent et dont les noms méritent d'être recueillis. Citons notamment Pierre de L'Esnauderie, Jean de Drosay, Pierre Halley, Claude, Pierre et Anne du Buisson, Tanneguy Sorin, l'auteur d'un *Commentaire de la Coutume* et d'un *Traité de la clameur de Haro*, Pierre de Blanchecappe, et pour ainsi dire au déclin de l'école, à la veille de la catastrophe finale, Roussel de La Bérardière, auteur d'une *Institution au droit de la Normandie* et d'un *Plan détaillé de législation criminelle*, remarquable tout à la fois par la clarté des idées et l'élégance soutenue du style.

J'ai la conviction qu'une liste exacte de tous les docteurs de droit ayant régenté à Caen, avec l'indication de leurs ouvrages, modifierait les opinions un peu excessives qui ont cours à ce sujet

(1) *Le Collège des droits*, p. 9.

et ne pourrait que faire honneur à notre grand établissement d'instruction publique.

Comme toutes les institutions de l'ancien régime, l'Université de Caen était destinée à disparaître dans la tourmente révolutionnaire. Elle sut tomber dignement, en affirmant solennellement, dans une protestation courageuse, sa fidélité à la foi religieuse et à l'ancienne constitution politique du pays.

La délibération longuement motivée, par laquelle, en conséquence de ces principes, l'Université refusa la prestation de serment, est à la date du 25 mai 1791.

Le 15 juin suivant, le procureur-général-syndic faisait notifier par huissier à tous les signataires de ce document qu'ils eussent à cesser immédiatement leurs fonctions.

Les pages dans lesquelles M. Cauvet relate cet épisode émouvant sont à notre sens les meilleures qu'il ait écrites. C'est pour ainsi dire l'oraison funèbre de la vieille Université normande.

M. Cauvet est mort à Caen, le 24 août 1884. Le 28, un nombreux cortège de collègues, de parents et d'amis l'accompagnait à sa dernière demeure. Conformément à ses volontés, M. Cauvet a été inhumé dans le cimetière de Mouen, à quelques pas de la vieille église romane, dans laquelle il avait si souvent prié et dont ses dons généreux avaient hâté et facilité la restauration.

Dans l'éloquent discours prononcé sur sa tombe au nom de la Faculté de Droit, M. Carel, son

éminent collègue, a parlé en termes émus de la sérénité de la mort de notre confrère, de la fermeté de ses croyances, de sa discrète et inépuisable charité.

Appelé, à mon tour, à lui adresser le suprême adieu au nom de l'Académie et de la Société des Antiquaires, je n'ai pu que m'associer de tout cœur à ces regrets et à ces hommages.

Les paroles d'une sympathie profonde par lesquelles je terminais ce discours, je vous demande de les répéter : elles n'ont rien perdu de leur actualité et serviront de conclusion naturelle à cette notice :

« Tel M. Cauvet nous apparaît dans ses ouvrages,
« tel il a été dans sa vie. C'était un homme éclairé,
« aimant et comprenant le progrès, mais franche-
« ment et profondément religieux.

« Ses opinions, ses croyances n'ont varié ni
« au gré des évènements, ni au gré de la fortune,
« et ce sera toujours pour lui un véritable hon-
« neur d'avoir su conserver, au cours d'une vie
« déjà longue, une fidélité scrupuleuse aux idées
« généreuses, aux nobles inspirations, aux prin-
« cipes juridiques et libéraux de la jeunesse.

« A une époque où les passions s'exaltent au
« moindre prétexte, où, de part et d'autre, il est
« souvent difficile de ne pas excéder les bornes,
« M. Cauvet, par son calme, par sa bienveillance,
« par sa courtoisie, s'était créé une situation à
« part dans nos compagnies.

« Sans rien abandonner de ses principes, c'était

« essentiellement un homme de paix, de mesure,
« de conciliation.

« Sa mort a laissé un grand vide parmi nous;
« pour tous, elle a été un véritable deuil. »

Je ne veux rien ajouter. L'éloge que je faisais, il y a déjà presque deux ans, de notre honoré confrère, n'avait dans ma bouche d'autre valeur que son absolue sincérité; la persistance de vos regrets dit assez à quel point il était mérité.

ANTOINE JACMON

BOURGEOIS DU PUY

Par M. DESDEVISES DU DÉZERT

Membre titulaire



Toutes les villes n'ont pas la bonne fortune d'avoir de siècle en siècle toute une série de chroniqueurs pris dans leur sein, qui ont jour par jour rédigé leurs annales, et consigné leurs impressions dans de véritables mémoires, publiés avec un scrupule religieux et une science irréprochable par un de leurs enfants, comme M. Augustin Chassaing. C'est le dernier de ces chroniqueurs, Antoine Jacmon, que je vais essayer de faire revivre dans cet entretien.

Le Vélay répond à la majeure partie du département de la Haute-Loire ; il était encore en 1789 une dépendance de la province de Languedoc, et ressortissait au Parlement de Toulouse, dont il était distant de plus de soixante lieues en ligne directe. Physiquement, il aurait dû dépendre du Lyonnais, ou de l'Auvergne; mais, s'il appartient hydrographiquement au bassin de la Loire, oro-

graphiquement c'est une *cluse*, et économiquement ses débouchés sont au midi. Ces conditions n'ont pas changé, tant elles sont naturelles; aujourd'hui encore les grandes lignes de circulation vont de Roanne à Lyon, de Clermont à Bordeaux, de Langeac à Toulouse, laissant isolé entre elles le pays de Vélay, qui n'est traversé que par des tronçons. La ligne de Nîmes elle-même est latérale, et suit la vallée de l'Allier.

Pénétrons dans la cluse par Brioude et la Sénouire, affluent de l'Allier, dont la source nous conduirait à l'abbaye de la Chaise-Dieu. Une muraille formée par la chaîne imposante des montagnes du Vélay court du sud au nord sur une étendue de quinze à vingt lieues; elle a des sommets de 1,400 à 1,100 mètres, et est aussi élevée que la chaîne des Dômes. Au sud et à l'est, courent les Cévennes septentrionales, plus âpres encore et encore plus hautes, avec le Gerbier des Joncs, le Mezenc, et dix autres pics presque aussi considérables (1,500-1,700 m.). Ce vaste cône, presque continu, n'ayant que de très-rares passages, est très-souvent volcanique, et dans la partie septentrionale, qui va s'évasant de l'est à l'ouest, une troisième chaîne, allant de l'une à l'autre, complète le triangle, avec des sommets de 1,000 mètres d'altitude. L'intérieur est effroyable ; les plus faibles torrents, furieux au moindre orage, sont encaissés entre des contreforts de 800 à 1,300 mètres dont les escarpements triplent les distances, et suffiraient, s'ils étaient transportés dans les

contrées septentrionales, à séparer des fleuves de quatre à cinq mille kilomètres. Entouré de ces remparts naturels, le Vélay constitue au centre de la France une véritable place forte, couronnée de trente sommets de 1,000 à 1,500 mètres, sur un triangle de quinze à vingt lieues de côté.

Maintenant que le géographe a dit son mot, faisons place au peintre. « C'est, nous dit George Sand, un pays dur et riant à la fois, où l'âpreté domine, un climat rude, très froid en hiver, très chaud en été ; il y a des pluies fréquentes, tombant de nuées fantastiques ; un soleil d'une limpidité froide, et des pâturages splendides, bordés de cavernes pleines d'ossements. Maigre et sombre, anguleux, le Vélaisien aime à boire ; il a des passions violentes ; il porte volontiers la main au couteau, et respire la haine et la vengeance. Mais s'il est âpre au gain, il est ardent au travail, honnête et hospitalier. Les femmes aussi sont laborieuses ; naguère encore elles fabriquaient des dentelles merveilleuses, qu'elles vendaient à un bon marché invraisemblable. »

Voilà, sauf quelques traits d'Élisée Reclus, ce que l'auteur de Jean de La Roche et du Marquis de Villemer écrivait il y a bientôt trente ans. On se demande ce que le pays pouvait être au commencement du XVIIe siècle, lors de la chronique d'Antoine Jacmon. Ici quelques courtes explications sont nécessaires. Au temps de la chronique (1625-1650) la situation de la ville du Puy et du Vélay tout entier n'avait guère varié depuis plus de trois

cents ans. La ville obéissait en partie à l'évêque, en partie à ses habitants, qui avaient leur organisation municipale, leurs consuls élus, leurs bourgeois, leurs corps de métiers, leurs droits d'administration de justice et de police, en partie au vicomte de Polignac, capitaine général pour le roi, et répondant de la sûreté du pays, aux officiers royaux de la sénéchaussée, et au parlement de Toulouse, qui y avait droit d'appel et pouvait y tenir ses grands jours. Voilà bien des copartageants et bien des rivaux pour une ville de quarante mille âmes, à peu près double alors de ce qu'elle est aujourd'hui. Le Puy était un véritable centre, et pour toutes choses, ou à peu près, le Vélay n'était guère que sa banlieue. Mais si c'était vrai administrativement et politiquement, ce n'était pas vrai pour le régime lui-même, car la noblesse et le clergé avaient dans la province leur vie à part, et le municipe y était perdu.

Étienne Médicis, le plus ancien de ces historiens locaux et le plus intéressant, nous donne au temps de François Ier le tableau fidèle et complet de l'organisation municipale, et nous pourrions nous y tenir, car, sauf les progrès de l'autorité royale, presque rien n'avait changé, et les décors étaient restés sensiblement les mêmes. La ville alors était fortifiée; elle savait se mettre à l'abri d'un coup de main. Elle avait ses sept portes, sa justice, souvent expéditive, ses fourches patibulaires, ses corps de métiers, nombreux et puissants. Elle avait ses processions, où les rangs étaient fixés

avec précision ; ses revenus, ses procès, ses mandataires, ses consuls élus, dont le costume était splendide. Jalouse de ses privilèges, elle luttait souvent contre l'évêque et contre les seigneurs, et méritait par l'ordre qu'elle faisait observer la nombreuse affluence des pèlerins et des marchands ; elle était le passage obligé de tous ceux qui de Lyon ou de Clermont gagnaient Montpellier, l'Espagne, Nîmes et Beaucaire.

Présentement que nous sommes au courant, voyons avec notre auteur ce que ce petit monde ecclésiastique, féodal, municipal, devient sous le second des Bourbons, et commençons par le clergé. L'évêque du Puy est un grand personnage, et de tous les évêques le premier en dignité ; il marche immédiatement après les cardinaux, et ne relève que du pape. Seigneur de sa ville épiscopale, il a dans tout le Vélay des vassaux qui sont eux-mêmes opulents, et son église, l'un des plus renommés sanctuaires du royaume, est aussi l'un des plus riches en reliques et en objets précieux. Parmi les reliques il y en a d'ineffables et de vraiment uniques : ainsi, la Vierge noire, que l'on dit apportée d'Égypte par saint Louis. Le culte s'y célèbre avec éclat ; plusieurs rois de France, Charles VI, Charles VII, Louis XI ont donné des chapes, et les rois de France ont leur place dans la cathédrale comme chanoines d'honneur. Plus recherché encore que le titre de chanoine de Brioude, celui de chanoine du Puy exige des preuves de noblesse très-rigoureuses, et il n'y a

guère dans le Midi que le chapitre de Lyon qui le surpasse en excellence. Le chanoine porte la robe de velours rouge; la robe et le bonnet sont ornés de fourrures de peau « avec le poil de quelque sauvagine »; les choriers et habitués ont du velours noir à la tête et à la robe; « une frize bleuve » double le bonnet et la robe des enfants de chœur. Enfin une pelisse ou chape de velours rouge, accordée par le pape Urbain VIII, enveloppe le chanoine de la tête aux pieds; mais elle ne doit figurer que depuis la Toussaint jusqu'à Pâques à l'intérieur ou dans les processions.

Dans les procès civils, l'évêque partage avec le roi; sa juridiction s'exerce dans les quartiers de la ville dont il est seigneur, et s'étend au dehors sur ses vassaux immédiats. Mais son officialité connaît de toutes les causes ecclésiastiques, et des cas réservés comme la sorcellerie, le sacrilège, l'hérésie, les bris d'images. Ainsi une sainte image de Notre-Dame est brisée place du Greffe : on soupçonne que ce pourrait bien être l'œuvre de quelques huguenots étrangers, et on n'en trouve point de preuve; on se contente de faire une procession, et de replacer au même endroit une belle pièce dorée de Notre-Dame avec « son poupon entre ses bras. » A Espaly, une femme est « démoniacle » et loge dans son corps vingt-trois diables, ce qui n'est vraiment pas mal pour une seule; le P. Perrier est délégué pour procéder à l'exorcisme : il y travaille consciencieusement toute une année et n'en peut faire sortir aucun. Dans le Poitou les

religieuses de Loudun faisaient moins de résistance. En 1647 (sous Louis XIV!), l'évêque intervient d'autorité, à la prière des pères capucins, et fulmine un monitoire contre « le mauvais bétail des chenilles » qui avaient gâté les fruits. Sommées de vider les lieux dans les trois jours, elles obéissent, et viennent « mourir en partie ou demeurer sèches » entre deux croix de pierre, « chose effroyable ! »

Dans les processions, MM. les chanoines portaient chacun sa part de reliques, le prévôt portant la relique de Notre-Seigneur, unique, et la plus ancienne dans l'ordre des temps; d'autres portaient le lait de la Vierge Marie, ses cheveux et ses souliers; tout, dit Jacmon, la tête, le centre, les extrémités. Malgré cela, la corruption se glissait partout; beaucoup n'y portaient ni respect ni révérence, et il fallut transporter les reliques dans la chapelle du St-Sépulcre, où on ne les montrait qu'aux gens pieux qui voulaient les voir. Ce n'était cependant pas le zèle des prélats qui faisait défaut, et l'évêque, M. de Maupas, qui venait du pays de Paris, était terriblement actif. Il faisait la police dans les églises, enserrant les « images vieux en bosse et mal faits, les vieux habits, les vieux meubles, les rompant et les déchirant lui-même, obligeant les prêtres à en faire de neufs et à réparer leurs églises. » Il excommuniait les prêtres buvant dans les cabarets, les hôtes qui les recevaient, à moins qu'ils ne fussent en festin d'amis ou en noces, les paillards et les concubinaires qui

« entretenaient à pot et à feu », les duellistes (voici un écho de l'édit de Richelieu) ; il se réservait le droit de les absoudre. Mais en même temps, et par une fâcheuse extension de son pouvoir spirituel, il défendait de vendre quoi que ce soit pendant les fêtes commandées par l'Église ; il interdisait de donner à manger de la chair aux jours prohibés, d'acheter aux avenues de la ville fruit, gibier, poisson, beurre ou fromage ; le tout « sous peine du fouet. »

Il ne faut pas croire que ces hommes reluisants et chamarrés d'or et de pourpre vivent en paix entre eux, ou même avec les autres. Il y a souvent querelle entre l'évêque et les chanoines, et des chanoines entre eux ; au Puy comme ailleurs, les chanoines sont mauvais garçons *(prædones bullati)*; pris dans la noblesse de province, ils en ont les mœurs, et sont trop souvent sûrs de l'impunité. Les conflits sont perpétuels entre l'évêque et le prévôt, qui administre pour le roi ; entre l'évêque et le vicomte de Polignac, qui a la recette des domaines royaux ; entre l'évêque et les bourgeois, et quelquefois entre l'évêque et le parlement. Mais, en dehors du criminel, sur lequel nous aurons lieu de nous étendre, il n'y a guère que des conflits fiscaux, et le roi, sa part assurée et garantie, permet que chacun prenne à son tour.

Au premier rang de la noblesse, le vicomte de Polignac, dont le château dix fois séculaire domine toute la vallée de la Bourne, était capitaine de la ville du Puy, et présidait à tour de rôle avec l'évêque les États de la province. En 1640, il acheta le

domaine du roi, pour le faire valoir à son profit, c'est-à-dire « les communs, pasqueyrages (pascuaria), les héritages tombant de main-morte, les francs-fiefs, rentes et revenus nobles, donnant tous les trente ans le revenu d'un an, ensemble la collation des offices royaux, tels que ceux de bailli, de juge, de juge-lieutenant, de greffier; de sorte que chacun plaidait sa semaine. » Avec l'autorité militaire dont il était précédemment investi, c'était une ruine pour la ville et un danger pour l'évêque. Aussi quand il voulut présider seul les États du Vélay, sous prétexte qu'ayant acheté les droits du roi, il représentait le roi lui-même, l'évêque lui fit opposition; il lui répondit, non sans fondement, que le roi, ayant vendu ses droits, ne les avait plus, que, d'ailleurs, jamais un tiers n'entre au rang d'un personnat (1), et que les honneurs ne se délèguent pas. Les mémoires de Jacmon sont pleins des abus commis par le capitaine de la ville ou par les siens principalement, en ce qui concerne les logements militaires. Les plaintes furent si vives, et la conduite de l'évêque fut si habile que le vicomte fut obligé de résilier son marché, qui fut aussitôt renouvelé au profit de l'Église.

Outre les Polignac, qui possédaient encore Solignac et Chalençon, on rencontre à cette époque dans le Vélay un certain nombre de maisons justement illustres, les Montlaur, les Montpeyroux, les barons de Saint-Vidal et de Saint-Quintin, les Luzy

(1) Ne peut être personne civile.

de Pelissac, les La Fayette, les d'Allègre, les Latour-Maubourg; parmi les maisons des provinces voisines qui y avaient des terres, nous citerons les La Baume de Montrevel, les Morangiés, les Crussol, les Chabannes; enfin, si la noblesse est nombreuse, elle est pauvre en général, et sur une centaine de familles données par Antoine Jacmon, il n'y en a pas plus d'un cinquième qui ait de cinq à six cents livres de revenu. C'est la misère, mais c'est la noblesse, et avec elle le respect héréditaire du paysan. Malheureusement aussi c'est l'abus, et partout ce ne sont que pilleries et brigandages, rapts et assassinats. Les souvenirs et les traditions de la province, dit George Sand, sont dignes des légendes de l'ogre et de Barbe-bleue. Quelquefois pourtant il arrive que le voleur est volé. Ainsi, en 1633, le vicomte de Polignac va à Paris pour recevoir l'ordre du St-Esprit; il a levé des taxes et réuni toutes ses économies; aux abords de la capitale, il est assailli par une troupe de quatre-vingts voleurs, qui lui enlèvent cinquante pistoles. Mauvaise affaire pour les gens du vicomte, qui, au retour, auront cela de plus à payer.

Ne soyons pas surpris que le roi ne vienne au Puy qu'au troisième rang, après le vicomte et après l'évêque; il ne révèle sa présence que quand il meurt ou quand on paie, et, s'il ne mourait point, on ne s'en douterait pas. Il y a cependant au Puy une sénéchaussée, créée sous Henri II (1553), un juge-mage, un lieutenant, un premier conseiller, deux autres conseillers, un procureur du

roi, un avocat du roi, un greffier, un scelleur, un receveur des exploits et amendes, un huissier, tout un attirail; il y a encore des officiers de police et de finances, qui sont en perpétuel conflit avec l'évêque et les bourgeois. Puis, c'est le Parlement de Toulouse, près duquel les procès en appel sont longs et ruineux; ce sont les justices extraordinaires, entraînant la visite des intendants, quelquefois la célébration des Grands Jours, aussi nécessaires sans doute au Puy qu'à Clermont, mais trop rares pour être efficaces. D'autres services, comme les impôts, comme le recrutement et l'entretien des armées, engendrent une nuée de fonctionnaires; il faut que tout ce monde vive, et même qu'il vive bien. Mais pour ceux qui résident c'est une routine, et l'on y est tellement habitué que l'on n'en dit à peu près rien.

Autour de la cathédrale, noire et puissante, que l'on accède par une « montagne de degrés », s'étend le vieux municipe, la ville des bourgeois; le rocher Corneille, avec sa masse énorme (137 m.) couverte alors de ruines féodales, aujourd'hui couronnée d'une statue de Notre-Dame de France, qui, malgré ses grandes dimensions (16 m.) paraît naine; l'aiguille St-Michel, et sa chapelle de Ste-Catherine; un mur d'enceinte garni de tours, quelques places dont la principale est celle du Marthuret, des rues étroites et populeuses, dont la rue de Panessac est une des principales; enfin quarante mille habitants, le double d'aujourd'hui. Voilà les lignes principales, mais combien le

paysage a plus de mouvement et de couleur ! Le spectacle est d'autant plus rare que personne ne paraît se douter de l'importance de ces bourgeois en dehors des bourgeois eux-mêmes, et, sauf les cas, assez fréquents, il est vrai, où ils se trouvent en opposition avec quelque privilège ou avec quelque intérêt, on les laisse s'agiter dans leurs conseils ou sur leurs places publiques, entretenir persévéramment leurs brigues et leurs rivalités, réglementer leurs corporations, faire leurs élections, percevoir leurs taxes, employer leurs revenus, élargir leurs rues, abattre et bâtir, mettre à l'amende, fouetter, pilorier. Du moment qu'ils ne touchent ni à l'évêque, ni au vicomte, ni au roi, ni à son sénéchal, ils sont les maîtres, et ils exercent paisiblement leur autonomie. Cette organisation consulaire, dont ils sont si fiers, existe plus au nord, à Clermont, à Limoges, et ces corporations se retrouvent un peu partout, au nord et au midi.

Il n'y aurait donc rien qui mérite qu'on s'y arrête, et nous serions en présence d'un fait observé généralement. Quoique la vie municipale ne soit plus au commencement du XVII[e] siècle ce qu'elle était cent ans auparavant, et qu'il ne faille pas chercher ici les grandes scènes de Carcassonne et de Toulouse, ou les drames émouvants des communes flamandes, il y a néanmoins un intérêt suffisant à rechercher la vie locale dans les époques plus effacées, et cet intérêt devient supérieur, si l'étude conduit à l'intelligence plus grande des

mœurs publiques. La vaillante municipalité du Puy va nous donner ce spectacle.

La bourgeoisie est nombreuse et florissante ; c'est avant tout une ville de marchands, et pour s'en faire bon juge, il faut se reporter au règlement fait par l'évêque, Just de Serres, sur l'ordre des processions. Il y a vingt-trois corps de métiers, et il y en a eu au XVIe siècle jusqu'à quarante. Ce n'est pas que les corps aient diminué de nombre, mais plusieurs corps sont réunis en un même groupe, et les avocats, médecins et receveurs tiennent le haut du pavé, venant immédiatement après les prêtres. Puis ce sont les marchands drapiers, autrefois en tête, les procureurs, les notaires, les merciers, les apothicaires, les orfèvres, etc. Les vingt-trois corps de métiers ne font pas moins de quarante-trois corps d'état : les couteliers, les serruriers, les maréchaux, les armuriers sont réunis, de même les boulangers et les pâtissiers, les cordonniers et les tanneurs, les charpentiers et les maçons ; il y a un corps de laboureurs. Les chefs des vingt-trois métiers entrent seuls à l'Hôtel-de-Ville, et ont seuls part aux élections municipales. Trente-cinq autres métiers en sont exclus, les uns parce que cela ne les regarde pas, et que cela entraverait la libre action des bourgeois : ce sont les conseillers et les juges ; les autres parce qu'ils ne sont pas assez nombreux, ou pour quelque autre bonne raison, comme les gagne-deniers, les peintres, sculpteurs et vitriers, les greffiers, sergents et praticiens, les imprimeurs

et les libraires, les garnisseurs de chapeaux, les pédagogues. Le chroniqueur nous avertit que ceux qui n'entrent point dans son manuscrit ont une croix au côté. Ainsi voilà plus de quatre-vingts métiers pour une ville de moyenne importance ; ces métiers reproduisent la majorité de nos professions industrielles ; cependant quelques-uns sont propres au pays ou à l'époque, comme les sauniers, les épingliers, les orvilleurs ou orpailleurs, les chevriers, les brodeurs, les salpêtriers, les lanterniers, les lapidaires. Les tanneurs sont bourgeois, les corroyeurs ne le sont pas ; il y a d'autres caprices. Le commerce du Puy fabriquait en grande quantité les cierges et les chandeliers, les horloges, les chapeaux, les brides et les ceintures.

Avec ces éléments, entretenus par des rivalités sans nombre, il n'est pas surprenant que la ville du Puy ait conservé jusqu'au dernier siècle un véritable esprit communal. Les élections consulaires y étaient chaque année l'occasion de vifs débats, et il semble, si l'on se reporte aux récits de l'époque antérieure, qu'il y ait eu d'un commnn accord un roulement entre certaines familles consulaires, comme entre certains corps d'état. Au XVI[e] siècle, la corporation des drapiers paraît la plus riche et la plus nombreuse ; au XVII[e] siècle cela varie, et il s'introduit dans le corps consulaire passablement d'officiers de justice et de finance. Il faut sans doute attribuer cela aux alliances des familles entre elles, Jacmon ayant soin de nous dire, quand l'occasion le veut, que

celui-ci est son cousin, et cet autre son beau-frère. On aime à être bien apparenté. Il y a aussi quelques mesures d'indépendance ; aucun officier du roi, du sieur évêque et du sieur vicomte de Polignac, ne peut être élu consul, ni appelé à aucun autre office consulaire, de même un notaire, ou autre tenant ferme en cour royale ou officiale ; il faut être de pure bourgeoisie et sans aucun lien.

On aime aussi à porter un beau costume, et, quand on compare celui des magistrats du Puy avec l'habit noir de nos magistrats, on éprouve un véritable sentiment de commisération. Les six consuls luttent avec les chanoines de l'insigne église cathédrale ; ils ont la robe rouge, c'est-à-dire la majesté des anciens sénateurs ; les trois massiers qui les précèdent ont un habit bleu, un manteau bleu à manches rouges, aux armes de la ville ; enfin ils portent l'épée. Voilà des cérémonies publiques, et l'on comprend quel pouvait être alors pour ces bons bourgeois l'attrait d'une procession.

La paix intérieure a tué le Puy ; l'influence du consul, grande dans la ville, est presque nulle ailleurs. Ainsi, aux États du Vélay, dont la population de la ville du Puy formait au moins le sixième, il n'y a qu'une voix pour les six consuls, tant il y a peu de place pour les bourgeois ! Mais déjà le bourgeois s'habitue à prendre ce qu'on lui refuse ; l'importance qu'on lui nie, il se l'arroge, et en tenant son journal, il prend sa revanche par écrit. Toutes les branches de l'administration y passent, tout ce qui offre quelque intérêt y figure ;

si l'horizon est étroit, le témoignage est irrécusable, et porte avec lui son enseignement.

Partout, dans le Vélay comme ailleurs, ces violences et ces abus abondent chez tout ce qui est grand; en l'année 1635, Antoine Jacmon, récapitulant les années précédentes, dresse une liste de soixante-deux meurtres, crimes et homicides laissés sans punition. Souvent il y a des détails d'une férocité étrange ou d'une sauvagerie qui fait frémir; ce ne sont que coups de pistolet, balles dans le ventre, coups de dague ; un autre est coupé en morceaux, qui sont mêlés à des tripes de bœuf et jetés à l'eau. On ne voit que gêne et torture, pendaisons, exécutions en effigie; l'intendant du Languedoc, M. de Machault, tient des Grands-Jours (1633) : rien n'y fait; les pires en sont quittes pour fuir, et être effigiés quand ils sont nobles; il suffit souvent, pour se tirer d'affaire, d'en appeler au Parlement de Toulouse, d'avoir les bras longs et de l'argent. La sécurité est nulle pour les faibles : l'un, presque assommé, laissé pour mort, cède aux menaces et dépose qu'il n'a rien souffert ; il faut, pour que le châtiment arrive, qu'il y ait dispute entre les coupables, et qu'ils se trahissent eux-mêmes. Un autre, dont le fils a été assassiné, s'arrange avec le coupable, et retire sa plainte moyennant une somme d'argent. Sur huit assassins, qui ont été reconnus coupables du meurtre d'un boulanger et d'une boulangère, trois, à cause des amis qu'ils ont, et de l'argent qu'ils donnent, sortent de leurs prisons sans aucun mal

et s'en vont à leurs maisons. Antoine Jacmon voit tout cela et exprime naïvement sa douleur. Voilà, dit-il, un dénaturé père, qui vend le sang de ses enfants ! C'est, dit-il encore, chose étrange et effroyable que de n'être pas assuré dans son lit et dans sa maison ! Dieu nous conserve, car nous sommes à un terrible siècle ! Il imagine des superlatifs pour mieux rendre ses terreurs : ainsi le sieur de Champestière est très parricide, un autre est très infect. Ce qui domine dans ce tableau, que j'abrège, mais que je ne voudrais pas affaiblir, c'est le peu de confiance dans la justice. Il y a cependant de bons juges : Antoine Jacmon en connaît au moins un, maître Hugues de Fillère, juge-mage de la sénéchaussée du Puy. C'était, dit-il, un des capables hommes qui fussent dans le Languedoc, et dans son oraison funèbre un père capucin fit merveille, touchant la vie qu'il avait menée, sa grandeur, sa capacité d'esprit, sa bénignité, sa charité, sa franchise et autres perfections qu'il avait ; comme de fait il était accompli. Mais, qu'est-ce qu'un bon juge, sur tant de magistrats et dans un temps aussi troublé ?

Ce n'est pas seulement dans la répression des criminels, que la conduite des juges est répréhensible, et nous retrouvons ailleurs le même esprit. Ainsi, en 1637, Geoffre Pellissier est jugé et exécuté sans que jamais il eût fait aucun mal, ni mêmement s'y être trouvé, mais ce fut à faute d'amis et de moyens pour contester ni suivre un appel. Voici un cas différent : François Mallon avait

épousé une fille d'inconduite, mais il le savait. Huit jours après, comme fou et insensé, il saisit un chandelier et le rue sur la tête de sa femme ; l'ayant fort blessée, et tombée à terre, il prend les pincettes et autres anneaux de fer du foyer, et achève le meurtre avec des détails d'une épouvantable barbarie. Jugé aux galères, il se rend appelant à Toulouse, et est relaxé trois ou quatre mois après. Le bon traitement que ces têtes folles et légères d'hommes font à leurs femmes ! s'écrie le bourgeois du Puy. Et c'est tout ! oui, c'est tout. Combien ce triste langage en dit plus que le fait lui-même ! Quelle terreur devait régner et combien il était utile de se taire ou de fuir devant les délations, comme on faisait devant la peste !

Après les abus de justice, les abus de finances ; ils ne sont ni moins graves ni moins nombreux. D'abord la fausse monnaie ; un homme obscur fabrique de petits doubles appelés patacons, et des liards d'une nouvelle espèce, appelés « espiqualhons » (1) ; les riches seigneurs et marchands du Vivarais, qui y trouvent leur compte, les distribuent dans le pays ; on les laisse tranquilles, et le pauvre diable qui a été leur instrument est pendu et étranglé. Les espèces s'en vont hors de France, pour entretenir les armées ; par disette d'or et d'argent, on fait battre des monnaies, comme celles qui se battent à Avignon, qui sont

(1) D'où piquaillons dans notre langue vulgaire ; un homme qui a des piquaillons est un homme riche.

« d'une pauvre ligne et d'un méchant coin. » Ce pauvre peuple, qui ne trouve autre espèce pour faire sur place son petit négoce, en est bientôt infecté ; à l'ombre des faux, on refuse les bons et bien faits ; tout ce qui se vend, blé, dentelles et autres, demeure ; tout ce qui s'achète enchérit d'un quart. Alors vous auriez vu pleurer les pauvres artisans, qui n'avaient que liards et n'en pouvaient avoir ni pain, ni sel, ni autre chose, et mouraient de faim.

Comment arrivait-on à payer les tailles ? Nous savons que Richelieu était d'avis que le peuple ne devait pas être trop à son aise, et cela ne manquait point : de 1629 à 1654, pendant une période de vingt-quatre ans, il fut levé deux mille trois cent vingt-huit tailles (l'année 1648 n'a pas de chiffre indiqué) ; c'est 97 tailles en moyenne annuelle pour la ville du Puy, et nous voyons en 1639, Antoine Jacmon, qui n'est pas des plus riches, payer pour sa part soixante-dix livres deux sous. « Le peuple, dit-il, fait grande pitié, et l'on ne trouve à emprunter ni argent, ni blé, même sur de bons gages. Dieu nous vienne en aide, et nous console par sa sainte grâce ! » Le gouvernement, qui a des besoins impérieux, demeure implacable, et, après avoir prélevé trois millions en six ans, il frappe, en 1642, un impôt de 5 °/₀ sur toute sorte de bétail et de marchandise ; alors la commune avise, et comme le fonds porte plus de charge que le revenu, elle demande au roi de cotiser en argent sur les bien-aisés, bourgeois, marchands, trafiquants, gens de justice et sei-

gneurs, et non sur le bétail et sur la marchandise, dont le pauvre a besoin. Voilà l'impôt sur le revenu, et il ne faut pas qu'on s'en étonne ; la dîme, le don gratuit ne sont pas autre chose, et quand on se plaint, la réponse est prête. « Vous prenez l'argent jusque dans nos poches », disaient nos grands-pères à l'abbé Terray. « Où donc voulez-vous que je le prenne ? » répondait l'abbé. On créait aussi des emplois, ainsi en 1640 un calculateur contrôleur de tous les actes des notaires du Vélay et du Gévaudan, en résidence au Puy ; il avait le tiers de leurs appointements. Ainsi encore en 1629 des élus des tailles, qui imposaient et distribuaient les deniers tant que bon leur semblait, et s'en attribuaient le huitième ; le besoin passé, on les supprimait, sans indemnité. On alla jusqu'à vendre le vin au poids, et le produit de ce droit fut affermé. Ici Jacmon ne se contient plus, et on voit qu'il est touché au cœur : « C'est une honte, dit-il, et je prie Dieu de mettre ordre à tant de nouveautés et de misères. » Le corroyeur François Becqueux, qui s'est fait fermier de l'entreprise (et qui pourrait bien être un rival de commerce), est un ennemi de nature, et un *bastard de ville*, fait pour prendre ces inventions. Cette dernière taxe, vraiment originale, ne dura qu'un an : il y avait trop d'*électeurs* intéressés à son abolition.

Il faut encore mentionner les accaparements et les exportations. En 1635, année de sécheresse, où le blé ne sortit pas de terre, où l'herbe manqua dans les prairies comme si le feu y avait passé, les

larrons d'usuriers se réjouissaient, et aussi les rentiers. L'année était bonne pour eux, si elle était mauvaise pour la ville du Puy. Les paysans du val, c'est-à-dire les riverains de la Loire, que ces accapareurs avaient « concussés », selon le langage énergique de Jacmon, étaient quelquefois vengés, et l'un de ces larrons, le greffier Laurent Gimbert, fut pilorisé une heure, fouetté à l'aller et au retour, par le bourreau de l'intendant de Languedoc, comme torsionnaire et voleur. Il fallait, pour qu'il fût puni, que l'enquête vînt de l'intendant; sur place, il aurait eu trop de complices.

« Ah! dit Jacmon, pauvre pays! en quoi tu es devenu de te voir dépeupler de tant de si braves gens, et de tous nos moyens par tant de tailles, cotisations, que outre plusieurs suicides et malheurs qui arrivent tous les jours, il n'y a malheur qui ne s'exerce aujourd'hui par le pays, comme l'on voit ordinairement, par faussetés, meurtres, rogneurs d'or et d'argent, voleries, larcins, fausse monnaie, violements, paillardises, plaideries, injustices, faux témoignages, faux serments, et plusieurs autres malheurs, et devoir faire si mauvais vivre de tout, hors que de blé, et faire si petit profit ni négoce. Et, ajoute-t-il, néanmoins jamais plus la piaffe n'a été en si grand règne parmi le monde, et tout est en ruine et friche. »

Déjà, messieurs, et malgré la misère, la piaffe règne au Puy!

Le mouvement commercial existe, même dans ce pays fermé, et quand il y a une récolte sura-

bondante, il y a exportation. Il est curieux de voir à cette date un simple bourgeois, qui n'est pas des plus instruits ni des plus intelligents, peser le pour et le contre, et hasarder son mot. D'un côté cela le gêne, car il paiera tout plus cher : « Tout, dit-il, est emmené par charrettes, cavales et mulets apportant le vin, l'huile, le sel, le bois et autres denrées ; c'est conduit au port d'Andance sur le Rhône (au nord de Tournon) ; de là conduit jusqu'à Marseille, puis mis sur mer et envoyé au pays étranger, ce qui est cause que les blés sont chers, et ce qu'on ne devrait permettre. Mais de l'autre côté cela a fait grand bien aux paysans et à autres, et mêmement aux collecteurs pour payer les receveurs, parce que l'argent de la taille était si rare qu'on n'en pouvait trouver. » Ainsi tout s'en ressent, et l'exportation, quand elle est possible, n'est pas un si grand mal. Voilà un trait précieux pour les économistes.

Ce qu'il y a de pis dans les impôts, c'est l'arbitraire et la tyrannie de ceux qui sont chargés de les percevoir. Que dire et quel espoir a-t-on d'être écouté, quand l'exemple vient de l'État ? Tel jour on exige sur les douzains la contremarque d'une fleur de lis, et on les augmente d'un quart ou d'un cinquième ; on oblige de porter les douzains à la monnaie pour recevoir cette contremarque et on prélève une taxe. Quand l'extorsion a eu son plein effet, au bout de quatre ou cinq ans par exemple, on prend tous les douzains sans distinction, qu'ils soient marqués ou non.

Les servitudes militaires donnent lieu à des actes incroyables. Au Puy, lors de la guerre du Roussillon, la ville doit fournir soixante-trois soldats sur trois cents : on ferme les portes ; le sénéchal, les consuls, le capitaine-général, les sergents entrent par force dans les maisons, principalement contre ceux auxquels ils portent envie, et ils les conduisent aux prisons comme des malfaiteurs, pour faire la guerre malgré eux, sans égard pour leurs femmes et pour leurs enfants. Là encore, si on veut sortir, il faut des présents et de grands amis : le moment venu, on se disperse au cri de : sauve qui peut ! Mais le nombre fixé est nécessaire ; on achète des remplaçants de 20 à 40 écus, comme le bétail à la foire, et c'est ainsi que se fait le service du roi. Il y a déjà des passe-volants, qui ont le talent de se trouver à toutes les revues, et de tromper sur les effectifs. Les logements de troupes sont ruineux ; il faut en 1640 loger autour du Puy les gendarmes du régiment d'Enghien, qui y demeurent plus d'un mois ; cela coûte, en fournissant en plus les ustensiles, 1,500 livres par jour. De sorte que, comme après une sécheresse, c'est comme si le feu y avait passé. Les dommages causés de temps à autre par les troupes du capitaine-général, vicomte de Polignac, ne sont pas moindres.

Tous les fléaux ont leur place dans les Mémoires, et aussi les phénomènes ; ce n'est pas sans intérêt pour la statistique et pour la météorologie, à cause même de la façon naïve dont c'est enre-

gistré. Ainsi, en 1641, l'hiver dure sept mois, en étonnant plusieurs, qui n'avaient provisions de bois ni vivres, et il gèle en juin. En 1644, au contraire, une sécheresse de quatre mois entraîne une grande disette de fruits terriens. En 1631, un tremblement de terre qui a lieu de nuit, et dure un demi-quart d'heure, a lieu dans le Gévaudan, l'Auvergne, le Vivarais, le Forez et le Vélay, et réveille les corbeaux du rocher Corneille; en 1646, un autre de ces « mauvais inconvénients » donne deux secousses à un demi-quart d'heure d'intervalle, et fait remuer portes, fenêtres, bâtiments et « autres choses. » En 1650, une tempête entraîne le débordement de la rivière de Borne, et, comme c'est en juin, il met sous terre blés, foins et autres fruits, « chose effroyable et diabolique ! » En 1631, dans la commune de Polignac, a lieu un grand *eslavacy* (*sic*) (glissement de terre) ; « s'en est descendu grande quantité de champs et de vignes et autres terres, jusqu'aux prés qui sont delà la rivière de Borne, tellement qu'il coupa ladite rivière tout à fait, et fit passer ladite rivière auxdits prés. Dont ce fut grand dommage, car il remua la vigne d'un sur les champs de l'autre, et le champ et arbres tous droits sur la vigne d'*esticy*. Dont y arriva grand division entre eux qui y avoient de terre, car *chacun voulait suivre son fonds.* » Admirable formule de la propriété ; nous ne trouverions pas mieux dans la basse Normandie. Ces glissements de terrain s'appellent loubines dans le pays; elles n'y sont pas rares, et M. Cé-

zanne les signale également dans son bel ouvrage sur les torrents des Hautes-Alpes.

Les conséquences de tous ces fléaux sont faciles à prévoir : ce sont la disette, la fièvre, les épidémies, la peste. En 1631, tout manque à la fois, les vivres et le bétail ; beaucoup de pauvres meurent de faim dans les fossés de la ville ; une autre famine obligea ceux de Gévaudan, auvergnats et *autres paysans*, à tout vendre, meubles et biens. En 1628, une épidémie de fièvre chaude, appelée aussi mal chaud, et *trousse-galant*, emporta les plus robustes et les plus *vertueux*, c'est-à-dire les plus forts. En 1629, la peste fait des ravages dans tout le Vélay ; elle dure quatre mois et fait seize mille victimes dans la ville et dans les faubourgs. En 1642, à cause de la peste, qui sévissait à Lyon, on supprime quatre portes, on met des gardes aux trois autres, et à l'intérieur on établit deux « *chasse-coquins* » qui ont pour mission d'expulser les étrangers. Le danger est si grand que Jacmon quitte la ville avec sa famille, et ne revient que longtemps après, lorsque tout péril a cessé.

Si Jacmon est sensible aux maux qu'il décrit, et qu'il endure, on voit aussi, moins souvent, il est vrai, qu'il y a de bons moments, et que le Puy, quand il n'y a ni peste, ni gens du roi, ni gens du comte, n'est pas un mauvais séjour. Ainsi, en 1635, le bétail est à fort bon marché ainsi que la volaille ; il fait assez bon vivre ; le bon vin du Rivage, réputé le meilleur, se paie quinze livres la charge, celui du Vivarais onze livres ; dans la ville

le meilleur vaut quatre sous le pot; on a trois œufs pour un blanc, c'est-à-dire environ deux de nos centimes ; une livre de beurre pour deux sous et demi. Les arbres aussi sont à bon compte. Malheureusement les états ne valent rien; les pauvres artisans ne peuvent vendre ni débiter leur marchandise, et par conséquent ne peuvent guère acheter. On le voit: tous les temps se ressemblent. Il y a du vin, il y a du poulet, mais *le commerce ne va pas*. Aussi, quand Richelieu meurt, il semble que tout va changer. Il est mort, dit Jacmon, « au grand contentement de tout le peuple, à cause qu'il avait trouvé tant d'inventions et de nouveautés à revendre de nouveaux offices, à faire de grandes impositions et tailles pour subvenir au paiement des armées. » Il est vrai qu'il ajoute presque aussitôt : « On croyait que sa mort nous amènerait une bonne paix ; mais je crois que ce sera tout le contraire, car la présente année (1643), nous avons eu plus de tailles que l'année dernière. »

En dehors des tailles et des logements militaires, voilà tout ce qu'on sait au Puy du roi et du royaume ; la naissance et la mort des rois et des reines, leur mariage, donnent lieu à des cérémonies funèbres ou à des fêtes, dont les programmes, rédigés par des chanoines ou par des moines et approuvés par l'évêque, sont les mêmes presque toujours. Dans le collège tenu au Puy par les Jésuites on joue, comme à Moulins (1), comme

(1) H. Faure; Antoine de Laval.

à Poitiers, comme à La Flèche, comme partout, de petites comédies dont les principaux rôles sont donnés aux élèves dont les parents sont le plus en vue. Le fils du sénéchal y fait le roi, et y est fort bien. On apprendra aussi avec intérêt que la poésie n'est point bannie de cette histoire officielle, et je ne résiste pas à vous en donner un court échantillon. Vous savez quelle fut la tardive intimité de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, et combien de circonstances de tout genre y concoururent. Voici les adieux de Louis XIII à la reine :

Il detourna son rideau
Pour envisager la rayne
Et du cristal de son eau
Il arrosa sa poitraine.
. . . .
La rayne étant près de lui
Qui se fondait tout en larmes,
Se retournant, il lui dit :
Ne vous fâchez point, Madame.

En voilà assez ; nous savons que la reine ne se fâcha point, et nous pouvons nous passer du reste de la chanson.

Maintenant, il paraîtra sans doute qu'il est temps de vous parler de l'auteur des mémoires, et qu'Antoine Jacmon tarde bien à se présenter devant vous. Je le ferai sobrement, et n'y aurai point de mérite, car il n'y a rien à dire. C'est un tanneur, non l'un des premiers ; son père, tanneur comme lui, ne figure pas comme signataire dans les sta-

uts de 1614. Il sait écrire et l'a prouvé, mais tous, parmi les siens, ne le savent pas, et il y en a qui ne sauraient pas signer leur nom : son orthographe est détestable. En revanche, il est patriote, il écrit pour son pays, pour sa patrie (ici sans doute cela veut dire sa ville natale); il est curieux, recueille et transcrit, comme ses devanciers, toutes les pièces qui sont à sa portée; avec les bénéfices de son négoce, il finit par être notaire à St-Quentin-sur-Loire, à quelques lieues au nord-est du Puy. On ignore ensuite ce qu'il devient; ce qu'on ne peut mettre en doute, c'est que, sur ses dix enfants, il ne laisse que des filles, et c'est dans la famille de l'un de ses gendres que son manuscrit a pu être retrouvé.

Ce n'est pas une œuvre bien considérable, ni d'un mérite bien distingué que celle d'Antoine Jacmon, mais c'est une œuvre utile, qui a le caractère de son époque, suivie, sincère, vraiment honnête, et qui apporte son appoint à l'histoire générale. Nous la jugerons telle, et nous serons sympathiques au bourgeois du Puy malgré son orthographe. D'ailleurs, choisissons un exemple qui nous éclaire, et prenons à la même époque une ville d'importance égale, Caen, par exemple, qui alors avait peut-être moins d'habitants. Qu'auraient bien pu être à Caen, au commencement du XVII[e] siècle, les Mémoires d'un tanneur?

LES RESTES

DE

CHRISTOPHE COLOMB

(D. CRISTÓVAL COLON)

ÉTUDE CRITIQUE

Par M. Émile TRAVERS

Membre titulaire

A la fin de l'année 1877, une polémique ardente s'est engagée sur la question de savoir où reposent actuellement les dépouilles mortelles du grand navigateur qui « a donné un Nouveau Monde, » non pas seulement « à la Castille et au Léon, » comme le veut sa devise si fière et si bien justifiée, mais à l'humanité tout entière.

Dans cette querelle, l'avantage est resté à l'Académie royale de l'Histoire (de Madrid), que le gouvernement de S. M. Alphonse XII avait chargée de procéder à une enquête sur ce sujet. La réponse du corps savant, rédigée et signée par un de ses membres les plus distingués, S. E. Don

Manuel Colmeiro y Peñido (1), a été publiée sous ce titre :

Los Restos de Colon. Informe de la Real Academia de la Historia al gobierno de S. M. sobre el supuesto hallazgo de los verdaderos restos de Cristóval Colon en la iglesia catedral de Santo Domingo, publicado por el Ministerio de Fomento (2).

Après avoir reçu les autorisations nécessaires, nous avons résumé, discuté et complété le travail de l'éminent jurisconsulte, et nous espérons avoir établi que les restes de Cristóval Colon sont conservés dans la cathédrale de la Havane, à l'ombre du drapeau espagnol.

Bien que le commencement de la polémique relative à la sépulture de Colon date de neuf années déjà, notre étude critique n'est pas inopportune à l'heure présente. En effet, malgré l'argumentation péremptoire et la discussion approfondie de M. Colmeiro, des esprits prévenus, des écrivains guidés par la passion ou l'intérêt, défendent encore l'authenticité des « véritables restes » du premier Almirante des Indes, soi-disant découverts, en 1877, à Saint-Domingue. Tout récemment, le comte Roselly de Lorgues, dans son *Histoire*

(1) Doyen et ancien professeur de droit politique et administratif à la Faculté de droit de Madrid, sénateur du royaume élu par l'Académie, correspondant de l'Institut de France, auteur d'un grand nombre de travaux qui font autorité en érudition historique comme en jurisprudence.

(2) Madrid, M. Tello, 1879, pet. in-8°.

posthume de Christophe Colomb (1), a de nouveau contesté à l'Espagne l'honneur de posséder la tombe du héros, en même temps que, dans un style toujours acerbe et souvent injurieux, il a exhumé tous les lieux communs déclamatoires et calomnieux sur la prétendue ingratitude d'une nation envers l'homme qui lui a rendu des services si éclatants.

La lutte s'est donc réveillée plus violente que jamais et, cette fois encore, la victoire est restée aux érudits madrilènes. Nons reviendrons ailleurs sur le livre intitulé : *Colon y la Historia postuma. Examen de la que escribió el conde de Roselly de Lorgues, leido ante la Real Academia de la Historia en junta extraordinaria celebrada el dia 10 de mayo, por el capitan de navio Cesáreo Fernandez Duro* (2).

Nous nous occuperons uniquement, dans ce premier travail, de ce qui a trait à l'authenticité des restes de Colon, et le lecteur impartial pourra apprécier les motifs cachés de la trouvaille moderne ainsi que les procédés de polémique de Mgr Roque Cocchia, des pamphlétaires dominicains et de M. Roselly de Lorgues.

(1) Paris, Didier, 1885, gr. in-8°.

(2) Madrid, M. Tello, 1885, pet. in-8°. M. Fernandez Duro, capitaine de vaisseau, est auteur de savants ouvrages de cosmographie et de droit maritime, de dissertations nautiques, de mémoires sur Zamora et sur la découverte du royaume de Quivira, de *Colon y Pinzon; — El Duque de Albuquerque; — El Conde de Fuentes; — La Armada invencible* (2 vol.), etc.



Avant d'entreprendre l'examen des raisons allé-guées de part et d'autre, il nous reste à remplir un devoir, celui d'offrir l'expression de notre respectueuse et profonde gratitude envers LL. EE. Don Antonio Cánovas del Castillo, ancien président du Conseil des Ministres, et Don Alejandro Pidal y Mon, ancien ministre de Fomento, à MM. Colmeiro et Fernandez Duro et aux nombreux érudits espagnols et français qui ont bien voulu nous encourager et nous aider dans cette démonstration de la vérité d'un fait si important pour l'histoire du « Découvreur » du Nouveau Monde. Si les pages qui suivent offrent quelque intérêt, c'est à eux, à M. Colmeiro surtout, qu'il faut en attribuer tout le mérite ; car, nous devons le répéter, le mémoire que nous soumettons au public français n'est guère qu'une traduction tantôt abrégée, tantôt paraphra-sée de celui de l'érudit rapporteur de l'Académie royale de l'Histoire.

Caen, 30 juin 1886.

I.

LES RESTES DE COLON.

La destinée réservait à Cristóval Colon (1) une vie errante, pleine de hasards et de dangers. Il était dit que, même dans la tombe, il ne trouverait pas le repos. Il fit quatre voyages au Nouveau Monde, et trois fois ses restes furent transportés d'une sépulture à un autre.

C'est à Valladolid que la mort le frappa, le 20 mai 1506 (2), et il convient de rappeler tout

(1) Puisque nous nous adressons à des lecteurs français, nous devrions l'appeler Christophe Colomb. Son nom véritable était Cristoforo Colombo, dont les auteurs latins, anglais et allemands ont fait Colombus. Lui-même, après s'être fixé en Espagne, signa toujours « Cristóval Colon », et il spécifia à plusieurs reprises que ses descendants devraient suivre son exemple. L'adoption de cette forme nous est, d'ailleurs, imposée par les textes que nous aurons à citer et dans lesquels il est question souvent des membres de sa famille qui doivent être appelés Colon et non Colomb.

(2) Bartolomé de Las Casas, *Historia de las Indias*, livre II, chap. XXXVIII. V. l'édition si exacte et si complète publiée dans la Collection des *Documentos ineditos para la historia de España*, et la vie de Las Casas due au savant D. J.-M. Fabié; — Gonzalo Fernandez de Oviedo, *Historia general y natural de las Indias*, livre III, ch. IX; — Antonio de Herrera

d'abord cette date, puisque nous devons suivre pas à pas les restes de Colon.

Les dépouilles mortelles du premier Almirante des Indes furent déposées dans l'église des Franciscains de Valladolid. Le choix de ce couvent a éveillé la curiosité des érudits. L'un l'explique par l'humilité chrétienne de Colon et par sa dévotion particulière à saint François d'Assise, dont il portait souvent l'habit, en sa qualité de tertiaire de l'Ordre franciscain; un autre l'attribue à la pauvreté, ou pour mieux dire à la misère, qui accablait le Découvreur du Nouveau Monde à ce moment suprême, et prend de là occasion pour reprocher aux Espagnols d'avoir payé de la plus noire ingratitude « le plus grand et le plus signalé service qui fut jamais rendu à la couronne de Castille, » comme le dit Zurita, au point de laisser ensevelir obscurément cet homme digne d'une éternelle renommée (1).

Nous n'avons pas à nous occuper des chagrins

Tordesillas, *Historia general de los hechos de los Castellanos en las Islas y Tierra firme del mar Oceano*, Décade I, livre VI, chap. xv; — Juan de Mariana, *Historia general de España*, livre XXVIII, chap. xviii, etc.

Presque tous ces historiens disent que Colon mourut « le jour de l'Ascension, 20 mai. » Un critique moderne remarque qu'en 1506 cette solennité tombait non pas le 20, mais le 19 mai. En réalité, c'était le 21; mais tout porte à croire que la date réelle du décès de Colon est le 20 mai, abstraction faite de la fête mobile.

(1) Mariana, *Hist. general de España*, l. XXVI, chap. iii.

qui affligèrent la vieillesse de l'Almirante, à partir surtout de la mort d'Isabelle la Catholique, sa constante protectrice, la glorieuse souveraine dont le génie était seul capable de comprendre le sien. Nous nous bornerons ici, avec l'Académie royale de l'Histoire, à rétablir la vérité des faits qui d'eux-mêmes s'offriront à nous.

Cristóval Colon, frère du vénérable Tiers-Ordre, rendit donc l'âme entre les bras des moines de San Francisco de Valladolid, qui entouraient son lit de mort. Ses obsèques furent célébrées avec solennité dans la paroisse de Santa Maria la Antigua, puis son corps fut porté au couvent des Franciscains où il reçut la sépulture (1).

Si, comme il est probable, on ne grava alors aucune épitaphe sur sa tombe, ce fut la faute de ses parents et de ses amis. Irving dit bien que

(1) On lit dans une curieuse brochure, intitulée *Los Restos de D. Cristóval Colon* et publiée, en 1878, à Valence, par l'auteur de la *Bibliotheca Vetustissima :* « Colon mourut à Valladolid. D'après la tradition, on dit qu'il fut inhumé dans le caveau du couvent des Franciscains de cette cité. Les preuves manquent absolument. » Les documents en effet font défaut, mais le témoignage unanime des historiens équivaut ici à la meilleure des preuves. Quant aux obsèques solennelles, cette cérémonie réfute l'erreur des écrivains mal informés ou mal intentionnés qui prétendent que Colon fut enterré sans bruit et presque par charité. Voir D. Martin Fernandez de Navarrete, *Coleccion de los viajes y descubrimientos que hicieron por mar los Españoles desde fines del siglo XV;* t. I, p. CXLVIII.

Ferdinand le Catholique fit élever à Colon un monument avec la devise si connue :

Por Castilla y por Leon
Nuevo Mundo halló Colon (1);

Cependant aucun témoignage authentique ne confirme cette assertion.

Quoi qu'il en soit, comme Cristóval Colon observait strictement la règle de saint François d'Assise, pour lequel il professait tant de dévotion,

(1) Washington Irving, *History of the Life and voyages of Christopher Columbus*, livre XVIII, chap. IV. Cette devise est celle que les Rois catholiques auraient concédée à Colon, au dire de Fernandez de Oviedo, *Hist. natural y general de las Indias*, livre II, chap. VII, et de Gil Gonzalez Dávila, *Teatro ecclesiastico de la primitiva Iglesia de las Indias Occidentales*, t. I, p. 256.

D'après le *Protocolo del Monasterio de las Cuevas*, manuscrit dont il sera parlé plus loin, la devise était :

A Castilla y á Leon
Nuevo Mundo dió Colon.

C'est ainsi qu'elle figure encore dans les armoiries de D. Cristóval Colon de la Cerda, duc de Veragua, marquis de la Jamaica, Almirante et Adelantado mayor des Indes.

Moreau de Saint-Méry, dans sa *Description topographique et politique de la partie espagnole de l'Isle Saint-Domingue ;* Philadelphie, 1796, t. I, p. 125, dit :

A Castilla y Aragon
Otro Mundo dió Colon.

M. P. M., auteur de l'article *Où sont vraiment les restes de Christophe Colomb* (*Revue maritime et coloniale*, janvier 1878, p. 108) le copie sans songer que la découverte du

et dont les religieux l'assistèrent à ses derniers moments avec le même dévouement qu'il avait autrefois rencontré chez Fr. Juan Perez de Marchena et les Franciscains du couvent de la Rabida (1), auxquels revient une si grande part de sa renommée, on comprend aisément pourquoi, à la prière du moribond, ou par amour fraternel, le cadavre de l'Almirante fut recueilli par les Franciscains de Valladolid et conservé dans leur église à titre de dépôt provisoire. Nous disons provisoire, car Colon

Nouveau Monde fut une entreprise tentée par Isabelle la Catholique, sans la participation de son mari, le roi Ferdinand d'Aragon, et que cette entreprise fut menée à bonne fin par Colon sous la bannière de Castille. Comme la couronne d'Aragon n'approuva pas l'expédition ni n'aida à la conquête, les Aragonais et les Catalans ne furent admis à coloniser les Indes occidentales et à y trafiquer qu'après que cette grâce si enviée leur eut été accordée par Charles-Quint, au moment où, à la diversité des royaumes de Castille et d'Aragon, allait succéder l'unité espagnole. V. *Historia de la Economia politica en España*, chap. LXXVIII. Le nom d'Aragon ne doit donc pas figurer dans la devise.

D'ailleurs, il n'est question de cette devise ni d'aucune autre dans la cédule royale, publiée par Navarrete, t. II, p. 36, et concédant des armoiries à Colon. L'Almirante la prit de sa propre autorité et la postérité l'a justement consacrée. V. Fernandez Duro, *Colon y la Historia postuma*, p. 208-210 et 299-300.

(1) Le couvent de Santa Maria de la Rabida a été sauvé de la ruine et restauré avec soin, grâce à la munificence de LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Montpensier. Il est situé à une lieue de Palos de Moguer, port d'où Colon s'embarqua pour son premier voyage, le 3 août 1492.



avait désigné un autre lieu pour sa sépulture; mais n'anticipons pas sur les faits.

Du caveau de San Francisco de Valladolid, ces glorieux restes furent transférés à la Cartuja (Chartreuse) de Santa Maria de las Cuevas, ainsi qu'il est constaté dans le testament de D. Diego Colon, fils du premier Almirante des Indes et héritier de sa dignité, testament passé à Saint-Domingue, le 8 septembre 1523, et dans la cédule royale du 2 juin 1537, par laquelle Charles-Quint autorise la translation dont nous parlerons plus loin. Dans ce dernier document, le souverain dit : « L'Almirante D. Cristóval Colon mourut dans nos royaumes et voulut être déposé dans le monastère de las Cuevas, extra muros de la cité de Séville (1). » L'inhumation de Colon à San Francisco de Valladolid fut donc un acte pieux, imposé par les circonstances, en attendant que son cercueil fût porté à las Cuevas, où, selon la volonté de l'Almirante, ses ossements devaient rester jusqu'au jour encore incertain de sa sépulture définitive.

On ne sait quand et comment eut lieu la translation à la Chartreuse de las Cuevas. D. Martin Fernandez de Navarrete a publié un document des Archives de Séville où il est question de l'année 1513 (2), date qui semble douteuse au circonspect

(1) Archives générales des Indes. — V. *Informe de la Real Academia de la Historia*, appendice II.

(2) Navarrete, *Coleccion de viajes.....*, t. I, p. 148; — W. Irving, *Life and voyages of C. Columbus*, l. VIII, chap. IV.

auteur de *Los Restos de D. Cristóval Colon*, lequel dit cependant : « Il dut y rester jusqu'en 1513 (1). »

Le *Protocolo del Monasterio de Nuestra Señora Santa Maria de las Cuevas* (2), renferme la note suivante : « Année 1506. — Le 20 mai de cette année mourut, à Valladolid, l'héroïque et fameux Cristóval Colon, et ses ossements furent transférés dans ce monastère et placés en dépôt, non dans la sépulture des seigneurs de la maison de Alcalá, comme le dit Zuñiga, mais dans la chapelle de Santa Ana, que fit bâtir le prieur D. Diego Luxan l'année suivante, et c'est la même que nous appelons aujourd'hui du Santo Cristo..... Ce gentilhomme était ce célèbre Almirante de la mer et l'ancêtre de la maison de Veragua, à l'éloge duquel suffit la devise du tombeau où il gît dans l'île et cité de Saint-Domingue, ainsi conçue : A CASTILLA Y A LEON NUEVO MUNDO DIO COLON. Dans la même chapelle fut déposé son fils Diego Colon. »

Nous relèverons dans la citation précédente quatre faits qui circonscrivent le champ des conjectures, à savoir : la publication des *Anales ecle-*

(1) *Los Restos de D. Cristóval Colon*, p. 8.

(2) P. 360. Ce précieux manuscrit fait partie des collections de l'Académie royale de l'Histoire. C'est une relation abrégée des événements concernant le monastère de las Cuevas et un recueil de notes extraites de documents plus ou moins anciens, dont les dates varient entre 1400 et 1758. Quelquefois le texte n'est qu'une copie littérale de ces documents. Le passage cité ici se trouve dans l'*Informe de la Real Academia de la Historia*, appendice, VI.

siásticos y seculares de la Ciudad de Sevilla, par Ortiz de Zuñiga, qui est de 1677 ; l'emploi du titre de duc de Veragua, concédé, en 1537, à D. Luis Colon, petit-fils du premier Almirante ; la translation des restes de ce dernier à Saint-Domingue, qui n'a pu être antérieure à la cédule royale de 1537, acte déjà cité et dont nous aurons bientôt à nous occuper plus longuement ; enfin le dépôt dans ce même monastère et dans la chapelle du Santo Cristo du corps de D. Diego Colon, mort en 1526, fils de D. Cristóval et père de D. Luis. Comme on le voit, cette dernière date est la plus rapprochée ; c'est la seule importante dans la question.

Une autre, d'origine différente mais non moins certaine, est celle du 8 septembre 1523, jour où D. Diego Colon, second Almirante, fit son testament. Il y déclare que le corps de son père « est déposé dans le monastère de las Cuevas de Séville. » La translation des cendres du grand Almirante, de Valladolid à Séville, eut donc lieu entre 1506 et 1523. Le doute se restreint à cette période de dix-sept ans.

Si la date de 1513 donnée par le savant Navarrete offre des doutes, elle semble cependant, faute de preuves plus certaines, se rapprocher assez de la vérité ; quant à celle de 1507, proposée par un critique moderne, elle présente beaucoup moins de vraisemblance (1).

Le *Protocolo* dit bien que le corps de Colon fut

(1) *Los Restos de D. Cristóval Colon*, p. 8.

déposé dans la chapelle « que fit bâtir le prieur D. Diego Luxan l'année suivante, » c'est-à-dire en 1507, et assurément il n'est pas impossible d'édifier une chapelle annexée à l'église d'un monastère et d'y disposer une sépulture de famille en moins d'un an ; mais une telle célérité est-elle supposable ? On ne se pressait pas tant au XVIe siècle.

La seconde translation des cendres du Découvreur du Nouveau Monde eut lieu pour donner à ses dépouilles mortelles une sépulture définitive à Hispaniola, dans la cité de Saint-Domingue.

Ainsi l'avait voulu formellement Colon, comme le constate la cédule royale donnée à Valladolid le 2 juin 1537, dans laquelle il est relaté que Doña Maria de Toledo, veuve de D. Diego, le second Almirante, avait, « en son nom et comme tutrice et curatrice de D. Luis Colon, son fils, » supplié Charles-Quint de lui faire don de la « capilla mayor (1) » de l'église cathédrale de la cité de Saint-Domingue, afin de transférer à Hispaniola les restes de D. Cristóval Colon, déposés au monastère de las Cuevas « pour accomplir la volonté dudit Almirante. » L'Empereur « considérant, dit-il, que ledit Almirante nous a servi dans la découverte, conquête et colonisation de nos Indes, et que ses fils et petit-fils nous ont servi et servent, » octroye la grâce demandée et concède à D. Luis Colon « licence et faculté de pouvoir y ensevelir les ossements de D. Cristóval Colon, son

(1) Chœur du maître-autel.

grand-père, de ses père et mère, et de son frère et de ses héritiers et successeurs, dans sa maison et majorat maintenant et en tout temps, pour toujours, à jamais (1). »

Ce curieux document donne lieu à quelques observations. D'abord, la licence demandée et obtenue est un privilège fort honorable pour les descendants de Colon, une dérogation en leur faveur aux règles établies pour le patronage royal dans toutes les églises des Indes, car on leur accorde le droit à une sépulture exclusive dans le lieu prééminent d'une cathédrale. Si, en effet, les particuliers pouvaient acquérir la propriété et le patronage de chapelles dans les cathédrales, il y avait une exception pour la capilla mayor, « dans laquelle, dit Solorzano, on ne peut enterrer personne et qui doit être toujours réservée pour Sa Majesté (2). »

En second lieu, l'acte précité confirme nos renseignements sur l'endroit précis que Colon avait désigné pour sa sépulture.

Par une clause bien connue de son testament, le grand homme veut ériger une chapelle desservie par trois chapelains chargés « de dire chaque jour trois messes, l'une en l'honneur de la Sainte-Trinité, l'autre en l'honneur de la Conception de Notre-Dame, et une autre pour l'âme de tous les fidèles trépassés et pour mon âme et pour celles

(1) Archives des Indes.

(2) Juan de Solorzano Pereira, *Politica Indiana;* Madrid, 1648, in-fol.

de mon père et de ma mère et de ma femme..... et si ce peut être dans l'île d'Hispaniola, que Dieu me donna miraculeusement, je me réjouirai que ce soit là où je l'ai invoqué, c'est-à-dire dans la « vega » dite de la Conception (1). »

D. Diego Colon, dans son testament du 8 septembre 1523, constate que jusqu'alors il n'avait pu accomplir cette volonté de son père. Il y ordonne à ses héritiers « de bâtir à Saint-Domingue et dans la cité de la Conception un monastère de religieuses de Sainte-Claire, dont la capilla mayor soit la sépulture de l'Almirante et la sienne, et d'apporter dans ladite chapelle le corps de l'Almirante, son père, qui est déposé dans le monastère de las Cuevas de Séville. » Il prescrit d'y transférer également les restes de Doña Felipa Muñiz de Perestrello, femme de D. Cristóval, et ceux de l'Adelantado D. Bartolomé, lequel était enterré à San Francisco de la cité de Saint-Domingue (2).

En résumé, D. Diego, tout en respectant dans son essence la volonté de son père, prescrit la fondation d'un monastère de religieuses au lieu

(1) Testament et codicille passés à Valladolid le 19 mai 1506. Archives des Indes ; — *Memorial del hecho en el pleito sobre la sucesion del estado y mayorazgo de Veragua, marquesado de Jamaica y almirantazgo de las Indias que fundó D. Cristóbal Colon, primero descubridor, Almirante, Virrey y Gobernador general dellas;* 1607, 288 ff. in-f°, f. 7 ; — Navarrete, *Coleccion de los viajes*, t. II, p. 311 ; — *Informe de la Real Academia de la Historia*, appendice, II.

(2) Archives des Indes ; — *Informe de la Real Academia de la Historia*, appendice, III.

d'une humble chapelle pour recevoir le cercueil du premier Almirante des Indes, et Charles-Quint, renonçant à un droit régalien, accorde dans la capilla mayor de la cathédrale de Saint-Domingue une sépulture plus honorable encore au héros qui avait rendu de si grands services à la couronne de Castille.

Voilà donc l'exode des dépouilles mortelles bien déterminée et ses trois premières étapes sont : San Francisco de Valladolid, le monastère de las Cuevas, la cathédrale de Saint-Domingue.

Mais à quel moment placer cette dernière translation? Aucun document authentique n'en peut préciser ni le jour ni même l'année; car, à plusieurs reprises et par des causes diverses, les archives de la cathédrale de Saint-Domingue ont été en grande partie détruites. Toutefois, le fait dont il s'agit a dû forcément s'accomplir entre 1540 et 1559.

Après la charte royale du 2 juin 1537, confirmée le 22 août 1539, autorisant la translation du corps de Colon, de Séville à Saint-Domingue, l'Almirante D. Luis et, en son nom, sa mère, Doña Maria de Toledo, eurent à soutenir une lutte avec le Chapitre de la cathédrale, qui soulevait des objections contre la concession de la capilla mayor pour une sépulture particulière. D. Luis présenta à Charles-Quint une nouvelle supplique. Il demandait à être mis en possession de la chapelle, « afin d'y déposer les ossements de l'Almirante D. Cristóval Colon, son ayeul (1) », et le monarque écrivit au Conseil

(1) Archives des Indes.

des Indes, à Madrid, pour enjoindre à l'Évêque, au Doyen et au Chapitre de Saint-Domingue, de se conformer sans délai à ses ordres précédents. Cette lettre de jussion est du 5 novembre 1540. La translation dans le sanctuaire de la cathédrale eut donc lieu postérieurement à cette époque (1).

Quant à la date de 1559, elle est tirée de Las Casas, et c'est celle même de la dédicace placée en tête de son *Historia de las Indias*, ouvrage dans lequel nous lisons : « On porta son corps et ses os à las Cuevas de Séville, monastère des Chartreux, d'où on les embarqua et amena en cette cité de Saint-Domingue, et ils sont enterrés dans la capilla mayor de l'église cathédrale (2). »

L'inhumation définitive de Colon a donc eu lieu pendant cette période de dix-neuf ans. Mais on peut affirmer sans témérité que, grâce à l'opiniâtre constance de D. Luis Colon, grâce aux ordres formels de Charles-Quint, la volonté du Découvreur du Nouveau Monde fut accomplie, sinon dès 1541,

(1) Irving affirme sans hésiter que le corps de Colon et celui de son fils furent inhumés en 1536 dans le sanctuaire de la cathédrale de Saint-Domingue. *Life and voyages of Christopher Columbus*, l. XVIII, chap. IV. Cette date ne concorde pas cependant avec les documents mentionnés par le grand écrivain américain, dont la Vie de Colon est, malgré ce qu'en a pu dire M. Roselly de Lorgues, une œuvre consciencieuse, et que tous les historiens de l'Almirante et du Nouveau Monde doivent consulter avec soin.

(2) Las Casas, *Hist. de las Indias*, liv. II, chap. XXXVIII. La dédicace de cet ouvrage est du mois de novembre 1559.

du moins dans une des années qui suivirent immédiatement.

D. Antonio Lopez Prieto, le savant auteur de l'*Informe sobre los restos de Colon* (1), dit que ces restes « furent reçus par son petit-fils D. Luis (alors à Saint-Domingue), avec tout le respect que l'on peut supposer. » Le fait est constaté par la *Relacion de las cosas de la Española*, de D. Alonso de Fuenmayor, premier archevêque de Saint-Domingue (2), qui, en parlant de l'année 1549, écrit que « la sépulture du grand Almirante D. Cristóval Colon, où sont ses ossements, est très-vénérée et respectée dans cette sainte église. » Ce témoignage indéniable circonscrit encore le champ des recherches.

L'ordre successif des faits est donc celui-ci :

En 1536, remise à la famille des corps de Colon et de son fils, D. Diego (3), ce qui permet de supposer la translation immédiate de leurs restes à Hispaniola, où ils arrivèrent cette année même ou au commencement de 1537.

En 1537, première cédule de Charles-Quint concédant à D. Luis Colon la capilla mayor de la cathédrale de Saint-Domingue, pour y enterrer son ayeul et les autres membres de sa maison.

(1) Adressé au gouverneur général de Cuba, au mois de mars 1878, et publié à la Havane.

(2) Ce curieux manuscrit se trouve à la Havane dans la bibliothèque de M. Lopez Prieto. Il est probablement unique, car Nicolas Antonio ne l'a pas cité dans sa *Bibliotheca Hispana nova.*

(3) *Protocolo*, p. 400.

En 1539, seconde cédule ordonnant de respecter les prescriptions de la précédente.

En 1540, troisième cédule sommant l'Évêque, le Doyen et le Chapitre, d'en accomplir le contenu sans délai ni excuse.

On entrevoit la lutte de D. Luis Colon contre le clergé de Saint-Domingue. L'un s'empresse de transporter à Hispaniola les restes de son glorieux ancêtre ; l'autre diffère tant qu'il peut la remise de la capilla mayor, et, tandis qu'on négocie à la cour, les dépouilles de Colon attendent quatre années qu'une main puissante leur accorde enfin une tranquille sépulture. Durant ce temps, où le cercueil de l'Almirante fut-il déposé ? On l'ignore, mais ce fut probablement dans la cathédrale elle-même.

Ceux qui prétendent avoir découvert, il y a quelques années, les « véritables restes » de Cristóval Colon, et leurs apologistes, les écrivains dominicains, se répandent longuement en plaintes amères sur l'ingratitude des Espagnols. Un de leurs grands arguments est qu'aucune épitaphe ne désignait à la postérité la tombe de l'Almirante. Le plus intrépide et le plus agressif d'entre eux, Mgr Roque Cocchia, évêque d'Orope, *in partibus infidelium*, délégat du Saint-Siège près la République dominicaine, et vicaire apostolique de ce diocèse (1), écrit : « L'ingratitude humaine ne sut pas trouver un morceau de pierre pour graver son

(1) Aujourd'hui archevêque d'Otrante.

nom et indiquer cette tombe (1). » Puis D. Emiliano Tejera s'écrie : « Cela semble incroyable ! Pour les premiers Colon, il n'y eut dans l'île d'Hispaniola, la terre de leur amour, le berceau et la patrie du dernier Almirante, ni une dalle, ni une inscription, pas même un nom gravé sur une simple pierre (2). »

Ne nous occupons pas, quant à présent du moins, de cette prétendue ingratitude de l'Espagne. Mais les inscriptions, qui sait s'il n'y en avait pas ? N'ont-elles pu être détruites par l'œuvre du temps ?

Fernandez de Oviedo, qui visita la cathédrale de Saint-Domingue avant son achèvement en 1540, dit : « Elle est bien bâtie dans les parties déjà faites et, lorsqu'elle sera terminée, elle sera somptueuse et telle qu'aucune des cathédrales d'Espagne ne la surpassera (3). » Cette église fut saccagée par Francis Drake, en 1586, et presque entièrement renversée par d'effroyables tremblements de terre, de 1564 à 1791. Les féroces soldats de Toussaint Louverture détruisirent, en 1801, les richesses artistiques qu'elle possédait. Enfin elle a eu la

(1) *Descubrimiento de los verdaderos restos de Cristóbal Colon. Carta pastoral de Monseñor D. Fr. Roque Cocchia, de la Orden de Capuchinos, Obispo de Orope, Delegado de la Santa Sede cerca de la Republica de Santo Domingo, Haïti y Venezuela y Vicario Apostolico de la Archidiócesis de Santo-Domingo;* Santo-Domingo, 1877, p. 8.

(2) *Los Restos de Colon en Santo Domingo*, p. 20.

(3) *Historia general y natural de las Indias*, l. III, ch. IX.

mauvaise fortune de perdre en partie sa beauté primitive et son harmonie à la suite de restaurations malencontreuses.

Les uns disent que les reconstructions successives ont forcément modifié l'intérieur de l'édifice; d'autres affirment que le sanctuaire est, malgré tout, resté à la même place. La contradiction n'est qu'apparente; car la capilla mayor, tout en conservant le même emplacement, a reçu peut-être une disposition nouvelle. Une pierre tombale a donc pu facilement disparaître au milieu des ruines de la malheureuse cathédrale.

Plus prudent que Mgr Cocchia, M. Tejera se borne à dire: « Colon n'eut pas de pierre sur sa tombe, ou, s'il en eut une, elle fut aussi peu durable que ses honneurs et ses dignités (1). »

Puisque le doute subsiste, il n'y a pas de raison sérieuse de récuser le témoignage du *Protocolo* que nous avons cité plus haut et que nous rappelons ici: « Ce gentilhomme..... à l'éloge duquel suffit la devise du tombeau où il gît dans l'île et cité de Saint-Domingue, ainsi conçue: « A CASTILLA Y A LEON NUEVO MUNDO DIO COLON. » L'histoire du héros, son génie et sa fortune, la grandeur de ses services et la reconnaissance de la patrie, tout est résumé dans cette simple épitaphe.

On a souvent prétendu qu'une élégante inscription en vers latins indiquait aussi à la postérité

(1) *Los Restos de Colon en Santo Domingo*, p. 7.

la sépulture de Colon. Coleti (1) et Alcedo (2) l'affirment et reproduisent l'élégie de Juan de Castellanos qui commence ainsi :

Hic locus abscondit præclari membra Coloni.....

M. Lopez Prieto soutient énergiquement que cette épitaphe existait sur le tombeau de la Chartreuse de las Cuevas et qu'elle fut gravée avec quelques variantes sur celui de Saint-Domingue (3), tandis qu'un autre érudit met ce fait en doute (4). Toujours est-il que Moreau de Saint-Méry, lorsqu'il visita Hispaniola en 1780, n'y reconnut aucune trace d'inscription.

C'est en 1588 seulement que Castellanos écrivit son élégie à la louange de Colon, dont il voulait simplement honorer la mémoire, sans chercher à lui composer une épitaphe. Il n'usa pas de cette fiction poétique de dire qu'elle était gravée sur la tombe du héros, et se contenta de faire allusion à une rumeur vague ou à un souvenir qu'il pouvait raviver.

Y dentro de las Cuevas de Sevilla
Lo hazen sepultar sus herederos,

(1) Coleti, *Dizionario storico-geografico dell'America Meridionale*, v° AMERICA.

(2) Alcedo, *Diccionario geográfico-histórico de las Indias Occidentales*, v° AMERICA.

(3) Lopez Prieto, *Informe sobre los restos de Colon*, p. 43.

(4) *Los Restos de D. Cristóval Colon*, p. 17.

Y *dizen* que en la parte do jazia
Pusieron epigramma que dezia :
Hic locus abscondit, etc. (1)

Coleti l'a copiée dans Castellanos, et Alcedo dans Coleti, mais aucun d'eux ne parle *de visu.*

Les écrivains dominicains sont bien peu versés dans l'histoire d'Espagne en faisant tant de bruit

(1) Voici le texte complet de l'élégie :

Los funerales desta marauilla
Honraron valerosos caualleros,
Y no tan solamente de Castilla
Pero tambien de reynos estrangeros :
Y dentro de las cuevas de Seuilla
Lo hazen sepultar sus herederos
Y dizen que en la parte do jazia
Pusieron Epigramma que dezia.

Hic locus abscondit præclari membra Coloni,
Cuius sacratum numen ad astra volat,
Non satis vnus erat sibi mundus notus, et orbem
Ignotum priscis omnibus ipse dedit.
Diuitias summas terras dispersit in omnes
Atque animas cœlo tradidit innumeras,
Invenit campos divinis legibus aptos,
Regibus et nostris prospera regna dedit.

Este poco compas que ves encierra
Aquel varon que dio tan alto buelo,
Que no se contento con nuestro suelo
Y por darnos vn nueuo se destierra.
Dio riquezas inmensas a la tierra
Inumerables animas al cielo
Hallo donde plantar divinas leyes
Y prosperas prouincias a sus reyes.

Juan de Castellanos, *Primera parte* (seule publiée) *de las Elegias de Varones Ilustres de Indias;* Madrid, 1589, in-4°, p. 89, 90.

parce que la sépulture de Cristóval Colon aurait été oubliée. Ils ignorent que Charles-Quint, en concédant aux descendants du premier Almirante le privilège tout royal d'être inhumé dans la capilla mayor de la cathédrale de Saint-Domingue, les autorisa en même temps « à faire tous les monuments qu'ils voudraient et à placer sur tous et chacun d'eux leurs armoiries (1). » Un sarcophage, une statue, un buste, un écusson n'honorent pas moins la mémoire des grands hommes qu'un marbre orné de caractères gravés. La sculpture parle peut-être un langage plus élevé, plus significatif, plus durable surtout qu'une simple inscription.

La concession de la capilla mayor à la famille de Colon fit, de la partie du sanctuaire affectée à sa sépulture, une propriété particulière. Ni le souverain, ni personne ne pouvait, sans violer des droits certains, ajouter ou retrancher une lettre aux inscriptions des tombeaux. Si l'oubli a enveloppé la sépulture du héros plus ou moins longtemps, il faut s'en prendre aux désastres éprouvés par la cathédrale, à la négligence des architectes, à l'absence des ducs de Veragua, mais non, sans injustice préméditée, à l'ingratitude des Espagnols. Qui sait même si le silence fait autour du cercueil de l'Almirante n'eut pas pour cause une vénération prudente ?

La disparition de l'épitaphe et de tout signe

(1) Charte royale du 2 juin 1537.

extérieur indiquant la tombe de Colon, coïncide avec le développement de la piraterie dans la mer des Antilles. A la fin du XVIe siècle, et pendant tout le XVIIe, Cuba et Saint-Domingue furent sans cesse exposées aux attaques des flibustiers français de l'île de la Tortue et des corsaires anglais de la Jamaïque. N'est-ce point alors que, pour mettre les cendres du grand homme à l'abri des profanations, on enleva discrètement tout ce qui pouvait les signaler à des agresseurs sans foi ni loi? Nous le prouverons bientôt.

Cherchons auparavant quels membres du lignage de Colon reçurent, en outre du Découvreur du Nouveau Monde, la sépulture dans la capilla mayor de Saint-Domingue.

Le *Protocolo* du monastère de las Cuevas constate que D. Diego Colon, fils aîné de D. Cristóval et décédé près de Tolède, en 1526, fut inhumé dans cette Chartreuse. En vertu de la concession royale de 1537, son corps fut porté à Saint-Domingue avec celui de son père, et tous les deux furent inhumés dans le sanctuaire de l'église métropolitaine.

D. Luis Colon, petit-fils du premier Almirante, mourut en exil à Oran, en 1572, et fut enterré à las Cuevas, comme ses prédécesseurs. Là se perd la trace de ses dépouilles mortelles. Le *Protocolo* ne parle pas de la translation des restes de D. Luis; c'était cependant un fait à noter dans ce registre, moins à cause du caractère du personnage qu'en raison de son origine et de sa qualité

de premier duc de Veragua (1). Toutefois, vu le peu de force des témoignages contraires et comme la Chartreuse de las Cuevas cessa d'être le dépôt des archives et la sépulture des Colon, on peut admettre l'assertion de Moreau de Saint-Méry. « En dehors de la marche du maître-autel, à droite et à gauche, dit ce voyageur, reposent dans deux cercueils de plomb les os de Christophe Colomb (2) et ceux de Don Louis, son frère (3). »

Il y a plus de raisons de douter si un autre D. Diego, mort en Espagne, en 1578, et fils du second D. Cristóval, reçut la sépulture dans cette église.

Nous n'avons aucuns renseignements précis sur la fin de la vie de D. Bartolomé Colon, Adelantado des Indes, et l'aîné des deux frères de l'Almirante. Irving présume qu'il mourut à Saint-

(1) Il résulte du *Protocolo*, fol. 400, que, vers 1552, D. Luis Colon « réclama instamment la chapelle du Santo Cristo, pour sa sépulture et celle de ses descendants », et que, malgré les raisons sérieuses sur lesquelles il appuyait sa prétention, celle-ci fut repoussée pour des motifs qui ne sont pas bien connus. On devrait en conclure qu'il ne fut pas enterré dans ladite Chartreuse; cependant l'*Expediente promovido por Pedro Navarro como testamentario de D. Luis Colon*, ms. des Archives des Indes, établit que son corps fut transporté d'Oran à las Cuevas, et il était naturel que de là il fût transféré au panthéon de sa famille, dans la cathédrale de Saint-Domingue.

(2) On verra plus loin quel est ce D. Cristóval, petit-fils du premier Almirante.

(3) Moreau de Saint-Méry, t. 1, p. 125.

Domingue peu après le départ de son neveu D. Diego pour la cour d'Espagne, le 9 avril 1515 (1). On peut être plus affirmatif que l'éminent historien, car il est avéré que D. Bartolomé Colon ne vivait plus le 16 janvier de cette année, date à laquelle la Reine Doña Juana (2) pourvoyait D. Diego de la charge d'Adelantado des Indes, vacante par le décès de son oncle (3). Que devinrent ses restes? D. Diego nous apprend dans son testament que, le 8 septembre 1523, « le corps de l'Adelantado D. Bartolomé Colon était déposé dans le monastère (*sic*) de San Francisco de la cité de Saint-Domingue (4). » Il dit « déposé » et non « enseveli. » Suivant le *Protocolo*, après la remise des corps du grand Colon et de D. Diego, son fils, celui de D. Bartolomé serait resté seul à las Cuevas, dans la chapelle du Santo Cristo, « jusqu'à présent (5) », ajoutait le moine en copiant littéralement un texte plus ancien, sans se douter des difficultés d'interprétation que ces mots offriraient plus tard. Mais la date de 1523 émane d'un acte authentique et, par conséquent, on doit conclure

(1) *Life and voyages of Christopher Columbus*, append., II.

(2) Jeanne la Folle, c'est-à-dire Fernand le Catholique, qui était alors régent de Castille et gouvernait au nom de sa fille.

(3) Navarrete, *Coleccion de los viajes y descubrimientos.....*, t. II, p. 363. — L'original de ce document fait partie des archives du duc de Veragua. A l'origine, l'Adelantado était un commandant en chef chargé spécialement de la garde des frontières.

(4) Archives des Indes.

(5) *Protocolo de las Cuevas*, fol. 400.

que les restes de l'Adelantado furent déposés d'abord à San Francisco de Saint-Domingue, puis transportés à las Cuevas, où les Colon avaient droit de sépulture, et enfin inhumés définitivement dans le sanctuaire de la cathédrale de Saint-Domingue, avec ceux de son illustre frère et de son neveu, par extension de la faveur accordée par Charles-Quint aux descendants de l'Almirante.

Un autre D. Diego, le plus jeune et le moins connu des frères de D. Cristóval, vécut et mourut probablement à Hispaniola. « Si cette supposition est exacte, dit un judicieux auteur que nous nous plaisons à citer, il aura dû être enseveli à Saint-Domingue et ce serait le premier Colon enterré dans la cathédrale (1). » Dans la cathédrale, cela pourrait être, mais non dans le sanctuaire, puisque le panthéon des Colon n'y fut établi qu'en 1540. Toutefois il n'est pas inadmissible, quoique le fait soit fort douteux, que son corps ait été inhumé plus tard dans la capilla mayor; mais le plus jeune des premiers Colon est également celui dont les services ont été les moins éclatants. Une vie plus obscure n'a obtenu sans doute qu'une sépulture plus humble.

De ce qui précède, l'inhumation dans le sanctuaire de la cathédrale de Saint-Domingue est certaine pour D. Cristóval Colon, premier Almirante, et D. Diego, son fils et son successeur dans

(1) *Los Restos de D. Cristóval Colon*, p. 11.

cette dignité; elle est très-probable pour D. Bartolomé, à cause de sa parenté avec le Découvreur du Nouveau Monde, de son titre d'Adelantado et de ses services insignes comme principal fondateur de la colonie; enfin pour D. Luis, troisième Almirante et premier duc de Veragua, et pour son frère D. Cristóval, deuxième du nom.

Les glorieux restes de Colon reposaient à Saint-Domingue, lorsque la paix de son tombeau fut troublée par de graves évènements qui se firent ressentir de la métropole à la colonie.

Par le traité de Bâle du 22 juillet 1795, le roi d'Espagne dut céder à la France tout le territoire qui lui appartenait encore dans l'île Saint-Domingue (1). A la nouvelle du prochain abandon de l'antique possession de la couronne de Castille, D. Gabriel de Aristizabal, lieutenant-général de la flotte et commandant de l'escadre espagnole aux Antilles, prit la patriotique résolution de transférer à la Havane les cendres de D. Cristóval Colon. Il n'attendit pas d'autorisation du gouvernement central, qui, loin de le désavouer, le félicita de sa louable initiative. Aristizabal avait eu raison de penser que, si l'Espagne, subissant les dures lois de la guerre, était contrainte de livrer à une autre nation une de ses plus belles colonies, il fallait du moins sauver l'honneur en ne laissant pas aux mains de l'étranger les reliques du grand homme. Les transporter dans l'île voisine de Cuba était un

(1) Depuis la paix de Riswick, en 1697.

témoignage de reconnaissance nationale, d'autant plus éclatant que plus grands étaient alors les malheurs de la patrie. Un tel acte recommande à la postérité le nom de D. Gabriel de Aristizabal.

Le 20 décembre 1795, cet officier général convoqua dans la cathédrale de Saint-Domingue, les autorités civiles, militaires et ecclésiastiques de l'île (1), et, ce qu'il importe de noter, les fondés de pouvoirs du duc de Veragua (2). En leur présence, « on ouvrit, lisons-nous dans le procès-verbal, un caveau qui est sous le sanctuaire, du côté de l'Évangile, contre le mur principal et les degrés du grand autel, lequel a une vare (3) cube, et en icelui se trouvèrent quelques lames de plomb d'environ un tiers (de vare) de long, indiquant qu'il y avait eu une caisse dudit métal et des fragments d'os de tibia ou autres de quelque défunt, renfermés dans un vase rempli de terre; et par les fragments qu'elle contenait, par la petite dimension de quelques-uns d'entre eux, et par leur couleur, on reconnut qu'ils appartenaient audit cadavre, et on mit le tout dans un cercueil de plomb doré avec une serrure de fer, etc. (4). »

(1) Entre autres : D. Joaquin Garcia, maréchal de camp, président, gouverneur et capitaine général de l'île; D. Fr. Fernando Portillo y Torres, archevêque de Saint-Domingue; D. Gregorio Saviñon, doyen et régidor perpétuel de la cité, etc.

(2) J.-B. Oyarzabal et D. Andrés de Lecanda.

(3) La *vara* = 0^{m}, 835.

(4) Navarrete, *Coleccion de los viajes y descubrimientos*, t. II, p. 365 et suiv.

Les restes de Colon furent placés sur le brigantin le *Descubridor*, puis transbordés sur le *San Lorenzo*, vaisseau à trois ponts, qui les conduisit à la Havane. Ils furent portés processionnellement à la cathédrale de cette cité, où, après des obsèques solennelles, ils furent déposés dans une niche ouverte dans le sanctuaire du côté de l'Évangile, et dont l'emplacement est maintenant indiqué par un buste de marbre et une élégante inscription latine avec la date de 1796.

On a blâmé et traité d'irréfléchi le patriotisme qui inspira cette translation des restes de l'Almirante. L'évêque d'Orope condamne un témoignage d'affection et de reconnaissance « comme un nouveau trouble à la paix dont ce grand homme devait jouir au moins dans la tombe (1). » Qu'eût-on dit pourtant des Espagnols si, par leur faute, les nègres de Toussaint Louverture eussent violé la sépulture de Colon et jeté ses cendres au vent ? Et dans les guerres civiles qui ont désolé si longtemps les anciennes colonies espagnoles du Nouveau Monde, la barbarie des blancs n'a-t-elle pas été aussi à craindre que celle des noirs ? En 1823, la populace de Mexico n'a-t-elle pas tenté de profaner la sépulture de Hernan Cortés, gardée dans une chapelle de l'Hôpital de Jésus ? Si cet acte sauvage ne s'est pas accompli, c'est parce qu'un ministre (2) évita cette honte à son pays en

(1) *Pastoral*, p. 8.

(2) Alaman, l'un des hommes d'état et des historiens les plus distingués du Mexique.

exhumant en secret la dépouille mortelle du « Conquistador. »

Grâce au général Aristizabal, Colon repose à la Havane et rien ne viendra désormais le troubler dans la paix du tombeau.

II.

LA TRADITION ESPAGNOLE ET LA SOI-DISANT TRADITION DOMINICAINE.

Nous avons vu que, suivant la tradition et nombre de documents indiscutables (1), les restes de Colon étaient ensevelis dans la cathédrale de Saint-Domingue avant leur translation dans celle de la Havane.

Sa tombe « resta obscure et inconnue pendant plus de deux siècles et demi; » dit Mgr Roque Cocchia, avec une ignorance préméditée. Chacun savait pourtant qu'elle se trouvait dans le sanctuaire et l'archevêque Fuenmayor parle, ainsi que nous l'avons déjà dit, de « la sépulture de l'Almirante D. Cristóval Colon, où sont ses ossements, très-vénérée et respectée dans notre sainte église, dans la capilla mayor (2). »

En 1655, lorsqu'une flotte anglaise opéra, près

(1) V. un article de la *Revue maritime et coloniale*, janvier 1878, p. 106, dont l'auteur reconnaît l'authenticité indiscutable de la tradition.

(2) *Relacion de las cosas de la Española*, ms. cité par D. Ant. Lopez Prieto, *Informe sobre los restos de Colon*, p. 36.

de Saint-Domingue, une tentative de débarquement, l'archevêque D. Francisco Pio donna l'ordre de couvrir les sépultures pour que les hérétiques n'y commissent point de dégâts et de profanations, « et je le demande instamment, ajoutait-il, pour la sépulture du « *vieil Almirante* (1), » qui est du côté de l'Évangile de ma sainte église et capilla mayor (2). »

Quelques années plus tard, en 1676, un autre archevêque, D. Juan de Escalante, représentant au Conseil royal des Indes l'extrême pauvreté de la cathédrale ruinée par le tremblement de terre de 1673, exposait la nécessité de pourvoir à la conservation de l'église, et, entre autres motifs, parce « qu'à droite de l'autel, dans la capilla mayor, est enseveli l'illustre D. Cristóval Colon (3). »

Il y a plus. On connaît un petit volume imprimé à Madrid, sans date, intitulé : « *Synodo Diocesana del Arzobispado de Santo Domingo, celebrada por el Ilmo. y Redmo. Sr. D. Fray Domingo Fernandez Navarrete. Año de 1683, dia 5 de noviembre.* » C'est un recueil des constitutions synodales édictées depuis que la cathédrale de Saint-Domingue

(1) Pour distinguer Colon de ses successeurs dans ses dignités, on l'appelait souvent *el Almirante Viejo*.

(2) *Gloriosa hazaña de las armas españolas contra las inglesas*, etc., ms. cité par Lopez Prieto, dans son *Informe*, p. 37.

(3) Archives générales de la Havane, d'après le même, p. 38 et 40.



était devenue l'église primatiale des Indes occidentales en 1547, et les renseignements qu'il donne, tirés de documents originaux, ont une grande autorité (1).

Or, le *Synodo* dit que les ossements de D. Cristóval Colon « gisent dans une caisse de plomb dans le sanctuaire, à côté des degrés du grand autel, avec ceux de son frère D. Luis qui sont de l'autre côté, selon la tradition des anciens de cette église. »

Négligeons pour le moment ces mots : « son frère D. Luis. » Nous y reviendrons.

Voilà donc quatre dates : 1549, 1655, 1676 et 1683, fournies par trois témoins oculaires, qui sont les primats des Indes, et par un texte d'une autorité impossible à récuser. Peut-on dire désormais qu'elle était ignorée aux XVI[e] et XVII[e] siècles, cette tombe de l'immortel navigateur? Et quelle confiance accorder aux inventeurs des « véritables restes » de Colon et, en particulier, à Mgr Cocchia, vicaire apostolique de l'archidiocèse de Saint-Domingue, à M. Roselly de Lorgues et autres, s'ils n'admettent pas la certitude de pareils témoignages ?

Au XVIII[e] siècle, aucun document écrit ne parle de l'emplacement de la sépulture de Colon.

(1) Le *Synodo* paraît être la principale source des renseignements contenus dans l'*Extracto* de ceux communiqués par les autorités d'Hispaniola et de Cuba au sujet de la translation des restes de Colon en 1795 et 1796. Navarrete a publié cet *Extracto* dans sa *Coleccion*, t. II, p. 365.

Seule la tradition subsiste; elle est constante, unique, admise par tous. Nous pouvons donc l'invoquer comme source historique.

Le tombeau avait perdu toute marque extérieure, mais on savait qu'il était là. De loin en loin, il en est question encore. Dans une cérémonie célébrée dans la cathédrale, en 1702, on invoque la mémoire de « D. Cristóval Colon, dont les ossements se trouvent ici, à côté de nous »; dans une autre, en 1782, on rappelait que sa sépulture était dans le sanctuaire (1).

Coleti semble supposer que, de son temps (1771), la sépulture de Colon était connue, et Alcedo, écrivain scrupuleux et digne de foi, car il avait voyagé aux Antilles, affirme qu'elle était toujours dans la cathédrale de Saint-Domingue.

Un autre étranger, Moreau de Saint-Méry, écrivain érudit, sagace, ne put, en 1780, découvrir de traces du tombeau de l'Almirante. Il demanda des renseignements à D. José Solano, ancien gouverneur d'Hispaniola, qui s'adressa à son successeur, D. Isidoro Peralta. Celui-ci répondit qu'en démolissant, en 1783, un gros mur qu'il fallait reconstruire, on avait découvert une caisse de plomb renfermée dans un cercueil de pierre, enfoui dans le sanctuaire du côté de l'Évangile, et que, malgré l'absence d'inscription, on savait, par une tradition constante et invariable, que c'était là qu'étaient les restes de Colon, de même que ceux de son frère

(1) Lopez Prieto, *Informe sobre los restos de Colon*, p. 29.

D. Bartolomé reposaient du côté de l'Épître, de la même manière et avec les mêmes précautions. Les chanoines avaient vu et fait constater, ajoutait-il, que les ossements étaient en grande partie réduits en poussière, et on avait reconnu que quelques-uns appartenaient à l'avant-bras.

A la réponse de Peralta étaient jointes deux pièces importantes : d'abord, un certificat délivré le 20 avril 1783, par D. José Nuñez de Caceres, doyen de la cathédrale de Saint-Domingue, et attestant que « le sanctuaire ayant été démoli... on a trouvé du côté de la tribune où se chante l'Évangile... un coffre de pierre, creux, de forme cubique et haut d'une vare environ, renfermant une urne (1) de plomb un peu endommagée qui contenait plusieurs ossements humains. Il y a quelques années que, dans la même circonstance..... on trouva, du côté de l'Épître, une autre caisse de pierre semblable, et, d'après la tradition communiquée par les anciens du pays et un chapitre du Synode de cette sainte église cathédrale, celle du côté de l'Évangile est réputée renfermer les os de l'amiral Christophe Colomb, et celle du côté de l'Épître ceux de son frère D. Barthélemy ou de D. Diègue Colomb, fils de l'Amiral. » Le second certificat, en date du 26 avril de la même année, émane de D. Pedro de Galvez, « maestre-escuela » et chanoine de l'église primatiale des Indes. Il constate que « le sanctuaire ayant été renversé pour le reconstruire, on a

(1) En espagnol *urna* a le sens de coffre.

trouvé, du côté de la tribune où se chante l'Évangile, un coffre de pierre avec une urne de plomb, un peu endommagée, qui contenait des ossements humains ; et l'on conserve la mémoire qu'il y en a une autre du côté de l'Épître du même genre ; et selon ce que rapportent les anciens du pays et un chapitre du Synode de cette sainte église cathédrale, celle du côté de l'Évangile renferme les ossements de l'amiral Christophe Colomb, et celle du côté de l'Épître, ceux de son frère D. Barthélemy (1). »

Une tradition unanime confirme donc, au XVIIIe siècle, tous les documents antérieurs relatifs à l'emplacement du tombeau de Colon. C'était le côté de l'Évangile dans le sanctuaire. La même tradition remémore les renseignements particuliers à la sépulture de D. Bartolomé, auquel, en sa qualité de second dans la découverte, la conquête et la colonisation de l'île, appartenait rigoureusement le côté de l'Épître, c'est-à-dire la seconde place dans le panthéon de sa famille.

Peu versé sans doute dans la généalogie des Colon, le rédacteur du Synode diocésain de 1683,

(1) Moreau de Saint-Méry, *Description topographique et politique de la partie espagnole de l'Isle Saint-Domingue ;* Philadelphie, 1796, t. I, p. 127, 128. M. Roselly de Lorgues, dans son *Histoire de Christophe Colomb*, dit : « Il (Moreau de Saint-Méry) retrouva dans une église de Saint-Domingue le tombeau de Christophe Colomb, dont les habitants du pays ignoraient l'existence. » Moreau de Saint-Méry dit précisément le contraire.

s'est trompé en disant que le personnage inhumé du côté de l'Épître était « son frère, D. Luis. » Il a confondu D. Cristóval, petit-fils du premier Almirante, avec son aïeul, lequel n'a pas eu de frère appelé Luis. Aussi Nuñez de Caceres et Galvez ont-ils rectifié cette erreur et ont-ils, en suivant la tradition, attribué le second tombeau à D. Bartolomé, celui-là réellement frère du héros.

D'après l'évêque d'Orope, « en procédant à la réparation de la cathédrale, on rencontra au-dessous du sol, à gauche du sanctuaire, une petite caisse de plomb avec les restes d'un cadavre et cette inscription : « *El Almirante D. Luis Colon, Duque de Veragua, Marqués de*..... (1). » On dit tout bas que cette découverte fut « fortuite, » quand le premier venu pouvait si facilement mettre la main sur cette sépulture, Mgr Roque Cocchia surtout, car il a dû relire bien des fois ce passage de Moreau de Saint-Méry : « En dehors de la marche du maître-autel, à droite et à gauche, reposent dans deux cercueils de plomb les os de D. Christophe Colomb et ceux de D. Louis, son frère (2). »

Tout est singulier dans la découverte dont nous avons à nous occuper. Sa date même est incertaine, puisque les journaux de Saint-Domingue la placent au mois de juin et Mgr Cocchia au 1er septembre 1877. Elle réveilla la tradition de l'existence

(1) *Pastoral*, p. 9.

(2) Moreau de Saint-Méry, *Description topographique*, etc., t. I, p. 125.

des cendres de l'Almirante dans la cathédrale et inspira à l'évêque d'Orope le désir de procéder à de plus amples investigations, comme si la tombe de l'aïeul eût eu quelque chose à démêler avec celle du petit-fils. Une erreur si voulue cache un mystère.

Moreau de Saint-Méry, dont la curiosité n'avait pas été pleinement satisfaite par les attestations des chanoines Nuñez de Caceres et Galvez, en tira néanmoins une conséquence défectueuse : « Telles sont, dit-il, les uniques preuves du glorieux dépôt que recèle l'église primatiale de Saint-Domingue, qui sont elles-mêmes enveloppées d'une sorte de ténèbres, puisque l'on ne saurait affirmer laquelle des deux caisses renferme les cendres de Christophe Colomb. » De cette téméraire affirmation, « telles sont les uniques preuves », d'autres écrivains ont conclu, en commettant des erreurs plus grossières encore, que la sépulture de Colon était tombée dans un oubli profond ; qu'on en ignorait l'emplacement ; que même l'Almirante n'avait peut-être pas été enterré dans la cathédrale de Saint-Domingue, puisque ce fait ne s'appuyait que sur une tradition. Moreau de Saint-Méry n'avait pas été si loin, et assurément, s'il eût connu les documents du XVI[e] et du XVII[e] siècle, cités aujourd'hui par le savant D. Manuel Colmeiro et les autres érudits espagnols, il eût reconnu avec eux que, de son temps, le cercueil de Colon, dissimulé par des reconstructions, était bien dans la capilla mayor de l'église de Saint-Domingue.

En 1795, les données de la tradition, conformes aux preuves écrites, conduisirent D. Gabriel de Aristizabal droit au caveau d'où il exhuma les cendres du grand Almirante pour les transporter à la Havane. Aujourd'hui l'évêque d'Orope et plusieurs écrivains de la République dominicaine veulent que ces dépouilles mortelles ne soient pas les restes de Colon, mais ceux d'un autre membre de sa famille. Pour prouver leur assertion, ils opposent une tradition pleine de doutes à une tradition qui concorde avec tous les textes dignes de foi.

A l'époque de la translation, disent-ils, un moine ou un chanoine, qui désapprouvait cette mesure, aurait réussi à soustraire les restes de Colon et y aurait substitué ceux que les Espagnols portèrent à la Havane. L'omission des circonstances de cette fraude et du nom de ses auteurs, la vague indication de leur condition, un archevêque et son chapitre, victimes de la supercherie, les fondés de pouvoirs du duc de Veragua, qui ne protestent pas, les autorités présentes à l'exhumation, qui ne s'aperçoivent de rien, tout cela en un mot est impossible et touche à l'absurde. La fable est si grossière qu'un écrivain dominicain l'a abandonnée comme par trop invraisemblable (1).

Un certain Bobadilla aurait, d'après une autre version, révélé à son parent D. Carlos Nouel, lequel

(1) Emiliano Tejera, *Los Restos de Colon*, p. 18, 19.

s'est aussi mêlé de la controverse, que les restes de Colon se trouvaient encore, en 1861, dans le sanctuaire de la cathédrale, du côté de l'Évangile. « Les Espagnols, disait-il, crurent qu'on emportait Cristóval Colon, et on emporta son frère D. Bartolomé ou son fils D. Diego, et je crois que ce fut ce dernier. » Il s'appuyait sur le récit d'un chanoine dont il ne savait pas bien le nom, ignorance singulière chez un homme qui était lui-même notaire de l'officialité.

M. Nouel accepta cette étrange révélation et, pour des raisons qu'il ne fait pas connaître, recommanda le silence à Bobadilla (1).

Faut-il s'arrêter à discuter de telles allégations? Un chanoine contemporain dont on oublie le nom, un seul dépositaire d'un renseignement aussi important, mais qu'on entoure de mystère, une erreur soi-disant commise en 1795, la téméraire prétention de « contredire un évènement historique consigné dans des documents officiels, » en s'appuyant sur le dire toujours inadmissible d'un personnage anonyme, la feinte candeur avec laquelle on introduit dans cette affaire le nom de D. Bartolomé, dont la sépulture était, comme on ne l'ignorait pas, du côté de l'Épître, et non du côté opposé, tout cela forme une trame mal ourdie et qui ne supporte pas l'examen.

Et que dire de M. Cambiaso, consul d'Italie à

(1) Lettre de D. Carlos Nouel à D. Emiliano Tejera, citée par celui-ci, p. 50.

Saint-Domingue, si facile à convaincre qu'il adopta immédiatement la version de D. Carlos Nouel et contribua activement à la propager? N'est-il pas le complice conscient de manœuvres qu'une critique impartiale démasque sans peine ?

Que penser de cet évêque, auquel son caractère sacré devrait imposer le respect absolu de la vérité, et que l'on est tout au moins obligé d'accuser d'une légèreté coupable, puisque, dans sa Lettre pastorale du 14 septembre 1877, il affirme sans preuves que, depuis la translation à la Havane des restes de Colon, la croyance s'est maintenue à Saint-Domingue que ces restes n'ont pas quitté le lieu de leur dépôt? Quel jugement porter sur la rectitude de son criterium historique, quand il traite de « futile » l'acte solennel du 22 décembre 1795 et adopte avec enthousiasme une tradition inventée à plaisir, qu'il semble lui-même condamner en la qualifiant de « vague? » (1).

Cette prétendue tradition dominicaine, en contradiction avec les textes et les faits, offre des variantes qui, à elles seules, devraient la rendre suspecte et elle est toute récente. Jamais elle ne s'est répandue dans les masses, si disposées cependant à accepter tout ce qui est extraordinaire, et elle a surtout ceci de particulier qu'elle se réveille avec la présence de Mgr Cocchia dans le diocèse de Saint-Domingue, et qu'en son absence, elle s'endort ou s'affaiblit.

(1) *Pastoral*, p. 9.

Il y a plus, les Dominicains ont fourni eux-mêmes des armes contre cette fable puérile, contre ce mensonge inventé de propos délibéré.

El Porvenir, journal publié, vers 1875, à Puerto-Plata, engageait le gouvernement du général Gonzalez à réclamer à l'Espagne les cendres si disputées aujourd'hui. Des négociations eurent même lieu, sans résultat, il est vrai, entre ce gouvernement et celui de Cuba. Des documents officiels nous l'attestent (1).

A la même époque, le général dominicain Luperon soutenait une vive polémique avec le *Diario de la Marina*, de la Havane, et voulait prouver que « les restes de Colon devaient être reportés à Saint-Domingue, » parce que, disait-il, l'Almirante avait voulu que ses cendres y reposassent, « que l'île fût espagnole... ou non (2). »

Un autre Dominicain, D. José Gabriel Garcia, se plaint amèrement de l'exhumation accomplie en 1795 et la considère comme un acte d'injustice envers Saint-Domingue (3).

Toutes ces preuves et d'autres encore arrachent à M. Tejera les exclamations suivantes, que ses contradicteurs n'ont qu'à citer sans commentaires. « Eh bien ! dit-il, auraient-ils tenu un tel langage ces deux Dominicains (Luperon et Garcia), surtout le second qui a étudié avec un soin minu-

(1) L'Académie royale de l'Histoire les a en sa possession.

(2) Tejera, *Los Restos de Colon,* p. 26.

(3) *Memorias para la historia de Quisqueya*, p. 29, et Tejera, p. 26.

tieux tout ce qui est relatif à l'histoire de son pays, s'ils avaient eu la moindre velléité de doute au sujet de l'exhumation des véritables restes? N'auraient-ils pas cité la tradition, s'ils avaient cru son témoignage de quelque valeur? Et pourquoi ne l'ont-ils pas citée? Parce que la tradition allait en s'affaiblissant de plus en plus, à mesure qu'elle s'éloignait des temps qui l'avaient vue naître ; parce que la généralité la considérait comme une fable aussi promptement oubliée qu'entendue (1). »

M. Lopez Prieto, qui a compulsé les Archives générales de la Havane, assure que le consul d'Italie, M. Cambiaso, a, non pas une fois, mais à diverses reprises, fait au nom de son gouvernement et celui-ci comme représentant la ville de Gênes, des démarches pour obtenir de l'Espagne la cession des restes du premier Almirante. Des correspondances diplomatiques, ajoute-t-il, ont été échangées à cet égard, en 1848, et par deux fois depuis cette époque.

Le gouvernement espagnol repoussa cette demande indiscrète, et, dès lors, on s'explique pourquoi le consul italien accorda sans la moindre difficulté foi entière à la mystérieuse confidence de M. Nouel. Les intéressés étaient disposés à remplacer par une intrigue maladroite les artifices demeurés inutiles de la diplomatie.

En résumé, la contradiction évidente que l'on

(1) Tejera, *Los Restos de Colon*, p. 66.

trouve dans les écrits des auteurs dominicains, l'aveu courtois des plus prudents et des plus sincères d'entre eux, l'opinion des hommes d'état de leur république, le sentiment de la presse indépendante, le jugement des critiques les plus autorisés, les intérêts et les passions qui ont soulevé cette controverse, tout nous autorise à déclarer sans réserve, avec l'Académie royale de l'Histoire, que cette soi-disant tradition dominicaïne, autour de laquelle on fait tant de bruit, était, comme le dit M. Tejera, tout Dominicain qu'il est, « une voix qui allait en s'affaiblissant, un témoignage sans valeur, une fable » éteinte et ensevelie dans un profond oubli. En vain tente-t-on de la ressusciter. La seule tradition digne de respect est la tradition espagnole, certaine de posséder la vérité, ferme sur ses bases historiques, forte parce qu'elle ne se divise pas, constante puisqu'elle a toujours été vivace avant et depuis 1795.

III.

LE PROCÈS-VERBAL DE SAINT-DOMINGUE.

Dans sa Lettre pastorale du 8 septembre 1877, Mgr Cocchia racontait la découverte fortuite du cercueil de l'Almirante D. Luis Colon, premier duc de Veragua, découverte qui devait être suivie d'une autre non moins fortuite et encore plus surprenante.

Dès lors l'évêque d'Orope avait fait des recherches, et justement sous l'emplacement du trône épiscopal que la tradition désignait comme celui de la tombe du grand Colon (1). Après l'exhumation accomplie en 1795, qu'espérait-il donc trouver sur la foi d'une tradition que lui-même appelait « vague ? » La première trouvaille ne pouvait cependant avoir aucun rapport avec la sépulture du héros.

Le résultat des nouvelles investigations fut que l' « on rencontra à un mètre du mur, en face de la porte qui mène à la salle capitulaire, un caveau avec des restes humains ornés de galons, » et cela prouve, dit Mgr Cocchia, que l'on enterrait dans le sanctuaire des personnages plus ou moins importants, sans nom et sans indication, et que « ce fut sans doute l'un d'eux qui fut trouvé par la Commission en 1795 et qui, après avoir été transféré avec pompe, est aujourd'hui conservé dans la cathédrale de la Havane (2). » Par tolérance ou par négligence, les ducs de Veragua ont pu, au XVIII[e] siècle, laisser inhumer dans le sanctuaire des personnes étrangères à leur famille; mais le procès-verbal de 1795 est formel, et Aristizabal n'a pu confondre un caveau encastré dans la paroi principale de l'église (3) avec une tombe située dans le sol, à un mètre du mur.

(1) *Pastoral*, p. 9.

(2) *Pastoral*, p. 10.

(3) Navarette, *Coleccion de viajes y descubrimientos*, t. II, p. 368.

M. Tejera suppose que les Espagnols ont emporté à la Havane les restes de D. Diego ou de D. Bartolomé Colon (1), quoique l'on sût pertinemment que le premier était enterré non loin de son père, mais non dans l'endroit fouillé en 1795, et que la sépulture de l'Adelantado était du côté de l'Épître. Quant à l'évêque d'Orope, il fait des cendres exhumées alors celles d'un inconnu, mais sans fournir aucune preuve à l'appui de son assertion. Il faudrait, dans ce cas, admettre que les autorités espagnoles qui procédèrent à l'enlèvement prirent un cadavre du XVIIIe siècle pour un du XVIe, et acceptèrent pour les reliques de Colon n'importe quels « restes humains ornés de galons. »

C'est le 10 septembre 1877 qu'on aurait découvert les « véritables restes » de Cristóval Colon. Le chanoine Billini, curé de la cathédrale, qui dirigeait les travaux d'exploration, en avertit l'évêque; Celui-ci accourut « avec la quasi certitude que ce pouvaient être les restes désirés. » On ouvrit la sépulture et l'on reconnut qu'elle contenait une caisse de plomb en bon état, mesurant 42 centimètres de longueur, 20 1/2 de largeur et 21 de profondeur, avec des inscriptions tout autour ainsi qu'à l'extérieur et à l'intérieur du couvercle. « On vit dedans, dit Mgr Cocchia, des restes nombreux et bien conservés, au milieu desquels était une balle de plomb. L'inscription nettoyée, on lut sur la partie intérieure du couvercle : ILL^{tre} Y ES^{do} VARON

(1) *Los Restos de Colon*, p. 37.

DON CRISTOBAL COLON; sur la partie supérieure : D. DE LA A. P^{er} A^{te}; autour : C. C. A. L'inscription voulait donc dire : *Ilustre y esclarecido varon Don Cristóbal Colon, Descubridor de la América, Primer Almirante ;* et, en abrégé : *Cristóbal Colon Almirante* (1). » Il y a une concordance presque parfaite entre ces détails et ceux du procès-verbal rédigé le jour même de la découverte, lequel ajoute toutefois que l'inscription intérieure était en lettres gothiques allemandes, ce qu'il faudra se rappeler (2).

« Les reliques du grand homme, continue l'évêque d'Orope, étaient dans nos mains..... Nous étions sur le point de nous écrier : « Réjouis-toi, ô Saint-Domingue ! L'homme qui t'a découverte et t'a aimée de préférence, n'a pas quitté ton sein ; il a été et sera avec toi..... Réjouis-toi aussi, ô Italie ! Un des plus grands de tes fils est pour ainsi dire ressuscité. Tu seras aussi représentée avec amour. » L'émotion fut générale, les cloches annoncèrent l'heureuse nouvelle, le canon répondit bruyamment à l'évènement fortuné (3). »

Dans cette brillante homélie, Mgr Cocchia adresse ses félicitations à Saint-Domingue et à l'Italie. Il est vrai qu'il est Italien, comme Colon. Mais pourquoi ne dit-il pas un mot pour l'Espagne ?

(1) *Pastoral*, p. 11.
(2) *Pastoral*, p. 15; — Tejera, *Los Restos de Colon*, p. 60.
(3) *Pastoral*, p. 11.

Qui donc osera jamais rompre le lien qui unit si étroitement le nom du Découvreur du Nouveau Monde avec celui de son pays d'adoption, devenu sa véritable, son unique patrie?

Mgr Cocchia a soigneusement remarqué ailleurs qu' « il n'y avait sur les fragments de plomb ni un nom, ni une lettre, ni un signe quelconque qui indiquassent à qui appartenaient les ossements transférés à la Havane, en 1795 (1). » M. Tejera s'écrie aussi : « Comment savait-on que ces ossements étaient ceux de Colon? Qui pourrait l'affirmer si muette était la pierre, muet le métal, muets les restes rencontrés dans cette tombe oubliée (2)? »

A ce silence de la mort, les inventeurs des « véritables restes » de Colon opposent un luxe d'inscriptions, dont le nombre finit par être suspect. Leur cercueil en porte à l'extérieur et à l'intérieur du couvercle, à la tête, au côté droit, au côté gauche. Cela ne suffisait point, paraît-il, car on découvrit encore dans la poussière du squelette une petite plaque d'argent portant des caractères de chaque côté. Sept inscriptions pour indiquer quel personnage renfermait cette petite caisse, c'est là un excès de précautions, dont on ne manque pas de tirer avantage en comparant ce cercueil avec celui exhumé en 1795 (3).

(1) *Pastoral*, p. 9.

(2) *Los Restos de Colon*, p. 15.

(3) M. Roselly de Lorgues, qui le prend de haut avec ses

D. Juan Ignacio de Armas, qui a critiqué avec beaucoup de discernement le procès-verbal de 1877, fait observer que les plaques indicatives sont sans objet et peu usitées dans les cercueils qui portent des inscriptions multiples, qu'en tout cas elles seraient placées à l'extérieur et du côté opposé à la muraille (1).

Assurément on rencontre parfois dans les cercueils des plaques de métal; elles sont presque toujours détachées et non fixées aux parois intérieures par des clous ou des vis. Mais comment expliquer ici cette bizarre idée de graver une inscription sur chacun des côtés d'une lame d'argent qui devait être fixée à l'intérieur du couvercle, comme l'indiquent les deux pointes que l'on remarque aux extrémités ?

La description de l'endroit où les « véritables restes » de Colon ont été, dit-on, retrouvés, soulève aussi diverses objections. L'évêque d'Orope parle d' « une niche » à la droite du sanctuaire, précisément à la place du trône épiscopal (2).

contradicteurs et dédaigne souvent de fournir ses raisons, admet sans débat, dans son *Histoire posthume de Christophe Colomb*, p. 296-304, l'authenticité de ces inscriptions, bien que M. Colmeiro en ait établi la fausseté de la manière la plus évidente. On verra plus loin la réfutation des étranges assertions de M. Roselly de Lorgues et des défenseurs de la trouvaille de 1877. M. Fernandez Duro les a de nouveau victorieusement combattus dans son *Colon y la Historia postuma*.

(1) *La Opinion Nacional* (de Caracas), 24 mai 1878.

(2) *Pastoral*, p. 10.

M. Tejera affirme l'existence de « deux caveaux, » l'un accolé au mur et l'autre séparé du premier par une cloison de 16 centimètres d'épaisseur (1). Ce désaccord entre deux témoins oculaires jette de nouveaux doutes dans l'esprit.

S'il n'y avait qu'une seule niche, comme des dépouilles mortelles ont été tirées, en 1795, d'un tombeau à la droite du chœur, de qui pouvaient-elles provenir, sinon du cadavre de l'Almirante ? D'un personnage inconnu, dit Mgr Cocchia. Réponse évasive et inadmissible. S'il y avait deux caveaux, ainsi que le soutient M. Tejera, celui accolé au mur aurait dû renfermer les os de Colon, et l'autre, seul ouvert en 1795, ceux de son fils D. Diego.

Un fait si simple peut-il donner lieu à deux interprétations ? Il faudrait, avant tout, que les écrivains dominicains se missent d'accord et fournissent de meilleures preuves pour répondre à cette phrase courte et résolûment affirmative de M. Lopez Prieto : « J'ai examiné le caveau le 27 décembre (1877) et mon opinion est qu'il n'a pas l'antiquité qu'on lui suppose (2). »

A Saint-Domingue et en Espagne, on a minutieusement étudié les inscriptions que nous avons citées plus haut. C'est, en effet, un point des plus importants.

Prévoyant certaines objections, les auteurs do-

(1) *Los Restos de Colon*, p. 15.
(2) *Informe sobre los restos de Colon*, p. 85.

minicains ont tenté de les réfuter à l'avance. Selon M. Tejera, la caisse de plomb renfermant les « véritables restes » est fort ancienne ; « mais nous ne pouvons affirmer, ajoute-t-il, combien de siècles elle a, ni si c'est celle qui fut rapportée de Séville en 1536, ou si, pour un motif quelconque, elle fut changée ici avant d'être déposée dans le caveau, en 1540, ou à une époque postérieure (1). » Comme le même auteur ajoute qu'il est impossible de dire si ce cercueil a séjourné dans la terre un ou deux siècles (2), les arguments en faveur de son authenticité perdent toute valeur, arguments qui s'appuyaient sur la conformité de certains noms et sur celle de l'orthographe avec le style de 1536, ainsi que sur les empreintes du temps. Telles sont les preuves invoquées par MM. Tejera et Nouel. Admettons le point de départ qu'ils ont proposé.

L'Académie royale de l'Histoire et son savant rapporteur ont eu sous les yeux et publié deux fac-simile relevés, l'un par un Dominicain, M. Te-

(1) *Los Restos de Colon*, p. 30.

(2) M. Colmeiro a donné à la fin de son rapport les dessins suivants : 1° Aspect extérieur du coffre découvert à Saint-Domingue, d'après une photographie remise à l'Académie par S. E. le Président du Conseil des ministres ; 2° Vue intérieure du même coffre ; 3° Fac-simile des lettres qui se trouvent à la tête et sur les côtés du coffre, d'après M. Tejera ; 4° Inscriptions des deux côtés de la plaque d'argent, d'après M. Lopez Priez ; 5° mêmes inscriptions, d'après M. Tejera ; 6° Fac-simile des inscriptions du couvercle, à l'extérieur et à l'intérieur, d'après le même.

jera, l'autre par un Espagnol, M. Lopez Prieto. Le second est un dessin fidèle, reproduit selon les règles de l'art, et mérite par conséquent plus de confiance que les croquis dus à de simples amateurs, pour suppléer à l'absence des lithographes à Saint-Domingue, et joints à la brochure de M. Tejera. « Les gravures, écrit ce dernier avec une louable franchise, demanderaient des mains plus habiles ; mais elles auront toujours un mérite, celui d'avoir exprimé ou cherché à exprimer la vérité (1). »

Ces copies présentent dans leur ensemble un fait singulier, l'emploi de trois alphabets distincts, à savoir : des lettres gothiques ; d'autres d'une écriture courante ayant quelque semblant d'antiquité ; d'autres enfin qui, en dépit de leur déguisement, sont modernes à n'en pas douter. Une telle variété de caractères est inconnue dans le style lapidaire et permet d'attribuer l'ensemble des inscriptions à l'époque que l'on voudra.

Les caractères gothiques cessèrent d'être en usage dans les inscriptions en Espagne vers 1520. Si les imprimeurs s'en servaient encore, c'est que la plupart étaient Allemands et possédaient un ancien matériel. Au XVI[e] siècle et dans la première moitié du XVII[e], quelques copistes les employaient toujours pour les annonces et les affiches de théâtre, afin d'appeler l'attention ou de montrer leur talent

(1) *Informe sobre los restos de Colon*, p. 118 ; — *Los Restos de Colon*, p. 3.

de calligraphes ; mais, dans les inscriptions des monuments civils, des églises et des sépultures, l'alphabet romain prévalait.

L'Académie de l'Histoire a remarqué que l'inscription de la partie supérieure du couvercle présente des abréviations inconnues dans le temps auquel on les attribue, et quelqu'un a dit judicieusement : « Ces abréviations arbitraires qui ne sont pas dans une invocation religieuse, mais qui se rapportent à des titres et qualifications, sont inusitées, invraisemblables, quand il s'agit d'un exemple de style lapidaire du XVI[e] siècle (1). »

L'interprétation dominicaine des initiales D. DE LA A. par « Découvreur de l'Amérique, » dénote péremptoirement qu'on a commis une maladresse et un anachronisme en gravant cette inscription. Les défenseurs de la trouvaille des « véritables restes » de Colon cherchent en vain à établir que le nom d'Amérique fut connu dès 1509. Il fut proposé par Waltzmüller, cosmographe allemand, et l'Europe finit par l'adopter, sauf l'Espagne, qui résista jusqu'à nos jours, sans abandonner toutefois sa dénomination de « las Indias » dans le langage officiel. Il est vrai qu'on imprima à Séville, en 1672, un livre intitulé *Norte de la contratacion de las Indias Occidentales*, dans lequel le mot « América » est parfois employé pour les dési-

(1) *Los Restos de D. Cristóval Colon*, p. 34.

gner ; mais l'auteur, D. José de Veitia Linaje, a eu grand soin d'avertir le lecteur que c'était un terme nouveau et peu usité et d'ajouter que généralement on disait « les Indes Occidentales. » Il en donne l'exemple lui-même dans le courant de son livre et surtout dans le titre (1).

En Espagne, on n'a jamais cessé de dire : *Historia de las Indias ; Recopilacion de las leyes de los reinos de las Indias ; Comercio de las Indias* ; *Politica Indiana ; Consejo Real de las Indias ; Iglesia Primada de las Indias,* etc. Hier encore, les souverains s'intitulaient « Rois d'Espagne et des Indes, » comme on le voit sur les monnaies de Ferdinand VII, et Colon a toujours été qualifié d'« Almirante de las Indias, » ainsi que ceux qui lui ont succédé dans ses titres et dignités. En 1796, le duc de Veragua, en adressant des remerciements à l'Ayuntamiento de la cité de la Havane, « pour la distinction particulière et la piété avec laquelle il avait reçu les restes du cadavre du seigneur Don Cristóval Colon, » l'appelle « Almirante mayor del mar Oceano, primer virey y gobernador de Indias (2). » Dix ans auparavant, en 1786, D. Antonio Alcedo avait publié son *Diccionario geográfico-histórico de las Indias Occidentales*, dont le titre était convenablement choisi pour un

(1) V. surtout le prologue I et le livre II, chap. XXVII, n° 55.

(2) Grand amiral de la mer océane, premier vice-roi et gouverneur des Indes. Lopez Prieto, *Informe sobre los restos de Colon*, appendice II, p. 72.

ouvrage destiné aux Espagnols et aux étrangers (1).

Un monument du XVI[e] siècle, offrant le mot « América » en caractères gothiques, serait unique dans l'épigraphie espagnole. Jamais un descendant de Colon ne l'eût souffert, car c'eût été reconnaître implicitement la plus grande injustice commise dans le cours des âges, et les ossements du héros en eussent frémi dans la tombe.

Ajoutons que la pierre sépulcrale de D. Fernando Colon existe encore dans la cathédrale de Séville. Elle porte la date de 1539 et doit donc passer pour contemporaine du cercueil exhumé à Saint-Domingue. On y lit qu'il était « fils du vaillant et renommé seigneur D. Cristóval Colon, premier Almirante, lequel découvrit les Indes et le Nouveau Monde du vivant des Rois catholiques Don Hernando et Doña Isabelle, de glorieuse mémoire, le XI octobre MCCCCXCII (2). »

(1) M. Lopez Prieto, dans son *Informe*, p. 91, traite ce point avec toute l'érudition et la critique désirables. L'auteur anonyme de *Los Restos de D. Cristóval Colon*, très-compétent en pareille matière, dit aussi, p. 35 : « Des soixante-deux ouvrages imprimés en Espagne, avant 1550, à notre connaissance, dans lesquels il est question du Nouveau Monde, on ne lui donne que dans un seul le nom d'*América;* tous les autres disent *las Indias.* » Le livre qui fait exception est le *Phisicœ compendium* de Pedro Margallo, publié à Salamanque, en 1520, dans lequel l'auteur a employé les expressions de la technologie générale.

(2) L'épitaphe actuelle de cet illustre personnage, qui fut l'historien de son père et auquel on doit la fondation de la

L'inscription gothique de l'intérieur du couvercle est encore suspecte, parce que le nom Cristóval se trouve, contre toute vraisemblance, orthographié à la moderne. L'Almirante signait *Xptoval*, et, quoiqu'on écrivît quelquefois *Christoval*, dès le XVI[e] siècle, les archevêques de Saint-Domingue, Fuenmayor et Pio, se servaient encore de la forme *Xptoval* au milieu du XVII[e] siècle.

M. Tejera répond qu'autrefois on se préoccupait fort peu de l'orthographe des noms propres, et cela est vrai dans une certaine mesure ; mais nous ne croirons jamais que les descendants immédiats de Colon, si soigneux de tout ce qui devait perpétuer la mémoire de leur illustre ancêtre, si attentifs à accomplir ses volontés, aient toléré ou n'aient pas empêché une erreur qui leur était préjudi-

Bibliothèque Colombine, est ainsi conçue : « Aquí yaze el mui magnífico S. D. Hernando Colon, el qual aplicó y gastó toda su vida y hazienda en aumento de las letras, y juntar, y perpetuar en esta ciudad todos sus libros de todas las ciencias, que en su tiempo halló y reducirlo á cuatro libros. Falleció en esta ciudad á 12 de julio de 1539 de edad de 50 años, 9 meses, y 14 dias, fué hijo del valeroso y memorable S. D. Christ. Colon, primero Almi[te], que descubrió las Indias y nuevo mundo en vida de los Cat. R. D. Fernando y D[a] Isabel de gloriosa memoria, á 11 de oct. de 1492 con tres galeras (*erreur pour* caravelas, *mot que portaient les épitaphes plus anciennes*), y 90 personas, y partió del puerto de Palos á descubrirlas á 3 de agosto antes, y bolvio á Castilla con victoria á 7 de maio (*erreur pour* 12 de marzo) del año siguiente, y tornó despues otras dos veces á poblar lo que descubrió. Falleció en Valladolid á 20 de agosto (*erreur pour* mayo) de 1506 años. Rogad á Dios por ellos. »

ciable, d'autant plus que le premier Almirante, en fondant un majorat, le 22 février 1498, avait imposé à ses successeurs l'obligation de signer comme lui (1), et celui qui avait le devoir de ne pas altérer la signature ne pouvait laisser personne estropier le nom.

M. Nouel, qu'aucune difficulté n'arrête, cite (2) la *Relacion de los repartimientos de Indios*, compilée, en 1514, par le trésorier Miguel de Pasamonte, et où le nom de baptême de Colon est écrit de différentes manières. Cela prouve peu, car l'orthographe de Pasamonte était des plus irrégulières. Au contraire, dans les inscriptions du cercueil, le nom de Cristóval est par deux fois écrit de la même manière, et c'est le seul mot où se remarque une faute.

La plaque d'argent, trouvée au milieu des cendres et noircie par le temps, ne peut en imposer aux archéologues. On mettait parfois dans les tombeaux, aux XVI[e] et XVII[e] siècles, des lames de plomb sur lesquelles étaient gravées des notices plus ou moins étendues et relatives aux défunts; mais, ainsi qu'on l'a fait observer déjà, elles n'étaient pas, comme dans le cercueil dont il s'agit, fixées par des vis aux parois intérieures. Quant à la cursive employée dans cette inscrip-

(1) « Firmar de mi firma, la cual agora acostumbro. » *Memorial del pleito sobre la sucesion en posesion del estado y mayorazgo de Veragua*, fol. 141.

(2) Tejera, *Los Restos de Colon*, p. 32 et 55.

tion, elle suffirait à elle seule pour la faire qualifier de moderne, et de très moderne, par tous ceux qui ont les moindres notions de paléographie. En effet, par leurs formes élancées, les lettres s'y rapprochent plus de l'écriture anglaise que de l'ancienne ronde espagnole des deux siècles précédents, car pour le XVIe siècle il ne saurait en être question. M. Tejera reconnaît lui-même que « leur forme ressemble à celle de la cursive ordinaire (1) » ; mais il ne paraît pas s'en préoccuper et il laisse à entendre que la plaque d'argent n'a pas été l'objet d'une « étude approfondie. »

Si, pour juger de l'authenticité de la découverte, il faut se rendre compte de la valeur des signes d'ancienneté attribués à la caisse de plomb, il n'importe pas moins de connaître l'état des restes humains qu'elle contenait.

Lors de la translation des ossements de Colon, de Séville à Saint-Domingue, le premier Almirante était dans la tombe depuis plus de trente-quatre ans, et son corps devait être dans un état de décomposition complète. Le respect filial, la piété des moines, la vénération due au grand homme, étaient de puissants motifs de recueillir précieusement dans un coffre ses glorieuses dépouilles et jusqu'à leur poussière.

A Hispaniola, l'humidité du climat des tropiques, le voisinage du rio Ozama et de la mer, durent hâter la destruction du squelette, que les

(1) Tejera, *Los Restos de Colon*, p. 34.

tremblements de terre et les réparations de la capilla mayor contribuèrent encore à convertir en poudre.

Les chanoines Nuñez de Caceres et Galvez avaient certifié, en 1783, qu'on avait trouvé à l'emplacement connu pour celui de la sépulture de Colon, un coffre de plomb un peu détérioré et contenant plusieurs ossements humains. Moreau de Saint-Méry, dont les Dominicains ne peuvent récuser l'autorité après l'avoir tant de fois invoquée, affirme que les chanoines avaient constaté que la majeure partie des os était réduite en cendres et qu'on avait reconnu ceux de l'avant-bras (1).

Le procès-verbal de 1795 déclare, comme nous l'avons vu, qu'on découvrit dans un caveau situé dans le sanctuaire, du côté de l'Évangile, les restes d'un cercueil de plomb et des fragments d'os, entre autres ceux des tibias, et que le tout fut recueilli avec soin (2).

On a donc trouvé, en 1783, les restes d'un squelette presque entièrement réduit en cendres, et, en 1795, des fragments d'os mêlés de terre, qui ont été alors placés dans une coupe avec la poussière du tombeau. Dans un espace de douze ans, la consomption a fait des progrès rapides, mais tout naturels ; les os de grande dimension

(1) *Description topographique.....*, t. I, p. 126 à 128.

(2) Navarrete, *Coleccion de los viajes y descubrimientos*, t. II, p. 368.

disparaissent, il n'en reste plus que des fragments.

Oublions les constatations faites en 1795 ; ne nous préoccupons que de celles de 1783. Eh bien ! si les « véritables restes » de Colon ont été exhumés en 1877, qu'a-t-on dû trouver dans le cercueil ? Quelques cendres et de la poussière. Au lieu de cela, Mgr Cocchia constate qu'à cette dernière date les « véritables restes » comprenaient « un fémur détérioré ; un péroné dans son état normal ; un radius complet ; une clavicule également complète ; un cubitus ; cinq côtes complètes et trois incomplètes ; l'os sacrum en mauvais état ; le coxis ; deux vertèbres lombaires, une cervicale et trois dorsales ; deux calcaneums ; un os du métacarpe ; un autre du métatarse ; un fragment de frontal ou coronal avec la moitié de la cavité de l'orbite ; un tiers de tibia ; deux autres fragments de tibia ; deux astragales ; une tête d'omoplate ; un fragment de la mâchoire inférieure ; la moitié d'une tête d'humérus ; le tout comprenant treize petits fragments et vingt-huit grands, ainsi que d'autres réduits en poudre (1). »

Quarante-et-une parties d'ossements, c'est-à-dire une partie notable d'un squelette dans un coffre où, en 1783, on n'avait trouvé à peu près que des cendres et quelques morceaux d'un avant-bras.

A cela, les Dominicains répondent que les restes

(1) *Pastoral*, p. 15.



reconnus en 1783 n'étaient pas ceux exhumés en 1795, et que, de plus, le caveau exploré à la première date ne leur « semble » pas celui découvert en 1877, mais bien un caveau voisin. Vaine affirmation, vain subterfuge, qu'anéantissent la tradition populaire, les textes authentiques, les procès-verbaux officiels et l'opinion d'une critique judicieuse et impartiale.

M. Tejera avait publié sa première brochure intitulée *Los Restos de Colon* sans connaître, — ignorance singulière chez un Dominicain, — l'ouvrage de Moreau de Saint-Méry. Il l'a lu enfin et, invoquant des arguments spécieux, il a contesté l'identité des restes reconnus en 1783 et en 1795; mais il n'a pu résoudre la question de savoir s'il y avait deux caveaux ou un seul.

Ainsi donc, d'après les écrivains dominicains et Mgr Cocchia, les dépouilles mortelles exhumées en 1795 étaient et n'étaient pas celles vues en 1783, et tandis que les « véritables restes » de Colon, mort au commencement du XVI[e] siècle, sont encore dans un état satisfaisant de conservation, ceux de l'inconnu transporté à la Havane et enterré près de deux siècles plus tard, étaient entièrement consumés. En présence de ce que l'on constate journellement dans les sépultures, de telles assertions sont difficiles à soutenir.

IV.

LA BALLE.

Dans ce qui s'est passé à Saint-Domingue, le 10 septembre 1877, le plus étonnant est peut-être la trouvaille d'une balle de plomb pesant une once ou environ (1) dans la caisse qui contenait les « véritables restes » de Colon. Rien n'arrête, on le sait, les défenseurs de la prétendue découverte. Il faudrait cependant prouver que l'illustre Almirante a été blessé, au moins une fois en sa vie, et blessé par une balle du calibre indiqué.

Pour discuter sérieusement cette question, il n'est pas inutile de dire quelques mots de la vie de Colon, avant son arrivée en Espagne, en 1486. Malgré toutes les recherches, elle est encore enveloppée de bien des doutes.

La date exacte de la naissance du Découvreur du Nouveau Monde est inconnue. Les uns la fixent à 1435, les autres à 1436, tandis que quelques-uns la reportent à 1448. Le curé de los Palacios, André Bernaldez, qui fut l'ami intime et l'hôte de Colon, dit qu'il mourut âgé d'environ soixante-dix ans (2),

(1) C'est le poids indiqué par le procès-verbal. V. *Pastoral*, p. 15, et *Informe de la R. Academia de la Historia*, p 187.

(2) André Bernaldez, *Historia de los Reyes Católicos*, chap. XXXI.

et Irving adopte la même opinion (1). Il serait donc né vers 1436 (2).

On a prétendu qu'il était fils, petit-fils et frère de tisserands ou de cardeurs de laine, et qu'on ne lui aurait attribué une origine moins modeste que lorsqu'il eut illustré son nom, et lorsque ses descendants tinrent pour injurieuse la tradition qui voulait que lui-même, étant jeune, eût exercé cet humble métier. Le nom de « Colombo, » très répandu en Italie, peut appartenir à une maison noble et ancienne; cela n'empêcherait pas qu'une

(1) *Life and voyages of Christopher Columbus*, liv. XVIII, chap. IV.

(2) Dans l'excellent mémoire intitulé : *Année véritable de la naissance de Christophe Colomb et Revue chronologique des principales époques de sa vie* (*Bulletin de la Soc. de Géographie de Paris*, 1872, t. II, p. 6-59), M. d'Avezac place la naissance de Colon en 1446. Nous croyons, quant à présent, devoir nous en tenir à la date adoptée par Navarrete, Irving, Alexandre de Humboldt, Napione, Hoëfer, et un grand nombre de biographes qui ont étudié consciencieusement cette question.

Quant au lieu de naissance du grand homme, c'est très probablement la ville de Gênes elle-même. En dépit du décret du Président de la République qui, le 6 août 1882, a autorisé l'érection d'une statue de Colon à Calvi, et quoique le Président des États-Unis ait, dit-on, octroyé le titre de citoyen américain à tous les Corses, on ne peut prendre au sérieux la prétention de faire du Découvreur du Nouveau-Monde un Corse, émise récemment dans *La Vérité sur l'origine et la patrie de Christophe Colon,* par l'abbé Martin Casanova de Pioggiola. Sur tous ces points, v. Harrisse, *Christophe Colomb, son origine, sa vie, ses voyages, sa famille et ses descendants*, Paris, 1884, 2 vol. in-8°.

branche de cette famille fût tombée dans la pauvreté et dans l'oubli.

L'enfance de Cristóval Colon se passa près de ses parents, qui, plus tard, l'envoyèrent à Pavie, pour étudier les sciences et les lettres. A la grande école lombarde, comme il était fort intelligent, il devint un homme remarquablement instruit. Son goût le poussa vers la cosmographie et tout ce qui se rapportait à la navigation. Fernandez de Oviedo, Las Casas, Lopez de Gomara, et bien d'autres historiens rapportent qu'il excellait, dès lors, à dessiner des cartes marines. De bonne heure il se fit marin.

Pendant de longues années, il parcourut les mers du Levant et visita la plupart des ports de la Méditerranée. On dit qu'il se signala aussi par son intrépidité dans diverses campagnes, notamment, dans une bataille navale en vue de Chypre, et dans une autre qui fut livrée dans les eaux de Tunis. Le seul fait certain, c'est que dans les années 1474, 1475 et 1476, il y avait au service du roi de France deux Colombo, l'oncle et le neveu, marins renommés l'un et l'autre. Le premier est sans doute celui qui attaqua l'escadre vénitienne chargée de défendre l'île de Chypre (1). Le second, « Colombo el Mozo », corsaire français, s'empara de quatre galères de Venise, à la hauteur du cap Saint-Vincent, en 1485. Cristóval Colon a pu se

(1) Irving, *Life and voyages of Christopher Columbus*, appendice, n° 6.



trouver sous les ordres de Colombo « l'oncle, » pendant la campagne de Chypre; mais il n'a pu prendre part au combat de Saint-Vincent, puisqu'il avait quitté le Portugal dès 1484, pour venir solliciter en Espagne l'appui nécessaire à l'entreprise qu'il méditait.

Nous n'avons, avant cette époque, qu'un seul renseignement sérieux sur sa carrière militaire. Il nous est fourni par D. Fernando Colon, fils et historien du grand homme, dans une lettre que celui-ci adressa d'Hispaniola aux Rois catholiques, en 1495. On a mis en doute l'authenticité de ce document, parce que D. Fernando serait seul à le citer et parce que le texte espagnol de cette lettre ne s'est jamais retrouvé ni aux Archives générales de Simancas, ni à la Chartreuse de Séville, ni dans les archives du duc de Veragua (1). Remarquons toutefois que Las Casas l'a publiée aussi et que l'évêque de Chiapa avait compulsé minutieusement les papiers de la famille de l'Almirante (2). Dans cette lettre. Colon raconte comment, étant au service du roi de Naples, René d'Anjou, il avait été en vue de Tunis « s'emparer de la galère *Fernandina*, » évènement qui dut avoir lieu entre 1459 et 1461, alors que notre héros était âgé de vingt-quatre à vingt-cinq ans.

Il y a donc une période obscure dans la vie du grand homme, celle où il n'était qu'un aventurier,

(1) *Los Restos de D. Cristóval Colon*, p. 85.

(2) Las Casas, *Historia de las Indias*, liv. I, chap. III.

un soldat de fortune, comme lorsqu'il suivait la cour de Castille, dans la dernière guerre contre les Mores de Grenade. A cette époque, qui voulait combattre en trouvait toujours l'occasion, et c'est ainsi que Colon a pu différentes fois prendre part aux expéditions des corsaires de la Méditerranée. Mais, entre courir le risque d'être atteint dans la mêlée et recevoir une blessure telle qu'une balle volumineuse se soit logée dans les os, il y a loin. Pour expliquer la trouvaille de cette balle au fond du cercueil, il faudrait des raisons sérieuses.

Ni Bernaldez, ni Pedro Martyr de Angheria, qui ont bien connu l'Almirante, ni Fernandez de Oviedo et Las Casas, qui ont écrit peu après sa mort, ni Lopez de Gomara et d'autres chroniqueurs, quasi contemporains des premières découvertes du Nouveau Monde, ne mentionnent ni ne laissent supposer que Colon ait jamais été blessé dans ses rencontres avec les corsaires, les Mores ou les Indiens. Tous cependant parlent longuement des maladies dont il fut atteint pendant ses expéditions, et ils nous le montrent souffrant d'ophthalmies et de rhumatismes, sujet à la goutte, cloué sur son lit, en proie à des douleurs aiguës, et dirigeant encore ses navires du fond d'une étroite cabine, sans que les tortures physiques pussent vaincre sa grande âme.

Comme la balle exige une blessure, l'évêque d'Orope, que rien n'embarrasse, en invente une, et pour donner une ombre de vérité à son dire, il cite la phrase suivante de César Cantu : « Sur la

côte de Veragua, sa blessure s'ouvrit, *en la costa de Veragua se abrió su herida* (1). » Malheureusement, cette traduction est infidèle. Le texte italien porte : « *La mia piaga si apri* (2) »; c'est-à-dire : ma plaie s'ouvrit. Mgr Cocchia, né en Italie et devenu vicaire-général apostolique dans l'Amérique espagnole, doit pourtant bien savoir que *piaga* (plaie) se traduit par *llaga*, comme *ferita* (blessure) par *herida*, et que ni en italien, ni en espagnol ces mots ne sont synonymes. Mais il fallait que Colon eût été blessé, sans cela la présence d'une balle eût établi d'une manière trop certaine que ce ne sont pas là les « véritables restes » du héros.

Cantu a tiré le renseignement dont il s'agit de la lettre écrite de la Jamaïque, le 7 juillet 1503, aux Rois catholiques, et dans laquelle l'Almirante expose les fatigues et les dangers sans nombre qu'il a éprouvés pendant sa navigation le long des côtes de Veragua. « Là, dit-il, je me reposai du mal de la plaie (*alli se me refrescó del mal* LA LLAGA) ; pendant neuf jours j'avais perdu l'espoir de vivre (3). »

L'éminent historien a eu grand soin de traduire *llaga* par *piaga*. Lui n'avait pas besoin de changer le sens du texte. Quoiqu'il en soit, si, durant la

(1) *Pastoral*, p. 11.

(2) *Documenti alla storia universale;* Torino, 1858, t. IX, partie II, p. 705.

(3) Navarrete, *Coleccion de viajes y descubrimientos*, t. I, p. 301.

pénible expédition de Veragua, quelqu'un fut blessé, ce fut l'Adelantado, D. Bartolomé Colon, qui reçut dans la poitrine un coup de lance ou, selon Herrera, un coup de dard, en combattant corps à corps avec les Indiens, résolus à venger le cacique Quiban emprisonné par les Espagnols. L'Almirante, malade et éloigné de la côte par de violentes tempêtes, ne put débarquer ni secourir son frère et les siens, malgré leur dangereuse situation (1).

Un récent biographe de Colon, faisant cause commune avec Mgr Cocchia, écrit : « On sait que, dans sa jeunesse, Cristóval Colon parcourut les mers du Levant, infestées à cette époque par les corsaires musulmans. Dans un combat contre les Turcs, une balle lui entra si profondément dans les chairs que jamais elle ne put être extraite (*sic*). La cicatrice, qui s'était rouverte vers la fin de son existence pendant sa dernière expédition, mit sa vie en péril (2). » Ce passage, emprunté à l'*Histoire de Christophe Colomb*, de M. Roselly de Lorgues, est un des nombreux exemples des moyens employés pour égarer l'opinion. Dire simplement : « on sait », n'est pas une preuve. La seule chose certaine ici, c'est que depuis son arrivée en Espagne, même quand il éprouvait les souffrances les plus atroces, même quand il se

(1) Las Casas, *Hist. de las Indias*, l. II, chap. XXIV et XXV; — Herrera, *Historia general*, décade I, liv. VI, chap. I.

(2) *Gaceta de Santo Domingo*, 2 septembre 1878.

croyait en danger de mort, Colon ne se plaignait jamais d'une blessure. L'ignorance du temps, du lieu, des circonstances de cet évènement, permet de rejeter tout ce que M. Roselly de Lorgues affirme d'une manière si hardie sur la profondeur à laquelle la balle aurait pénétré comme sur les efforts tentés inutilement pour l'extraire.

La blessure de l'Almirante n'est pas prouvée ; elle est invraisemblable, en raison du projectile auquel on devrait l'attribuer.

En effet, Colon était à Lisbonne dès 1470 et l'usage des armes à feu portatives ne se répandit en Europe que dans les dernières années du XVe siècle. A l'époque des expéditions du jeune marin dans la Méditerranée, l'artillerie se composait de lombardes, de couleuvrines, de fauconneaux et de pièces plus petites, espingardes, canons de main et serpentines. Sur terre et sur mer, l'infanterie était armée d'arquebuses et de mousquets. Pour les premières, suivant qu'il s'agissait d'arquebuses de rempart ou d'arquebuses de main, le poids des projectiles variait de six onces à moins d'une once ; vers le milieu du XVIe siècle (1), il était de trois

(1) Les mousquets lançaient des balles d'une once et demie et les arquebuses des balles de trois quarts d'once. D. Sancho de Londoño, *Discurso sobre la forma de reducir la disciplina militar al mejor y antiguo estado;* Bruxelles, 1587 et 1589 ; Madrid, 1593, in-4o. Cette œuvre très-importante est dédiée au duc d'Alba, qui faisait le plus grand cas de l'auteur, dit Nicolas Antonio, dans sa *Bibliotheca nova*, t. II, p. 277.

quarts d'once, tandis que pour les mousquets il était d'une once et demie. Si Colon a été blessé, ce n'a pu être que par une arquebuse et jamais cette arme n'a lancé de projectile pesant juste une once, comme la balle trouvée, en 1877, au milieu des « véritables restes. »

Donc, si la balle a été trouvée dans le cercueil d'un Cristóval Colon, ce n'est pas le cercueil du Découvreur du Nouveau Monde, mais peut-être celui de son petit-fils, portant le même nom de baptême, et frère du troisième Almirante D. Luis, tous les deux ensevelis dans la cathédrale de Saint-Domingue ainsi que leur glorieux aïeul. Le D. Cristóval, deuxième du nom, mourut en 1572 (1), alors qu'on employait tout à la fois l'arquebuse et le mousquet. Ceci admis, le poids du projectile peut être d'une once ou environ (2).

(1) L'Almirante D. Luis Colon, dans son testament, passé à Oran, le 9 janvier 1572, charge son frère D. Cristóval de doter diverses chapellenies. Le 16 avril de la même année, D. Diego Colon, fils de D. Cristóval, se présenta devant la justice de la ville de Gelves, pour demander à être nommé curateur *ad litem*, en raison du procès de recréance soulevé par la mort de l'Almirante D. Luis. *Memorial del pleito sobre la sucession en posesion del estado y mayorazgo de Veragua*, fol. 11 et 19.

(2) D. José Almirante, *Diccionario militar*. V[is] *Arcabuz*, *Fusil*, *Mosquete*, etc.

V.

CONCLUSION.

Il nous reste à conclure.

En étudiant la possibilité d'une supercherie et de la substitution des restes d'un squelette à ceux d'un autre, M. Tejera écrit : « L'archevêque de Saint-Domingue étant Espagnol, de même que la plupart des chanoines, le curé de la cathédrale et les principales autorités, on ne peut concevoir qu'ils aient été inventer des restes de Colon quand on croyait les posséder à Cuba depuis 1795 (1). » Ceux qui auraient pu commettre une fraude sont, en effet, tous Espagnols ; cela diminuerait nos soupçons, mais, fait bizarre, ni l'archevêque, ni son clergé, ne sont intervenus dans les actes préliminaires à la découverte des « véritables restes » de Colon, et cela justifie tous les doutes.

M. Tejera, s'engageant sur ce terrain dangereux, ajoute : « Quel intérêt si puissant avaient le P. Cocchia et le chanoine Billini à se jeter dans une entreprise si criminelle, et que leur importait que les restes de Colon fussent à Saint-Domingue et non à la Havane ? » L'Académie royale de l'Histoire n'a pas voulu se prononcer sur la gravité d'une semblable imposture ni sur les mobiles qui ont

(1) *Los Restos de Colon*, p. 25.

inspiré toute cette intrigue. Elle a eu raison ; ce n'était pas dans son rôle. Mais d'autres ont manifesté leur vive indignation et ont violemment attaqué les auteurs et les propagateurs de la prétendue trouvaille.

Avant d'aller plus loin dans le récit de la polémique, il convient de rappeler des faits qui ne sont pas sans influence dans toute cette affaire.

L'évêque d'Orope ne se contente pas de célébrer les qualités héroïques, les vertus sublimes, la piété fervente de Colon ; il en fait un saint. « Qui sait, s'écrie-t-il, si, tandis que des prélats et des laïcs emploient leurs soins et leurs plumes pour introduire la cause de cet insigne personnage près du Saint-Siège, la Providence n'a pas permis au moment opportun la découverte de ses reliques ? » M. Roselly de Lorgues, venant au secours de Mgr Cocchia, et prenant un ton supérieur à sa condition de simple laïc, déclare sans hésiter que Colon est mort en odeur de sainteté.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur ce point.

Il y a quelques années déjà, des membres éminents du clergé catholique, cardinaux, primats, archevêques, évêques, et de nombreux fidèles présentèrent la cause de la béatification du premier Almirante des Indes, dont l'évêque d'Orope se fit l'un des plus ardents défenseurs et M. Roselly de Lorgues l'infatigable postulateur. La cause se trouve aujourd'hui abandonnée ou en suspens, « pour difficultés de forme, » prétend-on. L'Académie royale de l'Histoire fait observer judicieusement

qu'aucun historien n'avait jusqu'à nos jours prétendu que Colon fût mort en odeur de sainteté. Elle se garde d'affirmer qu'il existe entre la tentative des postulants et cette trouvaille si opportune un lien secret, ou qu'il y a là un mystère providentiel, comme le déclare Mgr Cocchia d'un ton solennel. Mais, dit-elle, n'est-on point en présence d'un *dolo pio ?* N'y-a-t-il pas au fond un but caché, différent de celui des brochures et des gazettes de la République dominicaine ? Peut-être.

Le désir de perpétuer la mémoire glorieuse de Colon n'est pas seul en jeu. Si le Découvreur du Nouveau Monde était béatifié, l'église primitiale des Indes deviendrait bientôt une sorte de Jérusalem américaine, dont la piété des fidèles ferait un lieu de pèlerinage florissant. Ce n'est pas là une supposition gratuite ; elle s'appuie sur des documents officiels, et nous allons le prouver.

Dès que l'évêque d'Orope eut fait connaître le procès-verbal du 10 septembre 1877, il s'empressa de notifier « la découverte des véritables restes de Colon » à tous les gouvernements d'Europe et d'Amérique, en leur demandant de contribuer « à l'érection d'un monument digne du Père du Nouveau Monde », dans la cité de Saint-Domingue. Voici la traduction de ce document, tel qu'il a été adressé au Président de la République argentine :

« Excellence,

« Un évènement de la plus grande importance historique, la découverte des véritables restes de Cristóval

Colon, m'engage à m'adresser respectueusement à Votre Excellence.

« La découverte a eu lieu, le 10 courant, dans cette sainte église cathédrale, dans la forme et solennité constatées par le document imprimé que j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence.

« Les précieux restes seront religieusement conservés dans la même cathédrale ; mais le nom et la gloire de Colon appartiennent d'une manière particulière à toute l'Amérique.

« Dans ce sentiment, comme il s'agit d'ériger un monument digne du Père du Nouveau Monde, j'ai cru qu'on ne devait pas trahir la vive affection, ou pour mieux dire les sentiments filiaux de tous les états qui le composent.

« En ma qualité de chef du saint archidiocèse, j'adresse donc ma demande à Votre Excellence pour qu'Elle daigne contribuer audit monument de la façon qu'Elle jugera opportune, et m'autorise à graver en temps voulu, sur un des marbres, le nom de Votre Excellence...

« *Signé :* Dr. ROQUE COCCHIA,
« **Évêque d'Orope,**
« **Délégat et Vicaire apostolique.** »

Cette circulaire, ainsi que d'autres expédiées dans les mêmes termes à tous les chefs d'états, tendait à obtenir une reconnaissance, implicite tout au moins, des « véritables restes » de Colon. Par un procédé nouveau, on voulait trancher une question historique au moyen d'une décision internationale ; toute souscription au monument projeté eût été considérée comme un vote favorable.

Les chancelleries étrangères ne tombèrent pas dans le piège. Huit mois après l'envoi de sa circulaire, Mgr Cocchia n'avait reçu que deux réponses et elles étaient négatives. Le *Foreign office* s'excusait courtoisement de n'avoir pas de fonds applicables à un objet de cette nature, et le roi de Danemarck adressait un refus catégorique.

La presse intervint dans la polémique. En Italie, les journaux embrassèrent aveuglément le parti de l'évêque d'Orope, leur compatriote (1); aux États-Unis, on attendait prudemment la décision de l'Académie royale de l'Histoire (2); à Buénos-Ayres, un journal imitait cette réserve, tandis qu'un autre engageait le président de la République argentine à ne pas prendre la circulaire au sérieux ; à Londres, l'*Athenæum* traitait sans détours la prétendue découverte de véritable farce (*a perfect humbug*).

La réfutation la plus vive et la plus serrée de la lettre pastorale et de la circulaire de Mgr Cocchia a paru à Caracas. Son auteur est un Cubain, D. Juan Ignacio de Armas, assez peu favorable à l'Espagne, mais bien renseigné sur l'histoire de Colon et la généalogie de sa famille, ainsi que sur tout ce qui s'est passé à Saint-Domingue et dans les environs. En voici quelques passages :

« Le cercueil est celui de D. Cristóval Colon, fils

(1) Notamment *Il Movimento*, de Gênes.

(2) Voir entre autres deux journaux de Boston, *The Daily Advertiser* et *The Evening Transcript*.

du second Almirante D. Diego, frère du troisième Almirante D. Luis et petit-fils du Découvreur du Nouveau Monde. L'inscription en lettres gothiques allemandes convient bien à sa tombe, parce qu'il ne fut point Almirante, étant mort du vivant de son frère aîné D. Luis, et parce qu'il était *ilustre y esclarecido varon* (illustre et noble homme), comme fils de Doña Maria de Toledo, nièce du duc de Alba et cousine de Ferdinand le Catholique.....

« D. Cristóval Colon y Toledo porta les armes et vécut jusqu'au dernier tiers du XVI[e] siècle. A l'époque de sa mort, les projectiles légers tels que celui trouvé dans le cercueil étaient déjà d'un usage général. On ne sait s'il fut blessé ou non; mais une balle d'une once au milieu de ses ossements n'est pas un fait inconciliable avec son identité, comme si elle se trouvait avec les ossements du Découvreur. Il mourut à Saint-Domingue et fut enterré dans la cathédrale, d'où les Espagnols n'emportèrent pas ses restes lors de l'enlèvement de ceux du premier Almirante.

« Enfin, l'authenticité de sa tombe est constatée par le passage suivant de Moreau de Saint-Méry, que connaît bien l'évêque d'Orope : « En dehors de la marche du maître-autel, etc. (1). » Et cela était exact. Là reposaient, chacun dans un cercueil de plomb, les deux frères Colon y Toledo, petits-fils du Découvreur : à droite, D. Cristóval, mort le premier, et, à gauche, D. Luis. Le cercueil de ce

(1) V. *supra*, p. 220.

dernier fut exhumé l'an passé (1877), non fortuitement mais de propos délibéré, et l'on vit à l'extérieur du couvercle l'ancienne inscription rappelant ses titres et dignités. L'autre tombe quitta sans bruit l'endroit bien connu où elle se trouvait, et aujourd'hui on la chercherait en vain à la droite des degrés du grand autel ou dans quelque autre partie de la cathédrale. Elle fut perdue à la suite d'une substitution évidente d'un personnage à un autre. Une main pieuse et bien intentionnée la transporta dans le sanctuaire sous l'emplacement du siège épiscopal, le même cette fois qu'occupaient, avant 1795, les restes du Découvreur. Le couvercle avait une inscription sur le dessus ainsi que cela a lieu dans tous les cercueils ; mais comme il fut retourné à l'envers, l'inscription gravée en lettres gothiques allemandes se trouva à l'intérieur et on traça alors sur la face restée à l'extérieur les initiales « D. de la A. » et les autres que l'on connaît, anachronisme et erreur que seule put commettre une personne peu versée dans l'histoire des colonies de l'Espagne (1). »

Égarés par leur imagination ardente, les Dominicains ne veulent pas reconnaître la supériorité

(1) Le judicieux article de D. Juan Ignacio de Armas est intitulé *Las supuestas cenizas de Colon* et est inséré dans *La Opinion Nacional*, de Caracas, du 24 mai 1878. Depuis cette époque, le même auteur a publié : *Las cenizas de Cristóval Colon suplantadas en la catedral de Santo Domingo* ; Caracas, 1881. Dans cette nouvelle brochure, il soutient énergiquement ses précédentes conclusions.

des raisons invoquées par les Espagnols à la possession des restes de Colon, « parce que, disent-ils, Hispaniola est la première terre qu'il découvrit, la Concepcion de la Vega, la première cité qu'il fonda et peupla, et celle qu'il choisit pour sa sépulture, parce qu'enfin ce fut la terre de sa prédilection, la terre de son amour, le berceau et la patrie du dernier Almirante. » Ils oublient qu'avant de former une nation indépendante, ils étaient unis à l'Espagne par les liens du sang et ceux de la politique, qui rattachaient la colonie à sa métropole; que l'Espagne, en renonçant à son droit de souveraineté, n'a pas pour cela effacé son histoire; que les hauts faits de Cristóval Colon appartiennent à son pays d'adoption; que les ducs de Veragua, ses descendants et les représentants actuels de son nom et de ses titres, sont grands d'Espagne et non citoyens de la République dominicaine. Ils oublient encore, lorsqu'ils élèvent la voix pour dénoncer à la postérité l'ingratitude des Espagnols, qu'ils sont eux-mêmes de la race des conquérants, et que parmi eux se trouvent des descendants de ce D. Francisco de Bobadilla, l'homme qui jeta dans les fers le Découvreur du Nouveau Monde.

En contemplant les « véritables restes » de Colon, l'évêque d'Orope apostrophait ainsi la vieille Hispaniola : « L'homme qui t'a découverte est et sera avec toi (1)! » Dans sa circulaire aux puissances,

(1) *Pastoral*, p. 11.

il affirmait que les précieuses dépouilles seraient religieusement conservées dans la cathédrale de Saint-Domingue. Prophétie et engagement qui ne devaient pas s'accomplir! Ce trésor est aux mains de dépositaires infidèles.

Dès le premier moment, M. Cambiaso, consul d'Italie et confident de Mgr Cocchia, offrait à la ville de Gênes « un petit vase en cristal, contenant un petite quantité des cendres du très célèbre Découvreur du Nouveau Monde (1). » Au mois de janvier 1878, un individu, qui se prétendait ingénieur de la cathédrale et chargé de recueillir des offrandes pour l'érection d'un tombeau, exhibait à Boston un peu de poussière rougeâtre provenant, disait-il, du cercueil découvert à Saint-Domingue. Au mois de mai de la même année, on montrait en grand mystère, à Caracas, « une portion de la poussière sacrée, ainsi qu'un morceau de la pierre qui couvrait le caveau, que quelqu'un avait pu se procurer à grands frais, » avec une attestation en règle signée d'un notaire et légalisée en quatre langues par autant de consuls étrangers.

N'insistons pas sur ces honteuses profanations, sur ce commerce de reliques dont l'authenticité n'est admise ni par la tradition populaire, ni par les documents historiques, ni par l'Église catholique, qui refuse de se rendre la complice des auteurs

(1) *Un vassetto in cristallo, contenente una piccola quantita delle cineri del celeberrimo scuopritore de Nuovo Mondo*, dit la lettre d'envoi.

de cette pieuse fraude. Au patriotisme mal entendu des Dominicains, aux intrigues des Italiens, bornons-nous à opposer l'attitude plus digne de l'Espagne qui, dans sa respectueuse reconnaissance, n'a jamais consenti à partager avec qui que ce soit les ossements de l'immortel navigateur.

Les restes de Cristóval Colon, de celui qui a donné un Nouveau Monde à l'humanité, reposent donc dans la cathédrale de la Havane, à l'ombre du drapeau de la Castille qu'Isabelle la Catholique confia à l'audacieux navigateur lorsqu'il s'élança dans les solitudes de l'Océan, mettant le cap à l'Ouest, à la recherche de terres inconnues. Le pavillon qu'il arbora dans le port de Palos de Moguer, en s'embarquant sur la caravelle *Santa Maria*, le 3 août 1492, est celui qui devra toujours flotter sur sa tombe, et les cendres du premier Almirante des Indes sont abritées par cette noble bannière sur une terre espagnole.

L'Espagne saura garder pieusement ce dépôt sacré.



PIERRE CORNEILLE

AU

PALINOD DE CAEN [1]

Par Armand GASTÉ

Secrétaire

Je parcourais, il y a quelque temps, le *Mercure de France* du mois de mars 1726, lorsque mes yeux tombèrent sur une ode française qui avait, cette année-là, remporté le prix du Palinod de Caen : *Jonas sorti vivant du sein de la baleine!* Le lauréat, M. Heurtauld, prêtre de St-Gilles de Caen, ne s'est pas trop mal tiré de ce sujet assez difficile.

La tempête qu'il décrit n'est pas bien méchante; elle a, du moins, le mérite d'être très courte :

. . . .
La mer s'enfle : un nuage épais
Dérobe l'aspect des étoiles.
Tout à coup brillent les éclairs;
La foudre gronde dans les airs :

(1) Lu au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne (avril 1886).

L'Aquilon grossit la tempête ;
Les nochers, pâles, effrayés,
Trouvent mille morts sur leur tête
Et mille tombeaux sous leurs pieds.

Je tournai la page, désireux de voir si M. Heurtauld avait été aussi ambitieux que Jacques de Coras. On sait que, douze ans avant de s'atteler, avec son ami Leclerc, à la confection d'une piteuse *Iphigénie* qui devait éclipser celle de Racine, Jacques de Coras avait composé, tout seul, un poëme intitulé : *Jonas* ou *Ninive pénitente*. Mais on ne sait peut-être pas que dans ce beau poëme, *inconnu* déjà du temps de Boileau, et *séchant dans la poussière* (1), Jonas prononce, pendant qu'il est enfermé dans le ventre de la baleine, un magnifique discours, que le monstre fut seul à entendre et dont voici un fragment :

Du ténébreux séjour des prisons de l'abîme,
Où je suis retenu par l'ardeur de mon crime,
Grand Dieu, dont ma faiblesse a méconnu les droits,
Je t'offre tous mes vœux, je t'adresse ma voix.
Ces gouffres, ces écueils, cette vivante tombe
Me chargent d'un fardeau sous qui mon cœur succombe.
En cet état pourtant j'ai gardé dans mon sein
Ton nom parmi les coups dont m'accablait ta main,
Et, célébrant ta gloire au fort de mon supplice,
Je t'ai fait de mon être un humble sacrifice.

(1) Le Jonas inconnu sèche dans la poussière (*Sat.* IX, 91).

Aussi, Dieu tout puissant, après que ta bonté
M'aura rendu la vie avec la liberté,
Ma bouche, d'un ton grave et d'un air magnifique,
Chantera tes splendeurs dans un sacré cantique,
Et mes mains, encensant ton vénérable autel,
Rendront un saint hommage à ton bras immortel.

En parcourant l'ode couronnée au Palinod de Caen, je me demandais si M. Heurtauld avait fait aussi bien parler son Jonas; mais, plus sobre de détails que l'ami de Leclerc, le lauréat caennais nous dira tout simplement :

Tandis que dans l'humide plaine
Le prophète aux flots menaçans
Oppose des bras impuissans,
Il est reçu d'une baleine.
Trois jours il gémit dans son sein,
Prodige ! et le monstre inhumain
Le rendit vivant au rivage.

Le Jonas de M. Heurtauld gémit dans le ventre du monstre *inhumain* (pourquoi *inhumain?*); mais il ne fait pas de discours. C'est dommage !

Déçu dans mon espérance, j'allais fermer le *Mercure*, lorsque mon attention fut appelée par une note, envoyée de Caen évidemment, dans laquelle on faisait assavoir à tous les poètes de France et de Navarre, que, si les anciens recteurs de l'Université de Caen, trop négligents, n'avaient jusqu'ici donné les prix du Palinod qu'un an ou deux après la lecture des pièces, il n'en serait

plus ainsi à l'avenir ; qu'on les donnerait dorénavant « exactement quinze jours après la fête, et que, pour relever le courage abattu des poètes, on les couronnerait publiquement ! »

C'est qu'il était urgent de faire cette importante réforme ! On pouvait dire, en effet, en 1726 : « Le Palinod de Caen se meurt, le Palinod de Caen est mort. « Rares, très rares étaient les poètes qui envoyaient leurs œuvres à ce concours, autrefois si célèbre (1), et, pour le faire refleurir, le rédacteur du *Mercure de France* croyait utile d'insérer tout au long les plaintes, écrites en élégant latin, de M. René Louet, curé d'Hubert-Folie, professeur d'éloquence au collège du Bois et recteur de l'Université de Caen.

Cadomus !... tel est le premier mot de ce *monitum.* Ne devais-je pas continuer? Je sais que la « question du latin » est à l'ordre du jour, qu'on se demande de tous côtés si l'on ne remplacera pas bientôt, dans les collèges, cette langue « inutile » par des exercices plus pratiques, plus sérieux ; et que, si le mouvement s'accentue, on n'osera plus avouer, dans quelques années, qu'on a appris et qu'on sait un peu de latin. Je n'en continuai pas moins ma lecture, et j'eus bientôt lieu de m'applaudir de mon courage.

La première phrase est un fort bel éloge de la

(1) « Virginis sine macula conceptæ Podium, sanctissimum illud avitæ gloriæ monumentum, non nisi inani quodam et vacuo ritu celebratur. »



ville de Caen : « *Cadomus ab omni hominum memoria ingenuarum artium laude ita semper inclaruit, ut florentissimis hujus imperii Academiis aut admirationem movere posset aut invidiam.* »

Ce début m'encourageait; je poursuivis. Quelle ne fut pas ma surprise, lorsque, au deuxième paragraphe, je lus ceci : « Corneille, le fameux Corneille, le prince, sans conteste, de la tragédie française, ne s'est pas contenté des applaudissements de la Cour et de l'Académie française, et il a brigué les suffrages de l'Université de Caen. « *Cornelius, ille Cornelius, Gallicæ tragœdiæ facile princeps, aulæ ipsiusque Parisiensis Academiæ plausus, nisi iis* UNIVERSITATIS NOSTRÆ *suffragium accederet, ad nominis sui commendationem satis esse non duxit.*

Voilà qui est clair : UNIVERSITATIS NOSTRÆ !

On sait qu'en 1527, un avocat, Jean Le Mercier, invita les poètes à célébrer la fête de la Conception de la Vierge, et leur distribua des prix ; et que telle fut l'origine du Palinod de Caen, qui, depuis, fut converti par l'Université en institution permanente (1).

Donc, P. Corneille a présenté au moins une pièce de vers à l'Université de Caen ou au Palinod de Caen, car c'est tout un.

C'est là un fait qui n'a été relevé, que je sache, dans aucune des nombreuses *Vies de P. Corneille*

(1) Trebutien, *Caen, son histoire, etc.*, 3e édition, p. 283.

ou *Études sur P. Corneille*, publiées jusqu'à ce jour.

Et pourtant, le *Mercure de France* a été souvent lu et dépouillé. Comment se fait-il que cette affirmation si nette du recteur René Louet n'ait jamais été relevée ? Rien n'est insignifiant, lorsqu'il s'agit d'un poète tel que Corneille. Mais il est probable que personne ne s'est donné la peine de lire jusqu'au bout les plaintes que poussait — en latin — le recteur de l'Université de Caen sur la décadence du Palinod.

Voilà donc un fait qui semble bien acquis à l'histoire littéraire. P. Corneille a concouru pour un des prix du Palinod de Caen.

Reste à savoir à quelle date il a concouru, et quels sont les vers qu'il a envoyés à Caen.

Nous savons que les deux frères de Pierre Corneille, Antoine et Thomas, ont concouru et gagné des prix au Palinod de Rouen ; nous savons aussi que, le 8 décembre 1640, lorsque Jacqueline Pascal remporta un prix à ce même Palinod, Pierre Corneille lui adressa l'impromptu suivant :

Pour une jeune muse absente,
Prince (1), je prendrai soin de vous remercier ;
Et son âge et son sexe ont de quoi convier
A porter jusqu'au ciel sa gloire encor naissante.

(1) Le Prince du Puy était, en 1640, Jacques Le Conte, marquis de Nonant-Lieu.

De nos poëtes (1) fameux les plus hardis projets
Ont manqué bien souvent d'assez justes sujets
Pour voir leurs muses couronnées ;
Mais c'en est un beau qu'aujourd'hui,
Une fille de douze années (2)
A, seule de son sexe, eu des prix sur le Puy.

Un impromptu, voilà tout le bagage de Pierre Corneille au Palinod de Rouen. C'est en vain qu'on parcourt les *Œuvres diverses* de Corneille, publiées en 1738 ; en vain qu'on feuillette la dernière édition de ses *Œuvres complètes*, donnée par M. Marty-Laveaux, on ne trouve aucune pièce en tête de laquelle on lise : *Envoyée ou couronnée au Palinod de Rouen..... ou de Caen.*

Cependant, dans l'*Avertissement* (3) du premier volume de sa belle édition, M. Marty-Laveaux nous promettait d'insérer, dans les *Œuvres diverses*, six stances de P. Corneille, couronnées au Palinod de Rouen, stances signalées pour la première fois et publiées par M. Édouard Fournier dans les *Notes sur la vie de Corneille*, qui précèdent sa jolie comédie : *Corneille à la butte St-Roch* (4). Mais, dans l'*Introduction* du

(1) *Poëtes*, de deux syllabes.
(2) Jacqueline Pascal avait, en réalité, quatorze ans.
(3) Page XII.
(4) Paris, E. Dentu, 1862, page VII. — Voici ces stances :

Homme, qui que tu sois, regarde Ève et Marie,
Et, comparant ta mère à celle du Sauveur,

tome X (1), M. Marty-Laveaux refuse d'insérer, même dans l'*Appendice*, les six stances publiées par M. Éd. Fournier, par la raison que M. Éd. Fournier ne dit « ni d'où il tire ces stances, ni par quelles circonstances elles sont venues à sa connaissance. »

Il y a une chose certaine, c'est que Corneille n'a obtenu aucun prix au Palinod de Rouen de 1633, date que M. Éd. Fournier assigne aux six stances publiées par lui. Les lauréats de cette

Vois laquelle des deux en est la plus chérie
Et du Père Éternel gagne mieux la faveur.

L'une à peine respire, et la voilà rebelle,
L'autre en obéissance est sans comparaison;
L'une nous fait bannir, par l'autre on nous rappelle;
L'une apporte le mal, l'autre la guérison.

L'une attire sur nous la nuit et la tempête,
Et l'autre rend le calme et le jour aux mortels;
L'une cède au serpent, l'autre en brise la tête,
Met à bas son empire et détruit ses autels!...

L'une a toute sa race au démon asservie,
L'autre rompt l'esclavage où furent ses ayeux;
Par l'une vient la mort et par l'autre la vie;
L'une ouvre les enfers, et l'autre ouvre les cieux.

Cette Ève, cependant, qui nous engage aux flammes,
Au point qu'elle est formée, est sans corruption,
Et la Vierge, bénie entre toutes les femmes,
Serait-elle moins pure en sa conception?

Non, non, n'en croyez rien, et tous, tant que nous sommes,
Publiant le contraire à toute heure, en tout lieu,
Ce que Dieu donne bien à la mère des hommes
Ne le refusons pas à la Mère de Dieu.

(1) Page VII

année furent, d'après Jos.-André Guiot, l'auteur du Ms. de la Bibliothèque de Caen, intitulé : *Les trois siècles palinodiques ou histoire générale des Palinods de Rouen, Dieppe, etc.* :

David du Petit-Val, imprimeur, pour le 1er chant royal ;

Guillaume Auvray, pour le 2e chant royal ;

. . . . D (?), pour la ballade ;

T. Mollière, pour l'ode française ;

Henri Canu, sieur de Bailleul, pour les premières stances ;

François de Harlay, archevêque de Rouen, obtint un prix pour une « allégorie latine *honoraire* » ;

Le poète caennais Antoine Halley remporta le 1er prix d'allégorie latine, probablement pour la pièce, couronnée également à Caen, qui figure dans ses *Œuvres* (1), et qui commence par ces vers :

Hectoridum sublime decus, tibi nostra laborat
Calliope, aspira Vati, et sis dexter Apollo.

Le deuxième prix d'allégorie latine fut décerné à François de La Fontaine ;

Enfin, Gabriel P. Le Verdier fut couronné pour son ode latine.

(1) Page 60, ou plutôt, (car il y a une faute d'impression,) page 82.

Rien non plus pour les autres années. Le nom de P. Corneille brille par son absence dans les tables dressées par le consciencieux Jos.-André Guiot. Il en est de même pour Caen. Toutes les recherches que j'ai faites et que j'ai fait faire à la Bibliothèque de Caen ou aux Archives du Calvados ont été vaines.

On ne rencontre nulle part le nom de P. Corneille dans les pièces manuscrites ou imprimées, concernant le Palinod de Caen, qui sont conservées dans ces deux dépôts (1).

M. Édouard Fournier a emporté, comme on dit, son secret dans la tombe ; ses notes ont dû être dispersées après sa mort ; il me semble donc bien difficile, sinon impossible, de retrouver l'original, manuscrit ou imprimé, de la pièce qu'il a dû publier pour la première fois en 1862, et qui, d'après lui, aurait été couronnée à Rouen en 1633, l'année de la représentation de *La Veuve* et de *La Galerie du Palais*.

Devons-nous nous montrer aussi méfiant que M. Marty-Laveaux (2) ? M. Édouard Fournier peut-il

(1) Il est bon d'ajouter que les Recueils palinodiques de Caen sont loin d'être complets.

(2) M. E. Picot (*Bibliogr. Cornélienne,* p. 438, n° 1199) dit, en parlant de M. Éd. Fournier : « Il attribue au poète six strophes qui auraient été composées, en 1633, pour l'*Académie des Palinods ;* mais cette attribution n'est accompagnée d'aucune preuve. » — Et, comme M. Marty-Laveaux, M. E. Picot n'ose pas attribuer à Corneille les stances publiées par M. Éd. Fournier. »

être soupçonné d'avoir donné comme de P. Corneille un pastiche qu'il aurait composé lui-même? On voudrait ne pas le croire; mais une heureuse indiscrétion nous a récemment appris qu'un jour, interrogé par M. Marty-Laveaux au sujet des *stances* en question, M. Fournier aurait répondu « qu'il avait dû transcrire ces vers fort anciennement, lorsque, encore très jeune, il était tout à fait étranger aux habitudes rigoureuses de la critique. » Et il paraît qu'il *souriait* en disant cela. Du reste, il suivait avec intérêt l'édition de M. Marty-Laveaux, et jamais il n'a songé à lui reprocher cette omission.

Ces réponses embarrassées, ce sourire discret et cette réserve prudente de M. Fournier nous en disent assez long. N'insistons pas davantage, car nous ferions fausse route, assurément, en attribuant à Corneille les stances mises sous son nom par M. Éd. Fournier.

Ah ! si ces stances ou d'autres du même genre étaient de P. Corneille, la difficulté serait vite aplanie. Puisqu'il est certain que Corneille n'a pas concouru à Rouen en 1633, on pourrait dire : c'est à Caen et non à Rouen que ces stances ont été envoyées !... — Mais, encore une fois, il n'est pas possible de les attribuer à P. Corneille.

Le problème est donc et restera longtemps, je le crains, insoluble.

Il me semble impossible de ne pas admettre, — tant sont nettes les allégations du recteur René

Louet — que P. Corneille a concouru à Caen ; mais, à moins d'un heureux hasard, sur lequel il n'est guère permis de compter, nous ne saurons pas de sitôt à quelle date le prince de la tragédie française (*Gallicæ tragœdiæ facile princeps*) a concouru et quelle pièce il a envoyée à notre Palinod.

POÉSIES

REMERCIEMENT A L'ACADÉMIE

Par M. A. FAUVEL

A L'OCCASION DE SON ÉLECTION AUX FONCTIONS DE PRÉSIDENT.

Vous m'aviez permis d'*intrare*
In vestro docto corpore ;
Grande en est ma reconnaissance ;
Mais quelqu'un s'est bien étonné
Lorsque vous m'avez décerné
Le fauteuil de la présidence.

Et qui donc s'étonna ? Vraiment,
Ce fut le nouveau président,
Qui n'eût cru jamais de sa vie
Qu'un vote, même immérité,
L'eût à ce pinacle porté
De président d'Académie.

Et quand j'admire dans nos rangs
Ce choix de penseurs éminents,
D'écrivains brillants dont les plumes
Tirent du fond d'encriers noirs
Les perles qui charment nos soirs
Et vont illustrer nos volumes,

Je dis : ces lettrés, ces savants
Ne sont-ils pas de présidents
Une éternelle pépinière ?
Reprenons-les toujours, toujours :
Le soleil qui finit son cours
Nous rend sans tarder sa lumière.

Mais moi, quel est mon contingent ?
Ai-je d'un article important
Rempli jamais quelque séance ?
De ma tête à tort à travers
Il jaillit quelques petits vers,
Mais sans éclat ni conséquence.

Risquerai-je une allusion
A certaine traduction
Que, voilà vingt ans, j'osai faire ?
Si tous ne la connaissent pas,
C'est bien leur faute, car, hélas !
Il en reste encore au libraire.

Mais fi ! c'est en vers que j'écris.
Or, les rimes n'ont plus nul prix.
On a, ma foi ! bien autre chose
Pour dépenser gaîment son temps :
Politique, Bourse, Romans,
Trois sources d'amusante prose.

Et, pour joindre à ces agréments,
Nous avons, nous autres Normands,
Ce style rempli d'harmonie,
La procédure ; on peut l'aimer,
Mais, disons-le : sans la blâmer,
Ce n'est pas de la poésie.

J'ai dit : le vers est mal coté.
Vous, Poète en tous lieux vanté (1),
Votre œuvre fait mentir la règle.
Mais quelle règle atteint jamais
Celui qui vit sur les sommets
Et ne connaît d'égal que l'aigle ?

Pour terminer, je suis honteux,
Confrères, de n'avoir pas mieux
Gagné votre faveur insigne.
Je veux l'accepter seulement
Comme un prix d'encouragement
Et tâcher de m'en rendre digne.

(1) M. Coppée honorait cette séance de sa présence.

MIRAGES

Par le Même.

Quel rêve est le tien, jeune et tendre mère?
Tu sembles passer comme une étrangère
Au sein de ce bal pour d'autres si beau;
La valse à tes yeux n'est qu'un vain délire;
Tu fuis ce tumulte où chacun t'admire
Pour courir baiser un ange au berceau!
Six mois ont passé, la douleur amère
Courbe ton beau corps, plisse ta paupière,
Ta joue a pâli, ton front s'est voilé;
Je t'entends gémir; de ton œil humide
Un pleur est tombé sur un berceau vide...
L'ange s'est, hélas! au ciel envolé!

Quel rêve est le tien, toi, savant imberbe,
Toisant l'avenir d'un regard superbe?
A ton nom déjà s'attache l'honneur.
Tu passes tes jours, tes nuits sur ton livre;
L'inconnu t'exalte et l'espoir t'enivre...
Seras-tu Lesseps, Le Verrier, Pasteur?

Ta tempe est déjà par les ans blanchie,
Ton œuvre pourtant reste inaccomplie...
Quel mur devant toi s'est dressé soudain ?
Avec plus de chance et moins de génie,
D'un rival heureux la marche hardie
Devance ton pas qui tarde en chemin.

Quel rêve est le tien, guerrier plein d'audace,
Dont le cœur vaillant bat sous la cuirasse,
Quand ton fier coursier rompt les bataillons ?
Tout fuit les éclairs de ta large épée ;
La terre, sous toi de sang détrempée,
Devient un charnier de fangeux sillons.
Verse, preux soldat, verse un pleur de rage :
Le nombre a maté ton bouillant courage ;
Le barbare est là souillant ton foyer,
Outrageant ta sœur, commandant ton père...
Deux vils estafiers t'ont dans la poussière
Trouvé demi-mort et fait prisonnier !

Quel rêve est le tien quand ta main tremblante,
Jeune homme, à l'autel conduit cette amante
A qui ton cœur jure éternelle foi,
Lorsque, succombant à la même ivresse,
Son cœur devant Dieu te fait la promesse
De t'aimer toujours, de n'aimer que toi ?

Quelques ans de plus, ton œil est farouche;
Le blasphème affreux échappe à ta bouche;
Les plus désolés ont de toi pitié.
Ton ami ravit ta chère épousée
Et ferme à jamais ton âme brisée
Aux rêves d'amour... à ceux d'amitié !...

Quel rêve a-t-il fait, l'homme dont la vie
Ne fut qu'une triste et longue ironie,
Où le but toujours fuyait à ses yeux,
Quand, après des jours de lutte et d'orage,
Il hésite à croire au dernier mirage
Et rentre à la terre en doutant des cieux?

PRÉTENTIONS SÉNILES

Par M. P. BLIER,

Membre associé correspondant.

Il me prend des pitiés, et je ris en dedans,
Lorsque j'entends, parfois, solennels et pédants,
De vieux pécheurs, calmés par l'âge,
De leur expérience étaler les trésors,
Abonder en conseils, et, grotesques Nestors,
Se rendre un pompeux témoignage.

Ah ! leur expérience ! elle est belle, en effet.
Trébuchants, ahuris, chaque pas qu'ils ont fait
S'est pris dans quelque chausse-trape ;
Et, sans jamais s'instruire à leurs échecs passés,
Ils tomberaient encor ... s'ils n'étaient trop cassés
Pour fournir encore une étape.

Et tous ces éclopés, ces boiteux, ces manchots,
Que la vie a roulés de cahots en cahots

Dans ses bas-fonds et ses ornières,
Qui du nez ont donné contre tous les pavés,
Écoutez-les : ce sont des sages éprouvés,
Qui vous font part de leurs lumières !

Ah ! gardez-les pour vous ces fumeuses clartés ;
Et mettez à profit, vous qui nous la vantez,
Votre sagesse dérisoire,
Votre inepte sagesse avançant à tâtons,
Qui vous jeta toujours, pauvres vieux hannetons,
De sot mécompte en plat déboire.

Moi qui suis de leur âge — et n'en suis pas plus fier, —
Je confesse à regret qu'aujourd'hui comme hier
Je doute, j'hésite et chancelle;
Et que l'ancien obstacle où je me suis cogné,
Malgré mon bon vouloir, m'a très peu renseigné
Sur ceux que l'avenir recèle.

J'ai les illusions que j'avais à vingt ans.
C'est absurde. Mais quoi ! revers ni contre-temps
N'ont pu sécher ces graines folles.
Tel que ces émigrés qui « n'avaient rien appris »,
J'ai vieilli sans changer, et, jeune en cheveux gris,
Je garde les mêmes idoles.

O poésie! amour! liberté! dans mon cœur,
Où l'intérêt sordide et le dédain moqueur
N'ont jamais éteint votre flamme,
Votre culte idéal persiste ; et c'est à vous
Que je dois, fils pieux, tout ce que j'ai de doux,
De tendre et de vaillant dans l'âme!

Vos philtres que j'ai bus en ma prime saison,
Ni l'âge mûrissant, ni la froide raison,
N'en ont pu dissiper l'ivresse;
Le pur enthousiasme où monte votre essor,
Me transporte toujours, et de ses rayons d'or
Teint le ciel gris de ma vieillesse!

Oui, ces doux enchanteurs m'ont souvent consolé
D'une attente déçue ou d'un rêve envolé,
D'un abandon ou d'une absence :
Mais quant à m'éclairer sur la route à tenir,
En m'aidant du passé, pour prévoir l'avenir,
Cela dépasse leur puissance.

Le savoir se transmet. On peut, en s'appliquant,
Devenir fort chimiste ou rhéteur éloquent;
Mais on n'enseigne pas la vie.
C'est un fleuve brumeux à l'éternel courant,
Où le bord que l'on quitte, hélas! ne nous apprend
Rien de la rive où l'on dévie.

Les faits, les incidents, les circonstances sont
D'une diversité si mobile, qu'ils font
Une impression toujours neuve;
Et qu'au choc imprévu qui trouble nos esprits,
Jeunes gens ou vieillards, nous arrivons surpris
Et désarmés à chaque épreuve.

La vie au train divers ne se répète pas.
Croyez-vous qu'une chute ait jamais d'un faux-pas
Sauvé l'homme en sa route ardue?
La garde que l'on prend contre les coups du sort,
Toujours le sort railleur l'élude sans effort
Par une feinte inattendue.

Et d'erreur en erreur, sans guide et sans fanal,
Nous allons trébuchants jusques au but final
Qui nous attire, et qu'on oublie...
— L'expérience n'est qu'un mot; l'homme a pour loi
L'amour de la justice et le respect de soi :
Prétendre au-delà, c'est folie.

TROIS SONNETS

Par M. Alex. PIÉDAGNEL,

Membre associé correspondant.

I.

LA FALAISE.

Des genêts éclatants et de sveltes bruyères
Couvrent, comme un manteau tissé de pourpre et d'or.
Les énormes rochers, dont les croupes altières
Font à la mer immense un magique décor.

Le Temps n'ose entamer ces gigantesques pierres
Que baise le soleil ; et la vague s'endort,
En léchant les pieds bruns des géants séculaires,
Aux jours de calme heureux, où nul ne craint la mort.

Mais, dans les coups de vent, quand les flots en furie,
Déferlent, à côté d'une lande fleurie,
Inondant, à grand bruit, la chaîne des brisants,

Mauves et cormorans tournoient près de la cîme :
Le vertige nous prend sur le bord de l'abîme,
Et l'âme, avec effroi, songe aux agonisants !

Souvenir de Jobourg.

II.

INTÉRIEUR.

Le soir, en plein décembre, et par un vent de bise,
Tandis que le grésil vient frapper aux carreaux,
Le thé brûlant servi, fermant bien les rideaux,
Il fait bon s'installer près d'un feu qu'on attise.

Les pincettes en main, sous la lampe on devise,
Entre amis, librement, — à côté des berceaux
Où dorment les enfants, qui rêvent de cerceaux,
Et de biscuits dorés, d'une saveur exquise.

Comme la chambre est close ! et que les tristes mois
Passent vite, en parlant des gaîtés d'autrefois,
Ou bien lorsqu'on relit le chef-d'œuvre d'un maître !

On y trouve toujours de nouvelles beautés...
Le cœur le plus meurtri se sentirait renaître
Au charme pénétrant de ces intimités.

III.

NOËL.

Trois et quatre ans. La sœur aînée,
En chemise, hier soir, a mis,
Dans l'humble et froide cheminée,
Deux mignons souliers dévernis.

Voici l'aube de la journée
Où les anges du Paradis,
Quand Noël a fait sa tournée,
Vont éveiller les tout petits.

Elles grelottent, les fillettes,
En quittant leurs pauvres couchettes,
Pour courir vers l'âtre, sans bruit.

Hélas ! les bottines percées
Sont encor vides et glacées...
La mère est morte dans la nuit.

LES SOIRS DE LA VIE

Par M. Charles CANIVET,

Membre associé correspondant.

Je ne suis pas très difficile :
Je voudrais, pour mes jours derniers,
A proximité de la ville,
Un arpent de quelques deniers.

La maison, commode et petite,
Se couvrirait, dans les beaux temps,
De ces fleurs qui poussent si vite,
Aux premiers rayons du printemps.

Je voudrais qu'elle fût placée
Tout au milieu d'un vert gazon,
Afin d'avoir, à ma croisée,
Le bonheur de quelque horizon ;

Et, passant à travers les hêtres,
La brise des chaudes saisons
Enverrait, jusqu'à ses fenêtres,
Les parfums des jeunes moissons.

Je ne sais quel diable me pousse
Vers ces humbles logis des champs ;
Mais l'herbe haute, mais la mousse
Ont, pour moi, des attraits puissants.

Je m'attarde au sifflet des merles,
Au fond des taillis empourprés,
Quand la rosée a mis ses perles
Sur les moindres herbes des prés ;

Je ne sais rien qui ne m'arrête,
Et je tressaille aux moindres bruits :
Aux cloches qui sonnent en fête,
Dans les vieux clochers rabougris ;

Aux roucoulades étonnantes
Des oiseaux, lorsque l'aube, en pleurs,
Verse ses larmes transparentes
Sur les arbres et sur les fleurs.

Et, comme je vieillis, je songe
A ces jours trop vite envolés
Où je m'enivrais du mensonge
D'ans sans cesse renouvelés.

Maintenant, c'est fini ; j'arrive
Au crépuscule avertisseur,

année furent, d'après Jos.-André Guiot, l'auteur du Ms. de la Bibliothèque de Caen, intitulé : *Les trois siècles palinodiques ou histoire générale des Palinods de Rouen, Dieppe, etc.* :

David du Petit-Val, imprimeur, pour le 1er chant royal ;

Guillaume Auvray, pour le 2e chant royal ;

. . . . D (?), pour la ballade ;

T. Mollière, pour l'ode française ;

Henri Canu, sieur de Bailleul, pour les premières stances ;

François de Harlay, archevêque de Rouen, obtint un prix pour une « allégorie latine *honoraire* » ;

Le poète caennais Antoine Halley remporta le 1er prix d'allégorie latine, probablement pour la pièce, couronnée également à Caen, qui figure dans ses *Œuvres* (1), et qui commence par ces vers :

Hectoridum sublime decus, tibi nostra laborat
Calliope, aspira Vati, et sis dexter Apollo.

Le deuxième prix d'allégorie latine fut décerné à François de La Fontaine ;

Enfin, Gabriel P. Le Verdier fut couronné pour son ode latine.

(1) Page 60, ou plutôt, (car il y a une faute d'impression,) page 82.

Rien non plus pour les autres années. Le nom de P. Corneille brille par son absence dans les tables dressées par le consciencieux Jos.-André Guiot. Il en est de même pour Caen. Toutes les recherches que j'ai faites et que j'ai fait faire à la Bibliothèque de Caen ou aux Archives du Calvados ont été vaines.

On ne rencontre nulle part le nom de P. Corneille dans les pièces manuscrites ou imprimées, concernant le Palinod de Caen, qui sont conservées dans ces deux dépôts (1).

M. Édouard Fournier a emporté, comme on dit, son secret dans la tombe ; ses notes ont dû être dispersées après sa mort ; il me semble donc bien difficile, sinon impossible, de retrouver l'original, manuscrit ou imprimé, de la pièce qu'il a dû publier pour la première fois en 1862, et qui, d'après lui, aurait été couronnée à Rouen en 1633, l'année de la représentation de *La Veuve* et de *La Galerie du Palais*.

Devons-nous nous montrer aussi méfiant que M. Marty-Laveaux (2) ? M. Édouard Fournier peut-il

(1) Il est bon d'ajouter que les Recueils palinodiques de Caen sont loin d'être complets.

(2) M. E. Picot (*Bibliogr. Cornélienne,* p. 438, nº 1199) dit, en parlant de M. Éd. Fournier : « Il attribue au poète six strophes qui auraient été composées, en 1633, pour l'*Académie des Palinods ;* mais cette attribution n'est accompagnée d'aucune preuve. » — Et, comme M. Marty-Laveaux, M. E. Picot n'ose pas attribuer à Corneille les stances publiées par M. Éd. Fournier. »

être soupçonné d'avoir donné comme de P. Corneille un pastiche qu'il aurait composé lui-même? On voudrait ne pas le croire; mais une heureuse indiscrétion nous a récemment appris qu'un jour, interrogé par M. Marty-Laveaux au sujet des *stances* en question, M. Fournier aurait répondu « qu'il avait dû transcrire ces vers fort anciennement, lorsque, encore très jeune, il était tout à fait étranger aux habitudes rigoureuses de la critique. » Et il paraît qu'il *souriait* en disant cela. Du reste, il suivait avec intérêt l'édition de M. Marty-Laveaux, et jamais il n'a songé à lui reprocher cette omission.

Ces réponses embarrassées, ce sourire discret et cette réserve prudente de M. Fournier nous en disent assez long. N'insistons pas davantage, car nous ferions fausse route, assurément, en attribuant à Corneille les stances mises sous son nom par M. Éd. Fournier.

Ah! si ces stances ou d'autres du même genre étaient de P. Corneille, la difficulté serait vite aplanie. Puisqu'il est certain que Corneille n'a pas concouru à Rouen en 1633, on pourrait dire : c'est à Caen et non à Rouen que ces stances ont été envoyées!... — Mais, encore une fois, il n'est pas possible de les attribuer à P. Corneille.

Le problème est donc et restera longtemps, je le crains, insoluble.

Il me semble impossible de ne pas admettre, — tant sont nettes les allégations du recteur René

Louet — que P. Corneille a concouru à Caen ; mais, à moins d'un heureux hasard, sur lequel il n'est guère permis de compter, nous ne saurons pas de sitôt à quelle date le prince de la tragédie française (*Gallicæ tragœdiæ facile princeps*) a concouru et quelle pièce il a envoyée à notre Palinod.

POÉSIES

REMERCIEMENT A L'ACADÉMIE

Par M. A. FAUVEL

A L'OCCASION DE SON ÉLECTION AUX FONCTIONS DE PRÉSIDENT.

Vous m'aviez permis d'*intrare*
In vestro docto corpore ;
Grande en est ma reconnaissance ;
Mais quelqu'un s'est bien étonné
Lorsque vous m'avez décerné
Le fauteuil de la présidence.

Et qui donc s'étonna ? Vraiment,
Ce fut le nouveau président,
Qui n'eût cru jamais de sa vie
Qu'un vote, même immérité,
L'eût à ce pinacle porté
De président d'Académie.

Et quand j'admire dans nos rangs
Ce choix de penseurs éminents,
D'écrivains brillants dont les plumes
Tirent du fond d'encriers noirs
Les perles qui charment nos soirs
Et vont illustrer nos volumes,

Je dis : ces lettrés, ces savants
Ne sont-ils pas de présidents
Une éternelle pépinière ?
Reprenons-les toujours, toujours :
Le soleil qui finit son cours
Nous rend sans tarder sa lumière.

Mais moi, quel est mon contingent ?
Ai-je d'un article important
Rempli jamais quelque séance ?
De ma tête à tort à travers
Il jaillit quelques petits vers,
Mais sans éclat ni conséquence.

Risquerai-je une allusion
A certaine traduction
Que, voilà vingt ans, j'osai faire ?
Si tous ne la connaissent pas,
C'est bien leur faute, car, hélas !
Il en reste encore au libraire.

Mais fi ! c'est en vers que j'écris.
Or, les rimes n'ont plus nul prix.
On a, ma foi ! bien autre chose
Pour dépenser gaîment son temps :
Politique, Bourse, Romans,
Trois sources d'amusante prose.

Et, pour joindre à ces agréments,
Nous avons, nous autres Normands,
Ce style rempli d'harmonie,
La procédure ; on peut l'aimer,
Mais, disons-le : sans la blâmer,
Ce n'est pas de la poésie.

J'ai dit : le vers est mal coté.
Vous, Poète en tous lieux vanté (1),
Votre œuvre fait mentir la règle.
Mais quelle règle atteint jamais
Celui qui vit sur les sommets
Et ne connaît d'égal que l'aigle ?

Pour terminer, je suis honteux,
Confrères, de n'avoir pas mieux
Gagné votre faveur insigne.
Je veux l'accepter seulement
Comme un prix d'encouragement
Et tâcher de m'en rendre digne.

(1) M. Coppée honorait cette séance de sa présence.

MIRAGES

Par le Même.

Quel rêve est le tien, jeune et tendre mère?
Tu sembles passer comme une étrangère
Au sein de ce bal pour d'autres si beau;
La valse à tes yeux n'est qu'un vain délire;
Tu fuis ce tumulte où chacun t'admire
Pour courir baiser un ange au berceau!
Six mois ont passé, la douleur amère
Courbe ton beau corps, plisse ta paupière,
Ta joue a pâli, ton front s'est voilé;
Je t'entends gémir; de ton œil humide
Un pleur est tombé sur un berceau vide...
L'ange s'est, hélas! au ciel envolé!

Quel rêve est le tien, toi, savant imberbe,
Toisant l'avenir d'un regard superbe?
A ton nom déjà s'attache l'honneur.
Tu passes tes jours, tes nuits sur ton livre;
L'inconnu t'exalte et l'espoir t'enivre...
Seras-tu Lesseps, Le Verrier, Pasteur?

Ta tempe est déjà par les ans blanchie,
Ton œuvre pourtant reste inaccomplie...
Quel mur devant toi s'est dressé soudain?
Avec plus de chance et moins de génie,
D'un rival heureux la marche hardie
Devance ton pas qui tarde en chemin.

Quel rêve est le tien, guerrier plein d'audace,
Dont le cœur vaillant bat sous la cuirasse,
Quand ton fier coursier rompt les bataillons?
Tout fuit les éclairs de ta large épée;
La terre, sous toi de sang détrempée,
Devient un charnier de fangeux sillons.
Verse, preux soldat, verse un pleur de rage:
Le nombre a maté ton bouillant courage;
Le barbare est là souillant ton foyer,
Outrageant ta sœur, commandant ton père...
Deux vils estafiers t'ont dans la poussière
Trouvé demi-mort et fait prisonnier!

Quel rêve est le tien quand ta main tremblante,
Jeune homme, à l'autel conduit cette amante
A qui ton cœur jure éternelle foi,
Lorsque, succombant à la même ivresse,
Son cœur devant Dieu te fait la promesse
De t'aimer toujours, de n'aimer que toi?

Quelques ans de plus, ton œil est farouche;
Le blasphème affreux échappe à ta bouche;
Les plus désolés ont de toi pitié.
Ton ami ravit ta chère épousée
Et ferme à jamais ton âme brisée
Aux rêves d'amour... à ceux d'amitié !...

Quel rêve a-t-il fait, l'homme dont la vie
Ne fut qu'une triste et longue ironie,
Où le but toujours fuyait à ses yeux,
Quand, après des jours de lutte et d'orage,
Il hésite à croire au dernier mirage
Et rentre à la terre en doutant des cieux?

PRÉTENTIONS SÉNILES

Par M. P. BLIER,

Membre associé correspondant.

Il me prend des pitiés, et je ris en dedans,
Lorsque j'entends, parfois, solennels et pédants,
De vieux pécheurs, calmés par l'âge,
De leur expérience étaler les trésors,
Abonder en conseils, et, grotesques Nestors,
Se rendre un pompeux témoignage.

Ah ! leur expérience ! elle est belle, en effet.
Trébuchants, ahuris, chaque pas qu'ils ont fait
S'est pris dans quelque chausse-trape ;
Et, sans jamais s'instruire à leurs échecs passés,
Ils tomberaient encor ... s'ils n'étaient trop cassés
Pour fournir encore une étape.

Et tous ces éclopés, ces boiteux, ces manchots,
Que la vie a roulés de cahots en cahots

Dans ses bas-fonds et ses ornières,
Qui du nez ont donné contre tous les pavés,
Écoutez-les : ce sont des sages éprouvés,
Qui vous font part de leurs lumières !

Ah ! gardez-les pour vous ces fumeuses clartés ;
Et mettez à profit, vous qui nous la vantez,
Votre sagesse dérisoire,
Votre inepte sagesse avançant à tâtons,
Qui vous jeta toujours, pauvres vieux hannetons,
De sot mécompte en plat déboire.

Moi qui suis de leur âge — et n'en suis pas plus fier, —
Je confesse à regret qu'aujourd'hui comme hier
Je doute, j'hésite et chancelle;
Et que l'ancien obstacle où je me suis cogné,
Malgré mon bon vouloir, m'a très peu renseigné
Sur ceux que l'avenir recèle.

J'ai les illusions que j'avais à vingt ans.
C'est absurde. Mais quoi ! revers ni contre-temps
N'ont pu sécher ces graines folles.
Tel que ces émigrés qui « n'avaient rien appris »,
J'ai vieilli sans changer, et, jeune en cheveux gris,
Je garde les mêmes idoles.

O poésie! amour! liberté! dans mon cœur,
Où l'intérêt sordide et le dédain moqueur
N'ont jamais éteint votre flamme,
Votre culte idéal persiste ; et c'est à vous
Que je dois, fils pieux, tout ce que j'ai de doux,
De tendre et de vaillant dans l'âme!

Vos philtres que j'ai bus en ma prime saison,
Ni l'âge mûrissant, ni la froide raison,
N'en ont pu dissiper l'ivresse;
Le pur enthousiasme où monte votre essor,
Me transporte toujours, et de ses rayons d'or
Teint le ciel gris de ma vieillesse!

Oui, ces doux enchanteurs m'ont souvent consolé
D'une attente déçue ou d'un rêve envolé,
D'un abandon ou d'une absence :
Mais quant à m'éclairer sur la route à tenir,
En m'aidant du passé, pour prévoir l'avenir,
Cela dépasse leur puissance.

Le savoir se transmet. On peut, en s'appliquant,
Devenir fort chimiste ou rhéteur éloquent;
Mais on n'enseigne pas la vie.
C'est un fleuve brumeux à l'éternel courant,
Où le bord que l'on quitte, hélas! ne nous apprend
Rien de la rive où l'on dévie.

Les faits, les incidents, les circonstances sont
D'une diversité si mobile, qu'ils font
Une impression toujours neuve;
Et qu'au choc imprévu qui trouble nos esprits,
Jeunes gens ou vieillards, nous arrivons surpris
Et désarmés à chaque épreuve.

La vie au train divers ne se répète pas.
Croyez-vous qu'une chute ait jamais d'un faux-pas
Sauvé l'homme en sa route ardue?
La garde que l'on prend contre les coups du sort,
Toujours le sort railleur l'élude sans effort
Par une feinte inattendue.

Et d'erreur en erreur, sans guide et sans fanal,
Nous allons trébuchants jusques au but final
Qui nous attire, et qu'on oublie...
— L'expérience n'est qu'un mot; l'homme a pour loi
L'amour de la justice et le respect de soi :
Prétendre au-delà, c'est folie.

TROIS SONNETS

Par M. Alex. PIÉDAGNEL,

Membre associé correspondant.

I.

LA FALAISE.

Des genêts éclatants et de sveltes bruyères
Couvrent, comme un manteau tissé de pourpre et d'or.
Les énormes rochers, dont les croupes altières
Font à la mer immense un magique décor.

Le Temps n'ose entamer ces gigantesques pierres
Que baise le soleil ; et la vague s'endort,
En léchant les pieds bruns des géants séculaires,
Aux jours de calme heureux, où nul ne craint la mort.

Mais, dans les coups de vent, quand les flots en furie,
Déferlent, à côté d'une lande fleurie,
Inondant, à grand bruit, la chaîne des brisants,

Mauves et cormorans tournoient près de la cîme :
Le vertige nous prend sur le bord de l'abîme,
Et l'âme, avec effroi, songe aux agonisants !

Souvenir de Jobourg.

II.

INTÉRIEUR.

Le soir, en plein décembre, et par un vent de bise,
Tandis que le grésil vient frapper aux carreaux,
Le thé brûlant servi, fermant bien les rideaux,
Il fait bon s'installer près d'un feu qu'on attise.

Les pincettes en main, sous la lampe on devise,
Entre amis, librement, — à côté des berceaux
Où dorment les enfants, qui rêvent de cerceaux,
Et de biscuits dorés, d'une saveur exquise.

Comme la chambre est close ! et que les tristes mois
Passent vite, en parlant des gaîtés d'autrefois,
Ou bien lorsqu'on relit le chef-d'œuvre d'un maître !

On y trouve toujours de nouvelles beautés...
Le cœur le plus meurtri se sentirait renaître
Au charme pénétrant de ces intimités.

III.

NOËL.

Trois et quatre ans. La sœur aînée,
En chemise, hier soir, a mis,
Dans l'humble et froide cheminée,
Deux mignons souliers dévernis.

Voici l'aube de la journée
Où les anges du Paradis,
Quand Noël a fait sa tournée,
Vont éveiller les tout petits.

Elles grelottent, les fillettes,
En quittant leurs pauvres couchettes,
Pour courir vers l'âtre, sans bruit.

Hélas ! les bottines percées
Sont encor vides et glacées...
La mère est morte dans la nuit.

LES SOIRS DE LA VIE

Par M. Charles CANIVET,

Membre associé correspondant.

Je ne suis pas très difficile :
Je voudrais, pour mes jours derniers,
A proximité de la ville,
Un arpent de quelques deniers.

La maison, commode et petite,
Se couvrirait, dans les beaux temps,
De ces fleurs qui poussent si vite,
Aux premiers rayons du printemps.

Je voudrais qu'elle fût placée
Tout au milieu d'un vert gazon,
Afin d'avoir, à ma croisée,
Le bonheur de quelque horizon ;

Et, passant à travers les hêtres,
La brise des chaudes saisons
Enverrait, jusqu'à ses fenêtres,
Les parfums des jeunes moissons.

Je ne sais quel diable me pousse
Vers ces humbles logis des champs ;
Mais l'herbe haute, mais la mousse
Ont, pour moi, des attraits puissants.

Je m'attarde au sifflet des merles,
Au fond des taillis empourprés,
Quand la rosée a mis ses perles
Sur les moindres herbes des prés ;

Je ne sais rien qui ne m'arrête,
Et je tressaille aux moindres bruits :
Aux cloches qui sonnent en fête,
Dans les vieux clochers rabougris ;

Aux roucoulades étonnantes
Des oiseaux, lorsque l'aube, en pleurs,
Verse ses larmes transparentes
Sur les arbres et sur les fleurs.

Et, comme je vieillis, je songe
A ces jours trop vite envolés
Où je m'enivrais du mensonge
D'ans sans cesse renouvelés.

Maintenant, c'est fini ; j'arrive
Au crépuscule avertisseur,

Et je voudrais, vers l'autre rive,
Faire retourner le passeur.

Et c'est pour cela que je pense
A l'étape, et qu'il me faudrait,
Pour ma dernière récompense,
Un abri sous un toit discret.

Je m'installerais sous les chênes,
Aux rayons du soleil levant,
Et je sentirais, dans mes veines,
Un sang plus chaud et plus vivant.

Pauvre oiseau que l'âge déplume
Et qui frissonne en son vieux nid,
Je prierais l'astre qui s'allume
De s'attarder à son zénith,

Pour le poète, aux jours moroses,
Qui, se sentant près de finir,
Aime mieux voir naître les choses
Que de les regarder mourir.

DEUX SONNETS

Par M. Émile TRAVERS,

Membre titulaire.

I.

L'AUBERGE DE L'IDYLLE.

A Paul HAREL, auteur de « L'Auberge du Houx. »

Sous les grands chênes des forêts
Passe une brise parfumée,
Et la plaine est tout embaumée
Des senteurs franches des guérets.

Des merles, des chardonnerets,
Soudain la voix s'est ranimée;
Ils font des nids dans la ramée,
En disant leurs tendres secrets.

C'est le printemps, saison bénie,
Et vous chantez sa symphonie.

Votre « vieille auberge du Houx »
Comme aux oiseaux s'ouvre à l'Idylle,
Ami, Théocrite et Virgile
Demain s'inviteront chez vous.

Caen, 8 mai 1886.

II.

A LA BRETAGNE.

Potius mori quam fœdari !

Salut à toi, Bretagne, ô terre poétique !
Tes fils gardent encore avec un soin pieux
Les solides vertus et le courage épique,
La loyauté sans tache et la foi des aïeux.

Là, marchant sur les pas du barde d'Armorique,
Le poète redit en vers mélodieux
La naïve légende et la vieille chronique,
Échos toujours vibrants du passé glorieux.

Et l'étranger, qui vient dans tes landes sauvages
Des saints et des vaillants évoquer les images,
Se sent meilleur et prend espoir en l'avenir,

Bretagne, car il trouve, ainsi que sur la pierre,
Dans le fond de ton cœur cette devise fière :
« Plutôt que me souiller, j'aimerais mieux mourir ! »

Nantes, 5 juillet 1886.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE DE CAEN

(DE NOVEMBRE 1885 A JUILLET 1886).

BEAUREPAIRE (Eug. de). — Rapport sur les Travaux de la Soc. des Antiq. de Norm. 1883-84. — Le Matrologe de la Charité de la T.-S. Trinité.

BELLIN (G.). — Divers articles publiés par les journaux de Lyon.

BENET (A.). — Rapport de l'archiviste du département (exerc. 1884-85).

BERTOLOTTI. — Artistes français à Rome, aux XVe, XVIe et XVIIe siècles.

BONNEWYN. — L'épilepsie et son moyen curatif.

BORDIER. — Drouet d'Arcq (Biographie).

BOURMONT (Amédée de). — La fondation de l'Université de Caen, etc.

BRACQUEMONT (de). — Lettres sur l'art de la peinture, etc.

BUCHNER (Al.). - Fidele Geschischten.

CARLEZ (Jules). — Notice sur quelques musiciens rouennais. — Le Puy de musique de Caen (1671-85).

CHEVALIER (L'abbé Ulysse). — Itinéraire de Louis XI, dauphin.

COULLOY (Maurice). — Nouvelle France (poésies).

Couraye du Parc (J.). — La mort Aymeri de Narbonne (chanson de Geste).

Courtonne. — Langue internationale néo-latine. — Manuel de la langue néo-latine.

Crèvecœur (Robert de). — Mémoires sur les régnes de Louis XV, Louis XVI et la Révolution, par J.-N. Durfort, comte de Cheverny.

Decorde. — Note sur deux actes du tabellionage de Rouen, concernant la famille de P. Corneille. — Un cours de cuisine (pièce de vers).

Denis (J.). — Bayle et Jurieu.

Feuillet de Conches. —Souvenirs d'un octogénaire.

Gasté (Arm.). — Pierre Corneille au Palinod de Caen.

Gougeon de Lucé. — Soubrette et baron, comédie en vers.

Guislain Lemale. — Annuaire de la Marine du commerce (1886).

Joret (Ch.). — J.-B. Tavernier, d'après des documents inédits.

Lair (Jules). — Discours de M. Jules Lair, directeur de la Soc. des Antiq. de Norm. (1884).

Le Bret. — Étude sur la propriété foncière en Angleterre.

Legoux (Jules). — Histoire de la commune de Chapelles-Bourbon. — Propos d'un bourgeois de Paris. — Du droit de grâce en France, comparé avec les législations étrangères.

Laskowski (Dr). — Un cas d'amiélencéphalie partielle. — L'embaumement, la conservation des sujets et les préparations anatomiques.

LIMAYRAC (Léopold). — Étude sur le moyen âge, Histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy (Castelnau de Montratier).

PIÉDAGNEL (Alex,). — En route (poésies).

SAUVAGE (H.). — Domfront pendant la guerre de Cent-Ans.

TRAVERS (Julien). — Annuaire du département de la Manche. 58e année.

TRAVERS (Émile). — Excursions archéologiques (Assoc. norm. 1885). — Les restes de Christophe Colomb.

VAN DRIVAL (Le chanoine). — Histoire de Charlemagne.

TESSIER. — La mort d'Étienne Marcel.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

PARIS.

Académie française.
Académie des sciences morales et politiques.
Académie nat., etc., et soc. franç. de statistique univ., rue de Châteaudun, 41 *bis*.
Assoc. scient. de France, fondée par Le Verrier.
Association philotechnique, rue Serpente, 24.
Comité des trav. histor. au Min. de l'Inst. publ.
École polytechnique.
Journal des Savants.
Société de géographie, boulevard St-Germain, 184.
Société des antiquaires de France.
Soc. de l'hist. de France, r. des Francs-Bourgeois, 60.
Soc. franç. de numism. et d'arch., r. de Verneuil, 26.
Société de médecine légale, au Palais-de-Justice.
Société des études histor., carrefour de l'Odéon, 2.
Soc. académique indo-chinoise, r. de Rennes, 44.
Société philologique, rue Molière, 17.
Soc. philomath., rue des Grands-Augustins, 7.
Observatoire de Paris.

DÉPARTEMENTS.

Abbeville. Société d'émulation.
Agen. Annales de l'Académie Jasmin.
Aix. Académie des sc., agric., arts et belles-lettres.

Alençon. Société hist. et arch. de l'Orne.
Amiens. Société des antiquaires de Picardie.
— Académie des sciences, etc., de la Somme.
Angers. Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société d'horticulture de Maine-et-Loire.
Angoulême. Société d'agric., etc., de la Charente.
Arras. Académie des sciences, lettres et arts.
Autun. Société Éduenne.
Auxerre. Soc. des sciences histor., etc., de l'Yonne.
Avranches. Soc. d'archéologie, etc.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts.
Bayeux. Société d'agric., sc., arts et belles-lettres.
Bayonne. Société des sciences et arts.
Beauvais. Société académique de l'Oise.
Bernay. Section de la Société libre de l'Eure.
Besançon. Académie des sc., etc., de Besançon.
— Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Société archéologique.
— Société d'étude des sciences naturelles.
Blois. Société des sciences et lettres.
Bône. (Algérie). Académie d'Hippone.
Bordeaux. Académie des sc., belles-lettres et arts
— Société des sc. physiques et naturelles.
Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture, etc.
— Société académique de l'arrondissement.
Bourg. Société d'émulation et d'agric. de l'Ain.
Bourges. Société des antiquaires du Centre.
Brest. Société académique.
Caen. Société d'agriculture et de commerce.
— Société de médecine.

Caen. Société Linnéenne de Normandie.
— Société des antiquaires de Normandie.
— Société des beaux-arts.
— Société d'horticulture.
— Association normande.
— Société française d'archéologie.
Cambrai. Société d'émulation.
Châlons. Société d'agricult., etc., de la Marne.
Châlon-sur-Saône. Société d'hist. et d'archéologie.
Chambéry. Académie des sciences, etc., de Savoie.
Cherbourg. Société académique.
— Société des sciences naturelles.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences, etc.
Compiègne. Société historique.
Coutances. Société académique du Cotentin.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan. Société d'études scientifiques et arch.
Dunkerque. Société des sciences, lettres et arts.
Épinal. Société d'émulation du dép. des Vosges.
Évreux. Société libre d'agricult., etc., de l'Eure.
Falaise. Société académique, agricole, etc.
Gap. Bull. de la Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie Delphinale.
Guéret. Société des sc. naturelles et d'antiquités.
Havre. Société havraise d'études diverses.
— Société géologique de Normandie.
— Société des sciences et arts, agric. et hort.
Laon. Société académique.
La Roche-sur-Yon. Soc. d'émulation de la Vendée.
Lille. Soc. des sciences, etc.

Limoges. Société d'agriculture, sciences et arts.
Lisieux. Société d'émulation.
— Société historique.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, etc.
— Musée Guimet.
Mâcon. Acad. des sciences, arts et belles-lettres.
Mans (Le). Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société historique et archéol. du Maine.
— Société philotechnique du Maine.
Marseille. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société de statistique.
— Société scientifique industrielle.
Montauban. Acad. des sc., etc., de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moulins. Société d'émulation de l'Allier.
Nancy. Société des sciences (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg).
— Académie de Stanislas.
Nantes. Société académique de la Loire-Inférieure.
Nice. Société des let., sc. et arts des Alpes-Marit.
Nîmes. Académie du Gard.
— Société d'études des sciences naturelles.
Orléans. Société d'agriculture, etc.
Pau. Société des sciences, lettres et arts.
Périgueux. Société hist. et archéol. du Périgord.
Perpignan. Société agricole, scientifique, etc.
Poitiers. Société d'agriculture, sciences et arts.
Pont-à-Mousson. Société philotechnique.

Puy (*Le*). Société d'agriculture de la Haute-Loire.
Reims. Académie.
Rochefort. Société d'agriculture, etc.
Rodez. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
Rouen. Société libre d'émulation, etc.
— Académie des sciences, etc.
— Société centrale d'agriculture.
— Société des amis des sciences naturelles.
— Société de l'histoire de Normandie.
— Société industrielle.
Romans (Drôme). Bulletin de l'histoire ecclésiastique des Diocèses de Valence, etc.
Saintes. Soc. des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis.
St-Étienne. Société d'agriculture, etc., de la Loire.
St-Lo. Société d'agriculture, d'archéologie, etc.
St-Omer. Société des antiquaires de la Morinie.
St-Quentin. Société des sciences, etc., de l'Aisne.
Senlis. Comité archéologique.
Toulon. Société académique du Var.
Toulouse. Académie des Jeux-Floraux.
— Académie des sciences, etc.
— Société d'histoire naturelle.
— Société des sciences phys. et naturelles.
— Société académique hispano-portugaise.
Tours. Société d'agriculture.
Valognes. Société d'archéologie, etc.
Versailles. Société des sciences morales, etc.
Vire. Société Viroise d'émulation.

ALSACE-LORRAINE.

Colmar. Société d'histoire naturelle.
Metz. Académie.
— Société d'histoire naturelle de la Moselle.
Mulhouse. Société industrielle.
Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

ÉTRANGER.

Amsterdam. Académie royale des sciences.
— Société royale de zoologie.
Anvers. Académie archéologique de Belgique.
Baltimore. Johns Hopkins University.
Boston. Acad. américaine des arts et des sciences.
Brunn. Société des sciences naturelles.
Bruxelles. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— Société malacologique.
Buffalo. Société des sciences naturelles.
Caire (*Le*). Société khédiviale de géographie.
— Institut égyptien.
Christiania. Université royale de Norwège.
Cincinnati. Mechanical Institut.
Colombie. Société de médecine.
Columbus. Société d'agriculture de l'Ohio.
Copenhague. Acad. roy. Danoise des sc. et des lett.
Cordoba. (Républ. Argentine). Acad. nat. des sc.
Essex. Institut d'Essex.
Florence. Institut royal des études supérieures, etc.
Gand. Société royale des beaux-arts et de littérat.

Lucques (Italie). Académie de Lucques.
Lund. (Suède). Université royale.
Manchester. Société littéraire et philosophique.
Mexico. Anuario del observatorio astronomico nacional de Tacubaya.
Milan. Institut lombard.
New-York. Lycée d'histoire naturelle.
Ottawa (Canada). Geological and natural history Survey of Canada.
— Institut canadien franç. de la cité d'Ottawa.
Palerme. Acad. des sc. naturelles et économiques.
Philadelphie. Académie des sc. naturelles, etc.
— American philosophical society.
Pise. Institut libre des sciences.
— Société toscane des sciences naturelles.
Portland. Société d'histoire naturelle.
Porto. Journal des sciences mathématiques.
Rio de Janeiro. Bulletin astronom. de l'Observat.
Rome. Académie royale dei Lincei.
— Rivista di artiglieria e genio.
San-Francisco (Californie). Acad. des sciences.
St-Louis. Académie des sciences.
St-Pétersbourg. Société d'archéol. et de numism.
Stockholm. Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiq. de Suède.
Sydney. Soc. royale de la Nouvelle-Galles du Sud.
Toronto (Canada). Canadian Institute.
Trieste. Société adriatique des sciences naturelles.
Vienne (Autriche). Musée royal d'histoire naturelle.
Washington. Institut Smithsonien.
Wisconsin. Société d'agriculture.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er SEPTEMBRE 1886.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1885-1886.

MM.

FAUVEL, *président.*
GIRAULT, *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
TESNIÈRE, *trésorier.*
TRAVERS (J.), *secrétaire honoraire.*

COMMISSION D'IMPRESSION.

MM.

FAUVEL, *président*, GASTÉ, *secrétaire*, CARLEZ, *vice-secrétaire*,	membres de droit.
FAYEL, HOUYVET, CHAUVET, GIRAULT, DE BEAUREPAIRE, BERJOT.	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1).

Date de l'élection.	MM.
1839 28 juin.	TRAVERS (Julien), prof. hon. à la Fac. des lettres.
1852 24 déc.	MORIÈRE, doyen de la Fac. des sciences.
1853 25 nov.	GIRAULT, prof. hon. à la Fac. des sciences.
1862 26 déc.	JOLY, doyen hon. de la Fac. des lettres.
1866 26 mai.	BUCHNER, prof. à la Fac. des lettres.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1866 24 juin.	DENIS, doyen de la Fac. des lettres.
1869 27 mai.	DE BEAUREPAIRE, anc. conseiller à la Cour d'appel.
1869 24 déc.	LE GENTIL, anc. prof. au Lycée.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1870 29 janv.	DE FORMIGNY DE LA LONDE, secrétaire de la Soc. d'agriculture.
1872 26 janv.	CHAUVET, prof. à la Fac. des lettres.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.

1873 24 juin. MAHEUT, prof. à l'École de méd.
1873 24 juin. LE ROY DE LANGEVINIÈRE, anc. direct. de l'École de médecine.
1873 24 juin. CAREL, prof. à la Faculté de droit.
1873 24 juin. GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.
1873 24 juin. DESDEVISES DU DEZERT, id.
1876 28 janv. TESSIER, id.
1877 28 déc. DITTE, prof. à la Fac. des sciences.
1877 28 déc. GUILLOUARD, prof. à la F. de droit.
1878 22 fév. DE SAINT-GERMAIN, prof. à la Fac. des sciences.
1878 22 mars. BERJOT, chimiste.
1878 29 mai. BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.
1879 28 fév. FAUVEL (A.), juge de paix.
1880 27 fév. NEYRENEUF, prof. à la Fac. des sciences.
1881 24 juin. HOUYVET, 1er Présid. à la Cour d'appel.
1881 24 juin. GUERLIN DE GUER, chef de la 1re division à la Préfecture.
1881 22 juill. LECORNU, ing. des Mines, maître de conf. à la Fac. des sciences.
1882 28 déc. VILLEY (Edm.), prof. à la Faculté de droit.
1884 22 fév. TESNIÈRE, artiste peintre, à Caen.
1884 25 avril. BOURGEON, pasteur protestant.
1884 25 avril. LEMAITRE (Raoul), substitut du procureur de la République.
1884 26 déc. VAUGEOIS, prof. à la Fac. de droit.
1884 26 déc. ZEVORT, rect. de l'Acad. de Caen.

Date de l'élection.	
1885 26 déc.	BOREUX, ing. en chef des ponts et chaussées.
1886 26 mars.	LE BRET, prof. à la Fac. de droit.
1886 28 mai.	RIVAUD, préfet du Calvados.
1886 28 mai.	HETTIER (Ch.), trésorier de la Soc. des Antiq. de Normandie.

MEMBRES HONORAIRES.

Date de l'élection ou de la nomination.	MM.
1840 22 mai	BONNAIRE (1), prof. hon. à la Fac. des sciences.
1849 26 janv.	DESBORDEAUX (2), de la Société d'agriculture.
1849 23 fév.	BOUET (3), peintre, à Caen.
1850 25 nov.	LE BOUCHER (4), prof. hon. de la Fac. des sciences, à Livry, près Caumont.
1853 25 nov.	LE TELLIER (5), ancien inspecteur de l'Université.

(1) Date de l'élection de M. Bonnaire, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Desbordeaux, comme membre titulaire.

(3) Date de la nomination de M. Bouet, comme membre associé résidant.

(4) Date de l'élection de M. Le Boucher, comme membre titulaire.

(5) Date de la nomination de M. Le Tellier, comme membre associé résidant (Cette catégorie de membres n'existe plus).

Date de l'élection ou de la nomination.	
1859 29 nov.	DEMOLOMBE, doyen de la Fac. de droit.
1861 26 avril.	CHATEL (Eug.) (1), ancien archiviste du Calvados, Paris, 5, rue Vavin.
1869 22 janv.	Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS (2)

Date de la nomination.	MM.
1851 28 nov.	AKERMANN, antiq., à Londres.
1854 24 fév.	ALLEAUME, de l'École des Chartes, à Paris.
1861 29 nov.	ANQUETIL, insp. d'Acad. honor., à Versailles.
1875 28 mai.	BAVELIER, anc. avocat au Conseil d'État.

(1) Date de la nomination de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

(2) Un assez grand nombre de membres, élus titulaires, sont devenus, par suite de leur départ de Caen, membres associés correspondants. La date indique toujours, pour les anciens membres titulaires, la séance dans laquelle a eu lieu leur élection. — De même pour les anciens membres associés résidants, devenus membres associés correspondants, la date indiquera le jour de leur nomination comme membres résidants.

Date de la nomination.

1864 25 nov. BEAUNE, anc. proc. gén. à la Cour de Lyon.

1861 26 avril. BEAUREPAIRE (Ch. DE), archiviste de la Seine-Inférieure.

1842 28 janv. BELLIN (G.), avocat, à Lyon.

1862 25 juill. BERTHIER (J.), homme de lettres, à Paris.

1884 22 fév. BERTOLOTTI, archiviste, à Mantoue.

1879 28 nov. Mme DE BESNERAY (Marie), à Lisieux.

1840 27 nov. BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.

1862 28 nov. BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.

1865 28 juill. BLIER (Paul), prof. hon., à Coutances.

1843 24 mars. BOCHER, sénateur, à Paris.

1867 28 juin. BOIVIN-CHAMPEAUX, anc. prem. prés., à Bourges.

1851 25 juill. Mlle BOSQUET, femme de lettres, à Paris.

1840 27 mars. BOULATIGNIER, anc. prés. de section au Conseil d'État.

1886 28 mai. BOURMONT (Amédée DE), à Paris.

1872 22 nov. BOUTMY, directeur de l'École libre des sc., à Paris.

1873 25 avril. BRÉAL (Michel), prof. au Collège de France, à Paris.

1853 22 juill. BREIL DE MARZAN (DU), littérateur, à Marzan.

Date de la nomination.

1877 22 mars. BUCHÈRE, cons. à la Cour d'appel, à Paris.

1849 23 nov. BUSSCHER (DE), secrét. de l'Acad. roy. de Gand.

1862 28 mars. BURKE (sir Bernard), roi d'Armes d'Irlande (Dublin).

1864 22 avril. CAILLEMER, doyen de la Fac. de droit de Lyon.

1862 28 fév. CAMARA-LEME (DA), à Madère.

1878 28 déc. CANIVET (Ch.), journaliste, à Paris.

1858 26 nov. Mme CAREY, poëte angl., à Brixham.

1843 24 mars. CASTEL, anc. agent-voyer chef, à Bayeux.

1859 25 nov. CHARENCEY (DE), linguiste, à Paris.

1864 22 avril. CHARPENTIER, anc. off. supérieur, à Alençon.

1882 23 juin. CHAUMELIN, direct. des Douanes, à Paris.

1881 27 mai. CHEVALIER (l'abbé Ul.), à Valence.

1851 23 mai. CHENNEVIÈRES (DE), anc. dir. des Beaux-Arts.

1849 23 nov. CHÉRUEL, recteur honor., à Paris.

1875 23 juill. CLOUET, prof. à l'Éc. de méd., à Rouen.

1872 22 nov. COPPÉE (Fr.), de l'Ac. franç., à Paris.

1833 19 juill. Mme COUEFFIN, poëte, à Bayeux.

1862 25 juill. COUGNY, insp. gén. de l'Ens., à Paris.

Date de la nomination.

1886 26 fév.	COULLOY (Marcel), à Fourchambault (Nièvre).
1886 25 juin.	COURAYE DU PARC, sous-biblioth. à la Bibl. nat.
1884 22 fév.	CRÈVECOEUR (Robert DE), à Paris.
1853 23 déc.	CUSSON, secr. de la mairie, à Rouen.
1865 27 janv.	CUYPER (DE), insp. de l'Éc. des mines, à Liège.
1868 25 nov.	Mme DACHÉ, poëte, à Bayeux.
1885 27 nov.	DANBÉ, chef d'orch. à l'Opéra-Comique, Paris.
1853 25 nov.	DARU, anc. ministre des aff. étr., à Paris.
1866 23 nov.	DAUSSE, anc. ingénieur en chef, à Paris.
1851 28 nov.	DAVID (Jules), orientaliste, à Langrune.
1860 26 déc.	DECORDE, anc. secr. de l'Acad. de Rouen.
1844 23 fév.	DELAVIGNE, doyen hon. de la Fac. des lettres de Toulouse.
1872 23 fév.	DELISE, cons. à la Cour de Cassation.
1849 23 nov.	DELISLE (Léopold), administr. gén. de la Biblioth. nat., à Paris.
1870 23 déc.	DELORME (Ach.), anc. préfet du Calvados.
1871 24 fév.	DELORME (René), lauréat de l'Académie de Caen, à Paris.

Date de la nomination.	
1870 27 mai.	DIGUÈRES (DES), de la Soc. des Antiq. de Norm., à Sévigny (Orne).
1826 24 nov.	DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, à Paris.
1825 25 fév.	DIEN, graveur, à Paris.
1881 23 déc.	DUVAL (Louis), archiv., à Alençon.
1850 22 fév.	DUVAL-JOUVE, anc. insp. d'Acad., à Strasbourg.
1879 26 déc.	DURET, prosecteur à la Fac. de méd. de Paris.
1884 28 mars	EGGER (Victor), prof. à la Fac. des lettres de Nancy.
1849 23 mars	ENAULT (Louis), homme de lettres, à Paris.
1847 26 nov.	ENDRÈS, ingén. gén. hon. des ponts et chaussées, à Paris.
1853 25 nov.	ENGELSTORF, évêque de Fionie.
1859 27 mai.	ESTAINTOT (Robert D'), avocat, à Rouen.
1856 25 janv.	FABRICIUS (Adam), prof. d'hist., à Copenhague.
1884 28 nov.	FÉDÉRIQUE, conserv. de la Bibl. de Vire.
1871 24 mai.	FERRAND, anc. préfet, à Amiens.
1856 25 janv.	FERRIÈRE (Hect. DE LA), littérateur, à Paris.
1858 22 janv.	FEUILLET (Oct.), de l'Acad. Franç.
1886 26 fév.	FEUILLET DE CONCHES, 23, rue des Mathurins, à Paris.

Date de la nominatiou.

1865 28 juill. FIERVILLE, censeur du Lyc. de Versailles.
1883 25 mai. FINOT, archiv. du dép. du Nord.
1867 22 fév. FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.
1857 23 janv. FOUCHER DE CAREIL, sénateur, anc. ambassadeur, à Paris.
1868 26 juin. FRIGOULT, anc. prof., à Cherbourg.

1884 24 mars. GALUSKI, à Créances (Manche).
1872 26 juill. GARNIER (G.), avocat, à Bayeux.
1852 24 déc. GARNIER, secr. de la Soc. des Antiq. de Picardie.
1859 25 déc. GAUCHER, prof. de rhét. au Lyc. Condorcet, à Paris.
1853 27 mai. GENS (DE), p. à l'Athénée d'Anvers.
1850 27 déc. GIRARDOT (DE), antiq., à Bourges.
1883 25 mai. GUÉRIN, biblioth., au Mans.
1875 27 nov. GUIMET, à Lyon.
1860 23 nov. GUISLAIN-LEMALE, au Havre.
1850 28 juin. GURNEY (Dan.), à Nort-Runcton (Norfolk).

1849 23 nov. HALLIWELL (J.-O.), à Londres.
1884 23 mai. HAREL (Paul), à Échauffour (Orne).
1851 23 mai. HAURÉAU, m. de l'Inst., à Paris.
1869 22 janv. HÉBERT-DUPERRON (l'abbé), anc. insp. d'Acad.
1885 27 nov. HENRY (Edm.), anc. député, à Paris.
1862 25 juill. HERBERT, prof. de rhét., à Bastia.

Date de la nomination.

1885 26 juin. HÉRON, présid. de la Soc. d'Hort., à Rouen.
1860 23 nov. HUARD (Ad.), h. de lettres, à Paris.
1846 27 nov. HUE DE CALIGNY, corresp. de l'Inst.
1883 22 juin. HUGUET-LATOUR (le major), à Montréal (Canada).

1883 28 déc. JACQUEMART (Dr), à Paris.
1846 26 juin. JAMES (Dr Constantin), à Paris.
1884 28 nov. JANVIER, m. de la Soc. des Antiq. de Picardie.
1856 26 nov. JARDIN, insp. des serv. admin. de la marine, à Rochefort.
1884 25 avril. JORET, prof. à la Fac. des lettres d'Aix.
1878 22 mars. JORET-DESCLOSIÈRES, littérat., à Paris.
1883 23 nov. JOUAUST, éditeur, à Paris.

1858 24 déc. LAIR (J.), de l'Éc. des Chart., à Paris.
1842 24 juin. LALOUEL, anc. prof., à Sourdeval.
1877 23 mars. LAUNAY, prof. d'hist., à Paris.
1884 28 nov. LEBRETON (GASTON), dir. du Musée céram., à Rouen.
1869 23 juill. LEBRETON, prov. du Lyc. de St-Brieuc.
1871 24 fév. LECACHEUX (l'abbé), lauréat de l'Acad., à Coutances.
1871 26 mai. LECERF, antiquaire, à Paris.
1875 28 mai. LECESNE, cons. de préf., à Arras.

Date de la nomination.

1847 26 nov. LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.

1886 26 fév. LE GOUX (J.), anc. magist., à Paris.

1885 13 mars. LEGRELLE, 11, r. Neuve, Versailles.

1846 26 juin. LE HÉRICHER. anc. prof. de rhét., à Avranches.

1853 27 mai. LE JOLIS (A.), natur., à Cherbourg.

1861 29 nov. LENOEL, sénateur, à Paris.

1852 23 janv. LEPELLETIER, cons. à la Cour de Cassation.

1884 28 mars. LE REBOULLET, docteur, à Paris.

1872 26 janv. LE ROY-BEAULIEU, de l'Inst., à Paris.

1855 27 juill. LE VAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.

1858 26 nov. LE VÉEL, sculpteur, à Cherbourg.

1853 27 mai. LIAIS (Em.), maire de Cherbourg.

1881 29 avril. LIARD, dir. de l'Enseig. sup., à Paris.

1883 28 déc. LIÉGEOIS (Dr), à Bainville-aux-Sauges (Vosges).

1857 24 juill. LIVET (Ch.), homme de lett., à Paris.

1877 28 déc. LOOZ-CORSWAREM (le prince DE), à Huy (Belgique).

1851 28 nov. LOTTIN DE LAVAL, h. de lettres, à Bernay.

1860 27 avril. LUCE (S.), de l'Institut, à Paris.

1855 26 janv. MARCHAND, pharm., à Fécamp.

1861 27 déc. MAREY, prof. au Coll. de Fr., à Paris.

1868 27 nov. MARIE, p. à l'Éc. de dr. de Rennes.

Date de la nomination.	
1885 13 mars.	MARLIÈRE, anc. préf., à St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
1871 24 nov.	MARSY (DE), conserv. du musée de Compiègne.
1851 28 nov.	MAURY, dir. des Arch. nat., à Paris.
1856 25 janv.	MAYER, de la Soc. des Antiq. de Londres, à Liverpool.
1848 22 déc.	MÉNANT, v.-présid. du Trib. civ. de Rouen.
1844 23 juill.	MERGET, anc. prof. à la Fac. des sc. de Lyon.
1869 24 déc.	MÉTIVIER, anc. prof. d'hist., à La Flèche.
1865 27 janv.	MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
1885 27 nov.	MILLOUÉ (DE), conserv. du musée Guimet, à Lyon.
1840 24 janv.	MOLCHNET (Dom.), sculp., à Paris.
1881 23 déc.	MONOD (H.-C.), préfet du Finistère.
1882 24 nov.	MONOD (Théodore), pasteur, à Paris.
1856 26 mai.	NICOT, recteur honor., à Nîmes.
1859 26 nov.	OLIVIER, insp. gén. des ponts et ch., à Brix (Manche).
1874 26 juin.	PARROT, antiquaire, à Angers.
1863 19 déc.	PELLERIN, av[t]., anc. proc. de la Rép., au Havre.
1860 23 nov.	PERIN (Jules), avocat, à Paris.

Date de la nomination.	
1853 25 nov.	PETIT (J.-L.), antiq., à Londres.
1871 28 juill.	PÉZERIL, intend. mil., au Mans.
1872 24 mai.	PIEDAGNEL (Alex.), à Neuilly-s.-S.
1850 27 déc.	Mme PIGAULT, peintre, à Paris.
1882 28 juin.	PINEL (Hon.), anc. offi. supér., à Gonesse (Seine-et-Oise).
1868 27 nov.	PIQUET, cons. à la Cour d'appel, en retraite, à Paris.
1853 25 nov.	POGODINE (Michel), à Moscou.
1881 24 juin.	POINCARRÉ, maître de conf. à la Fac. des sc., à Paris.
1853 27 mai.	PONTGIBAUD (DE), à Fontenay (Manche).
1862 25 juill.	POTIN (Alph.), h. de lett., à Paris.
1844 23 févr	PUISEUX (L.), insp. gén. h., à Paris.
1842 24 juin.	QUATREFAGES (DE), m. de l'Inst., à Paris.
1840 3 août.	QUÉNAULT-DESRIVIÈRES, ancien proviseur, à Nîmes.
1872 26 janv.	RAMBAUD, prof. à la Fac. des lett., à Paris.
1840 27 nov.	RAVAISSON, m. de l'Inst., à Paris.
1854 28 avril.	REINVILLIER (D^r), à Paris.
1866 23 nov.	RENAULT, cons. hon. de la Cour d'appel de Caen, à Falaise.
1862 25 juill.	RIBEYRE (F.), h. de lett., à Paris.
1849 23 nov.	ROACH-SMITH, antiq., à Londres.
1861 27 déc.	ROBERT DE LATOUR (D^r DE), à Paris.

Date de la nomination.

1867 22 nov. ROBINOT-BERTRAND, avocat, à Nantes.
1869 24 déc. ROSSIGNOL (Céphas), à Falaise.
1851 25 juill. ROZIÈRE (DE), sénateur, à Paris.

1863 23 janv. SAUVAGE, anc. juge de paix, à Paris.
1875 24 déc. SÉGUIN, anc. recteur, à Paris.
1878 27 déc. SERVOIS, insp. gén. des Archives, à Paris.
1860 28 déc. SEZZI (Mme Esther), à Paris.
1840 26 déc. SICOTIÈRE (DE LA), sénateur, à Alençon.
1840 28 fév. SIMON (J.), de l'Acad. fr., à Paris.
1872 22 mars. SOREL (Alb.), économiste, à Paris.
1851 23 mai. SOULTRAIT (DE), anc. trés. pay. gén.

1851 23 mai. TARDIF (A.), cons. d'État hon., à Paris.
1866 24 juin. THEUREAU, h. de lett., à Paris.
1869 23 avril. THIELENS, natural., à Tirlemont.
1867 22 fév. TISSOT (Am.), biblioth., à Lisieux.
1835 24 avril. TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
1869 27 fév. TROCHON, avt, anc. mag., à Tours.

1873 26 déc. VALLÈS, ex-insp. gén. des ponts et chauss., à Cros (Gard).
1869 26 fév. VAN BASTELAER, naturaliste, à Charleroy.
1865 24 nov. VILADE (L. DE), juge au Trib. de Bayeux.

Date de la nomination.

1869 24 déc. WIESENER, anc. prof. d'histoire au Lycée Louis-le-Grand.
1862 25 juill. WITT (Cornélis DE), au Val-Richer.
1834 31 juill. WOLF (Ferdinand), à Vienne.
1851 28 nov. WRIGHT (Thomas), corr. de l'Inst., à Londres.

NÉCROLOGIE (1886).

Membre titulaire.

Date de la nomination.

1869 24 déc. DENIS-DUMONT, prof. à l'École de Médecine.

Membres correspondants.

1861 28 juin. BOITEAU (Paul), h. de lett., à Paris.
1870 25 fév. GIMET, ancien préfet du Calvados.
1843 28 avril. JAMIN, membre de l'Institut.
1866 26 déc. LEBEURRIER (l'abbé), anc. archiviste de l'Eure.
1861 22 mai. LE PROVOST DE LAUNAY, ancien préfet du Calvados.
1866 23 nov. SAINT-VENANT (DE), m. de l'Inst.
1864 22 juill. QUESNAULT, ancien sous-préfet, à Coutances.
1871 28 juill. CLAYE (J.), homme de lett., à Paris.

ERRATUM.

Page 269, à la note, au lieu de « marquis de Nonant-Lieu », lire: « marquis de Nonant, lieutenant pour le roi en ses pays et duché d'Alençon. »

TABLE DES MATIÈRES.



POÉSIES.

Caen, Imp. Henri Delesques




Princeton University Library
32101 064257031

